

“...la discrimination contre les filles est aussi indéfendable moralement qu’insupportable économiquement, politiquement et socialement. Cela est encore plus essentiel dans les sociétés instables, ou dans les pays sortant d’un conflit, dans lesquels il n’est pas raisonnable de négliger une partie substantielle de la population.

Ce rapport est le second d’une série de neuf rapports consacrés aux droits des filles. Il constitue une contribution importante aux efforts engagés dans le monde entier pour diminuer de moitié la pauvreté selon les Objectifs du Millénaire du Développement. Ces objectifs ne seront tout simplement pas atteints en l’absence de l’égalité entre les hommes et les femmes. Ce rapport fait également entendre la voix des millions de filles qui vivent chaque jour à l’ombre de la guerre.

C’est pourquoi je salue l’appel pressant lancé par Plan pour que le monde prenne en compte les filles et les jeunes femmes.”

Graça Machel

Présidente de la Fondation pour le Développement communautaire
Présidente du Conseil d’Administration du Fond du GAVI

“Je suis convaincue qu’assurer l’avenir de nos filles est essentiel à la réussite du développement national. Le dicton populaire selon lequel « quand on éduque un garçon, on nourrit sa famille, mais quand on éduque une fille on éduque une nation » est empreint de profondeur. Opérer un changement positif dans la situation des filles dans le monde en leur offrant des opportunités éducatives et économiques permettra de faire reculer la pauvreté dans le monde.

Dans les environnements issus des conflits, on trouve des opportunités de changement mais également toutes les variables qui alimentent le cycle de l’extrême pauvreté.

Il faut agir MAINTENANT pour faire une différence dans la vie des millions de filles du monde. ”

Ellen Johnson Sirleaf
Présidente

ISBN: 978-0-9550479-4-7



FRONT COVER PHOTOGRAPH: REUTERS / JOSE MIGUEL GOMEZ, COURTESY WWW.ALERTNET.ORG

Parce que je suis une fille

LA SITUATION DES FILLES DANS LE MONDE 2008



Parce que je suis une fille

LA SITUATION DES FILLES DANS LE MONDE 2008

Le Point sur les Filles dans l’Ombre de la Guerre



Parce que je suis une fille

LA SITUATION DES FILLES DANS LE MONDE 2008

Le Point sur les Filles dans l'Ombre de la Guerre



Parce que je suis une fille

LA SITUATION DES FILLES DANS LE MONDE 2008

Le Point sur les Filles dans l'Ombre de la Guerre

PHOTO PRINCIPALE DAVID ROSE/PANOS PICTURES
EN HAUT, PREMIERE RANGEE: JENNY MATTHEWS, ALF BERG; REUTERS/
ADAM HINTON/REUTERS/RADU SIGHETI; COURTESY WWW.ALERTNET.ORG
DESSOUS DEUXIEME RANGEE: ANNIE HESLOP, ALF BERG; REUTERS/RADU SIGHETI; COURTESY WWW.ALERTNET.ORG
TIM A. HETHERINGTON/PANOS PICTURES

Remerciements

Ce rapport est le fruit des conseils et des contributions de nombreuses personnes et organisations

Le panel consultatif

Christine Allison - Plan Royaume – Uni

Lesley Bulman-Lever, ex Association mondiale des jeunes filles guides et scouts

Dr. Steve Commins, UCLA, USA

Professeur Elisabeth Croll, SOAS, University of Sussex, Royaume-Uni

Nameen Damji – UNIFEM

Sir Richard Jolly – Institute of Development Studies, University of Sussex, Royaume Uni

Dr. Jackie Kirk, McGill University, Canada

Professeur Pauline Otti, University of Ios, Nigeria (retraîtée) et consultante aux Nations Unies

Professeur Lucero Quiroga, Instituto Tecnológico de Santo Domingo (INTEC) République Dominicaine.

Caroline Moser, Overseas Development Institute, Royaume Uni

Rekha Rajkumar, ex Plan Inde

Gita Sahgal, Amnesty International

Marie Staunton, Plan Royaume Uni

Dr. Anja Stuckert, Plan Allemagne

Dr. Abiola Tilley-Gyado, Plan (Cadre stratégique pour l’Afrique)

Ann Kristin Vervik, Plan (Norvège)

Également contributions de: Judy El-Bushra (International Alert), Erica Hall (Children’s Legal Centre at University of Essex), Professeur Geraldine Van Bueren, Laura Hammond (SOAS), Beth Woronjuk (Gender and Peacebuilding Working Group of the Canadian Peacebuilding Coordinating Committee/Independent Consultant), Save the Children, World Vision et World Association of Girl Guides and Girls Scouts.

Nous remercions le PNUD, l’UNICEF, le HCR et l’ONUSIDA pour l’utilisation de leurs données dans le chapitre 2.

Groupe de pilotage – Plan

Jennifer Adams; Amarech Ashenafi; Stefanie Conrad; Josef de Cosas; Sharon Goulds; Deepali Khanna; Tina-Maria Levarno; Rob Mac Gillivray; Rosemary McCarney; Raul Rodriguez; Amanda Sussman; Hellen Tombo; Hoa-Phuong Tran; Alasdair Unwin; Gary Walker; Afroze Zinnat.

Bureaux de Plan ayant participé: Plan Bénin, Plan Brésil, Plan Cambodge, Plan République Dominicaine, Plan Salvador, Plan Haïti, Plan Liberia, Plan Pakistan, Plan Philippines, Plan Sierra Leone, Plan Timor Oriental, Plan Togo, Plan Ouganda et Plan Vietnam.

Rédacteur principal

Nikki van der Gaag

Equipe

Responsable projet: Fey Rodway

Directeur senior de Plan: Sharon Goulds

Conseiller pour les questions relatives au genre: Sarah Hendricks.

Recherche mondiale: Keshet Bachan, Amy Joyce, Caroline McCarthy-Garcia

Profils pays: Louisa Waugh

Recherche images: Simone Schneider

Photographie première de couverture:

Une fillette déplacée par la violence en Colombie debout au crépuscule dans son quartier de Barranquilla, sur un cliché pris le 11 mai, 2005.

Reuters/ Jose Miguel Gomez, permission de www.alertnet.org

Avec des remerciements particuliers à toutes les filles et jeunes femmes qui ont participé aux discussions des groupes de parole ainsi qu’aux familles qui ont accepté de faire partie de l’étude de cohorte.

Imprimerie par Amadeus en Italie sur papier recyclé. Logo papier recyclé.



ISBN : 978-0-9550479-4-7

Plan a vérifié l’exactitude de toutes les informations présentées dans cette publication au moment de sa mise sous presse mais ne saurait être tenu responsable d’éventuelles erreurs.

Les commentaires et les opinions contenus dans cette publication ne reflètent pas nécessairement la politique de Plan Royaume-Uni ou de Plan.

Des extraits de cette publication peuvent être repris aux fins de recherche, de promotion et d’éducation à condition d’en mentionner les sources. La reproduction de cette publication ne saurait être autorisée à d’autres fins sans autorisation préalable de Plan Royaume-Uni.

“Le changement commencera par moi... afin de réaliser l’union, il faut que je commence par mes amis... nous devons travailler ensemble.”

Maram (17 ans), Cisjordanie

“Je pense que les filles devraient se révolter pour obtenir les changements réels qu’elles attendent. Les législateurs devraient travailler dans ce sens”

Amédée (19 ans), Haïti





Ce rapport est dédié aux 200 millions de filles et de jeunes femmes qui vivent dans l'ombre de la guerre et est publié à la mémoire de deux personnes qui ont inspiré les rapports sur La Situation des Filles dans le Monde : le Professeur Elisabeth Croll, présidente du Conseil des Nations Unies pour les Universités, Vice Principale de l'Ecole des Etudes orientales et africaines, anthropologue pionnière qui a défini la forme et les thèmes centraux de la série de rapports, et Lord Deedes, journaliste, politicien, soldat et féministe qui avait la conviction qu'investir dans les filles et autonomiser les femmes était nécessaire afin que les pays puissent se remettre de la guerre, bâtir la prospérité et prévenir de nouveaux conflits.

Table des matières

Préface de Graça Machel	8	Section 1	Section 2
Avant-propos Présidente Johnson Sirlleaf Du Liberia	10	Chapitre 1 En temps de paix comme en temps de guerre: le prix de l'instabilité pour les filles	Programme d'action: Campagne parce que je suis une fille
Introduction	12	Voix du front: Haiti	Mise à jour: Législations récentes sur les droits des filles
		Chapitre 2 Tir croisé: Conflit	Mise à jour: Parce nous sommes des filles – étude de cohorte
		Voix du front: Liberia	Tableau 1: Indicateurs de base sur le genre
		Chapitre 3 La guerre ne s'achève pas avec la dernière balle	Tableau 2: Indicateurs de base sur l'éducation des filles
		Voices from the Voix du front: Timor-Lest	Tableau 3: Mortalité maternelle dans une sélection de pays
		Chapitre 4 Travailler la main dans la main: conclusion et recommandations	Tableau 4: Taux d'infection par le VIH
		Recommandations politiques	Tableau 5: Filles réfugiées
		Opinion juridique: le Système de protection: des filles affectées par les conflits armés	Glossaire
		Convention des Droits de l'Enfant	Pour de plus amples informations sur les droits des filles
		Références	Liste des bureaux de Plan International

Préface

Les images publiées sur la guerre montrent presque exclusivement des jeunes gens – militaires, commandos suicide, jeunes gens jetant des pierres à des soldats. Le fait que les jeunes filles n'apparaissent pas place dans l'ombre leur participation à la guerre, d'autant qu'en raison de la nature changeante des guerres et des conflits un nombre croissant de civils est touché parce que les combats se rapprochent de plus en plus près des foyers des gens. Ce siècle a connu une augmentation astronomique du nombre de civils tués ou blessés à la guerre. Il y a actuellement plus de 200 millions de filles vivant dans des pays où les conflits armés sont imminents, battent leur plein ou viennent de s'achever mais ce n'est que rarement que l'on a des récits sur la manière dont elles vivent la guerre.

Les filles et les jeunes femmes font des expériences singulières des conflits armés en raison de leur âge mais principalement à cause de leur sexe.

L'histoire des filles dans les conflits ne se limite pas à l'horreur des violences et de l'exploitation sexuelles auxquelles elles sont exposées dans des temps d'insécurité. C'est aussi l'histoire de fillettes qui assument l'entière responsabilité du foyer, manquent l'école et grandissent avec des opportunités

limitées. C'est également une histoire de déplacement, d'enfance perdue, de mariage précoce et d'accouchements sans assistance médicale. Une fois que la guerre est finie, on ne fait pas grand cas du potentiel des filles et des jeunes femmes dans la reconstruction de leurs communautés et de leurs sociétés brisées.

La résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies est l'un des instruments des droits humains qui vise à protéger et à promouvoir les droits des femmes et des enfants. Elle prévoit la protection des droits des femmes et des filles dans les conflits armés ainsi que leur participation active dans la prévention des conflits, les processus de paix et la reconstruction après le conflit. Ce n'est malheureusement pas la réalité que vivent les filles et les jeunes femmes dans les conflits. Comme je le soulignais l'an passé, la discrimination des filles n'est pas seulement indéfendable d'un point de vue moral mais insupportable économiquement, politiquement, et socialement. Et c'est dans les sociétés instables ou dans les pays qui émergent d'un conflit qu'il est le moins raisonnable de négliger une partie substantielle de la population.

Ce rapport est le second d'une série de neuf rapports consacrés aux droits des filles;



il constitue une contribution importante aux efforts engagés dans le monde pour réduire de moitié la pauvreté selon les Objectifs du Millénaire pour le Développement. De tels objectifs ne seront tout simplement pas atteints en l'absence d'égalité entre les hommes et les femmes. En outre, ce rapport fait entendre la voix des millions de filles qui vivent chaque jour dans l'ombre de la guerre.

C'est pourquoi je salue l'appel urgent lancé au monde par Plan afin que les filles et les jeunes femmes ne soient pas laissées pour compte. Il reconnaît que les besoins particuliers des filles et des jeunes femmes requièrent des réponses particulières.

Nous avons tous la responsabilité d'écouter ce que nous disent les jeunes de nos communautés, et spécialement les filles et les jeunes femmes. Les communautés, la société civile, les gouvernements et la communauté internationale doivent saisir

les occasions de renouveau qui s'offrent après les conflits pour élaborer des politiques et des programmes qui répondent au vécu des filles et des jeunes femmes dans la tourmente des conflits. C'est de cette manière que nous parviendrons à rompre le cycle de l'insécurité et de la pauvreté qui est le lot d'un si grand nombre d'entre elles.

Graça Machel

Présidente de la Fondation pour le Développement communautaire
Présidente du Conseil d'Administration du Fonds du GAVI

Avant-propos

La situation des filles dans le monde est un rapport particulièrement bienvenu. Il vient à point nommé offrir un éclairage important et critique sur les difficultés souvent méconnues que rencontrent les filles dans les pays qui sortent d'un conflit. Dans ces circonstances, les menaces pour la survie et le potentiel des filles sont multiples. Il est urgent d'intervenir afin que les filles aient une chance de mener des vies normales incluant l'éducation et l'accès aux soins médicaux. Les environnements nés des conflits offrent des opportunités de changement mais comportent également toutes les variables qui alimentent le cycle de l'extrême pauvreté. Le Liberia est un pays sorti de la guerre où 50 pour cent de la population a moins de 18 ans; les filles représentant près de la moitié de ce groupe. Les filles libériennes subissent chaque jour le harcèlement sexuel et la violence sexiste des hommes plus âgés de leur voisinage et de leurs enseignants. Le résultat en est un taux élevé de grossesses chez les adolescentes, une forte proportion d'abandons scolaires ainsi qu'une recrudescence de la prostitution qui les fait vivre avec leurs enfants et/ou leurs frères et sœurs plus jeunes. Cette violence, actuellement omniprésente dans notre société, aboutit à une augmentation

du risque d'infection par le VIH et le SIDA au sein de ce groupe vulnérable, laissé sans, ou presque sans accès aux soins de santé ou à d'autres services sociaux.

Lorsque j'ai été investie dans mes fonctions en janvier 2006, j'ai promis aux jeunes du Liberia que mon gouvernement ferait son possible pour répondre à leurs besoins. Nous avons porté notre attention sur les besoins spécifiques des filles en instituant des lois contre le viol et en réglementant les héritages conformément à leurs besoins. La législation anti-viol, adoptée en 2007, prévoit des sanctions plus lourdes pour les auteurs de viol ou d'autres délits sexuels à l'encontre des filles. Les dispositions légales régissant les héritages stipulent que forcer une fille de moins de 16 ans à se marier est un crime et autorise une fille majeure à faire un choix dans une décision de mariage la concernant. Grâce à la Politique d'Éducation Nationale qui assure l'enseignement primaire gratuit et obligatoire à tous les enfants, toutes les filles libériennes ont à présent accès à l'éducation. De plus à mon initiative personnelle, le Trust Libérien de l'Éducation a été créé et a rapporté plus de 2 millions de dollars US sur des apports privés pour financer la construction d'écoles, l'attribution directe de bourses à des milliers



de filles et des cours d'alphabétisation pour les femmes sur les marchés.

Toutefois, nos filles doivent encore affronter de nombreux défis. L'éducation est au centre de ces défis. Selon des statistiques élaborées par l'UNICEF, 58% seulement des enfants libériens en âge officiel d'entrer à l'école et effectivement inscrits dans le primaire sont des filles, par rapport à 74% des enfants qui sont des garçons. Il convient de combler cet écart en améliorant l'environnement d'apprentissage des filles en formant et en recrutant un plus grand nombre d'institutrices et en prévoyant après la classe des programmes éducatifs indispensables pour les filles.

Mon investiture comme première femme élue à la présidence en Afrique a apporté l'espoir aux filles du Libéria et de l'ensemble de l'Afrique. Je trouve du réconfort et des encouragements dans l'histoire que m'a racontée un représentant de l'UNESCO en visite dans l'école d'un village reculé du Libéria. Il avait observé une fille qui courait dans la cour en jouant au milieu des garçons. Horrifié, le principal de l'école, un homme, la réprimanda pour sa conduite turbulente en disant: "Tu es une petite fille, tu devrais te tenir tranquille et ne pas faire tant de bruit". La petite fille réfléchit un instant et répliqua

calmement: "Monsieur, faites attention à la façon dont vous me parlez. N'oubliez pas que notre président est une femme."

Il est bien établi que les femmes ont une très large part dans le développement national mais qu'elles connaissent également des malheurs indicibles dans les situations de conflit qui les font tomber dans le piège de la pauvreté.

Je pense qu'afin de réaliser notre développement national, il est essentiel d'assurer un avenir à nos filles. Le dicton populaire veut que "quand on éduque un garçon, on nourrit sa famille, mais quand on éduque une fille, c'est une nation que l'on éduque". Ce dicton ne manque pas de profondeur. Apporter un changement positif à la situation des filles dans le monde au moyen d'opportunités d'ordre éducatif et économique aboutira à un recul de la pauvreté dans le monde.

Il faut agir MAINTENANT pour faire une différence dans la vie de millions de filles de par le monde.

Ellen Johnson Sirleaf
Présidente du Liberia

1 État des Enfants du Monde (2007)



PHOTOGRAPHIE ANNIE NESLOP

Introduction

De la Directrice de Plan Royaume-Uni, Marie Staunton

Plan publie la série de rapports Situation des filles dans le monde afin d'attirer l'attention du monde sur le fait que les progrès déployés en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) – objectifs définis par les gouvernements du monde en 2000 pour réduire de moitié la pauvreté dans le monde en 2015 – sont entravés par une absence continue d'investissement pour les filles et les jeunes femmes. Nous pensons que des changements juridiques drastiques feront une différence pour les filles au même titre qu'une focalisation accrue sur leur éducation.

C'est le second de neuf rapports annuels. Nous fournissons dans chacun d'eux une profusion de données et d'études de cas sur un problème-clé pour les filles. Les rapports montreront aussi ce qui se fait à l'échelon local, national et international en mettant en lumière les efforts concertés nécessaires pour réaliser un progrès réel. Ces rapports sont l'œuvre commune d'un panel consultatif et d'un groupe de partenaires – agences des Nations Unies, organisations non-gouvernementales internationales (ONG), institutions universitaires, organisations de filles et autres personnes qui travaillent à l'obtention des droits des filles et des femmes.

Cette série de rapports s'adresse à ceux qui ont le devoir et le pouvoir d'assurer la survie des filles, leur développement en vue de la réalisation de leur potentiel, leur protection et leur participation aux décisions qui les concernent. Ce sont des droits que presque tous les états du monde ont accepté en signant la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant (CNUDE). Ils concernent les gouvernements, les ONG, les entreprises, les communautés, les parents et les filles elles-mêmes.

Dans le premier rapport intitulé Situation des filles dans le monde 2007, nous avons présenté une introduction à la situation des filles dans le monde et montré qu'elles étaient généralement moins bien traitées que leurs frères. Nous avons analysé leurs droits tout au long de leur enfance, de leur adolescence et de leur entrée dans l'âge adulte afin de parvenir à une vue d'ensemble de la situation des filles dans le monde. Nous en avons conclu que les filles avaient la part moins belle parce qu'elles étaient en butte à la double discrimination du genre et de l'âge de sorte que, dans de nombreuses sociétés, y compris celles qui connaissent les affres des conflits armés, les filles demeurent en bas de l'échelle socio-économique. Nous avons alors formulé un certain nombre de recommandations pour remédier à cet état de choses.

Notre rapport est centré cette année sur les filles qui vivent dans l'ombre de la guerre. Les filles sont affectées de manière différente par rapport aux autres secteurs de la société dans les pays qui sont sur le point de basculer dans un conflit, engagés dans une guerre ou dans l'après-guerre. Elles ont besoin de services et de soutiens différenciés or c'est précisément dans ces circonstances que les filles peuvent ne plus être visibles et que l'on tend à ignorer à la fois ce qu'elles apportent et ce qu'elles peuvent apporter. Le rapport s'articule en deux sections: la première offre un panorama complet de données secondaires et d'analyses des raisons qui font que les filles vivent guerres et conflits de la manière qui est la leur. Elle comporte les voix de filles, venues de quatre pays, que nous avons rencontrées pour parler de leurs expériences et comprendre leur point de vue. La seconde section du rapport montre qu'en dépit de progrès

dans certains domaines, tels l'augmentation du nombre des filles scolarisées dans le primaire, il y a encore beaucoup à faire pour améliorer la situation des filles. Les chiffres mondiaux que nous suivons chaque année nous donnent des indications sur le sort fait aux filles – nous suivons une cohorte de 135 filles jusqu'en 2015, en relevant les changements juridiques, les données et les indicateurs parus dans le monde. Le Professeur Geraldine Van Bueren ouvre cette section en précisant les protections juridiques supplémentaires requises.

Il nous appartient à tous de changer la situation des filles dans le monde. Nous saurons dans le dernier rapport de la présente série si nous l'avons fait.

1 Pourquoi un rapport sur les filles dans des situations de conflits?

“Les enfants ne commencent pas les guerres. Ils sont pourtant les plus vulnérables à leurs effets mortels. Des millions d'enfants innocents meurent dans les conflits sans aucune faute de leur part, simplement parce que quelques dirigeants avides volent le pouvoir à la pointe d'un fusil. Dans des périodes de ce genre, tout se fige, il n'y a pas d'éducation, ni d'eau à boire, ni d'électricité, pas assez de nourriture, pas d'abris et surtout, des filles sont violées, frayant une voie au VIH/SIDA.”

Jeune fille (17 ans), Ghana¹

“Pourquoi les filles ? Parce que les filles, au Liberia, en Afrique, sont celles qui ont été laissées pour compte... c'est pour corriger de nombreuses années de négligence, que l'intérêt se porte aujourd'hui sur les filles... Nous devons nous rapprocher des vies de ces jeunes filles et garçons. Il faut que nous parvenions à changer des choses dans leurs familles. Parce que si nous... ne le faisons pas assez rapidement, dans l'espace d'un ou deux ans, il y a des chances pour que le pays retombe dans le chaos et s'enfonce à nouveau dans un conflit.”

Ellen Johnson Sirleaf, Présidente du Liberia²

Plus de 200 millions de filles vivent dans la pauvreté dans des états qui sont au bord du chaos. Plus de quatre vingt dix pour cent des victimes des guerres modernes sont des civils ; une forte proportion d'entre elles sont des femmes et des enfants. 100.000 filles sont des enfants-soldats. Des millions de filles touchées par la guerre sont sans protection, sans voix et invisibles, laissées pour compte par leurs gouvernements et par les donateurs internationaux. Dans certains pays pourtant, la fragilité et le conflit ont offert aux filles des opportunités, révélant chez elles de nouvelles forces et modifiant leur statut tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la famille.

Les besoins spécifiques et les droits des filles et des jeunes femmes sont rarement évoqués dans les débats et les actions politiques, aussi bien au niveau national qu'international. L'idée qu'il est essentiel

d'investir dans l'éducation et la santé des filles pour constituer une population forte, dynamique et confiante commence à faire son chemin.

Être jeune et de sexe féminin signifie que les filles vont subir à la fois la discrimination liée à l'âge et celle liée au genre: leur santé est exposée à des risques lorsque les dispensaires et les centres médicaux sont inaccessibles ou peu sûrs; on leur fait quitter l'école, elles sont vulnérables au viol, à la violence et à l'exploitation économique. Les filles qui entrent sur le marché du travail pour la première fois font, pour aider leurs familles, l'objet de trafics et finissent domestiques; ou sont forcées de fuir leur foyer parce qu'elles y subissent des mauvais traitements physiques, psychologiques ou sexuels. Au fur et à mesure que les conflits s'étendent les filles disparaissent des lieux publics.

Un nombre croissant de filles et de jeunes femmes s'engagent dans l'armée pour y trouver nourriture et protection. Mieux vaut faire partie d'une force armée que d'en être victime. Beaucoup se battent comme des garçons mais demeurent à la merci d'abus sexuels infligés non seulement pendant la guerre mais également après - par les personnels chargés du maintien de la paix.

SEXE ET GENRE

On utilise souvent le mot 'genre' comme synonyme du mot 'sexe'. Mais il s'agit là de deux termes dont le sens est très différent.

Le sexe indique les différences biologiques (celles avec lesquelles nous sommes nés) entre les êtres masculins et féminins.

Le genre est un ensemble de rôles, de schémas comportementaux, de valeurs et de responsabilités que les femmes et les hommes, les filles et les garçons ont appris, ou finissent par jouer dans leur famille, dans leur communauté ou dans la société en général. Ces rôles spécifiques à un genre sont construits socialement et par conséquent susceptibles de changement puisqu'ils dépendent de contextes historiques, culturels, politiques et sociaux.

Il est d'autant plus remarquable que, dans des pays qui se remettent de la guerre – comme le Liberia –, nous avons trouvé tellement de filles et de jeunes femmes qui se refaisaient une vie, tellement d'anciennes victimes qui étaient devenues celles qui avaient survécu. "Si elles (mes enfants) peuvent recevoir une éducation, elles pourront empêcher que les mauvaises choses qui me sont arrivées leur arrivent un jour. C'est mon rêve". (Princesse, Liberia ancienne combattante, aujourd'hui menuisier).

Le rapport se fait l'écho des voix et des récits des filles qui en appellent aux gouvernements et aux Nations Unies, aux organisations non-gouvernementales (ONG) et à leurs familles et communautés pour faire valoir leurs droits et reconnaître leurs besoins particuliers. Ces filles souhaitent participer à la société dans laquelle elles vivent et recherchent les moyens, l'argent et la protection légale, qui leur assureront une indépendance économique et une visibilité politique.

Ces dernières années, des articles universitaires et les médias ont attiré l'attention sur les manières les plus évidentes dont les conflits violents affectent les filles et les jeunes femmes – en tant que victimes d'agressions physiques et de viols ou d'enrôlement forcé dans des forces militaires. La véritable histoire est plus complexe. Et c'est une histoire qui n'a pas été racontée jusqu'au bout auparavant.

Les filles et les jeunes femmes vivent les conflits, leur installation et leurs suites différemment selon leur âge. Il peut être question de vie ou de mort: un bébé fille ou une toute petite fille peut se trouver abandonnée si ses parents doivent choisir entre la sauver ou sauver son frère; une fillette à peine adolescente peut se trouver responsable de toute la maisonnée, et des adolescentes peuvent se trouver soudain jetées dans un monde très "adulte" de violence sexuelle et de coercition, de maternité précoce tout en étant obligées de trouver les compétences nécessaires à leur survie ou à celle d'une famille au jour le jour.

Nous n'avons toujours que trop peu d'éléments sur les rôles singuliers et particuliers joués par les filles dans la genèse des conflits, pendant leur déroulement et après. Le présent rapport tente de fournir

QUI EST UNE FILLE ?

Au sens de la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant, un enfant s'entend comme tout être humain de moins de 18 ans sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation nationale.

Une personne jeune est une personne âgée de 10 à 24 ans. Un adolescent se situe dans une période allant de 10 à 19 ans, divisée entre 'première adolescence' (10 à 14 ans) et 'fin de l'adolescence' (de 15 à 19 ans).

Aux fins du présent rapport une fille est quiconque ayant jusqu'à 18 ans et une jeune femme est quiconque ayant jusqu'à 25 ans.

un panorama complet des expériences des filles. Il montre comment les conflits affectent différemment les garçons et les filles; comment leurs droits sont négligés, leurs responsabilités modifiées et comment leurs vies sont à jamais transformées par la guerre. Il décrit comment la discrimination contre les filles est installée avant même le début des combats et longtemps après qu'ils aient cessé. Leur impact varie d'une région à l'autre et même au sein d'un même pays mais le prix payé du point de vue du bien-être des filles est très élevé.

Peu des statistiques collectées présentent les filles séparément, ce qui rend celles-ci "invisibles" dans les rapports et les études. Même quand la collecte vise des femmes, il y a rarement une ventilation par âge. "Dans de nombreux domaines clés l'absence de données ne reflète pas des difficultés de collecte, mais plutôt l'écart important entre les ressources investies dans l'excellente et minutieuse collecte de données dans certains domaines et l'absence de données dans d'autres" signale l'UNICEF.⁵

Le présent rapport montre comment de nombreuses filles et jeunes femmes prennent une part active dans la guerre – comme combattantes ou comme artisans de la paix – et comment elles sont souvent à même de soutenir les autres et de contribuer à construire la paix, même dans les circonstances les plus difficiles; elles ne le font pas seulement parce que c'est "bien" en vue de réaliser l'égalité, mais parce que c'est rationnel, pour aider les pays à construire la paix, à se remettre de la guerre et à prévenir de nouveaux conflits. L'impact d'un sous investissement persistant pour les filles et les jeunes femmes peut

Données ventilées par sexe indisponibles pour les indicateurs clés⁴

	pays avec données	pays sans données
Effectif scolarisé dans le primaire	187	17
Emploi	108	96
Alphabétisation	81	123
Participation aux collectivités locales	70	134
Travail et temps non rémunérés	67	137
Emploi informel	60	144
Statistiques salariales	52	152
Fréquentation scolaire	41	163
Violence	38	166

être désastreux dans un contexte socio-économique déjà fragile.

Dans ce rapport, nous centrons notre propos sur la condition et la position des filles dans quelques unes des zones les plus

pauvres et les plus difficiles du monde, là où la misère et la discrimination sont aggravées par des conflits violents. Les défis auxquels les filles et les jeunes femmes sont confrontées réclament l'attention de la communauté mondiale. Si elle ne leur est pas accordée, les Objectifs du Millénaire pour le Développement ne seront pas atteints en 2015 et plus particulièrement ceux que la communauté internationale s'est assignés en matière de genre et d'égalité. Nous faillirions à nos engagements vis-à-vis des millions de filles dont la vie a été si gravement bouleversée par la guerre et ses suites. Dans son rapport aux Nations Unies sur l'impact de la guerre sur les enfants (voir encadré "parler ne suffit pas"), Graça Machel souligne "La guerre enfreint chacun des droits de l'enfant – le droit à la vie, le droit d'être dans une famille et dans une communauté, le droit à la santé, le droit à l'épanouissement de sa personnalité, le droit d'être nourri et protégé"⁸ Comme nous le verrons c'est plus particulièrement le cas pour les filles.

PARLER NE SUFFIT PAS

Le rapport des Nations Unies de 1996 'L'impact des conflits armés sur les enfants' largement connu sous le nom de 'rapport Machel', a pour la première fois attiré l'attention internationale sur les problèmes auxquels se heurtent les enfants dans les conflits armés et mis en lumière le fait qu'un tiers de tous les combattants était constitué de jeunes femmes.⁶ Dix ans plus tard, un examen critique stratégique a été entrepris pour évaluer les progrès réalisés et définir les enjeux clés et les priorités pour l'avenir. Un autre document accompagnait ce rapport: 'Ecoutez-vous? La voix des jeunes dans les zones de conflit', compilation des opinions et des recommandations de 1700 enfants et jeunes gens de 92 pays récemment ou actuellement impliqués dans un conflit armé. Voici leur point de vue:

"Nous venons d'Afghanistan, d'Angola, du Burundi, de République Centrafricaine, de Colombie, d'Haïti, d'Iraq, du Kosovo (Serbie), du Liberia, du Népal, du territoire occupé de Cisjordanie, des Philippines, du Rwanda, de Sierra Leone, de Somalie, du Sri Lanka, du Soudan, d'Ouganda et de nombreux autres pays.

Nous ne vous dirons pas nos noms, car ce pourrait être dangereux pour nous.

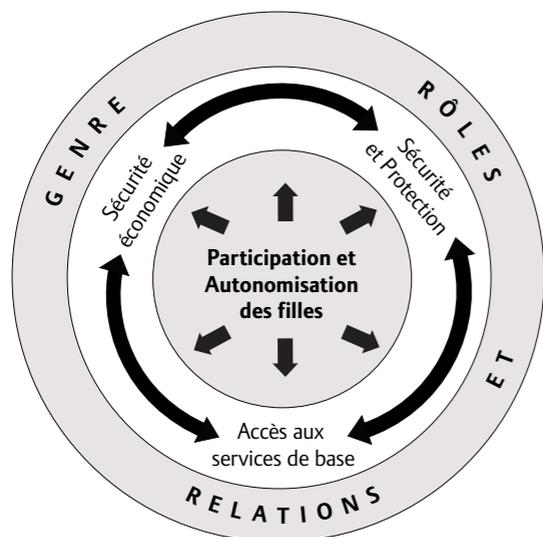
Nous avons tous une seule chose en commun: nos vies ont été touchées par les conflits armés. C'est pourquoi, même si nous venons de lieux différents et que nos problèmes ne sont pas toujours identiques, nous parlons d'une seule voix.

Nous n'avons pas encore renoncé à l'espoir. Nous voulons toujours aller à l'école et jouer avec nos camarades. Nous voulons aider à construire la paix dans nos sociétés et faire du monde un lieu meilleur. Nos rêves sont toujours immenses.

Pour certains d'entre nous, nous réunir grâce à ce rapport a constitué une opportunité extraordinaire de nous rencontrer avec nos amis et de partager nos expériences. Une occasion aussi de vous dire ce que nous pensons et ce que nous ressentons.

Mais dire ne suffit pas. Verrons-nous un changement quelconque après que vous vous soyez réunis pour discuter à notre sujet? Allez-vous entendre nos voix et agir sur ce que nous vous disons?

Nous sommes pleins d'énergie et animés par une volonté forte de lutter pour notre avenir. Nombre d'entre nous s'engagent déjà dans l'action. Nous aiderez-vous?"⁷



CADRE

Ce rapport utilise cinq 'lentilles' pour observer les filles dans les situations de conflit. Dans chacun des chapitres, ces perspectives sont étudiées à des degrés divers d'approfondissement.

- 1 **Participation et autonomisation** – Comment leur fragilité et les conflits ont une incidence à la fois positive et négative sur les opportunités de participation et d'autonomisation des filles. L'absence d'adultes signifie souvent que les filles assument de plus en plus des responsabilités et des rôles de leadership tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs foyers.
- 2 **Sécurité et protection** – Comment filles et femmes sont parmi les personnes les plus vulnérables lorsque la sécurité s'effondre en donnant libre cours aux différentes formes de violence en toute impunité. La visibilité des filles et des femmes dans les lieux publics est la première victime d'une situation de conflit, quel qu'il soit.
- 3 **Accès aux services de base** – Comment l'effondrement des systèmes et des services publics affecte les filles et les jeunes femmes: les besoins spécifiques des filles en matière de services de santé reproductive s'ajoutant au fait qu'elles sont souvent les premières d'une famille à quitter l'école, les placent dans une

situation particulièrement défavorable au regard d'une carence de ces services.

- 4 **Sécurité économique** – Comment les difficultés des familles pour joindre les deux bouts pendant et après un conflit ont une incidence particulière sur les filles. La pauvreté accrue touche d'abord les chances des filles et peut avoir un effet bien après avoir quitté le lieu immédiat du conflit.
- 5 **Rôles et relations de genres** – Comment la manière dont les hommes et les femmes se comportent les uns envers les autres affecte les filles avant même l'instauration de combats, pendant et après un conflit.

Le diagramme ci-dessus met en évidence les interactions entre ces différentes perspectives. Les rôles et les relations de genre influencent et façonnent les quatre autres perspectives. La sécurité économique, les services de base ainsi que la sécurité et la protection favorisent ou entravent les chances de participation des filles.

Par la description de l'étendue des risques qu'encourent les filles avant, pendant et après un conflit, nous espérons que les agences internationales, les gouvernements, les familles et les communautés prendront les mesures qui s'imposent pour protéger les filles, veiller au respect de leurs droits, faire entendre leurs voix, et mobiliser leurs talents. Les filles et les jeunes femmes ont le droit de vivre sans crainte; elles sont, si on les soutient, capables d'aider le monde à bâtir un avenir meilleur.

2 Le contexte des conflits

"Nous ne voulons pas la guerre. Nous voulons nous sentir en sécurité, nous avons peur d'être enlevés. Nous voulons pouvoir jouer sans crainte, marcher sans crainte sur le chemin de l'école."

Un groupe d'enfants afghans⁹

La guerre ne s'installe pas dans le vide. Lorsqu'un conflit éclate, beaucoup des pays concernés sont déjà fragilisés et instables, leurs gouvernements ne sont pas capables ou pas désireux de fournir à leurs citoyens les services de base et de leur assurer la protection et le respect des droits humains. Un quart des gens les plus pauvres du monde

6 des 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement sont en péril

OMD 1 Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

But: Réduire de moitié le nombre d'individus qui ont moins d'un dollar par jour pour vivre. Réduire de moitié la proportion d'individus qui souffrent de la faim.

La majorité de ceux qui ont moins d'un dollar par jour pour vivre sont de sexe féminin. Filles et jeunes femmes ne réalisent pas leur potentiel ce qui a une incidence particulière sur les économies les plus pauvres du monde. Une année supplémentaire d'éducation peut augmenter à terme de 10 à 20 pour cent le salaire d'une fille.

OMD 2 Enseignement primaire universel

But: Tous les enfants doivent avoir achevé le cycle de l'enseignement primaire en 2015

Ce but ne sera pas atteint si l'OMD 3 n'est pas réalisé et si des initiatives ne sont pas prises pour encourager le maintien des filles à l'école. 62 millions de filles ne sont pas scolarisées.

OMD 3 Promouvoir l'égalité homme-femme et autonomiser les femmes.

But: assurer la parité des genres dans l'enseignement primaire et secondaire en 2015

Malgré les progrès enregistrés, ce but n'était pas encore réalisé en 2005.

OMD 4 Réduire la mortalité infantile

But: la réduire de deux tiers en 2015

Malgré la robustesse naturelle des filles à la naissance, plus de filles que de garçons meurent avant l'âge de cinq ans dans plusieurs parties du monde. Si rien n'est fait, l'OMD 4 ne sera pas atteint en 2015. Ce qui importe ici est la préférence pour les garçons qui est une préoccupation majeure dans les deux pays les plus peuplés de la planète, la Chine et l'Inde.

OMD 5 Améliorer la santé maternelle

But: Réduire de deux tiers le taux de mortalité maternelle en 2015

Les complications liées à la grossesse et à l'accouchement sont les causes principales de décès des jeunes femmes de 15 à 19 ans dans le monde en développement. Plus les femmes sont jeunes au moment de la naissance et plus elles risquent des complications pouvant conduire à la mort.

OMD 6 Traiter le VIH et le SIDA, ainsi que le paludisme et d'autres maladies

But: Stopper ou inverser la tendance de la propagation du VIH et du SIDA, du paludisme et d'autres maladies

Les jeunes femmes sont moins informées que les jeunes gens sur la contamination par le VIH alors qu'elles sont beaucoup plus exposées au risque de primo-infection. Afin d'inverser la tendance de la progression du SIDA, il faut abaisser les taux de contamination des jeunes femmes et s'attaquer aux comportements qui déterminent leur absence de choix dans les décisions relatives aux rapports sexuels.

vivent dans ces conditions.¹⁰ Il en résulte que les gouvernements n'assurent pas la sécurité, ne préservent pas les droits humains et ne défendent pas les fonctions fondamentales du développement. Des états de ce genre sont parfois désignés comme 'états fragiles'.

LES ETATS FRAGILES

C'est dans les années 90 qu'est né le programme lié au développement international des états fragiles. Bien qu'on ne soit pas d'accord sur une définition unique de ce qu'est un état fragile, on tente de le définir du point de vue des fonctions exercées par les gouvernements, des défis qu'ils doivent relever (y compris l'insécurité) ou de leurs rapports avec des donateurs.¹¹

Fonctions: De nombreux donateurs définissent les états fragiles comme incapables et/ou non désireux d'assumer un ensemble de fonctions nécessaires à la sécurité et au bien-être de leurs citoyens. Cela revient à dire que ces états peuvent ne pas être en mesure de faire respecter les droits de leurs citoyens ou d'exercer leur pouvoir administratif ou

réglementaire sur leur territoire.

Défis: Les états fragiles sont considérés comme susceptibles de générer, ou de ne pas apporter une réponse adéquate, à la pauvreté, aux conflits violents, aux menaces de sécurité, aux réfugiés, au crime organisé, aux épidémies, et/ou aux dégradations environnementales.

Relations: Certains donateurs – des gouvernements fournissant une aide – mettent l'accent sur leurs rapports avec des pays du sud. Dans ces cas-là, la définition d'état fragile comprend la mesure dans laquelle un état est capable ou désireux de travailler en partenariat avec un donateur.

Le Département du Développement International du Gouvernement du Royaume-Uni (DfID) considère que les états fragiles menacent au premier chef les objectifs de réduction de la pauvreté et le développement durable et, en second lieu, la sécurité. Selon la Banque Mondiale, "les états fragiles se distinguent des états en développement, qui ont une meilleure performance, parce qu'ils sont confrontés à des défis particulièrement graves au développement tels une faible

Fillette de Sarajevo escortée par un soldat.



MIKKEL ØSTERGAARD / PANOS PICTURES

gouvernance, une capacité administrative limitée, des crises humanitaires répétées, des tensions sociales chroniques, de la violence ou l'héritage d'une guerre civile."¹¹

La plupart des pays qualifiés 'fragiles' sont aussi pauvres. Ils sont ceux qui sont les moins susceptibles d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Les enfants vivant dans ces pays sont particulièrement vulnérables; en 2005, ils comptaient pour un tiers des décès infantiles et 29 pour cent des enfants des écoles primaires qui n'achevaient pas leur scolarité. Ces pays sont de tous les pays pauvres les moins susceptibles d'atteindre un nombre égal de filles et de garçons fréquentant l'école.¹² En outre le rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire – OMD 3 – dans les états fragiles est estimé à 82 pour cent. Ce chiffre est de 94 pour cent dans le monde.¹³

Le tableau de la page 20 fournit pour chaque Objectif du Millénaire pour le Développement une liste de chiffres comparatifs entre les états fragiles et l'ensemble des états en développement. Ils dénotent la dureté accrue de la vie dans les états fragiles. Bien qu'ils ne représentent que 14 pour cent de l'ensemble de la population des pays en développement, ils comportent presque 30 pour cent des personnes qui vivent avec moins d'un dollar par jour.

Plus de 70 pour cent des états fragiles ont été ou sont en proie à des conflits violents.¹⁴ Et même lorsqu'ils ont pris fin, les gens ne sont pas en sécurité – les pays qui connaissent une période de suite à un conflit ont 50 pour cent de chances de retomber dans la guerre en 5 ans.¹⁵

Un conflit violent n'est pas un phénomène aléatoire ou dénué de sens. Un conflit d'une sorte ou d'une autre existe dans tous les pays et dans toutes les cultures – entre les familles, les enfants ou les adultes, à la maison ou dans les rues. Mais un conflit violent organisé pouvant déboucher sur une guerre est le résultat d'une faillite des institutions telles un gouvernement ou le fruit d'efforts concertés pour promouvoir la violence pour des motifs politiques, religieux ou des profits matériels. Les jeunes gens pauvres peuvent se trouver entraînés dans ce type de violence parce qu'ils ont le

Comparaison des statistiques de développement de l'ensemble des états en développement avec les états fragiles

Banque Mondiale 2007, Rapport de Suivi mondial

Indicateur	Total dans les pays en développement (millions)		Total dans les états fragiles (en millions et parts de %)	
Population totale (2004)	5,427		485	(9%)
OMD 1 – Pauvreté (2004)				
Extrême pauvreté	985		261	(27%)
Enfants malnutris	143		22.7	(16%)
OMD 2 – Education universelle				
Enfants en âge scolaire n'ayant pas complété leur scolarité primaire	13.8		4	(29%)
OMD 4 – Mortalité avant l'âge de 5 ans				
Enfants nés en 2005 appelés à ne pas survivre	10.5		3.3	(31%)
OMD 5 – Santé maternelle				
Accouchements sans assistance	48.7		8.9	(18%)
OMD 6 – Maladies				
Décès TB	1.7		0.34	(20%)
VIH+	29.8		7.2	(24%)
OMD 7 – Durabilité environnementale				
Absence d'accès à une eau améliorée	1,083		209	(19%)
Absence d'accès à un assainissement amélioré	2,626		286	(11%)

sentiment de ne pas avoir d'autre choix; se battre devient alors un moyen de survivre si aucune autre option ne leur est offerte.

Les conflits violents ne se produisent pas soudainement ou sans avertissement. Ils sont généralement le résultat de problèmes de longue date.

LE ZIMBABWE

Le Zimbabwe est un exemple d'état fragile où, depuis une décennie, l'insécurité a entraîné une dégradation de la qualité de vie de la plupart des gens. L'hyperinflation et les pénuries alimentaires ont poussé les familles dans la misère. On a relevé un taux de chômage de 80% pendant plusieurs années.

Le Zimbabwe, l'un des pays les plus prospères d'Afrique, est devenu un état qui connaît un déclin économique

important. Un pays qui avait accompli des progrès rapides dans les années 80 et 90 dans le domaine de l'éducation primaire universelle, de la santé, de la sécurité alimentaire et du bien-être économique est actuellement accablé par la faim et par une érosion sans précédent de ses avantages antérieurs.

Les indicateurs de développement humain du Zimbabwe sont en chute libre depuis ces dernières années. Les évolutions récentes ont particulièrement touché les femmes, les enfants et les groupes vulnérables. Au cours de la dernière décennie, on assiste à une augmentation marquée des abandons scolaires chez les filles en raison de difficultés économiques ou de soins à des parents malades. L'espérance de vie des femmes a chuté de 55 ans en 1970 à 34 ans en 2006, la plus basse du monde selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Le rapport sur l'enquête démographique conduite en 2006 au Zimbabwe indique que 29% des enfants de moins de cinq ans ont des retards de croissance. Ceux-ci affectent le développement mental et la santé physique de l'enfant et deviennent irréversibles à l'âge de deux ans. L'UNICEF estime qu'il



REUTERS/ STRINGER (SRI LANKA), courtesy www.alertnet.org

Répartition régionale des jeunes : 2.000 (en millions)

	Population totale	Pourcentage de jeunes dans total	Jeunes (15-24ans)	Pourcentage des jeunes ds. le monde
Asie	3,672	17.8%	654	61.5%
Afrique	793	20.3%	161	15.1%
Europe	727	13.8%	100	9.4%
Amérique latine et Caraïbes	519	19.5%	101	9.5%
Amérique du Nord	314	13.5%	42	4.0%
Océanie	31	15.6%	5	0.5%
Total	6,056	17.6%	1,063	100.0%

ya au Zimbabwe jusqu'à deux millions d'orphelins et d'enfants vulnérables principalement à cause du SIDA.

Pour finir sur une note positive, signalons que le gouvernement a fait adopter une loi sur la violence domestique ainsi que des mesures pour sa prévention.

Au cours des dernières décennies, la nature des conflits violents a profondément changé, surtout du point de vue du nombre des victimes civiles. La plupart des conflits violents se produisent actuellement entre les états – en particulier au sein des états fragiles, et pas entre ceux-ci. Les guerres ne se déroulent plus avec des armées sur des champs de bataille, loin des foyers des citoyens, mais dans les rues et autour des foyers, entre groupes rivaux. Ce type de conflits civils intérieurs peut durer pendant de longues années, sans marquer une cessation claire des hostilités. Souvent de moindre intensité que les conflits entre pays, ils constituent aujourd'hui la forme la plus répandue de conflits violents. Le nombre des conflits de faible intensité à l'intérieur des pays a augmenté de 30 en 1996 à 56 en 2006.¹⁶

Les personnes ordinaires sont de plus en plus touchées par les conflits intérieurs. Le pourcentage des civils tués ou blessés à cause d'un conflit armé s'est accru de façon vertigineuse, passant de 5 pour cent du total des victimes de guerre, à l'orée du vingtième siècle, à un chiffre estimé de 90 pour cent actuellement, dont un nombre croissant de femmes et d'enfants.¹⁷ Ceux qui vivent plus loin des sites de combats peuvent se trouver pris par leur contre coup, par exemple l'anéantissement d'une infrastructure ou des services de base, ou encore l'afflux de

Jeune fille dans un autobus à destination d'un camp de réfugiés au Sri Lanka



REUTERS/ ANTONY N JUGUNA, courtesy www.alertnet.org

réfugiés et de personnes déplacées.

Les jeunes sont plus susceptibles d'être touchés par la guerre que les enfants ou les personnes plus âgées. Tout simplement parce qu'il y en a énormément – presque deux milliards et demi d'entre eux pour l'ensemble du monde. On trouve parmi eux 1,7 milliard de filles et de jeunes femmes âgées de 0 à 19 ans, et 1,24 milliard de garçons et de jeunes. Un rapport des Nations Unies relève que: "On n'a pas constaté d'amélioration sur le terrain malgré la législation internationale mise en place pour protéger les mineurs et empêcher de les impliquer dans des situations de conflits."¹⁸

De nombreux pays en conflit font état d'un pourcentage très élevé de jeunes dans leurs populations, raison supplémentaire d'examiner de plus près leurs besoins spécifiques. Dans certains pays, les jeunes constituent plus de la moitié de la population. On constate que, pour l'ensemble de l'Afrique, 41 pour cent de la population a moins de 18 ans. Au Liberia, cette proportion dépasse 47 pour cent et, au Burundi, elle atteint 45 pour cent.¹⁹

L'HISTOIRE DE CHRISTIANA

Christiana, de la Sierra Leone, a fait partie des nombreuses jeunes femmes enlevées par les combattants rebelles qui ont attaqué la région pendant dix années de guerre civile. Voici son récit:

Famille de réfugiés soudanais fuyant la violence

"J'avais 14 ans lorsque les rebelles m'ont capturée. C'était en 1998. J'étais vierge à cette époque, puis un rebelle m'a violée. Après cela, j'ai servi d'esclave sexuelle. On m'a retenue prisonnière pendant trois ans, depuis le moment où les rebelles ont attaqué Makent jusqu'à la fin de la guerre. Il y avait aussi d'autres filles là-bas qui ont toutes subi le même traitement que moi. Nous avons toutes été très mal traitées.

Les soldats nous changeaient de place tout le temps. J'ai essayé de m'enfuir, mais c'était difficile car il y avait toujours un garde du corps pour me surveiller.

Je suis tombée enceinte en 2002 et j'ai mis au monde un garçon. Il a cinq ans aujourd'hui. Après que la guerre soit finie et que les soldats aient rendu leurs armes, le rebelle qui m'avait capturée

m'a abandonnée. Je n'avais nulle part où aller pendant un certain temps, jusqu'à ce que je retrouve mes parents et retourne chez eux.

Lorsque je suis rentrée à la maison, ils ont bien accueilli ma grossesse car ils savaient que ce n'était pas de ma faute. Certains parents ont rejeté leurs filles qui avaient été capturées et étaient revenues enceintes. Ils appelaient leurs bébés 'enfants de rebelles' et jetaient leurs filles à la rue.

Je connais une fille que ses parents ont chassée lorsqu'elle a tenté de rentrer à la maison. Ils ont dit que si elle essayait de revenir, ils jetteraient le bébé dans une fosse de latrine.

J'ai dit à ma mère et à mon père que je voulais retourner à l'école mais ils ont dit qu'ils n'avaient pas les moyens de m'aider. Nous étions dans la misère. C'est alors qu'une amie m'a parlé de 'Help and Needy Children' (Aide et enfants nécessiteux), une ONG qui travaille avec Plan en Sierra Leone pour améliorer la vie des filles et des femmes enlevées par les rebelles durant le conflit. Je me suis inscrite chez eux et ils m'ont aidée à retourner à l'école. Ils ont payé mes frais de scolarité et m'ont acheté mon uniforme. J'ai également participé à des marches pour la paix et à des débats à la radio afin de combattre la stigmatisation des jeunes filles violées par des rebelles et qui en ont eu un bébé.

Je pense qu'il est très important de lutter pour les droits des enfants, des jeunes mères et des victimes de viol. Cela a permis d'aider, des jeunes femmes qui ont comme moi subi de mauvais traitements, à recouvrer leur fierté. Avant, nous avions honte de ce qui nous était arrivé, même si ce n'était pas de notre faute, et des bébés que nous avons eus des soldats rebelles. Aujourd'hui nous n'avons plus honte et nous avons contribué à effacer la stigmatisation dans nos communautés."

Christiana est maintenant une étudiante de 23 ans en gestion et comptabilité,

Son nom a été changé afin de préserver son identité

3 L'impact des conflits sur les filles

"La guerre oblige les filles à adopter des rôles qui ne leur sont pas familiers; pour faire face, elles doivent renforcer des mécanismes existants et en élaborer de nouveaux. La vie des filles peut se trouver complètement bouleversée par un conflit armé, en particulier du point de vue de leur rôle dans la famille, la communauté et la sphère publique."

Comité International de la Croix Rouge.²⁰

Dans les états fragiles, la faiblesse des institutions et la limitation de l'accès aux services de base ont un impact différent sur la sécurité et le bien-être des garçons et ceux des filles, ceux des hommes et ceux des femmes. Des rôles inattendus et nouveaux ainsi que d'autres responsabilités peuvent revenir aux filles. Elles accèdent quelquefois à l'indépendance pour la première fois de leur vie. Mais ces changements peuvent aussi entraîner des pertes considérables: pauvreté, privations et stigmatisation. Leur charge de travail par exemple peut s'accroître et elles peuvent être obligées de gagner de l'argent pour compléter les ressources de leur famille par n'importe quel moyen. Des jeunes filles peuvent même se retrouver chefs de famille, en charge de leurs frères et sœurs et de leurs parents. Les jeunes femmes peuvent dès lors être confrontées à la violence et à des menaces dans leurs communautés pour avoir dérogé à leurs rôles traditionnels.

Bien que davantage d'hommes et de garçons soient tués au combat, les filles et les femmes reçoivent de plein fouet l'impact brutal de la haine ethnique, de l'oppression et de l'intolérance exercées sur leurs corps et sur leurs vies. De nombreux rapports ont fait état de l'utilisation du viol comme arme de guerre, de même que l'exploitation sexuelle des jeunes femmes de la part des soldats de maintien de la paix ou des travailleurs humanitaires.

Les conflits violents peuvent conduire des jeunes femmes et des jeunes gens à jouer des rôles stéréotypés à des fins politiques – en encourageant, par exemple, les hommes et les garçons à être 'de vrais hommes', à se battre ou en encourageant des fils à se battre. Cela conduit à renforcer les modèles stéréotypés

de la féminité: ceux-ci encouragent les femmes à s'occuper des membres masculins de la famille pour les préparer à se battre, à avoir davantage de bébés pour augmenter la population et à assumer des tâches et des efforts supplémentaires pour soutenir l'effort de guerre.

Dans d'autres cas, les jeunes femmes peuvent au contraire s'affranchir de leurs rôles traditionnels et s'affirmer en se battant, en militant et parfois en prenant part à des activités qui déstabilisent leurs communautés.

Une chose est claire: les filles sont susceptibles d'être doublement désavantagées, en tant qu'enfants d'abord et en tant que personnes de genre féminin ensuite. Ceci peut se manifester de maintes façons comme ce rapport va le montrer.

LES FILLES ET LES CONFLITS:

FAITS ET CHIFFRES

Les statistiques se rapportant spécifiquement aux filles et aux jeunes femmes dans la tourmente des conflits armés sont rares; nous savons pourtant que:

- Le nombre de civils blessés ou tués à la suite de conflits armés a démesurément progressé, passant de 5 pour cent du total des victimes de guerre à la fin du 20ème siècle à presque 90 pour cent aujourd'hui, dont un nombre croissant représente des femmes et des enfants.²¹
- À la fin de 2006, on comptait dans le monde 32,9 millions de réfugiés et de personnes déplacées.²²
- Les conflits armés peuvent multiplier par 24 le taux de mortalité dans les pays pauvres,²³ Ce risque est majoré pour les enfants de moins de 5 ans.
- Au cours de la dernière décennie, plus de deux millions d'enfants ont été tués dans les guerres, six millions ont été blessés et plus d'un million d'entre eux ont perdu leurs parents ou en ont été séparés.²⁴
- Environ 300 millions de jeunes de moins de 25 ans vivent dans des pays où sévissent des conflits armés.²⁵ 130 million d'entre eux sont des filles.
- Il existe au moins 300.000 enfants-soldats dont environ 30 pour cent

Une fillette népalaise s'occupe de son petit frère



PLAN INTERNATIONAL, ÉGALITÉ DE GENRE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE CENTRÉ SUR L'ENFANT (CCCD)

Créée il y a plus de 70 ans, Plan est une des plus grandes organisations humanitaires internationales de développement communautaire centré sur l'enfant. Plan est présent dans 66 pays et travaille sur des programmes et des initiatives traitant des causes de la pauvreté et de ses conséquences sur les droits et la vie des enfants.

L'approche de Plan du développement est fondée sur le renforcement des capacités des communautés, des familles et des enfants afin que ceux-ci deviennent des citoyens plus actifs et soient à même de prendre en charge leurs propres besoins. Cette démarche se nomme 'Développement communautaire centré sur l'enfant'(CCCD).

Notre travail est, à tous les niveaux, basé sur la reconnaissance fondamentale du lien qui existe entre l'égalité des sexes et les droits des enfants. Filles et garçons ont les mêmes droits mais on observe différents obstacles liés aux inégalités de genre dans l'accès à ces droits. Nous constatons, dans notre travail quotidien, l'impact négatif sur les filles et les garçons de la discrimination des femmes, des relations de pouvoir lié au genre et au déni des droits des femmes. C'est la raison pour laquelle, dans ses programmes, Plan a érigé en principe l'égalité de genre, car elle est centrale pour asseoir les fondements d'un développement communautaire centré sur l'enfant.

Au moyen du développement communautaire centré sur l'enfant, Plan encourage activement les filles et les garçons à analyser leurs propres situations en les sensibilisant aux droits fondamentaux qui sont les leurs. Nous soutenons alors les communautés dans leurs efforts pour élaborer les compétences et accéder aux ressources nécessaires pour faire changer la vie des enfants. Dans une telle approche, Plan a un rôle d'accompagnateur, les communautés demeurant propriétaires des programmes. Cela permet aux communautés d'interpeller plus aisément les structures de pouvoir et de 'rompre le silence' qui est à l'origine de l'inégalité de genre et d'autres formes d'inégalité.

Par la mise en œuvre du développement communautaire centré sur l'enfant, Plan est bien placé pour reconnaître que les filles et les garçons connaissent des réalités, des intérêts et des perspectives qui leur sont propres. C'est pourquoi l'analyse de genre est au cœur de notre analyse de la pauvreté et c'est pourquoi Plan est engagé dans la promotion active de l'égalité de genre afin que tous les enfants parviennent au plein développement de leur potentiel.

sont des jeunes femmes. De 1990 à 2003, des filles ont fait partie de milices gouvernementales, de forces d'opposition paramilitaires et/ou armées dans 55 pays et, dans 38 d'entre eux, elles ont pris part aux conflits armés.²⁶

- Des milliers de filles et de jeunes femmes – personne ne possède de chiffre exact – ont subi des violences liées au genre en temps de guerre et celles-ci sont souvent considérées comme une tactique délibérée dans certains conflits ethniques ou religieux
- Plus de 39 millions d'enfants n'ont pas accès à l'éducation dans les pays où sévissent des conflits. Plus de la moitié d'entre eux sont des filles.²⁷

4 'Souvenez-vous de cette fille'

"Vous vous souviendrez que j'ai commencé mon allocution par une référence à la petite fille d'Afghanistan qui vient de naître. Même si sa mère fait tout ce qui est en son pouvoir pour la protéger et la faire vivre, elle a un risque sur quatre de ne pas parvenir à son cinquième anniversaire. Qu'elle y parvienne est un test pour l'ensemble de l'humanité – pour notre foi en notre responsabilité individuelle envers chacun de nos frères et sœurs humains, pour autrui. C'est la seule épreuve qui importe.

Souvenez-vous de cette petite fille, et ensuite nos objectifs plus vastes – combattre la pauvreté, prévenir les conflits ou guérir la maladie – ne vous paraîtront pas tellement hors de portée ou impossibles. Ces objectifs vous sembleront en fait très proches, très réalisables – comme ils devraient l'être. Car derrière

les états et les nations, les idées et les langues, on trouve le destin individuel d'un être humain dans le besoin. Répondre à ce besoin sera la mission des Nations Unies dans le siècle à venir."

Kofi Annan, Secrétaire-Général des Nations Unies (1997-2006) Discours de réception du Prix Nobel, Oslo, le 10, décembre, 2001 ²⁸

Le fait qu'elles soient jeunes et de sexe féminin a une incidence sur la manière dont les filles vivent les conflits ainsi que sur les changements intervenus dans les différents rôles qu'elles jouent avant, pendant et après une guerre. Il est important de bien comprendre cela afin de préparer des programmes qui viennent à l'appui des besoins spécifiques des filles et des jeunes femmes. Cela implique de ne pas se contenter d'examiner les effets évidents des conflits sur les filles et les jeunes femmes, mais d'en voir aussi les effets moins visibles, tels que l'impact de la perte des soins de santé ou de l'éducation sur le bien-être physique et mental et sur le développement des filles à un moment critique de leur vie.

Autrement, les filles et les jeunes femmes risquent trop souvent de tomber entre les mailles du filet : en effet, les programmes visent les enfants sans prendre en compte les différences entre les filles et les garçons, ou bien visent les femmes sans prévoir les besoins différents des femmes, plus âgées, ou des fillettes, plus jeunes.

Les différents besoins des filles aux différents stades de leurs vies ne sont pas toujours pris en considération lorsque des organisations ou des gouvernements travaillant dans le domaine des conflits et de la reconstruction élaborent leurs politiques et leurs programmes. La plupart des organisations se sont un peu familiarisées avec l'analyse de genre. On constate toutefois une tendance à adopter ce qu'une étude a appelé la démarche 'femmes-et-filles'; là, les différences dues à la fois à l'âge et au genre et les besoins spécifiques des filles et des jeunes femmes (surtout non mariées) sont rendues invisibles. Cette démarche pêche par une méconnaissance de ce qui distingue les femmes des filles et qui varie d'un contexte à un autre et par l'absence d'une analyse par genre et par âge qui se penche sur les expériences spécifiques

des filles, des adolescentes et des jeunes femmes et à leur impact sur ces dernières.

Le genre est rarement complètement intégré dans les agendas de bonne gouvernance des gouvernements donateurs. Leurs politiques concernant les états fragiles n'accordent qu'une attention limitée au genre et ne fournissent presque aucun éclairage sur le vécu des filles malgré la mise en place de plans détaillés pour intégrer l'égalité des genres dans d'autres domaines. Souvent on ne reconnaît pas que les femmes et les hommes ont des besoins différents dans les situations de conflit, sans parler du fait que les filles et les femmes ont besoin d'un soutien particulier. Faute de quoi, l'actuelle insuffisance de l'investissement dans la cause des filles se perpétuera. Comme nous l'avons démontré dans le premier Rapport sur la situation des filles dans le monde, ce sous investissement entrave les progrès en vue de la réalisation des objectifs clés du développement, tels la scolarisation de tous les enfants au primaire, la réduction de trois quarts du taux mondial de la mortalité maternelle et la diminution de moitié du nombre de familles vivant avec moins d'un dollar par jour en 2015.

Les filles ne sont pas seulement des 'femmes en attente'. Leur position sociale particulière ainsi que leur vécu évoquent à la fois la vulnérabilité et ce qui est possible.

En temps de paix comme en temps de guerre: le prix de l'instabilité pour les filles



ALF BERG

Ce chapitre analyse la vulnérabilité sous-jacente des filles et des jeunes femmes. Elles sont encore plus exposées quand les pays sont à la veille d'un conflit ou quand il règne un niveau de faible violence endémique. On y constate comment la désintégration progressive de la société peut affecter les filles, bien avant que la guerre n'éclate vraiment.

1 Introduction

"Cessez de dépendre des autres et faites-vous confiance! Prenez position car c'est la seule manière d'améliorer vos vies et d'avancer."

Sumera Zafar (20 ans), Pakistan⁴

"Il incombe à tous les états et à la communauté internationale de respecter, de protéger et de promouvoir les droits de l'enfant en tenant compte des vulnérabilités particulières des enfants filles avant, pendant et après les conflits," et il devrait exister] des initiatives spéciales destinées à traiter des droits et des besoins des filles affectées par les conflits armés".

Assemblée Générale des Nations Unies, 2003⁵

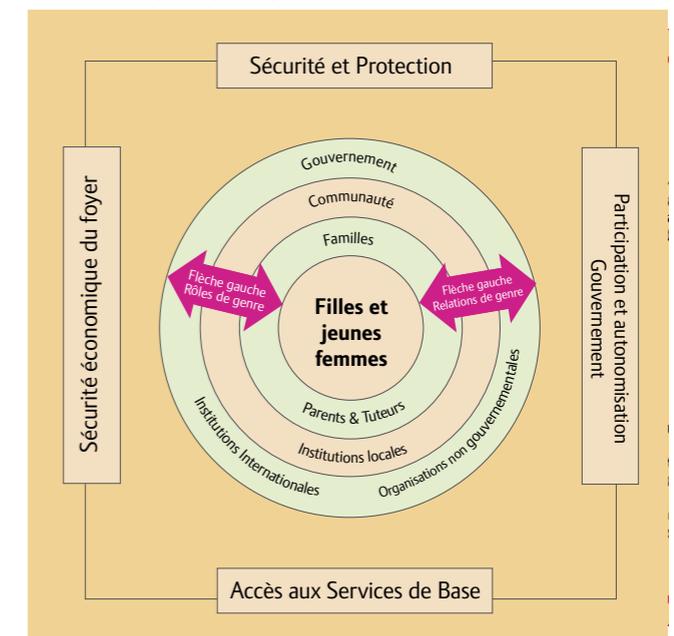
Nous avons vu dans l'introduction comment les filles étaient particulièrement vulnérables dans les pays fragiles et instables – une étude réalisée par l'Agence Canadienne de Développement International (CIDA) souligne la forte relation qui existe entre des niveaux élevés d'inégalités de genre et l'instabilité.⁶ La paix et le conflit se fondent de plus en plus en un continuum dans lequel il devient difficile de déterminer quand l'une prend fin et quand l'autre commence.

2 Manquements au devoir: les institutions destinées à protéger

Les filles et les jeunes femmes ont droit à la vie et à une protection contre le mal. Autour des enfants, comme autant de peaux d'oignon, on trouve les institutions – famille, communauté, gouvernement, organisations nationales et internationales – responsables de leur protection et capables de faire valoir leurs droits et de les faire profiter des chances nécessaires au plein développement de leur potentiel. Ces institutions ont un devoir envers les filles.

Néanmoins, l'aptitude de ces institutions à remplir leur rôle est souvent compromis dans

Institutions pour protéger les filles



des situations de pauvreté et encore plus s'il s'agit d'états fragiles. Avant toute éruption de violence, la fragilité d'un état peut aggraver l'effondrement d'institutions clés au point de ne plus être en mesure de protéger les filles. De surcroît, ce genre d'institutions entretient souvent des préjugés bien ancrés contre les femmes.

La famille

La famille joue un rôle essentiel dans la vie des filles. Pourtant dans de nombreuses communautés vulnérables en cas de conflit, plusieurs facteurs interviennent pour désorganiser les familles et laisser les enfants sans soins, protection et soutien matériel. Les conflits impliquent des possibilités réduites d'avoir un revenu régulier, de la nourriture ou d'autres biens et davantage de temps passé à chercher de l'eau ou un combustible ainsi que des soucis de sécurité. En effet, les pères, les mères, les frères aînés peuvent avoir d'autres préoccupations, être détenus ou rejoindre une force armée et ne plus être en mesure de contribuer au bien-être de la famille.

Pour les filles, les enjeux sont immenses car nombre d'entre elles doivent alors assumer des rôles nouveaux pour faire face à des nouveaux besoins dans leur foyer et pour assurer la survie de la famille en créant des petits commerces ou d'autres activités génératrices de revenus qui font souvent d'elles des victimes d'exploitation et d'abus divers. La préférence pour les garçons tend à s'accroître lorsque les ressources se font rares, de sorte que la survie individuelle des filles est mise en cause. Dans certaines circonstances, les familles cherchent à réduire le fardeau qu'elles représentent pour leurs maigres ressources en assurant la protection et la sécurité de leur fille par un mariage précoce.

LE PARDON

Kalsam Ahmady vit dans un village kurde sur la frontière Iran-Iraq. Jeune fille, elle avait, il y a 40 ans, été forcée à se marier avec un homme qu'elle n'aimait pas. Elle était décidée à empêcher sa fille d'avoir le même sort.

"Mon premier enfant est né un an après mon soi-disant mariage. Je l'ai appelé Zolegha et elle fut suivie par cinq autres

garçons et filles. Je regardais Zolegha grandir et je lui racontais de ci de là des histoires de mon passé, des beaux jours à la ville. Je savais qu'elle était tombée amoureuse d'un jeune homme du village, Ahmet. Mais Ahmet n'avait que sa mère pour plaider en sa faveur et la famille de mon mari n'approuvait pas cette union. Zolegha et elle fut suivie par cinq autres

Adolescentes en 'vadrouille' au Népal.



garçons et filles. Je regardais Zolegha grandir et je lui racontais de ci de là des histoires de mon passé, des beaux jours à la ville. Je savais qu'elle était tombée amoureuse d'un jeune homme du village, Ahmet. Mais Ahmet n'avait que sa mère pour plaider en sa faveur et la famille de mon mari n'approuvait pas cette union. D'une certaine façon c'était comme pour la famille de ma mère après que mon père soit mort; sans un homme comme chef de famille nous n'avions rien à dire au sujet de nos propres avenir.

En me remémorant ce que j'avais subi et comment on m'avait obligée à épouser quelqu'un que je n'avais jamais vu auparavant et pour lequel je n'éprouvais aucun sentiment, je ne pouvais pas permettre que la même chose arrive à ma fille. Un soir, je demandais à l'amoureux de Zolegha de me retrouver dans un endroit caché à l'extérieur du village. Zolegha et moi allâmes le voir et je lui ai dit que je leur donnais ma bénédiction. Mon action représentait un gros risque pour moi mais je ne voulais pas que ma fille vive toute une vie sans amour. Nous savions tous les trois que Zolegha ne recevrait aucun soutien de sa famille mais c'est ce qu'elle avait décidé. Je leur fis don du seul objet de valeur en ma possession, une paire de boucles d'oreilles, que je lui remis le soir même. Je les renvoyais alors, le visage couvert de larmes. Après quelques années, j'ai poussé à la réconciliation entre notre famille et celle d'Ahmet; cela commença par une rencontre entre nous, les femmes. Et en fin de compte, mon mari accepta de revoir sa fille.

Ce que j'avais fait n'était peut-être pas ce que les femmes font, du moins celles qui vivaient la tradition de l'époque. Je savais que l'on me regarderait de travers parce que notre fille s'était enfuie. Je savais qu'il serait difficile de vivre la tension dans la famille où les hommes sont prompts à blâmer les mères pour n'avoir pas élevé leurs filles 'convenablement'. Mais comment pouvais-je permettre que ma petite fille souffre autant que moi pendant des années?

Avec le recul je me demande qui

méritait des reproches. Mes oncles? Mon frère Karim? Ou bien la tradition et la religion desquelles j'étais issue? J'ai vécu tellement d'années avec cet homme dont je me suis occupée et qui s'est occupé de moi, nous ne faisons qu'un à présent; mais je sais combien de rancœur j'ai accumulé en moi pendant tout ce temps! Maintenant que je me suis d'une certaine façon habituée à mon mari, je crois que j'ai trouvé un moyen de leur pardonner à tous."⁷

La communauté

Les communautés qui fonctionnent le mieux en temps de conflit ou de fragilité sont celles qui fonctionnent déjà bien ensemble, là où les voisins partagent des ressources, où il y a des groupes organisés, des clubs d'enfants ou des organisations féminines. Les recherches ont montré que la cohésion sociale est primordiale pour prévenir les conflits et préserver la paix surtout lorsque des relations sociales fortes sont étayées par des structures politiques et économiques.

Si l'on souhaite des communautés qui résistent bien aux chocs, il faut qu'elles puissent recevoir les appuis décrits dans le cadre extérieur du diagramme qui figure au paragraphe 2 c'est-à-dire des institutions, telles que des collectivités locales ou traditionnelles, des institutions religieuses et des organisations de la société civile. Mais c'est dans des périodes d'insécurité, lorsque les communautés se fragmentent selon des lignes de fracture ethniques, religieuses ou politiques, que ces institutions commencent à se déliter et sont moins à même de protéger les filles et de faire valoir leurs droits.

Au fur et à mesure que les structures communautaires s'effondrent, les filles et les femmes perdent leur pouvoir social. Elles peuvent de moins en moins se mouvoir librement en dehors de leur maison sans risque pour leur sécurité personnelle. La faiblesse et le dysfonctionnement des instances administratives de niveau local ou municipal signifient que l'enregistrement des naissances ou d'autres activités, susceptibles de conférer aux jeunes femmes un pouvoir, ou du moins, une identité, tendent à disparaître. Il existe déjà 48 millions d'enfants qui non pas été déclarés à la naissance et qui n'ont de ce fait pas le droit de voter ou de

participer au processus politique, voire d'aller à l'école ou d'être immatriculés dans les services de santé.⁸ "Ce n'est qu'un petit bout de papier," déclare l'archevêque sud-africain Desmond Tutu, "mais il établit de fait qui vous êtes et vous ouvre l'accès aux droits, aux privilèges et également aux obligations de citoyen."⁹

"C'est la raison pour laquelle quelques jeunes filles se découragent et abandonnent l'école dans les premières classes primaires parce qu'elles ne peuvent pas s'inscrire au certificat d'études du fait qu'elles ne possèdent pas de certificat de naissance. Elles choisissent alors d'accompagner leurs mères dans les travaux des champs ou de se marier. Quel est le sort réservé à ces jeunes filles obligées de quitter l'école à cause d'un certificat de naissance absent? Sachant qu'éduquer une fille c'est éduquer une nation, quelle sorte de nation aurons-nous si cette jeune fille ne reçoit pas d'éducation"

Nan (15 ans), Cameroun.¹⁰

L'État

Selon les accords internationaux, les législations nationales et régionales, les gouvernements ont pour responsabilité première de veiller à l'exécution des engagements pris envers les enfants en leur assurant une protection juridique et un recours légal en cas de violation de leurs droits.

Mais là encore, dans les états qui connaissent l'instabilité ou qui sont au bord de la guerre, le gouvernement peut être débordé par des institutions publiques faibles, une mauvaise gouvernance, la corruption et/ou l'absence de volonté ou de possibilité de fournir des services de base tels que l'éducation et la santé. Ce sont précisément les services qui protègent et soutiennent les filles et les jeunes femmes. Les institutions publiques entretiennent souvent des préjugés contre les femmes et les filles. Même en temps de paix, beaucoup de femmes n'ont pas accès au système judiciaire en raison de discrimination de genre, ce qui ne laisse aucun recours aux femmes et aux filles dans les affaires de divorce, d'héritage ou de frais de garde des enfants. Les préjugés s'affirment encore davantage dans les périodes qui précèdent les conflits. Les lois régissant le

mariage, l'héritage et la nationalité peuvent introduire des limites considérables aux droits des femmes et des filles. Les conflits ont également une incidence défavorable sur le fonctionnement d'institutions informelles telle que l'organisation familiale ou de la société civile. Lorsque l'état de droit et la police et le système judiciaire responsables de l'application des lois commencent à s'effondrer, les filles et les femmes sont particulièrement vulnérables.¹¹

LA BIRMANIE

En Birmanie, le gouvernement militaire n'a pas été en mesure de protéger les filles. Cela a conduit au trafic humain attesté comme problème majeur pour les filles et les femmes. Les principales causes du trafic humain qui sévit en Birmanie sont les politiques économiques du gouvernement, ses nombreuses violations des droits humains ainsi que ses politiques de travail forcé.

L'absence d'emploi pousse les Birmans à chercher du travail dans l'un des cinq pays voisins. Les trafiquants trouvent ainsi des occasions d'attirer des jeunes filles par des promesses fallacieuses de travail et de bon salaire. L'interdiction officielle faite à la plupart des jeunes filles d'émigrer par voie terrestre, met celles qui souhaitent quitter le pays à la merci de 'facilitateurs de voyage' souvent en relation avec des trafiquants. Des rapports mentionnent des fonctionnaires civils ou militaires complices de trafic d'enfants destinés à devenir enfants-soldats. Certaines organisations non-gouvernementales rapportent aussi que certains fonctionnaires de police extorquent de l'argent aux émigrants économiques et à ceux qui veulent quitter le pays. Au cours de l'année 2006, le gouvernement birman n'a pris aucune sanction à l'encontre de fonctionnaires pratiquant le travail forcé.¹²

C'est là où l'enseignement public et le système de santé sont faibles et ne répondent pas aux besoins que les filles souffrent le plus. Elles sont généralement moins capables de couvrir de longues distances pour aller à l'école - surtout quand les chemins ne sont pas sûrs - et de

ce fait elles n'acquiescent pas la maîtrise des compétences de base: lire et compter. La faiblesse des institutions d'état dans les périodes de pré-conflit signifie que les programmes éducatifs destinés à éviter ou à faire face aux conséquences de la violence disposent de peu de moyens pour apporter une protection aux filles. En même temps, la réponse aux besoins spécifiques des filles et des jeunes femmes dans les services de base est susceptible d'être limitée du fait de la formation minimale des personnels, des restrictions, de surveillance et de la faiblesse des ressources affectées et de la charge de travail accrue.

La communauté internationale

Les institutions internationales, Nations Unies ou organisations internationales non-gouvernementales (ONG), ont le devoir de veiller à la mise en place de mécanismes juridiques et politiques appropriés pour assurer la protection des droits et de la sécurité des filles, tout spécialement dans les zones sujettes aux conflits. Les ONG ne sauraient se substituer aux gouvernements, toutefois, dans des temps troublés, certains états ne disposent pas des moyens nécessaires pour accomplir la mission qui leur est dévolue auprès de leurs citoyens. Dans de telles circonstances, il appartient aux organisations non-gouvernementales internationales de développer la capacité des collectivités locales et des communautés à réclamer des ressources gouvernementales et également de fournir les services essentiels à la survie. Les ONG internationales peuvent aussi former des groupes de pression en faveur d'une aide humanitaire au développement plus effective et plus soucieuse des besoins des femmes ainsi que des mécanismes de protection juridique favorables aux filles. (Voir chapitre 4 pour des recommandations plus détaillées).

LIGNES DIRECTRICES HUMANITAIRES

Les lignes directrices de Sphère constituent une charte humanitaire définissant un ensemble de normes minimum auxquelles les ONG et les organismes d'aide humanitaire doivent obéir en cas de catastrophes. Les normes Sphère ont été élaborées à la fin des années 90 afin d'améliorer



JENNY MATTHEWS

la qualité de l'aide apportée aux populations victimes d'un conflit ou d'une catastrophe. En dépit des longues consultations menées à l'époque au sujet de la manière de traiter les problèmes des femmes dans ces situations, il n'existe pas de dispositions suffisamment détaillées concernant les besoins spécifiques des filles: les problèmes des nourrissons filles dans certains contextes, par exemple, la préférence culturelle déclarée pour les garçons et les risques de malnutrition pour les bébés filles. Les lignes directrices n'abordent pas non plus de manière suffisante les besoins immédiats et de long terme des filles affectées par la guerre et les conflits, le soutien psychopédagogique aux filles enceintes à la suite de viol, phénomène commun dans les périodes de guerre et d'instabilité.

Tâches ménagères au Mali

3 Rôles et relations de genre

"L'extrême violence que les femmes subissent durant les conflits n'est pas uniquement due aux conditions de guerre;

elles ont un lien direct avec la violence qui existe dans la vie des femmes en temps de paix.”

UNIFEM¹³

Ce qui arrive aux filles dans les périodes de conflit et les rôles qu'elles jouent font partie intégrante de leur vie avant, pendant et après les combats. Il peut y avoir une violence dirigée contre les femmes, le trafic et les attitudes négatives envers l'activité sexuelle des filles et des jeunes femmes, ce qui limite leur accès aux mesures préventives et aux services de santé. La violence envers les filles et les femmes est une de leurs préoccupations majeures dans les pays en risque de conflit. Cette violence est souvent de nature sexuelle, entraînant des effets néfastes à long terme, qui ne sont pas seulement physiques mais également d'ordre psychologique et social. Plus un pays ou une communauté deviennent instables et plus les risques de violence augmentent pour les filles et les jeunes femmes. Lors de la mobilisation de forces armées pendant la période d'instabilité de pré-conflit, on constate, par exemple, une recrudescence des relations sexuelles commerciales entre les filles ou les jeunes femmes et les militaires.¹⁴

Quelques filles choisissent de rallier les forces armées pour se protéger. Rejoindre une unité combattante peut leur permettre d'obtenir une certaine forme de protection et un statut social mais aussi de survivre. Pour certaines, porter un fusil semble être la seule façon d'accéder à la sécurité, la nourriture et la protection.¹⁵

L'HISTOIRE DE PRINCESSE

Princesse a 19 ans et trois enfants. Son père est décédé lorsqu'elle avait trois ans, sa mère s'est remariée avec un homme qui ne s'est occupé ni du bien-être ni de l'éducation de Princesse. Princesse fut envoyée vivre chez sa grand-mère où elle se sentait bien et allait à l'école. Lorsqu'elle arriva en 7^{ème} pour passer l'Examen National de fin d'Études Primaires, sa mère et sa grand-mère n'avaient pas les moyens de payer les frais d'inscription, elle n'a donc pas passé l'examen. Elle a quitté l'école et épousé un homme qu'elle fréquentait déjà. Elle a mis au monde son premier enfant à l'âge de 14 ans et a maintenant 3 enfants qu'elle et son mari ont beaucoup de mal à élever.

Récit de Konima C. Kpanabom , 18 ans, Sierra Leone

Dans les temps d'incertitude politique, économique et sociale, on assiste à un fort retour aux valeurs traditionnelles qui semblent assurer une protection aux femmes et aux filles. Le purdah est par exemple une pratique qui exclut les femmes et les filles des lieux publics mais il peut également les écarter de toute activité extérieure: rencontrer des amis, se rendre dans des clubs ou même aller à l'école. Les traditions religieuses, judiciaires ou laïques peuvent institutionnaliser des inégalités du système juridique qui sont discriminatoires pour les filles.

En outre, la conduite des conflits est traditionnellement une affaire d'homme: les hommes et les jeunes gens se bousculent

pour défendre leurs revendications ou leur communauté dans un monde dominé par les hommes. Ce qui ne veut pas dire que les hommes soient intrinsèquement violents, mais ce que l'on attend du comportement des hommes et de celui des femmes est imposé par la société et souvent utilisé par les gouvernements à des fins politiques propres.¹⁶ On trouve souvent les stéréotypes de genre dans la propagande destinée à 'faire gober' au public un conflit armé ou une mesure donnée. On sollicitera les femmes pour qu'elles permettent à leurs fils de s'engager dans les rangs de l'armée et pour qu'elles veillent à ce qu'ils soient bien nourris en prévision de la guerre. On peut même les inciter à avoir davantage d'enfants pour 'remplacer les héros tombés au champ d'honneur'. Ce genre de messages renforcent les stéréotypes de genre, - ce qu'être un garçon ou être une fille signifie dans la tradition - et les définitions de la masculinité et de la féminité.

4 Accès aux services de base

“Je n'ai pas d'avenir... je ne sais ni lire ni écrire. Si j'avais eu la chance de savoir lire et écrire et de faire des études, j'aurais pu devenir enseignante pour éduquer les générations à venir. J'aimerais envoyer mes enfants à l'école, même pendant la guerre, même en des temps difficiles. Je voudrais que l'Irak soit comme les autres pays, que les enfants puissent vivre comme les autres enfants... et que la guerre finisse.”

Jeune fille kurde de 14 ans, Irak. Sa famille est déplacée depuis la guerre Iran-Irak, il y a vingt ans. Elle ne peut pas aller à l'école.¹⁷

Dans les états fragiles, l'accès aux services de base tels que la santé et l'éducation est souvent médiocre même avant le début d'un conflit. Les résultats des recherches récentes montrent que plus de la moitié des enfants non scolarisés dans le monde vivent dans des états fragiles. Le précédent rapport sur la Situation des Filles dans le Monde souligne que la dégradation de ces services a un impact particulier sur les filles et les jeunes femmes.

Quand bien même les infrastructures ne sont pas dégradées par la violence



montante, elles pâtissent du manque de financements pour les réparations. La préférence des gouvernements en mal de sécurité qui redoutent ou préparent un conflit, va aux dépenses militaires plutôt qu'aux services de base. Les enseignants et les travailleurs de santé abandonnent leurs postes parce qu'ils ne sont plus payés, qu'ils se sentent menacés par la violence ou pour cause de rupture des approvisionnements. La défaillance des systèmes d'assainissement contraignent les filles et les jeunes femmes à faire chaque jour des kilomètres à pied pour chercher l'eau nécessaire à leur foyer. Les risques de contaminations et de maladies graves s'accroissent. La pénurie de ressources pour les soins de santé féminine, y compris ceux qui concernent la santé reproductive et les maladies sexuellement transmissibles, ou le traitement des effets de la violence, alourdit encore le poids de l'impact physique et psychologique de ces problèmes. (voir chapitre 3)

L'éducation constitue un facteur déterminant pour autonomiser les filles. Dans les états fragiles, en effet, moins de filles que de garçons vont à l'école et, en temps de guerre, cet état des choses

Enfant malade au Liberia déchiré par la guerre

REUTERS/ LUC GNAGO, courtesy www.alicrnet.org

Variation de la violence aux différents stades d'un conflit

Niveaux de violence	Extrême			Violence 'privée' (société, communauté, famille)	
	Élevé				
	Moyen			Violence 'publique' (attaques d'hommes armés)	
		De base	Pré-conflit	Durant un conflit armé	Post-conflit

empire – au Soudan méridional les filles ont plus de chances de mourir en couches que de terminer l'école primaire.¹⁸

Même si les filles vont à l'école, il y a de nombreux moyens 'cachés' pour que l'enseignement qu'elles reçoivent préserve la domination et les valeurs masculines en dépit de l'engagement officiel pris en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons dans l'éducation.¹⁹ Il est rare qu'un pays en proie à l'instabilité soit attaché à dispenser aux filles le type d'enseignement dont elles ont besoin et qui les encouragerait à ne pas manquer l'école.

LES FILLES AU BALOUTCHISTAN

Amna, Qudsi et Areeba ne sont en rien différentes des autres écolières pakistanaïses. Le trio de petites filles de 9 ans, aux cheveux soigneusement nattés et aux uniformes bien repassés rien à une plaisanterie bien à elles en franchissant la grille de leur école, située dans la ville de Sibi dans la Province du Baloutchistan. Elles se remarquent pourtant dans cette partie la moins développée du Pakistan.

Le taux d'alphabétisation des filles du Baloutchistan compte parmi les plus bas du monde et la majorité des filles ne sont pas scolarisées. Le niveau d'alphabétisation de la province – 37 pour cent – s'inscrit loin derrière celui des trois autres provinces du Pakistan et la moyenne nationale est de 53 pour cent. Le taux d'alphabétisation des femmes au Baloutchistan était estimé à 20 pour cent, dont 10 pour cent de femmes qui reçoivent une instruction dans les zones rurales.

Dans certaines parties du Baloutchistan, on trouve les taux de scolarisation et d'alphabétisation les plus bas du monde et un chiffre record de 2 pour cent de scolarisation dans le primaire rapporté par Naveed Hassan Naqvi, économiste de l'éducation à la Banque Mondiale, qui dirige le projet de l'éducation au Baloutchistan. Ce projet a permis d'obtenir un prêt de 22 millions de dollars US pour la création d'écoles communautaires de filles.

De nombreux défis subsistent pour l'avancement de ce projet. Les attitudes sociales sont certes une difficulté mais

les conflits incessants qui opposent les militaires et les tribus locales ne sont guère propices non plus.

Les combats qui ont éclaté dans les districts de Dera Bugti et de Kohlu au sud-est de la capitale provinciale de Quetta, ont fait près de 300 morts en 2006 et forcé des milliers de personnes à fuir. L'éducation des enfants a été interrompue pendant six mois au moins. "Nous sommes partis nous installer à Sibi il y a huit ans parce qu'il n'y avait plus d'école dans notre village du district de Dera Bugti et nous voulions que nos enfants reçoivent une éducation," dit Ahmed, 34 ans, dont les trois enfants vont à l'école de la ville.²⁰

5 Sécurité économique

Dans la période qui précède le conflit, mais également pendant et après, il devient de plus en plus difficile pour les familles de trouver des moyens pour subvenir à leurs besoins. Les denrées alimentaires et d'autres produits se font rares et les prix grimpent. Non seulement les services de base ne sont plus assurés mais la crainte de la violence empêche les gens de se rendre au marché, de cultiver leurs champs et en général de mener une vie normale. Les parents

Filles dans une école sous la tente au Pakistan.



LORNA ROACH

préfèrent garder leurs filles à la maison de peur de les voir agressées. Les filles peuvent aussi être obligées de consacrer plus de temps et d'énergie aux tâches ménagères. En tout état de cause, les routes peuvent devenir impraticables, les transports publics s'interrompre, ce qui rend les déplacements difficiles, voire impossibles. Dans de telles circonstances, les possibilités de gagner sa vie sont très limitées. Ceux qui avaient de quoi vivre, deviennent pauvres et les pauvres deviennent encore plus pauvres.

Lorsque les familles n'arrivent plus à gagner de quoi vivre, les filles peuvent être forcées de chercher du travail. Cela signifie éventuellement un travail rémunéré dangereux, vendre son corps ou s'engager dans les forces armées. (voir chapitre 2)

Elles peuvent être obligées d'assumer des tâches supplémentaires à la maison tandis que d'autres membres du foyer cherchent un emploi ou vont travailler. Elles peuvent également être forcées de s'engager dans un mariage précoce pour garantir le paiement de leur dot et/ou pour alléger le fardeau économique qu'elles représentent pour leur famille. Cela conduit souvent à des problèmes de santé lorsque, trop jeunes, leurs corps immatures doivent supporter des grossesses. Cela veut également dire qu'elles abandonneront probablement l'école.

DES FILLES VIVANT DANS LA PAUVRETÉ

Les filles qui vivent dans la pauvreté courent des risques en temps de paix, encore multipliés dans les périodes d'instabilité. Si nous ne connaissons pas le nombre exact de filles qui vivent dans la pauvreté, une étude demandée par l'UNICEF, estime que plus de la moitié de tous les enfants des pays en développement connaissent des privations graves et qu'un tiers d'entre eux, soit 674 millions, vivent dans une misère absolue.²¹ Plus de 200 millions de jeunes, soit 18 pour cent du total, vivent de moins d'un dollar par jour et 515 millions de moins de 2 dollars par jour.²²

6 Participation et autonomisation

Il n'est pas facile pour une fille ou une jeune femme de participer à la vie en dehors de

la maison, même dans une société stable. C'est encore plus difficile dans des sociétés instables car les institutions tendent à se dégager de leur responsabilité publique et le gouvernement qui dispose de moyens réduits pour consulter les citoyens adultes en a encore moins pour consulter des adolescentes. En outre, les institutions de niveau communautaire, y compris les clubs d'enfants et les activités spécialement conçues pour les filles, peuvent avoir cessé de fonctionner, privant de ce fait les filles d'une occasion de participer, d'acquérir de nouvelles compétences de leadership et de se faire entendre dans leur communauté.

De nombreuses filles ont le sentiment d'avoir peu de latitude pour choisir ce qu'elles veulent faire de leur vie comme le montre le tableau de la page 35. Dans les initiatives d'alerte et de prévention des conflits impliquant les femmes, on tend à ignorer la contribution potentielle des filles.²³ L'exclusion des filles dans la surveillance des conflits signifie également que l'on ne tient pas compte du caractère spécifique des problèmes qui les concernent. De plus, dans les périodes de reconstruction de l'après-conflit, les activités conçues pour les jeunes semblent centrées sur le chômage des jeunes hommes.

Le silence des filles a des conséquences graves car elles sont celles qui connaissent le mieux les risques auxquels elles sont exposées dans les périodes d'instabilité et ont des idées sur la meilleure manière de se protéger. Familles, communautés, agences et gouvernements, devraient les écouter et agir en fonction de ce qu'elles ont à dire. Ce rapport est plein d'histoires de filles qui ont survécu, géré des maisonnées entières, acquis de nouvelles compétences et même représenté la

Pourcentage des jeunes femmes âgées de 15 à 25 ans qui pensent pouvoir influencer leurs vies par elles-mêmes

	Travail	École	Mariage
Albanie	60	82	77
Bangladesh	50	18	4
Éthiopie	79	39	55
Iraq	43	52	65
Malaisie	89	82	82
Roumanie	84	65	96
Tadjikistan	53	32	25

jeunesse dans des instances internationales après avoir traversé des guerres.

“ÊTRE UNE FEMME N’EST PAS UNE MALÉDICTION” – LE PROJET DE PROTECTION DES FILLES AU PAKISTAN

Le Projet de Protection des Filles autonomise les filles au sein de leurs familles et de leurs communautés. Il porte sur 500 villages et villes du Pakistan. Les filles assistent à des ateliers d’orientation de cinq jours où leur est dispensée une information sur la santé, l’hygiène et la nutrition dont elles pourront faire bénéficier toute leur famille. Les filles qui ont reçu quelques éléments d’instruction formelle, reçoivent des kits d’école à la maison comprenant un tableau noir, de la craie et des posters muraux. Cela permet à un grand nombre d’entre elles d’organiser des mini-écoles pour les filles non scolarisées; elles pourront ainsi relayer des informations essentielles en confortant leur estime d’elle-même et, parfois, en gagnant un petit revenu. Elles peuvent de cette manière pousser l’autonomisation dans la communauté. D’autres optent pour une formation de secouriste ou pour une formation génératrice de revenus. La réussite la plus satisfaisante de ce programme réside dans le fait que les filles y découvrent leurs propres atouts et de nouvelles possibilités dans la vie; elles deviennent des modèles pour les autres et entament ainsi le long et difficile chemin de l’abaissement des barrières traditionnelles à la participation des femmes.

“Je n’étais pas comme ça,” nous dit Sumera Zafar, 20 ans. “J’étais gauche et extrêmement timide... Mais les gens ont maintenant confiance en mon jugement. Des filles viennent de tout le voisinage pour discuter avec moi et me demandent de les aider à résoudre des problèmes domestiques graves. Le Projet de Protection des Filles a vraiment aidé des filles comme moi à avoir confiance en elles-mêmes. Il nous a permis de comprendre qu’être une femme n’était pas une malédiction ou un mal. Il nous a



NICK UT / AP / PA PHOTOS

enseigné à nous aimer et à être fières de nous. Je sens aujourd’hui que les femmes sont aussi bien que les hommes...”

Son message personnel aux filles et aux femmes du Pakistan est: “Cessez de dépendre des autres et croyez en vous-mêmes. Soyez fermes dans vos positions, car c’est la seule façon d’améliorer vos vies et d’aller de l’avant.”²⁴

Photo de Kim Phuc, 9 ans, fuyant terrorisée.

Plan a récemment publié une étude basée sur des recherches menées dans huit pays différents, en interrogeant des groupes d’enfants pauvres et marginalisés sur la notion de résilience.²⁵ Des discussions avec des enfants des rues de Manille ont montré que la résilience était fonction des caractères suivants:

Traits personnels de résilience:

- Force intérieure: confiance en soi, foi en soi, surveillance de soi, contrôle de soi, tempérament facile.
- Traits marquant l’ouverture au monde extérieur, compétences de leadership, altruisme, empathie, bonne entente avec le groupe.
- Quelque chose qui vous dépasse: morale, religion.

Facteurs internes de protection de la famille et des pairs:

- Responsabilités familiales, traditions et relations positives et encourageantes avec les parents et dans la fratrie.
- Modèles positifs d’adultes, relations positives avec les pairs.

Facteurs externes de protection:

- Participation à l’école, dans la

communauté, assistance d’une agence.

L’étude a relevé que: “les sentiments de confiance et d’estime de soi chez les enfants sont particulièrement renforcés par les occasions de se rencontrer et de développer une solidarité avec d’autres enfants. Toutefois les enfants recherchent également le soutien des adultes.”

Dans la période de gestation d’un conflit, les filles ont peu d’occasions de pouvoir s’appuyer sur un soutien ou sur une solidarité. Les adultes qui les entourent se trouvent soit indirectement mêlés à la guerre soit eux-mêmes impliqués dans les combats et dans ce cas ils peuvent avoir été tués ou s’être enfuis. Ils peuvent aussi simplement tenter de survivre. Et lorsqu’ils ont de jeunes enfants, ils peuvent privilégier de sauver et de protéger les garçons – qui assurent la continuité de la lignée familiale – plutôt que les filles. Dans les périodes de conflit en particulier, les besoins des enfants viennent après ceux des adultes et les filles ont de bonnes chances de se trouver au bas de l’échelle des priorités. Avec un soutien, on a constaté que les filles sont capables de s’en sortir avec plus de force et d’assurance.

Kim Phuc, la petite fille de la photo

La photo de Kim Phuc, courant nue sur une route, couverte de brûlures au napalm le 8 juin 1972 est devenue le symbole de l’horreur de la guerre du Vietnam.

“Sur cette photo j’étais une petite fille. J’avais neuf ans et je courais le long de la route pour échapper aux incendies des bombes au napalm au Vietnam. De ce jour, ma vie a été bouleversée pour toujours d’une manière que personne n’aurait pu prévoir. J’avais des brûlures sur tout le corps et on s’attendait à me voir mourir. J’ai passé 14 longs mois à l’hôpital et subi 17 interventions chirurgicales. Finalement, j’ai pu rentrer à la maison.

Mon corps a été lent à guérir et mon esprit encore plus. Je priais beaucoup. Je passais mon temps à lire des livres sur les religions mais personne ne pouvait soulager ma souffrance. À la fin, j’ai compris que c’était le feu d’une bombe qui avait brûlé mon corps et la compétence des médecins qui avait réparé ma peau mais il a fallu

l’amour de Dieu pour guérir mon cœur. J’ai laissé le pardon grandir dans mon cœur jusqu’à ce qu’une immense paix intérieure m’envahisse.

Je voudrais aujourd’hui encourager les gens à s’aimer et à s’aider les uns les autres. Il faut apprendre à devenir plus tolérant, mieux regarder chacun, écouter, aider les autres au lieu de se laisser emporter par la colère et la haine porteuses de vengeance et de violence... La guerre apporte d’innombrables souffrances. C’est pourquoi je montre la petite fille de la photo. Elle raconte mon histoire et les conséquences que la guerre a eu sur ma vie. Aucune mère ni aucun père au monde n’aurait voulu que ce que raconte cette photo puisse se produire. Je voudrais donner un autre regard à ceux qui contemplent ma photo. Que ce ne soit pas un cri de douleur mais un cri d’amour, de paix et de pardon.”

Kim Phuc a créé sa propre organisation en faveur des enfants et est devenue Ambassadrice de Bonne Volonté des Nations Unies.²⁶

7 Les voix des filles

“Je pense que les filles devraient se révolter afin d’obtenir les changements réels qu’elles espèrent. Les législateurs devraient travailler dans ce sens.”

Amédée (19 ans), Haïti

“Dès que nous saurons ce dont notre esprit a besoin, nous trouverons le chemin dans nos cœurs, car c’est ce qui endommage le cœur qui détruit le plus. Pour se remettre, il faut plus de temps que pour réparer n’importe quel dommage de la société. Une fois que nos cœurs auront récupéré, le temps sera venu pour nous de reconstruire l’autre.”

Jeune fille (19 ans), Vietnam²⁷

“Enseigner aux femmes des compétences de leadership est très important car elles constituent le fondement sur lequel une société est bâtie. On voit un nombre croissant de filles et de jeunes femmes mener de front des études et un travail tout en s’occupant de leur maison. Leur réussite dans les domaines qu’elles ont choisi sera la réussite de leur société.”

Ruchira, jeune femme du Sri Lanka²⁸

Voix du front Haïti

Entretiens avec des filles et des jeunes femmes

En octobre et en novembre 2007, des entretiens avec douze filles et jeunes femmes furent menés à Jacmel, au sud-est d'Haïti, à Croix-des-Bouquets, à l'ouest, et à Port-au-Prince, la capitale haïtienne.

L'enquête portait sur la perception des risques liés à la violence de genre à Haïti et les chances de faire entendre la voix des filles plus particulièrement en temps de crise ou de catastrophe.

Parce que je suis une fille

Les personnes interrogées évoquent les problèmes posés par la violence sexuelle et psychologique de même que le harcèlement généralisé des femmes et des filles.

"J'ai rencontré la violence exercée à l'encontre des filles et des femmes au cours de ma vie. Mais les autorités faisaient peu de cas de l'opinion de nos collègues féminines. Lorsqu'une crise éclatait, les autorités ne prenaient même pas la peine de chercher à savoir si nous en étions ou non les victimes. Les violences physiques et psychologiques se reproduisaient."

Joassaint (19 ans)

"Pour moi, le type de violence le plus répandu contre les enfants est la violence sexuelle. Le comportement négatif de certaines femmes a un impact négatif sur les autres. Il y a des filles violées et celles qui sont livrées à la prostitution. Certains mauvais garçons peuvent avoir une histoire d'amour avec une fille puis permettre à leurs copains de se servir d'elle. Les filles qui font attention sont souvent maltraitées

par des garçons qui désapprouvent leur indépendance. Culturellement, les garçons aiment critiquer les filles."

Myrline (18 ans)

"Il y a une violence psychologique masculine. Par exemple, les garçons ont l'habitude de harceler les filles avec des propos durs. Je n'aime pas cela, bien que ça ne me soit pas arrivé personnellement, mais celles qui ont été confrontées à ce harcèlement sont des filles comme moi."

Vania (20 ans)

Aucune compréhension, aucun respect

Les personnes interrogées décrivent une culture de violence masculine très répandue à Haïti et décrivent la violence graphique à l'encontre des filles et des jeunes femmes. Elles soulignent le fait que les femmes ne participent pas aux processus décisionnaires susceptibles de leur fournir des occasions d'aborder les problèmes de violence sexiste.

"Du point de vue historique et culturel, les hommes de Haïti ont toujours regardé les femmes de haut. Ils ont été les principaux acteurs des prises de décisions. Si les femmes étaient impliquées dans ce processus, on leur accorderait plus de compréhension et de respect. Elles parviendraient à réaliser leur potentiel afin de changer les choses."

Joassaint (19 ans)

"Je présente sur une radio locale un programme sur la violence envers les enfants et les filles. Le cas d'un homme qui battait une femme enceinte à coups de pied répétés m'a fortement choquée. L'enfant à naître est mort. J'ai été témoin de cette



CAROLINE IRBY

violence. Je n'en croyais pas mes yeux."

Caroline (16 ans)

Être entendue

La grande majorité des personnes interrogées ont le sentiment que la voix des filles n'est pas entendue. Deux d'entre elles ont néanmoins noté une impression de progrès chez les décideurs hommes qui commencent à écouter les voix des filles. L'image d'ensemble qui se dégage n'est malgré tout pas encourageante. Pourtant, même dans ce pays où la violence sévit depuis longtemps, il y a de faibles lueurs d'espoir. Les filles avaient le sentiment qu'elles avaient un potentiel, qu'elles n'étaient pas des incapables quand bien même on les ignorait.

"Dans ma communauté, les femmes ne sont pas toujours traitées équitablement. Leur opinion n'est jamais prise en compte. On les néglige parce que personne ne se préoccupe d'elles. D'un côté, je pense que les femmes devraient elles-mêmes prendre des mesures

drastiques pour éviter de tels problèmes. De l'autre, je pense que quelques jeunes devraient avoir une formation de secouristes pour savoir répondre avec sensibilité. Les décideurs n'ont pas conscience de la vulnérabilité plus grande des filles à la violence et c'est pour cela qu'ils ne prennent pas des décisions favorables aux femmes et aux filles."

Emmanuela (18 ans)

"Je connais une fille dont la maison a été détruite par un orage. Elle a été obligée de vivre chez les voisins. Je crois honnêtement que si sa voix avait pu être entendue par les décideurs, elle aurait préféré demander un soutien pour la reconstruire."

Joassaint (19 ans)

"On n'entend jamais nos voix. On n'informe jamais les filles des réponses définitives (émanant des autorités). La discrimination de genre frappe

Jeune fille dans un orphelinat d'enfants atteints du SIDA à Haïti.

directement les femmes. Les hommes prennent toutes les décisions sans guère consulter les femmes."

Joseph (17 ans)

"Si les femmes avaient une chance de s'exprimer, elles le feraient. Si le gouvernement d'Haïti aidait les femmes à s'organiser, elles auraient les outils nécessaires. Si l'on respectait les droits des femmes, les choses iraient mieux."

Vanela (20 ans)

"Les petites cognées font tomber les grands chênes. Les voix des filles commencent à se faire entendre. Les hommes d'Haïti devraient savoir que les femmes, et aussi les jeunes filles, ont des droits. Les associations féminines travaillent dur."

Ginette (17 ans)

"Je ne suis pas d'accord quand on dit que les voix des filles sont entendues. Ma mère travaille au Ministère des Affaires féminines à Port-au-Prince. Elle me dit qu'on y reçoit habituellement chaque mois des rapports concernant la violence contre les femmes et les filles. Il y a encore beaucoup à faire."

Joassaint (17 ans)

"Il existe quelques organisations féminines dont l'objectif est d'améliorer la participation des femmes dans les affaires publiques et également de plaider en faveur de l'égalité des chances et contre la violence exercée sur les femmes. Les hommes commencent à mieux comprendre cela. J'aimerais que les filles prennent le relais des femmes qui ont été seules à assumer cette charge jusqu'ici."

Myrline (18 ans)

Les filles devraient se révolter

Les personnes interrogées ont souligné l'importance des familles dans l'autonomisation des filles en encourageant leur éducation ainsi que l'égalité des chances dans l'accès à l'éducation des filles, des garçons et des familles.

"Les différences de perception entre les générations ont une incidence défavorable pour les filles. Certaines familles, très attachées aux traditions, sont convaincues

que l'éducation est destinée aux garçons et que les filles sont vouées aux travaux ménagers ou à ceux des champs. Les jeunes filles devraient prendre les choses en mains pour elles-mêmes sans attendre que les hommes agissent à leur place. Les parents devraient s'informer sur les questions relatives à l'équité de genre et la violence sexiste."

Camille (18 ans)

"Les voix des hommes sont la plupart du temps prépondérantes. Ils sont ceux qui décident, les chefs. Ma principale préoccupation est que mes enfants n'aient pas des chances égales dans leur éducation. Nous vivons dans une société dominée par les hommes. Il y a des choses que nous pouvons faire, mais pour lesquelles aucune opportunité ne nous est offerte. Cependant, il y a à présent plus de filles à l'école que jamais auparavant."

Mica (33 ans)

"Je pense que les filles devraient se révolter pour obtenir les changements qu'elles attendent. Les législateurs devraient travailler dans ce sens."

Amédée (19 ans)

FORUM NATIONAL DES JEUNES

Joassaint Gloussennette, 18 ans, fréquente le Collège Célie Lamour dans le sud est d'Haïti. Elle est également présidente du Forum National des Jeunes sur la Violence faite aux enfants.

Elle a participé à une série d'activités liées à la lutte contre la violence faite aux enfants. Elle a aussi pris part à une enquête de porte à porte dans sa localité; celle-ci est intégrée dans une initiative nationale destinée à mieux cerner l'impact des violences sur la vie des enfants. Les résultats de l'enquête ont révélé que la violence physique et psychologique omniprésente affecte plus gravement les filles que les garçons.

Au cours d'une réunion de trois jours organisée à Haïti par Plan, des jeunes venus de toutes les parties du pays ont discuté des moyens de faire cesser la violence à l'encontre des filles. Les participants ont élaboré une série de

H A Ï T I – CHIFFRES DE BASE

- Capitale: Port-au-Prince.
- Population: 8,1 millions (estimée en juillet 2005)
- Taux de mortalité infantile: 76 % des naissances viables.
- 23% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition.
- 1 nourrisson sur 14 meurt avant son premier anniversaire.
- Espérance de vie: 50,8 ans hommes; 52,4 ans femmes
- L'Indice de Développement Humain (IDH) de 0,529 place Haïti au 146^{ème} rang sur 177 pays
- Environ 65% de la population vit sous le seuil national de pauvreté.
- 40% des enfants ne sont jamais scolarisés.
- Moins de 15% des élèves terminent le cycle des études secondaires.
- 5,000 nourrissons sont porteurs du VIH à la naissance.
- Haïti détient actuellement le taux le plus élevé de contamination au VIH/SIDA des Caraïbes. Un peu plus de 50% des individus séropositifs âgés de 15 à 49 ans sont des femmes.
- 1 sur 10 enfants sont employés comme domestiques loin de leurs familles. Trois quarts de ces employés sont des filles.
- La proportion des femmes dans la population active dépasse celle des hommes. 37% des femmes dans la population active travaillent dans l'agriculture.



(Sources: Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth, Royaume-Uni; Rapport sur le Développement Humain du PNUD pour 2007; Profil Pays de la Banque Mondiale; Profil Pays du Département d'État des Etats-Unis; Alerte Enfants, Haïti, 2006, UNICEF; Profil pays de l'OMS; Statistiques nationales du Gouvernement haïtien)

recommandations et ont rencontré le Président et le Premier Ministre d'Haïti afin d'exposer leurs idées en vue d'une solution. Ce fut pour les jeunes une occasion de choix de s'adresser au gouvernement et de s'exprimer dans les médias sur la violence faite aux enfants d'Haïti.

Haïti est le nom de la moitié d'une île des Caraïbes appelée Hispaniola par les colonisateurs européens qui la peuplèrent d'esclaves d'Afrique occidentale jusqu'à la rébellion historique menée par Toussaint Louverture contre les négriers. Un siècle plus tard, Jacques Dessalines proclama dans la moitié occidentale de l'île l'indépendance de la République d'Haïti.

Mais l'indépendance d'Haïti fut agitée. Plus de 20 leaders nationaux furent tués ou renversés de manière violente jusqu'à l'accession à la présidence de François Duvalier, 'Papa Doc', en 1957. Le régime de Duvalier fut brutal, terrorisant la population et écrasant toute dissidence avec ses redoutables milices privées, les Tontons Macoutes. Duvalier mourut en 1971 et son fils, Jean-Claude, 'Bébé Doc' lui succéda à l'âge de 19 ans. Haïti implosa et devint le pays le plus pauvre et le plus violent de l'hémisphère occidental.

Le régime Duvalier finit par s'écrouler en 1986 et un prêtre local, le populaire Jean Bertrand Aristide fut élu Président en 1990. Les Haïtiens espéraient une vie meilleure mais Aristide fut aussi renversé dans la violence et s'enfuit de l'île. Il revint en 1994 accompagné par des troupes américaines et onusiennes. Mais la violence, alimentée par une pauvreté chronique et une grave crise économique, s'accrût dans les rues. Haïti devint la plaque tournante du trafic régional de drogue.

En 2006, au terme d'une décennie d'impasses politiques, de heurts violents, d'exécutions arbitraires, de torture et de brutalité, René Préval est élu Président. De 2004 à 2006, son gouvernement fut appuyé par la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation à Haïti qui comptait presque 9.000 soldats de maintien de la paix basés dans le pays. Mais la mission des Nations

Unies fut ternie par les allégations confirmées d'abus sexuels perpétrés sur les filles et les jeunes femmes d'Haïti et de prostitution de très jeunes filles.

Les infrastructures se sont quasiment effondrées à Haïti et on y trouve les plus mauvais indicateurs de santé des Amériques, y compris les taux de mortalité maternelle et infantile, les taux de malnutrition et le nombre le plus élevé de personnes contaminées par le VIH¹. Soixante pour cent de la population, dans les zones rurales surtout, n'a pas accès aux services de base en matière de santé. Près de 5,6 pour cent des individus âgés de 15 à 49 ans sont atteints par le VIH¹, 19.000 d'entre eux sont des enfants. Les médicaments antirétroviraux sont rares. Ces facteurs ont un impact dramatique sur la santé des filles et sur leurs possibilités d'accès à des services de santé appropriés.²

Un grand nombre d'écoles et d'hôpitaux ont fermé leurs portes ces dernières années car les enseignants, les travailleurs sociaux et les prestataires de santé craignent la violence dans leur travail. La violence endémique qui prévaut à des degrés divers touche gravement l'accès des filles à l'éducation. À peine un peu plus de la moitié des enfants en âge d'aller à l'école sont scolarisés et moins de deux pour cent des élèves terminent le cycle secondaire.

De 2004 à 2006, la violence armée dans les rues a installé un environnement dans lequel des gangs de délinquants, dont beaucoup avaient apparemment des liens avec des partis politiques, s'attaquaient systématiquement aux enfants. Ces gangs contrôlaient fréquemment des territoires et recrutaient parmi les enfants des combattants, des espions, des informateurs ou des porteurs d'armes ou de drogue. Les enfants étaient assassinés, amputés, violés et enlevés par les gangs.³

Filles et femmes haïtiennes sont confrontées à l'escalade d'une violence basée sur le genre et une coercition sexuelle. Les organisations haïtiennes de défense des droits, telles l'initiative FONKOZE – conçue pour soutenir les activités économiques des femmes – disent que la pauvreté chronique place un nombre croissant de femmes dans des situations de vulnérabilité et de compromission pouvant aller jusqu'au

rapport sexuel forcé.⁴ La Confédération des Travailleurs Haïtiens affirme que davantage de femmes sont actuellement obligées de devenir des travailleuses du sexe.

Le gouvernement a complètement échoué dans sa lutte contre la violence commise à l'encontre des filles et des femmes et leur vulnérabilité est encore plus accusée.⁵

L'augmentation du nombre des viols apparemment dus à des motifs politiques montre que les filles et les femmes sont victimes d'abus sexuels à cause de l'insécurité généralisée croissante. Les témoignages des femmes violées font apparaître des schémas dans ces actes prémédités où l'on voit que leurs auteurs sont masqués, lourdement armés, battant fréquemment les femmes pour les réduire à la soumission et portant leurs coups sur les yeux pour qu'elles ne puissent pas les identifier. Les enfants issus de viols sont gravement stigmatisés à Haïti. Accablés de sarcasmes et de brutalités, ils sont quelques fois surnommés 'petit viol' par les autres enfants. Il n'y a presque aucun soutien institutionnel pour les victimes de viols et leurs familles.

En raison de la crise économique chronique qui perdure à Haïti, les filles se trouvent souvent dans l'obligation de subvenir aux besoins de leurs familles. On estime à 400.000 le nombre d'enfants 'restavek' employés comme domestiques à Haïti. La plupart sont des fillettes de neuf ans ou moins.⁶ En outre 2.000 enfants font l'objet d'un trafic vers la République Dominicaine, souvent avec l'aide de leurs parents. Un risque grave d'abus sexuel pèse sur les filles dans ce trafic.

Tir croisé: conflit

2



REUTERS/RADU SIGHETI, courtesy www.alertnet.org

Ce chapitre examine les effets des conflits violents sur la santé, l'éducation et le bien-être des filles lorsque l'attention du monde est concentrée sur la guerre et pas sur les gens qui en souffrent. Il analyse également quelques possibilités nouvelles que le chaos et les²⁹ catastrophes offrent aux filles: la guerre oblige parfois les filles à assumer des rôles non traditionnels qui ne leur sont pas familiers.

1 Introduction

"Nous rigolons, parce que la politique nous dépasse. Nous espérons que quand nous serons grands, nous serons capables d'être les nouveaux leaders et de faire changer les choses."

Manar (15 ans), Cisjordanie

"Lorsque des communautés entières souffrent des conséquences des conflits armés et du terrorisme, ce sont les filles et les femmes qui sont particulièrement touchées en raison de leur position dans la société et de leur sexe."

Beijing Programme d'Action³⁰

Un tiers de tous les enfants soldats sont des filles et leur nombre augmente.³¹ Il est remarquable de constater qu'en dépit de la disproportion des maux qu'engendrent la guerre et ses bouleversements pour les filles et les jeunes femmes dans leurs foyers et dans leurs communautés, leurs droits demeurent en grande partie lettre morte. Au cours des conflits violents, les filles restent, selon l'expression consacrée, 'invisibles' dans les interventions

humanitaires, ou bien on les ignore, ou bien on les traite simplement en victimes de violence sexuelle ou autre. Le fait de ne pas accorder une attention spéciale aux filles a pour résultat d'accroître leur vulnérabilité dans des situations de violence et de limiter leur accès aux services et au soutien dont elles ont précisément le plus grand besoin dans ces périodes d'insécurité.

Pourquoi les filles sont-elles plus vulnérables dans les périodes de conflit?

Nous avons vu comment, les déséquilibres de pouvoir entre filles et garçons, hommes et femmes génèrent de la discrimination bien avant qu'un conflit n'éclate. Durant les conflits, les filles se trouvent affectées de diverses manières qui accentuent ces déséquilibres en les combinant; de tous temps les armées conquérantes ont violé, capturé, réduit en esclavage la population féminine de l'ennemi. Des jeunes femmes ont également pris part aux conflits, comme soldates, gestionnaires de cantonnements, en suivant les armées, comme cuisinières, messagères, fabricantes de munitions, auxiliaires médicales, porteuses ou prostituées. Elles ont également travaillé dans les usines ou aux champs lorsque les hommes étaient partis à la guerre.

En vingt ans, la nature des guerres s'est profondément transformée, surtout par rapport aux filles et aux femmes. Les conflits violents tendent à se prolonger pendant plusieurs années, avec des niveaux variables de violence ouverte et peu de certitude d'une paix durable.

Cela contribue à une augmentation de la pauvreté, de la vulnérabilité et du

nombre de personnes déplacées. La violence sexuelle et le viol ne sont plus un simple sous-produit des conflits mais une tactique délibérée visant à détruire une autre culture en changeant sa future population. Ce sont les jeunes femmes qui en paient le prix. Les Nations Unies ont noté qu'au Darfour, au Soudan: "Les filles sont la cible de conflits inter ethniques dans une forme délibérée d'humiliation d'un groupe donné et comme moyens de nettoyage ethnique. Près de 40 pour cent des victimes ont moins de 18 ans."³² De nombreuses jeunes femmes sont contraintes de porter l'enfant de leur violeur et peuvent avoir été infectées par le VIH transmis par leur assaillant.

UNE PERSONNE DIFFÉRENTE³³

À 12 ans, Lucy Aol serre son fusil dans une embuscade de soldats gouvernementaux. À 13, un commandant rebelle la prend pour épouse. À 16, elle est mère. Aujourd'hui, à 21 ans, elle étudie la santé environnementale à l'université et projette d'utiliser ses connaissances au service de son pays déchiré par la guerre...

Lucy avait 12 ans quand elle a été enlevée par la redoutable Armée de Résistance du Seigneur ougandaise (LRA) et forcée de marcher sur des kilomètres jusqu'à une base au Soudan, où on lui enseigne à manier un fusil. On estime que la LRA a enlevé 25.000 enfants en vingt ans d'insurrection.

"Nous avons servi d'esclaves," dit Lucy. Elle dit que les combattants avaient de 10 à 15 ans dans sa base. "On vous enseigne à vous servir de fusils pendant deux semaines, puis on vous envoie au feu, mais la plupart d'entre nous ne savent pas se battre, donc ils se font tuer. Les rebelles vous disent: 'Ne vous rendez pas, ne fuyez pas ou ils vous tueront.'"

À 13 ans, on a fait de Lucy la troisième épouse d'un commandant. Elle a subi des sévices sexuels et a été battue par ses coépouses plus âgées. Elle a eu envie de se suicider. Trois ans plus tard, elle réussit à convaincre son 'mari' que leur vie serait meilleure dans son pays. Un jour, craignant pour leurs vies, ils fuient le Soudan.

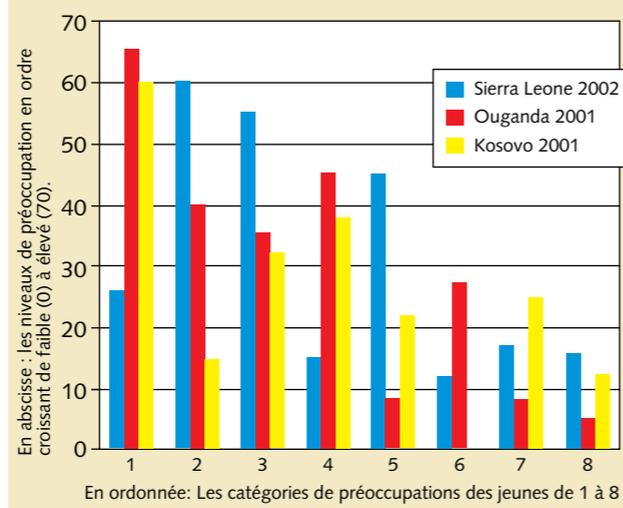
Rentrés en Ouganda, des soldats

gouvernementaux tuent son 'mari' et la mettent en détention. On l'emmène dans un centre pour anciens combattants; là, elle bénéficie d'une assistance psychopédagogique et découvre qu'elle est enceinte. Sa famille lui fait bon accueil mais ses voisins, dont la fille a été tuée par les rebelles, sont moins bien disposés à son égard "Les gens disent que nous avons des fantômes autour de nous parce que nous avons tué," dit Aol.

Lucy Aol est à présent devenue une jeune femme de 21 ans, rayonnante et communicative. Grâce à sa mère, à un petit héritage de son père décédé il y a un an, à beaucoup de travail et de détermination, elle économise suffisamment d'argent pour s'inscrire à l'École de Médecine de Mulago, l'hôpital le plus prestigieux d'Ouganda. C'est sa mère qui s'occupe de sa fille qui a maintenant cinq ans, pendant qu'elle fait ses études.

"Je n'ai pas d'argent pour envoyer Winifred à l'école pendant que j'étudie. Il lui faudra attendre. J'ai encore un an à

Comparaison des préoccupations majeures des jeunes impliqués dans les conflits en Sierra Leone, en Ouganda et au Kosovo³⁵



- 1 = Violence et insécurité
- 2 = Education
- 3 = Besoins économiques et matériels
- 4 = Psychosocial
- 5 = Santé
- 6 = Déplacement
- 7 = Questions de genre
- 8 = Rôles sociaux et relations

terminer. Après, dès que j'aurai un travail, elle ira à l'école," Elle ajoute, radieuse:

"Je veux que ma fille ait toutes les chances que je n'ai jamais eues. Son éducation est très importante pour moi. Je crois qu'elle pourrait devenir avocate".

Ce que veulent les jeunes

Lorsqu'on les interroge sur leurs préoccupations pendant et après le conflit, la priorité des priorités est la paix. Immédiatement derrière viennent l'éducation et la santé.³⁴ Si une fille n'a pas pu être scolarisée avant d'être prise dans le conflit, elle considèrera l'école comme une priorité encore plus grande lorsque, à la fin des combats, il lui faudra bâtir son avenir. Un ensemble de soins de santé sexuelle et reproductive compte également au nombre des priorités des jeunes femmes, de celles en particulier qui sont victimes de violence sexuelle, tombent enceintes, contractent des maladies ou sont blessées au cours des conflits.

Une enquête menée auprès de jeunes de Sierra Leone, d'Ouganda et du Kosovo a permis de constater que l'éducation et la santé étaient au premier rang de leurs priorités après la survie, ce qui équivaut à reconnaître que leurs besoins n'avaient pas été satisfaits, ni à court ni à plus long terme. L'éducation était placée très haut sur l'échelle des priorités des filles de Sierra Leone et d'Ouganda – ce qui était moins le cas au Kosovo, probablement parce que le système était déjà bien établi avant le début de la guerre.

2 L'éducation: la clé du succès

"L'éducation est la clé du succès... Si les nations sont obligées de rompre des traités, nous devons bâtir une conscience au sein des habitants d'une nation... Nous sommes l'avenir et les gens devraient en avoir conscience... Pour l'instant, c'est d'un monde très instable que nous héritons."

Jeune fille (16 ans), Colombie³⁶

"L'éducation revêt une importance particulière en temps de conflit armé. L'école peut représenter la normalité quand tout s'effondre aux alentours... La capacité

de poursuivre l'enseignement contre vents et marées est un acte de foi en l'avenir. Les communautés qui possèdent encore une école ont le sentiment de détenir une chose durable et digne de protection."

L'impact des conflits armés sur les enfants, Rapport de Graça Machel aux Nations Unies, 1996

Le monde a pris de nombreux engagements en matière d'éducation envers les enfants. L'article 28 de la Convention relative aux Droits des Enfants souligne leur droit à l'éducation et l'article 29 affirme que l'éducation doit développer pleinement la personnalité de l'enfant, ainsi que ses talents et ses aptitudes mentales et physiques.

En 2000, lors du Forum Mondial de l'Éducation à Dakar, 180 pays se sont engagés à "assurer qu'en 2015, tous les enfants, particulièrement les filles, les enfants vivant dans des circonstances difficiles [y compris ceux qui sont touchés par la guerre] et ceux qui appartiennent à des minorités, puissent avoir accès à l'école et achever une éducation primaire gratuite et obligatoire de bonne qualité". Depuis, des efforts significatifs ont été réalisés pour améliorer l'accès à et la qualité de l'éducation dans les situations d'urgence en soulignant l'importance des différences entre les filles et les garçons.³⁷

Cependant dans neuf des pays où sévissent des conflits dans lesquels 20 pour cent des enfants meurent avant d'atteindre leur cinquième année, la moyenne nette de la fréquentation scolaire dans le primaire est de 51 pour cent chez les garçons et de 44 pour cent chez les filles; ces chiffres sont nettement inférieurs aux moyennes correspondantes de 60 et de 55 pour cent pour l'ensemble des pays les moins développés.³⁸ En Afghanistan, seulement 37 pour cent et 18 pour cent des filles étaient scolarisées en 2002.³⁹

Ces chiffres sont tout aussi inquiétants pour les filles et les garçons placés sous protection spéciale: six pour cent seulement de tous les enfants réfugiés sont inscrits dans l'enseignement secondaire. Ce chiffre est encore plus bas dans les zones humanitaires de déplacement.¹¹



REUTERS / LUC GNAGO, courtesy www.alertnet.org

ÉTATS FRAGILES, CONFLITS ET ÉDUCATION DES FILLES

Un rapport récent sur les états fragiles préparé par le Département de Développement International du Gouvernement Britannique (DfID), met en évidence la souffrance accrue des filles dans les conflits, surtout en ce qui concerne l'éducation:

“Les filles sont particulièrement vulnérables aux abus et aux inégalités d'accès à l'école dans les états fragiles. De multiples raisons peuvent expliquer la fragilité de certains états: conflits, absence de ressources et de personnel, niveau élevé de corruption et instabilité politique. Ce qui distingue ces pays des autres est leur incapacité à assurer les fonctions fondamentales de gouvernement telles que veiller à la sécurité, gérer l'économie et mettre à disposition les services de base. La violence et la maladie de même que l'analphabétisme, la faiblesse de l'économie ont une incidence particulièrement forte dans ces pays. On

estime que 37 millions des 104 millions d'enfants non scolarisés dénombrés dans le primaire vivent dans des états fragiles. Beaucoup de ces enfants sont des filles”⁴¹ Pendant 12 années de conflit armé, la Somalie a connu une carence totale de son administration nationale. Le résultat en est un taux de fréquentation scolaire dans le primaire de 12 pour cent pour les garçons et de 10 pour cent pour les filles.⁴²

LE RÊVE D'UNE FILLE DE SOMALIE

Murayo Badel Ibrahim, 11 ans, a grandi dans le camp d'Askar avec sept frères et sœurs. Askar a vu sa population enfler avec le retour des réfugiés somaliens d'Éthiopie et du Kenya. Les flux de personnes qui avaient fui de cette zone ont reflué vers les régions plus instables du centre et du Sud de la Somalie.

Murayo va à l'école primaire Daryell, fondée en août 2004, par l'Organisation de Développement de la Jeunesse et Tadamul, une organisation non gouvernementale locale. Ces deux groupes ont construit des abris

Des réfugiés quittant un camp au Liberia devant l'imminence de la guerre.

temporaires pour loger l'école, et l'UNICEF a fourni formation et matériels – chaises, bancs, pupitres, cahiers, ardoises et crayons.

L'école comporte quatre classes constituées de cloisons faites de boue et de branchages et d'une toiture en toile goudronnée orange. Elle accueille 170 élèves, dont 92 filles et quatre enseignants. Murayo y va le matin de 7h et demie à 10h et demie.

“Les enfants viennent de familles qui ont besoin d'argent et d'autres formes d'assistance. C'est pourquoi ils doivent interrompre la matinée à l'école tôt et travailler comme cireurs de chaussures ou s'employer comme manœuvres,” dit Mohamed Ali Yusuf, assistant de Projet éducatif de l'UNICEF à Bossaso.

Fatuma, membre du personnel de l'UNICEF demande à Murayo: “Comment c'était à l'école?”

“J'ai appris le somali et l'arabe,” lui répond Murayo. “J'ai appris les mots ‘je suis venue à l'école’ en arabe.”

“Qu'est-ce que tu veux faire quand tu seras grande?” demande Fatuma.

“Maîtresse d'école,” est sa réponse.

En Somalie il n'y a actuellement que 11 pour cent des enfants en âge d'aller à l'école primaire qui ont accès à une éducation formelle, un des taux de scolarisation les plus bas du monde. Des progrès importants ont toutefois été réalisés ces dernières années. Un nouveau programme d'études a été élaboré pour le primaire et pour les premières années de collège. De nouveaux manuels scolaires ont été imprimés. Plus de 7000 maîtres ont reçu une formation en service normalisée. Un projet pilote de suivi portant sur 1750 enseignants a permis d'améliorer les pratiques pédagogiques dans les classes et les résultats d'apprentissage des enfants.

La plupart des écoles somaliennes sont concentrées dans et à proximité des zones urbaines et ne desservent pas convenablement les enfants des camps. Les enfants qui vivent dans des zones éloignées sont en fait exclus, en particulier les enfants des nomades. Les filles représentent un peu plus du tiers – 35 pour cent – des élèves du primaire, et les

institutrices comptent pour 13 pour cent du nombre total des enseignants.⁴³

Dans les situations de conflits, on trouve presque autant de filles que de garçons dans les plus petites classes du cycle primaire. Mais on assiste à une chute rapide du taux de fréquentation des filles par la suite, et, au niveau du secondaire, on constate dans de nombreux pays beaucoup moins de filles que de garçons dans les classes.⁴⁴

Malgré l'impact négatif que les conflits peuvent avoir exercé sur les systèmes et les structures de l'éducation, ils peuvent avoir eu des effets positifs sur les filles. Lorsqu'elles sont réfugiées, ce peut être la première fois de leur vie qu'elles peuvent aller à l'école parce que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) et des ONG partenaires soutiennent la scolarité. Dans ce cas, les écoles sont situées à proximité des foyers des élèves, le recrutement et la formation des maîtres est pris en charge et on sensibilise les parents à l'importance de l'éducation, surtout pour les filles.

Dans les populations victimes de conflits, l'éducation est souvent privilégiée comme une activité prometteuse d'avenir qui aide les individus, les familles et les communautés à se sortir de situations qui leur paraissent désespérées. De cette manière un accès à l'éducation devient porteur d'espoir pour les filles, leurs familles et leurs communautés. Les enfants et les jeunes sont souvent désireux d'aller à l'école pour retrouver des copains et penser à autre chose qu'à la situation de conflit et pour envisager une carrière ou d'autres possibilités d'avenir. C'est particulièrement le cas pour les filles qui, pour des raisons de sécurité ou de responsabilités familiales, ont peu d'occasions de jouer ou de s'amuser avec leurs frères et sœurs ou d'autres jeunes de leur âge.⁴⁶

Pourquoi les filles ne profitent pas de l'éducation

Il y a des filles qui ne vont jamais à l'école, d'autres abandonnent à un âge tendre tandis que leurs frères continuent. C'est en période de conflit que les abandons scolaires précoces sont les plus fréquents chez les filles et les jeunes femmes. Une des principales

raisons qui font que les parents enlèvent leurs filles de l'école est qu'ils craignent pour la sécurité de celles-ci quand elles atteignent leur puberté. C'est vrai à l'intérieur de l'école, sur le chemin de la maison à l'école et au retour. Leur crainte est justifiée. Des filles ont été violées ou enlevées par des soldats embusqués; les écoles secondaires sont parfois à de grandes distances et les filles doivent marcher à pied et seules. Le risque pour ces jeunes filles peut même venir de leurs professeurs qui profitent de leur pouvoir relatif pour les exploiter sexuellement en échange de bonnes notes. Dans ce genre de situation, le mariage précoce est parfois la stratégie que leurs parents choisissent pour les protéger mais qui une fois encore résulte en abandon scolaire précoce.

Quelquefois, il n'y a pas d'école où aller. Les écoles et les hôpitaux sont souvent détruits dans les combats ou ils servent à stocker des armes, cantonner des soldats ou accueillir des réfugiés. Près de 80 pour cent des écoles qui existaient au Liberia en 1989 ont été détruites par la guerre civile.⁴⁶ Au cours des désordres qui sévissent au Timor Oriental (Timor Leste) depuis 2007, les écoles, les espaces d'apprentissage et les aires de jeu ont été détruits ou vandalisés. 'L'UNICEF est vivement préoccupée de voir qu'une fois encore ce sont les enfants qui souffrent', déclare Shui-Meng Ng, Représentante de l'UNICEF. 'Nous demandons instamment aux adultes de penser à l'avenir de tous leurs enfants avant de poursuivre la destruction des biens publics et de continuer les désordres. Tous vos enfants pâtiront de l'absence d'un environnement sûr, de salles de classe convenables, d'espaces permettant d'étudier'.

Une étude de 2006 de l'UNESCO fait état de la pénurie de bâtiments scolaires et d'autres facteurs qui conduisent les filles à ne pas aller à l'école dans les périodes de conflit ou de catastrophe.⁴⁷ Certains des facteurs sont liés à l'offre - des raisons extérieures, telles que l'indisponibilité ou l'inadéquation des écoles pour les filles -, d'autres à la demande - de la part des familles ou des filles elles-mêmes. Un grand nombre d'écoles sont détruites au cours d'un conflit alors que l'article 8 du Statut de Rome stipule que tout bombardement ou attaque délibérés d'une installation éducative est un crime de guerre.



GIACOMO PIRROZZI / PANOS PICTURES

Facteurs liés à l'offre

- Lorsque les écoles sont détruites, les enfants sont obligés d'effectuer de longs - et parfois dangereux parcours - pour se rendre dans l'établissement encore opérationnel le plus proche, dans ce cas on incite davantage les filles à rester à la maison.
- Lorsque les écoles sont endommagées, ne sont plus entretenues et qu'il n'y a plus d'installations sanitaires, les filles - les adolescentes surtout - sont pénalisées et manquent l'école pendant leurs règles.
- Les garçons courent le risque d'enlèvement et de recrutement forcé par des forces armées à l'école et sur le chemin de l'école, mais le risque d'enlèvement et de recrutement forcé est majoré pour les filles par la violence et l'exploitation sexuelles.
- Dans les situations d'urgences, il y a généralement moins d'enseignantes féminines en mesure de faire leur travail et les filles sont désavantagées lorsque les écoles sont dominées par des enseignants masculins.
- Les écoles ne sont pas des lieux de neutralité en temps de conflit. S'il devrait être bon pour une fille d'aller à l'école, celle-ci peut également devenir un lieu où les différences ethniques, religieuses et même de genre se renforcent.⁴⁸

Facteurs liés à la demande

- Lorsque des parents ne sont pas en mesure de payer la scolarité de leurs enfants et le matériel scolaire

Quelques unes des plus chanceuses, des filles dans une classe primaire en Iraq.

indispensables, les garçons sont plus que les filles à même - et c'est plus sûr pour eux - de chercher à l'extérieur une activité rémunératrice afin de payer eux-mêmes leurs frais de scolarité.

- Chez les réfugiés, les personnes déplacées (IDP) et les autres victimes de crises, le pouvoir symbolique de l'éducation comme levier de changement et comme passeport pour une vie meilleure est particulièrement puissant; les enfants veulent souvent aller à l'école à n'importe quel prix. Les filles qui veulent désespérément aller à l'école et avoir de bonnes notes peuvent avoir à passer par des relations sexuelles intéressées avec des hommes plus âgés - y compris leurs enseignants - pour payer l'inscription et les frais de leur scolarité, ou pour obtenir de bonnes notes, ce qui les expose au risque de maladies sexuellement transmissibles (MST) et de contamination par le VIH.
- Les enfants séparés de leurs familles ou vivant provisoirement avec des parents ou des familles d'accueil ne sont pas toujours soutenus et encouragés à poursuivre leur éducation. C'est particulièrement vrai pour les filles dont on attend souvent une aide aux tâches ménagères qui ne leur donne pas le temps d'étudier.
- Les taux de grossesses chez les adolescentes sont souvent élevés dans les camps de réfugiés, et les filles qui ont des bébés sont souvent tenues à l'écart à cause de politiques d'exclusion, de stigmatisation sociale, de l'absence de familles étendues pour s'occuper du nourrisson et l'absence de locaux appropriés.
- On garde généralement à la maison, souvent à l'abri des regards étrangers, les filles invalides, défigurées ou atteintes de troubles mentaux graves à la suite des crises; elles n'ont guère de chances non plus de pouvoir aller à l'école.

PERDRE LEUR AVENIR OU PERDRE LEUR VIE...

Le faible taux de fréquentation scolaire des filles en Iraq inquiète les spécialistes de l'éducation.

"La crainte de perdre leurs enfants à cause de la violence conduit beaucoup de familles à les garder à la maison, surtout les filles qui restent en plus grand nombre

car, outre le problème de sécurité, les familles les obligent à participer aux travaux de ménage," dit Sinan Zuhair attachée de communication du Ministère du Travail et des Affaires Sociales.

"De nombreuses familles ont perdu un père ou une mère et on attend des filles qu'elles restent à la maison pour aider à faire la cuisine, la lessive et le ménage. Ce sont elles qui paient le prix de la violence car pour aider leurs frères à préparer leur avenir, elles doivent sacrifier le leur," dit Zuhair. "Le problème est encore plus aigu dans les zones rurales où les pères s'appuient sur la religion pour justifier que les filles quittent l'école."

Selon Mustafa Jaboury, porte-parole du Ministère de l'Éducation, dans les provinces méridionales, le rapport de fréquentation scolaire des filles est tombé à une fille pour quatre garçons.

"La situation est un peu meilleure dans les provinces du nord du pays encore qu'il ne s'agisse que des villes; dans beaucoup de villages les filles n'ont jamais été scolarisées ou leurs parents les ont forcées à quitter l'école. À Bagdad, la situation était relativement équilibrée, mais comme l'année scolaire a débuté en septembre, nous avons observé que le nombre des filles présentes dans les écoles primaires et secondaires avait dramatiquement baissé ce qui soulève de graves inquiétudes pour l'avenir des femmes de ce pays," ajoute-t-il.

Mayada Mayada Marouf, porte-parole d'une ONG locale, Maintenir les enfants en vie (KCA), déclare que les filles sont

Taux de mortalité des moins de 5 ans (Décès pour 1.000 naissances viables)	Pays	Conflit
282	Sierra Leone	1991-2000
260	Angola	1975-2002, en cours
257	Afghanistan	1978 - en cours
256	Niger	1992-1997
235	Liberia	1989-2003
225	Somalie	1978-2006; en cours
218	Mali	1990-1994
208	Tchad	1988 - en cours
205	Rép.Dém.Congo	1996 - 2001
205	Guinée Équatoriale	Pas de conflit armé

UNICEF Situation des Enfants dans le Monde 2007. Base de données d'Uppsala sur les conflits: Base de données de Save the Children: Situation des mères dans le monde, 2007.

désavantagées par rapport aux garçons dans les écoles et que ceci pourrait être grave pour l'avenir du pays. Oum Nour, mère de deux filles, dit qu'elle n'a pas eu le choix:

“Cette année j'ai été forcée d'enlever mes filles de l'école. La raison principale en a été la violence. Je ne veux pas qu'elles soient tuées ou violées comme c'est arrivé à certaines de leurs camarades. Depuis la mort de mon mari, je dois sortir de chez moi pour travailler et il faut que quelqu'un reste à la maison pour garder les enfants plus jeunes et je n'ai personne d'autre pour le faire. C'est triste pour moi de voir mes filles perdre leur avenir de la sorte mais cela vaut mieux pour elles que de perdre la vie.”⁴⁹

Dans des périodes de très grande insécurité, les rares femmes qualifiées qui pourraient enseigner évitent les écoles, surtout dans les grandes classes, où l'enseignement est surtout assuré par des professeurs masculins. Dans de telles conditions, surtout lorsqu'il y a un nombre réduit de filles, il y a peu de garde-fous ou de contrôles pour veiller à un comportement professionnel de la part des enseignants, et la vulnérabilité des filles se trouve accrue. Pour faire face à ces difficultés, le Comité de Secours International (IRC) a mis en place un Programme d'Assistants de Classe en Guinée en 2002, bientôt repris par l'IRC en Sierra Leone dans ses programmes éducatifs destinés aux réfugiés libériens. Leur but était de recruter davantage de femmes dans les écoles afin de prendre à bras le corps le problème de prédominance masculine dans les salles de classe et le risque inhérent d'exploitation sexuelle des filles dans les situations de conflits ou issues de ceux-ci.

Les Assistantes de Classes sont mandatées pour réduire les abus et l'exploitation des élèves mais leur rôle consiste également à créer des ambiances d'étude plus propices pour les filles et à encourager la qualité à l'apprentissage pour l'ensemble des élèves.⁵⁰

3 Réparer les dégâts : la santé

“Pendant la guerre, notre santé a été gravement atteinte par la violence sexuelle et l'asservissement sexuel. Nous avons besoin de traitements spécialisés pour soigner les infections par la syphilis, ou le VIH-SIDA. Nous sommes nombreuses à avoir besoin de la chirurgie pour réparer nos corps mis à mal par les viols ou les grossesses précoces.”

Témoignage de jeune de la Commission Vérité et Réconciliation, Sierra Leone.⁵¹

“Les conflits et l'instabilité sont des écueils majeurs sur la voie de la réalisation des OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement): dans beaucoup de pays ils ont anéanti les résultats déjà obtenus par des interventions en faveur de l'enfance, ébranlé les moyens d'existence; une pauvreté accrue et un effet négatif sur la santé en sont la conséquence. Il est urgent de s'attaquer à ce problème pour la santé des enfants.”

*The Lancet*⁵²

Dans les conflits, on constate chez les femmes et les enfants un nombre plus grand de décès pour cause de malnutrition, de maladies susceptibles de prévention et de complications liées aux accouchements que de morts dans les combats. Or la santé des filles et des femmes peut avoir été déjà compromise en raison de l'infériorité de leur position dans la société. Les préjugés sociaux qui existent contre les femmes font que les besoins des filles et des femmes ne sont pas prioritaires dans l'offre des services de santé. La sous-alimentation de la fille en bas âge va affecter la future femme qu'elle sera, mais aussi ses enfants à venir, surtout ses filles, enclenchant un cycle de malnutrition susceptible de durer toute la vie. La pénurie alimentaire et les carences en micro-nutriments renforcées par une culture dominée par une préférence pour les garçons peuvent conduire à la faim et à la malnutrition pour les filles.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) note que “d'une manière générale les femmes et les enfants sont les principales victimes à long-terme des guerres civiles”, et que la cause en est “les maladies, les



LIBA TAYLOR

infirmités et les décès induits par les guerres, y compris les maladies infectieuses, le VIH/SIDA (propagé par les viols), le cancer cervical (probablement lié aux viols), les homicides et les accidents de transports”.⁵⁴

Il est difficile de collecter des statistiques en période de conflit ou dans les situations d'urgence. Souvent les données ne sont pas ventilées par sexe et il y a peu d'enquêtes portant à la fois sur l'âge et sur le sexe. Ainsi, à l'exception de quelques études isolées, on ne possède pas de données et on ne sait pas grand-chose au sujet, par exemple, du taux de survie respectif des filles et des garçons. Dans un camp de réfugiés au Bangladesh, on a toutefois relevé que le taux de mortalité des bébés filles était presque deux fois plus élevé que celui des garçons avant la première année, et que chez les filles de moins de cinq ans il était trois fois et demi supérieur à celui des garçons. Les problèmes relatifs aux jeunes filles plus âgées et aux jeunes femmes sont encore plus difficiles à cerner car elles tombent souvent dans des écarts de collecte entre les femmes et les enfants.⁵⁵

Mais ce que nous savons avec certitude c'est que les jeunes femmes sont particulièrement vulnérables aux agressions

sexuelles et aux abus qui retentissent sur leur santé reproductive. Des détresses mentales aiguës ou durables peuvent naître des tensions que vivent les filles qui sont mamans ou chefs de famille. Les enfants issus des viols perpétrés au cours des conflits peuvent également en subir le contre-coup en créant un cycle de souffrance qui va se perpétuer durant des générations. La santé des filles et des femmes qui ne font pas partie des forces combattantes peut également être affectée; elles peuvent, par exemple, être forcées d'accomplir des trajets beaucoup plus longs pour ramasser du bois ou chercher de l'eau ou travailler encore plus dur chez elles et à l'extérieur que d'ordinaire.

Au moment où elles ont le plus grand besoin de dispensaires, d'hôpitaux, de médecins, d'infirmières et de médicaments, ils risquent d'être en nombre insuffisant à cause de la guerre. Lorsqu'elles se trouvent dans des camps de réfugiés, les filles ont un meilleur accès aux soins médicaux et à l'éducation que chez elles si elles viennent de régions dépourvues de ressources. L'accès à des soins de santé meilleurs constitue aussi une des raisons qui portent les filles à s'engager dans des forces armées, comme le souligne une jeune combattante des Philippines: “Si vous étiez malade et aviez besoin d'un médicament, ils vous donnaient ce dont vous aviez besoin si c'était disponible et ils s'occupaient de vous... C'était bon d'avoir des gens qui me comprenaient et prenaient soin de moi.”⁵⁶

Néanmoins, les conflits violents engendrent le plus souvent l'effondrement des systèmes de santé et le gouvernement n'est plus en mesure de remplir ses obligations envers ses citoyens. Même après la fin des conflits, des années sont parfois nécessaires pour que les services de santé retrouvent leur niveau antérieur.

a) Santé reproductive

Huit des dix pays qui ont le taux de fécondité le plus élevé chez les adolescents sont des pays en situation de conflit ou d'après-conflit – République Démocratique du Congo, Liberia, Sierra Leone, Ouganda, Tchad, Guinée-Bissau.⁵⁷ Plus de 60 pour cent des décès maternels se produisent dans les dix pays où le taux de mortalité des moins de cinq ans est le plus élevé, dont neuf sur dix

Les services de santé s'effondrent

sont en guerre ou en après-guerre.⁵⁸ (voir le tableau 3 de la Section 2.)

La grossesse et l'accouchement sont plus dangereux pour les filles et les jeunes femmes en temps de conflit qu'ils ne le sont déjà en temps normal. Même en temps de paix c'est dangereux pour une fille de devenir mère avant que son corps ne soit parvenu à pleine maturité. Les complications de la grossesse et de l'accouchement sont les causes principales du décès des jeunes femmes de 15 à 19 ans.⁵⁹ Et plus elles sont jeunes, plus le danger augmente. Les jeunes femmes de 15 à 20 ans ont deux fois plus de risques de mourir en couches que celles de plus de 20 ans. Celles qui ont moins de 15 ans ont cinq fois plus de risques de mourir.⁶⁰ Les jeunes filles et les femmes enceintes ont peu de chances de bénéficier d'un suivi prénatal ou de la présence d'une sage-femme qualifiée, deux facteurs essentiels pour une naissance sûre. Le risque de mourir des suites d'une grossesse ou d'une naissance au cours de sa vie est de un sur sept en Afghanistan et en Sierra Leone comparé à un sur 30.000 en Suède.⁶¹

SAUVER DES VIES: UNITÉS MOBILES DE SANTÉ POUR LES FEMMES AU NÉPAL

Après dix ans de guerre civile au Népal, 'Advantist', une agence de développement népalaise a installé un service de santé mobile pour couvrir des zones où les services de santé n'existent plus. Au cours des huit premiers mois de ce projet, l'équipe a soigné 20.000 hommes, femmes et enfants dans des camps temporaires implantés dans plus de 40 localités.

Bacha a 22 ans et elle est enceinte pour la sixième fois. Elle n'a jamais été formé aux soins pré natal auparavant et sa grossesse s'est terminée quand Bacha a donné naissance, seule chez elle, à un bébé mort-né. En mars 2007, le dispensaire mobile a passé trois jours dans sa ville. Partout où elles vont, les équipes mobiles sont très demandées parce que, dans cette région, il n'y a ni médecins ni personnel para médical. Dans un cas d'urgence, les gens meurent tout simplement, sans un médicament.

Le conflit qui a duré dix ans a touché

Pourcentage des femmes de 15 à 24 ans dont moins de 10 pourcent possèdent une "connaissance correcte et complète sur le VIH/SIDA", pays choisis

	Pourcentage de femmes de 15 à 24 ans	États engagés dans un conflit, après un conflit ou fragiles
Albanie	0	Oui
Tadjikistan	1	Oui
Azerbaïdjan	2	Oui
Turkménistan	3	Non
Guinée équatoriale	4	Oui
République Centrafricaine	5	Oui
Tchad	5	Oui
Niger	7	Oui
Arménie	7	Non
Indonésie	7	Oui
Bénin	8	Non
Guinée-Bissau	8	Oui
Ouzbékistan	8	Oui
Mali	9	Oui
Haïti	16	Oui
Sierra Leone	18	Oui
Burundi	23	Oui
Rwanda	22	Oui
Ouganda	30	Oui
Cambodge	35	Oui

les services de santé reproductive avec des conséquences graves pour la population népalaise. Cela a conduit un taux de mortalité maternelle élevé chez les jeunes femmes et celles qui survivent à leurs grossesses souffrent fréquemment de prolapsus utérin ou de chute d'organe. Ce type d'affection, très répandue au Népal, peut généralement se traiter sans difficulté mais rares sont les femmes qui ont la possibilité de bénéficier de cette intervention chirurgicale.

Madame Nepali, âgée de 43 ans, souffre d'un prolapsus de l'utérus depuis plus de 20 ans. Mariée à 15 ans, elle a contracté cette pathologie en donnant la vie pour la 5ème fois à l'âge de 21 ans. Elle dit, "J'ai mal dans tout mon corps. Je peux à peine marcher, mais je dois aller dans la forêt pour chercher du bois, m'occuper du bétail et répandre le fumier dans les champs". Son état est le résultat



Famille de réfugiés soudanais tentant de survivre.

REUTERS/ ANTHONY N JUGUNA, courtesy www.alertnet.org

d'une grossesse trop précoce, suivie d'accouchements trop rapprochés, de l'absence d'une sage femme qualifiée à ses côtés et d'une reprise trop rapide de son dur travail après son accouchement. La chirurgie permettrait de la soigner, mais était presque complètement inaccessible avant l'avènement des unités mobiles.

L'équipe mobile assure également une formation au personnel de santé local, ce qui contribue au maintien d'un système de santé de long terme; il demeure toujours nécessaire de répondre à des besoins immédiats, car autrement les femmes pauvres, ostracisées ou prises dans les conflits seraient obligées d'attendre de cinq à dix ans pour être soignées.

Pour des jeunes femmes qui ont perdu leurs foyers et leurs familles, qui ont vécu les viols ou les mariages forcés, qui ont été obligées de se prostituer, l'existence de services de santé sexuelle et reproductive peut devenir littéralement une question de vie ou de mort. En Sierra Leone, des filles ont essayé de se faire avorter elles-mêmes à l'aide d'herbes ou d'autres moyens et un grand nombre d'entre elles ont perdu la vie pendant leur grossesse ou leur accouchement à cause de l'absence

de soins ou des circonstances difficiles.⁶²

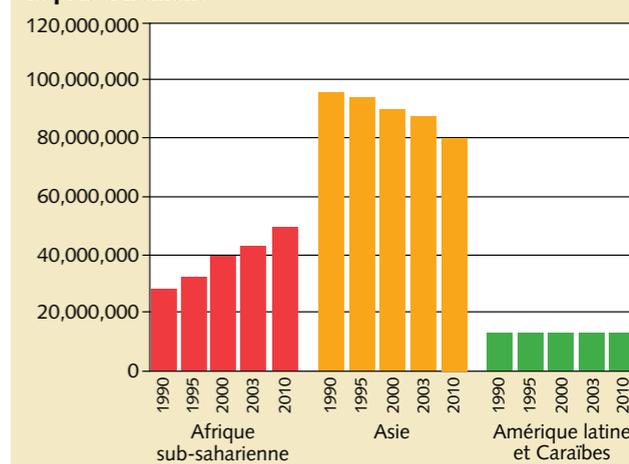
b) VIH et SIDA

"La guerre est un puissant allié du VIH car elle réduit à néant nos communautés et les stratégies de prévention et ouvre la porte au VIH-SIDA."

Agent de santé de Save the Children au Burundi

La guerre et le SIDA détruisent tous deux des vies, surtout celles des enfants. Il y a dans le monde de huit à 10 pour cent des

Le nombre des orphelins régresse dans toutes les régions sauf en Afrique sub-saharienne où le VIH / SIDA a frappé le plus durement



individus séropositifs qui vivent dans des zones de conflit, de crises humanitaires et/ou de déplacement. Ce chiffre grimpe à 14 pour cent pour les jeunes de moins de 15 ans.⁶³

Le VIH et l'inégalité de genre forment un cercle vicieux. On relève dans une étude des Nations Unies que: "...on ne saurait comprendre l'épidémie du SIDA et élaborer des réponses effectives sans prendre en compte les influences fondamentales qu'exerce le genre sur la propagation de la maladie, son impact et la réussite des efforts de prévention."⁶⁴ En Afrique sub-saharienne, près de 61 pour cent des adultes séropositifs en 2007 étaient des femmes.⁶⁵

Le risque de transmission du VIH par des rapports sexuels vaginaux est plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Les filles et les jeunes femmes n'ont souvent aucun pouvoir pour décider du lieu, du moment d'un rapport ou si leur partenaire utilise un préservatif. C'est particulièrement important si des filles ont des rapports avec des hommes beaucoup plus âgés ayant eu de nombreuses partenaires et étant eux-mêmes contaminés. Les rapports sexuels inter générationnels ou les mariages précoces posent des problèmes particulièrement épineux pour la vulnérabilité des filles. Les déséquilibres de pouvoir qui fragilisent de manière disproportionnée les filles et les femmes devant la contamination par le VIH sont encore plus prononcés dans les périodes de conflit.

Leur vulnérabilité est directement liée à l'effondrement des structures communautaires ainsi qu'aux ruptures de la vie familiale et des normes sociales qui régissent les comportements sexuels. La cohésion sociale est un facteur clé de résistance des communautés au VIH. Les conflits détruisent les institutions communautaires et les structures de soutien social. Ils touchent toutes les relations au sein des communautés, les relations hommes femmes, entre les adultes plus âgés et les enfants et la capacité de la communauté de remplir son rôle de protection envers ces derniers. Dans de nombreuses communautés touchées par les conflits, on a constaté que les difficultés matérielles et les traumatismes psychologiques augmentent les comportements à haut risque afin de faire face à l'impact de la guerre.⁶⁶

GRANDIR SEULE

Les orphelines sont les plus vulnérables à l'impact du SIDA, en particulier lorsqu'elles ont perdu leur mère. Une jeune mère qui meurt présente aussi un risque pour son bébé: les enfants dont les mères sont mortes ont un risque dix fois plus élevé de mourir. En effet, une fille qui a perdu sa mère s'avère être l'enfant le plus vulnérable d'Afrique.⁶⁷ Car, ces enfants ont moins de chances d'avoir accès à l'éducation et aux systèmes de soutien social qui pourraient les protéger de l'exploitation sexuelle et des risques de se voir pousser à la prostitution pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs frères et sœurs. Des preuves viennent confirmer la relation complexe qui existe entre le nombre d'enfants orphelins, l'extrême pauvreté et la menace d'instabilité.⁶⁸ Treize des 17 pays où l'on dénombre plus de 100.000 orphelins du SIDA sont engagés ou sur le point de s'engager dans un conflit armé.⁶⁹

Le viol est un facteur majeur de propagation du VIH et devient une arme tactique banale dans l'arsenal des conflits d'aujourd'hui. L'ONUSIDA précise: "En raison de leur vulnérabilité socio-économique, les jeunes filles sont plus exposées à la coercition sexuelle, surtout dans les situations de conflit."⁷⁰ Cette jeune fille du Burundi disait clairement le lien entre le viol et la contamination: "Ils ont menacé de me violer. J'ai tenté de les dissuader en leur disant que j'étais séropositive mais ils ont dit que ce n'était pas important et ils ont fait venir des gens qui étaient aussi séropositifs."⁷¹

Le VIH peut être transmis par des soldats, parfois délibérément comme dans la République Démocratique du Congo où on estime que 50 pour cent des militaires sont séropositifs.⁷² Le gouvernement peut être lui-même l'auteur de violences perpétrées contre les enfants – on en a des preuves au Darfour - ce qui ôte toute signification au rôle dévolu à l'état dans la protection de l'enfance. L'effondrement des structures d'éducation et de santé peut conduire des jeunes femmes infectées à ne pas avoir accès à un dépistage ou à un traitement à la suite d'un viol.

Si dans les situations de conflit, la transmission du VIH augmente la

vulnérabilité des filles, elle n'aboutit pas nécessairement à des taux élevés de séropositivité. Cela s'explique par le fait que, dans les situations de conflit, le contact entre les communautés et d'autres populations ou réseaux sexuels est rompu. Les camps de réfugiés ou de personnes déplacées, par exemple, sont souvent situés dans des lieux isolés, très éloignés des populations locales. On observe toutefois une prévalence accrue du VIH une fois que les conflits sont résolus, comme en Angola,⁷³ lorsque les communautés ne sont plus isolées mais que la violence contre les filles persiste pendant plusieurs années parce qu'une culture de violence s'est installée. L'impact des conflits subsiste longtemps après la fin des combats.

L'HISTOIRE DE MARIE

Marie, une grande jeune femme de 24 ans, vit avec son petit garçon de deux ans et un bébé dans une ville frontalière en bordure de la partie orientale de la République Démocratique du Congo (RDC). Ces dernières années, cette zone a changé de mains plusieurs fois entre les troupes rebelles et les forces étrangères et à chaque fois dans des attaques armées au milieu desquelles des civils étaient pris. Ce n'est pas une ville où beaucoup de ses habitants auraient choisi de vivre – c'est simplement un lieu où ils ont pu fuir

des combats encore plus durs.

Le dispensaire de trois pièces porte la marque des obus de mortier et ne contient plus de mobilier ou d'approvisionnement. L'unique infirmière qualifiée ne peut guère dispenser davantage que des conseils. Les médicaments et autres fournitures arrivent occasionnellement par le truchement d'organisations caritatives quand la situation est assez sûre pour les acheminer. Lorsque Marie a donné naissance à ses bébés, toute seule dans sa case, il n'y avait qu'une sage-femme traditionnelle auprès d'elle.

La ville est peuplée en majorité de femmes et d'enfants. La plupart des hommes de la région ont pris la fuite, ont été tués ou ont rejoint les rebelles dans la brousse. Un rapport récent de 'Human Rights Watch' fait état d'un niveau effroyable de violence dans la ville et dans la région alentour.

Plusieurs des femmes que Marie connaît ont été violées par des soldats d'un bord ou de l'autre. Marie a aussi été violée quand elle avait 20 ans mais elle considère qu'elle: "a eu de la chance, - ce n'était pas un viol de gang, je n'ai pas eu trop de mal, c'était seulement une fois". Compte tenu de ce qu'ont raconté les nombreuses autres femmes qu'elle connaît, elle est reconnaissante.



Journée de cessez-le feu au Liberia; les effets à long terme de la guerre.

Marie et ses amies n'ont aucune chance de trouver du travail et elles n'ont pas de famille pour les aider, elle sont donc souvent obligées de se vendre pour avoir de l'argent, de la nourriture ou pour 'acheter' la protection de chefs rebelles. Marie est embarrassée de parler de cela, mais pense qu'elle n'avait pas le choix. "Heureusement que mon père et ma mère ne sont pas là pour voir comment je vis aujourd'hui car ils ne m'ont pas appris à faire ces choses. Mais que pouvais-je faire d'autre? Il n'y a personne pour m'aider. Je dois élever mes enfants."

Marie sait qu'il peut être dangereux pour la santé d'avoir des rapports sexuels avec des partenaires multiples mais elle n'est pas au courant de tous les détails et n'a aucun moyen de s'informer au sujet des MST ou du VIH. Elle ne peut pas non plus se procurer des choses aussi fondamentales que des préservatifs ou des contraceptifs pour éviter les grossesses non désirées. Elle n'a aucun pouvoir pour négocier une protection avec les hommes qui viennent dans sa case.

La chance n'est pas du tout du côté de Marie. Près de 1,3 millions d'adultes et d'enfants sont séropositifs dans la République Démocratique du Congo. Marie vivra sans doute assez longtemps pour voir son bébé mourir et peut-être même pour enterrer son petit de

deux ans. Mais il est presque certain qu'elle souffrira d'une maladie longue et douloureuse et qu'elle mourra seule, sans personne de sa famille pour s'occuper d'elle. La cause immédiate de la mort de cette famille jeune et fragile est peut-être le SIDA, mais les causes véritables en sont la pauvreté, le manque de soins, la guerre, l'ignorance, la cupidité, la discrimination et l'exploitation. Et même si la paix arrive, le SIDA continuera à tuer.⁷⁴

c) Voir le ciel : la santé mentale

"Certains conflits laissent dans leur sillage d'atroces cauchemars qui persistent comme des cicatrices dans l'esprit de ceux qui les ont vécus et cela affecte par la suite la société dans laquelle vivent ces personnes terrifiées."

Adolescente (14 ans), Inde⁷⁵

"Il y a une si grande proportion de jeunes qui voient l'avenir comme quelque chose de sombre... Si vous entrouvrez la fenêtre afin qu'ils puissent apercevoir le ciel, cela représentera un immense levier de changement. Encore faut-il qu'ils soient capables de voir le ciel."

Mahmoud, animateur communautaire, Égypte⁷⁶

Filles dans les forces armées en situation de conflit armé, 1990–2003⁹⁰

Afrique	Amériques	Asie	Europe	Moyen Orient
Angola	Colombie	Birmanie	Bosnie-Herzégovine	Iraq
Burundi	El Salvador	Cambodge	Macédoine	Israël
Rép. Dém. Congo	Guatemala	Inde	Irlande du Nord	Cisjordanie
Eritrea	Honduras	Philippines	Espagne	Turquie
Érythrée	Nicaragua	Népal		Liban
Libéria	Pérou	Sri Lanka		
Mozambique		Timor Leste		
Rwanda		Ouzbékistan		
Sierra Leone				
Somalie				
Afrique du Sud				
Soudan				
Ouganda				

http://www.ddrd.ca/site/_PDF/publications/women/girls_whereare.pdf Where Are The Girls?: Girls in fighting forces in Northern Uganda, Sierra Leone and Mozambique: Their lives during and after war, Susan McKay and Dyan Mazurana, 2004

Les conflits ont un effet énorme sur la santé mentale des enfants. S'ils n'en sont pas directement affectés physiquement, ils peuvent avoir été témoins de choses terribles dont il est difficile de se remettre.⁷⁷ Bien que nous manquions de résultats de recherche spécifiques pour les filles, nous savons que:

- À Sarajevo, en Bosnie et en Herzégovine, 55 pour cent des enfants ont été fusillés, 60 pour cent se sont trouvés dans des situations où ils s'attendaient à mourir, et 29 pour cent ont ressenti "un chagrin insupportable".⁷⁸
- Au Rwanda, 56 pour cent de la population avait vu des enfants tuer des gens, près de 80 pour cent avait perdu des membres proches de leur famille et 16 pour cent ont été contraints à se cacher sous des cadavres. Plus de 60 pour cent des enfants rwandais interviewés ont déclaré que ça ne les intéressait pas de grandir.⁷⁹
- Au Darfour, une étude a rapporté que les filles et les femmes avaient indiqué qu'à leurs yeux les conséquences psychosociales de la violence sexuelle comprenaient: "honte, dépression, stigmatisation, maladie, difficulté de faire face, et au pire, suicide. Outre les atteintes physiques directes dont peuvent souffrir les femmes et les filles dans les périodes de conflit, les recherches ont mis en évidence le lien qui existe entre un événement traumatisant et le moins bon fonctionnement quotidien, les limitations matérielles et les affections médicales chroniques."⁸⁰
- En Iraq, l'Association des Psychologues Iraquiens a estimé en 2007 que plus de 90 pour cent des 1.000 enfants étudiés présentaient des difficultés d'apprentissage essentiellement dues au climat de peur et d'insécurité qui règnent actuellement.⁸¹
- En Cisjordanie, de 2002 à 2003, si l'on compare un groupe de filles et de garçons de moins de 16 ans, les filles sont plus atteintes que les garçons et 58 pour cent présentent des troubles graves de stress post traumatique.⁸²

On ne possède que peu d'éléments au sujet des effets psychologiques à long terme induits directement ou indirectement par les conflits violents sur les filles. Les adolescentes peuvent voir se développer des sentiments de honte ou d'impuissance

à la suite de violence ou d'abus sexuels et parfois se sentir rejetées par leur famille à cause de cela. Un rapport de Sierra Leone note que: "Les filles connaissent des angoisses, des flash back, des craintes tenaces, des difficultés de rétablissement des relations intimes, une diminution de leur joie de vivre, la honte et l'incapacité à vivre des expériences sexuelles normales et à avoir des enfants. Les filles obligées de porter et de mettre au monde les enfants de leurs agresseurs souffrent parfois d'atteintes mentales, physiques et spirituelles graves."⁸³ À plus long terme, les jeunes filles signalent des dépressions, des anxiétés, une médiocre estime de soi et de la colère. Une des jeunes filles dit: "La plupart du temps, je suis déprimée. J'ai l'impression qu'il n'y a aucun espoir pour moi... Je ne pense qu'à mettre fin à mes jours."⁸⁴

La vie des adolescents en Irlande du Nord

Outre les récits de violence sexuelle et de viol, on ne saurait sous estimer les effets d'une vie qui se déroule dans une zone de conflit sur le vécu quotidien des adolescents. Voici l'histoire de Mary.

"I Je ne l'oublierai jamais, Sammy et ses cheveux couleur de sable, ses grands yeux bleus et ses fossettes. Nous nous sommes rencontrés dans le bus de l'école. Nous fréquentions l'unique école 'mixte' (catholique et protestante) de la région. Nous avions l'habitude de déjeuner ensemble chaque jour; on pouvait bavarder en toute sécurité dans l'enceinte de l'école. À l'occasion nous nous retrouvions après l'école pour aller au

Le quartier de Bogside de Londonderry





Journée de cessez le feu au Libéria, les effets à long terme de la guerre sur les filles demeurent mal compris.

TEUN VOETEN / PANOS PICTURES

cinéma – l'un des seuls endroits où nous pouvions aller sans être vus. Comme tous les couples, nous nous disputions pour savoir quel film, drame romantique ou comédie nous allions choisir. Mais nous avions toujours peur que quelqu'un de chez nous nous ait vus. C'était parce que j'étais catholique, et Sammy protestant. Nous n'avons jamais pu voir la maison l'un de l'autre.

Nous avons réussi à garder le secret sur notre relation pendant des mois, mais comme dans toute petite communauté, elle s'est ébruitée. Une menace de mort y a mis fin. On avait affiché sur ma boîte aux lettres en grosses lettres griffonnées au crayon: 'Si tu continues à sortir avec ce type, il y aura une mort dans ta famille'. Il était aussi écrit que j'avais causé la honte de 'ma bonne famille Républicaine'. Après cet incident, nous nous sommes séparés, nous avons peur des voisins.

Mon amie Claire, également catholique, sortait avec quelqu'un qui était dans l'armée britannique avant d'être capturé et déshabillé par l'IRA, tandis qu'on obligeait Claire à regarder. On lui dit qu'il regretterait le jour où il avait porté la main sur 'une de nos filles'. Plus tard, on a trouvé son corps criblé de 42 balles. Claire n'était pas la seule – beaucoup de

jeunes filles catholiques ont du vivre la même tragédie se sentir coupables."

Tous les noms sont modifiés pour protéger les identités

En dépit de l'ampleur terrifiante des dégâts infligés aux enfants, on peut faire beaucoup, même avec des moyens limités. En Colombie, les filles déplacées risquent trois fois plus de se retrouver enceintes avant l'âge de 15 ans. L'Association des Nations Unies pour le Planning Familial (UNFPA) et ses partenaires ont adopté une approche innovante pour toucher ces jeunes: des projets à vocation artistique pour que les adolescents puissent trouver un exutoire et un remède à la violence qui entoure leur vie. Ce programme fait appel au théâtre, aux jeux de rôles, à la musique et à la danse afin d'encourager les adolescents à raconter les traumatismes qu'ils ont vécus. Des conseillers santé spécialisés viennent deux fois par semaine leur parler de santé reproductive, de prévention et leur proposent des services. Le programme apporte aux participants des outils pour lutter contre les aspects nuisibles des relations de genre, résister aux pressions exercées par les pairs et traiter la violence sexuelle. Ils bénéficient d'une information et de services pour prévenir les maladies et assurer la sécurité maternelle. Ce projet a ranimé l'estime de soi des adolescents

déplacés en leur donnant le sentiment de mieux contrôler leurs vies.

Même le rétablissement de routines quotidiennes, telles que préparer les repas, faire la lessive, jardiner et aller à l'école peut favoriser l'impression d'avoir un but, renforçant l'estime de soi et l'identité. Se trouver avec d'autres dans une situation commune constitue un moyen important pour guérir. Comme l'a relevé une étude: "La solidarité d'un groupe offre la protection la plus puissante contre la terreur et le désespoir et le meilleur antidote contre une expérience traumatique. Le traumatisme isole; le groupe crée un sentiment d'appartenance. Le traumatisme fait honte et stigmatise; le groupe témoigne et affirme. Le traumatisme dégrade la victime, le groupe l'exalte. Le traumatisme déshumanise la victime, le groupe restaure son humanité."⁸⁵

Le rapport publié en 1996 par Graça Machel sur l'impact des conflits armés sur les enfants relève que tout soutien doit être adapté à l'individu et à sa culture. La psychothérapie telle qu'elle est pratiquée en Occident n'est pas toujours la mieux adaptée. "Dans les cultures qui ne distinguent pas nettement le corps, l'esprit et le soi et dans lesquelles les esprits et les ancêtres jouent un rôle actif dans les perceptions, ceux qui désirent aider au sein de telles sociétés doivent comprendre les cultures locales, y compris leurs rites de passage, de mort et de deuil."⁸⁶ Plan a élaboré des programmes de soutien psychosocial pour l'ensemble de l'Afrique Occidentale qui adaptent les cérémonies traditionnelles et aident les enfants – surtout les filles victimes de violence ou d'abus sexuels ou en proie à la guerre – et leurs familles à surmonter les traumatismes.

Au milieu de tant de traumatismes, les filles peuvent faire preuve de résilience et beaucoup d'entre elles ont démontré une aptitude incroyable à accepter leur passé, investir leur temps et leur énergie dans l'avenir et à participer aux différentes activités qui permettent d'acquérir des compétences et à se développer. Les recherches ont montré que la plupart des enfants, pourvu qu'on leur procure un environnement dans lequel ils reçoivent des soins attentifs et empreints de compréhension, seront capables de tirer de

leurs propres ressources, ainsi que de celles de leur famille et de leurs pairs ce dont ils ont besoin pour faire face aux traumatismes passés et pour poursuivre leur *sain développement*.⁸⁷

Certains projets permettent aux enfants de dessiner ce qu'ils ont vu, ce qu'ils aimeraient voir, de dire ce qu'ils ressentent, de parler avec des conseillers (voir chapitre 3). Dans bien des cas cependant, les enfants ne sont pas, ou peu, soutenus. Des filles qui ont été enfants soldats, portant un fusil le jour et subissant des abus sexuels la nuit, sont confrontées à des problèmes particuliers qui ne figurent pas dans les programmes de démobilisation qui comportent un soutien psychologique. Les programmes de ce genre ne se concentrent pas de manière spécifique sur les filles et leurs besoins bien que ce soit expressément précisé dans les Principes de Paris, récemment adoptés, sur les enfants dans les conflits armés.

4 Les filles dans les forces combattantes

"Je n'ai pas peur. Nous sommes préparées à combattre. Ici nous ne faisons pas la cuisine, nous combattons avec nos amis."

"Koshe" (14 ans), enrôlée dans l'Armée de Libération du Kosovo en 1998-99⁸⁸

Leur nombre exact est impossible à connaître, mais on s'accorde pour dire qu'il y a actuellement au moins 300.000 enfants soldats dans le monde. Selon les perceptions populaires les filles ne participent pas aux combats comme soldats. Mais si jamais cela a été vrai, cela l'est de moins en moins aujourd'hui. On constate dans une étude qu'entre 1990 et 2003 les filles faisaient partie des forces combattantes dans 55 pays. Elles portaient effectivement les armes dans 38 conflits dont tous étaient internes. "Il ressort des études de cas concernant le Salvador, l'Éthiopie et l'Ouganda qu'un tiers des enfants soldats étaient des filles. Si les filles se rencontrent plus communément dans les forces armées d'opposition, elles sont souvent recrutées – de gré ou de force – dans les forces armées gouvernementales."⁸⁹

Une étude africaine indique "qu'entre 1990 et 2003, les filles ont accompli un service actif

comme combattantes dans les conflits armés de dix pays africains. S'il est démontré que les garçons sont en nombre légèrement supérieur chez les enfants soldats, les filles ne sont pas en reste et jouent un rôle important dans les groupes armés."⁹¹

Outre celui de victimes : les différents rôles dévolus aux filles dans les conflits.

On classe généralement les filles dans trois catégories de rôles dans des forces de combat : combattantes, soutien ou dépendance.⁹² Beaucoup d'entre elles assument ces trois rôles et d'autres s'y ajoutent. Elles suivent les troupes, sont les 'épouses' des combattants masculins, elles s'occupent des malades et des blessés, cuisinent, pillent, portent et espionnent. De surcroît, elles assurent parfois des services sexuels et même des missions suicide. Les filles peuvent également enlever et former d'autres enfants.

Le concept d'enfant soldat recouvre maintenant tous ces différents rôles. Le Groupe de Travail des ONG et de l'UNICEF sur les Droits de l'Enfant a organisé en 1997 un congrès en Afrique du Sud dont les travaux ont abouti aux Principes du Cap. Ceux-ci ont été renforcés et mis à jour par les Principes de Paris qui ont substitué le terme 'enfant soldat' à celui 'd'enfant associé à une force armée ou un groupe armé'. La définition en est "quiconque âgé de moins de 18 ans qui est ou a été recruté ou utilisé par une force armée ou un groupe armé à n'importe quel titre, y compris mais non exclusivement des enfants, garçons et filles utilisés comme combattants, cuisiniers, porteurs, messagers, espions ou à des fins sexuelles". Cela ne s'applique donc pas uniquement à un enfant qui prend ou a pris part à des hostilités.

Cette définition comprend les filles recrutées à des fins sexuelles ou de mariage forcé. Il ne se réfère donc pas uniquement à un enfant qui porte ou a porté les armes. Des conséquences importantes en découlent pour les programmes de démilitarisation et de démobilisation qui continuent souvent à exclure les filles qui n'ont pas porté les armes. (voir chapitre 3).

UN JOUR DE LA VIE D'UNE FILLE SOLDATE SRI LANKAISE

"L'emploi du temps de l'entraînement occupe les sept jours de la semaine; il est strict et exigeant. Ceux qui ne sont pas à la hauteur sont sanctionnés par des exercices supplémentaires. Si vous n'y arrivez pas, on vous fait porter un lourd fusil sur la tête en exécutant des exercices 'assis-debout'. Simultanément et au hasard, on vous bat ou vous donne des coups de pied. Ces coups sur le corps pleuvent sans merci."

4:00 - 5:00 ablutions matinales: Des sœurs aînées au sein du mouvement, ou des enfants plus âgés, guidaient les filles et leur montraient où il fallait aller pour se laver. Elles avaient ordre d'utiliser l'eau parcimonieusement et de l'économiser à tout moment. Les sœurs aînées faisaient office de gardiennes et appliquaient les politiques du mouvement.

7:00 - 8:00 Petit déjeuner

8:00 - 12:00 Exercices physiques difficiles: lever des poids, sauter, courir, ramper sur un terrain tranchant, karaté, grimper à la corde, escalade en altitude. (Une courte pause et un verre d'eau était autorisés).

12:30 déjeuner: selon les horaires, la nourriture consistait en soupe, ragoûts, pâtes, œufs (gobés crus), pain, lentilles, riz au curry, pommes et dans des occasions spéciales, des glaces.

13:30 - 16:00 Training formation spéciales: lecture de cartes, identification de localisations géographiques, utilisation de compas, confection de nœuds, utilisation de certains codes, utilisation du walkie-talkie, tirer et tuer des animaux. Chaque fille devait rédiger un rapport personnel sur elle-même.

16:00 Thé

17:00 to 18:00 Parade

18:00 Parade

22:00 Extinction des feux. On dort dans de petits hangars dans des sacs (d'engrais) à même le sol, sans oreiller. Les vêtements servent parfois d'oreillers.

"En cas de blessure ou de maladie les filles soldates reçoivent soins et médicaments. On les envoie consulter un médecin ou

*même aller à l'hôpital du camp. Les filles disent que personne ne pouvait avoir de liaison ou de rapports sexuels. C'était considéré comme une faute grave passible de lourdes sanctions disciplinaires."*⁹³

a) Pourquoi recruter des filles dans les forces armées?

Un certain nombre de raisons conduisent les forces armées à recruter des filles que ce soit sur la base d'un volontariat ou par la force.

Symbolique de pouvoir La présence de filles et de femmes dans leurs rangs "accroît la légitimité et le pouvoir symbolique aux efforts de guerre."⁹⁴ Les garçons peuvent vouloir se battre pour s'affirmer. Une combattante du Liberia a déclaré: "Les filles peuvent donner du courage aux hommes sur le front; lorsqu'ils sont fatigués, qu'ils ne veulent plus se battre, ou ont peur, par exemple. Vous mettez une femme; ils se rendent compte qu'ils sont sur le front, cela les encourage à se rallier et à se battre."⁹⁵

Diversité des rôles Le fait que les filles soient capables d'assumer des rôles très divers incite fortement les armées à les recruter.

Plus malléables On tend à croire dans les armées que les filles obéissent plus volontiers aux ordres qu'elles reçoivent que les hommes. Au Mozambique, on considère les filles et les femmes plus réceptives à la discipline militaire et aux valeurs nouvelles que les hommes; ainsi elles sont plus obéissantes et plus faciles à former.⁹⁶

Des fusils plus légers Les fusils étaient autrefois lourds et d'un maniement difficile. Mais la production de nouvelles armes à feu légères et faciles à manier et l'extension du commerce de ces armes signifient qu'on les trouve partout en abondance. Une étude sri lankaise raconte comment on utilisait des fusils factices en bois pour entraîner les filles; elles devaient garder ce fusil avec elles toute la journée et aussi pour dormir. Lorsqu'elles avaient réussi ce test, elles recevaient un vrai fusil ce qui les faisait accéder à un statut nouveau et prestigieux. Comme le souligne une jeune soldate sri lankaise: "Avant, je devais porter un bout de bois, une arme factice... Le jour où j'ai eu mon fusil, j'étais excitée et ravie."⁹⁷

Services sexuels On recrute des filles pour les services sexuels qu'elles sont forcées de rendre. En Sierra Leone, 25 pour cent des combattants

de la Force Unie Révolutionnaire ont déclaré avoir reçu des 'épouses' comme récompense après une opération militaire.⁹⁸ En Ouganda, des fillettes de dix ans à peine ont été enrôlées de force dans l'Armée de Résistance du Seigneur et données aux rebelles pour les récompenser dans un rituel où les hommes jetaient leur chemise en tas. Chaque fille devait tirer une chemise et devenir 'l'épouse' du propriétaire de la chemise. Il arrivait qu'une jeune femme accepte de devenir 'l'épouse' d'un commandant pour qu'il la protège des assauts des autres soldats. Cela lui donnait un statut et un pouvoir par rapport aux autres filles, qui devenaient ses servantes. De telles situations se transformaient parfois en abus qui rendent les relations très difficiles après la démobilisation.⁹⁹ Mais dans tous les cas de figure, il s'agit pour ces filles de viol.

b) Pourquoi les filles se battent-elles?

"Quand c'est la guerre, on ne choisit pas. Parce que si vous avez des armes, vous pouvez vous défendre, mais si vous n'en avez pas, on vous bat, on vous tue et on vous viole même les garçons."

Christine, République Démocratique du Congo¹⁰⁰

Nous savons que les filles prennent les armes et se mettent à servir les groupes armés pour une grande variété de raisons. Parfois, elles quittent leurs foyers et assument des rôles nouveaux par choix. Il s'agit de questions complexes et il nous faut aussi comprendre que beaucoup de filles n'ont aucun choix et des alternatives limitées. Les enfants deviennent rarement soldats de leur plein gré. S'ils n'ont pas été enlevés, ce sont les circonstances qui les contraignent à devenir combattants car c'est la moins mauvaise option qui se présente pour eux. Le lien est très étroit entre leur situation et une période de pré conflit. Un rapport note que "les facteurs qui rendent les filles si vulnérables à d'autres formes d'abus et d'exploitation sont les mêmes que ceux qui les conduisent à être enfants soldats."¹⁰¹

La distinction entre recrutement 'volontaire' et 'forcé' présuppose que les filles ont un choix ce qui n'est souvent pas le cas. Il est à l'heure actuelle illégal dans plus de 100 pays de recruter activement des

Facteurs typiques des raisons d'engagement 'volontaire' des jeunes combattantes ⁹²

Facteurs typiques	Raisons communes filles et garçons	Spécifiques aux filles	Stratégies génériques de prévention
Insécurité	Se sauver soi ou les autres	Se protéger du viol et protéger les autres	Créer des zones sûres pour les civils; protection spécifique des filles
	Se venger soi ou des parents	Venger le viol et le meurtre	Accès à la justice, soutenir la justice de base, exiger son respect et sanctions
	Environnement violent	Avoir grandi dans la guerre	Réforme de la sécurité avec participation communautaire
Motivation Economique	Faim	Survivre	Créer des conditions de sécurité alimentaire, fournir une aide
	Besoin d'argent	Subvenir aux besoins familiaux	Développement économique, recherche des aspirations, des filles, création d'emplois, formation, apprentissages
Famille et amis	Abus	Surtout filles	Protection sociale
	Délocalisation	Recrutement répandu ds. camps réfugiés	Prévention des conflits, droits des minorités, protection des personnes déplacées et réfugiés avec accent sur filles
	Insécurité des parents	Protéger la famille	Prévention des conflits, réforme de la sécurité
	Parents enrôlés	Suivre leur exemple	Fournir des alternatives, compétences de vie, formation, placement familial, familles d'accueil, soutien d'activités communautaire d'équipe (sports)
	Famille primaire qui est un groupe armé	'Épouser' un combattant	
	Pauvreté	Subvenir aux besoins des familles	Développement économique, aide
	Mauvaise santé	Besoins en soins de santé sexuelle et de santé reproductrice	Fournir des soins de santé, surtout de santé reproductive des jeunes femmes
	Sans famille	Besoin de faire vivre une fratrie	Protection sociale
		Suivre des amies	Suivre des modèles positifs

Facteurs typiques des raisons d'engagement 'volontaire' des jeunes combattantes

Facteurs typiques	Raisons communes filles et garçons	Spécifiques aux filles	Stratégies génériques de prévention
Education	Pas d'accès	Ecoles fermées; Filles pas autorisées, Ecoles inaccessibles	Exiger/fournir un accès à école, repas/eau gratuits à l'école, des soins infantiles à l'école
	Ségrégation		Offre d'écoles sans parti pris
	Abus	Par maîtres ou les pairs	Protection sociale à visée spéciale sur la vulnérabilité des filles
Politique/Idéologie	Nationaliste ou religieux		Échanges inter communautaires, confessionnels favorisant la confiance en soi, des filles surtout
	Griefs	Obtenir égalité de de genre, venger les abus des droits humains	Écouter la voix des filles
Adolescence	Indépendance	Réaction à la stricte discipline parentale	Protection sociale, formation, soutenir les initiatives des filles et la confiance en soi
	Excitation	Pression des pairs	Sport, activités récréatives, Activités pour les filles en dehors de la maison
	Pouvoir	Statut, pouvoir, grâce à possession d'une arme	Plaidoyer pour la jeunesse et les filles, établir la confiance
	Attrait pour, armes, soldats et combats	Épouser un combattant	Offrir des alternatives; établir la confiance
Culture/Tradition	De combat	Entourée par un conflit qui dure	
	Excitation	Pression des pairs	
	Media de parti pris		Media objectifs, media de jeunes avec participation des filles

enfants de moins de 18 ans. *Human Rights Watch* rapporte qu'au Tchad: "S'il y a des enfants soldats qui paraissent rejoindre le Front Uni pour le Changement (FUC), un mouvement rebelle, de leur plein gré, il est difficile qu'ils aient pris librement leur décision étant donné l'absence d'autres options. La plupart des enfants soldats sont pauvres et sous éduqués; nombre d'entre

eux souhaitent échapper à un environnement familial difficile. Par-dessus tout, le climat d'insécurité et de violence armée porte les enfants à conclure qu'ils seront plus en sécurité avec le FUC qu'à la campagne."¹⁰²

Les raisons pour lesquelles une fille peut vouloir quitter sa maison pour devenir enfant soldat sont liées à ses propres circonstances de vie et à l'environnement

dans lequel elle a grandi. Elle n'a souvent eu qu'une éducation très rudimentaire et considère que devenir soldat si jeune est un moyen d'échapper à la pauvreté ou de fuir une situation familiale difficile ou de mauvais traitements. Elle peut être en quête de sécurité, d'un toit, de médicaments ou simplement de vouloir manger à sa faim, tout particulièrement lorsque les institutions sont défaillantes. Si sa famille a été tuée, elle peut chercher à se venger. Elle peut décider de s'engager pour des raisons religieuses ou politiques ou simplement comme échappatoire. Dans un autre rapport, on lit: "S'il est rare de voir des enfants rechercher une guerre à faire... pour les adolescents, la guerre peut se présenter comme une opportunité, une possibilité d'emploi, le moyen de se dégager de l'emprise familiale ou d'une humiliation à l'école, une aventure ou le service d'une cause."¹⁰³

L'HISTOIRE D'AIMERANCE¹⁰⁴

Aimerance a rejoint les forces armées de la République Démocratique du Congo par l'intermédiaire d'un ami. Au début, son geste était volontaire, mais elle a vite constaté que sa situation se dégradait. *"Mon père et ma mère sont agriculteurs - ils cultivent les champs des autres et après les gens leur paient quelque chose. Nos grands-parents nous ont laissé un champ, mais lorsqu'ils sont morts le reste des la famille a repris la terre pour eux, et mon père est resté sans rien. J'étais dans ma troisième année d'école primaire. J'ai quitté l'école parce que mon père n'avait pas l'argent pour payer pour moi.*

Après avoir quitté l'école, je passais mon temps à la maison. J'avais 14 ans. Un jour, une amie est venue me voir chez moi et m'a dit de rejoindre les forces armées. En 2002, mon amie était dans une faction congolaise rebelle. Elle dit que ça marchait bien pour elle et que si je m'engageais, pour moi aussi ça marcherait bien. C'est pour cela que je me suis engagée.

Ils nous emmenaient garder certains endroits comme la maison d'une autorité militaire. Il fallait aussi que nous fassions la cuisine pour tous les gens qui venaient. C'était beaucoup de travail.

Les hommes nous ont prises comme 'épouses' - ils nous traitaient très mal. Ils ne m'ont pas violée au début, pendant la première année. C'est plus tard que cela a commencé. Il y avait un grand nombre de petites maisons dans le camp. Nous avons beaucoup souffert. J'avais des poux dans les cheveux. Le matin, les militaires mettaient les filles et les hommes dans ces maisons. Ensuite, les militaires nous ont prises pour femmes, sans prendre en considération le fait que nous étions encore des enfants. Chaque fois qu'ils en avaient envie, ils venaient coucher avec nous. Ces hommes étaient tellement nombreux. On pouvait avoir un homme qui couchait avec vous, puis qui partait. Ensuite un deuxième venait vous parler, couchait avec vous et rentrait chez lui. Puis un troisième venait vous voir, bavardait un peu, couchait avec vous puis retournait chez lui. Ils faisaient ce qu'ils voulaient. Nous n'étions là que pour faire tout ce qu'ils voulaient. Même si on refusait, les hommes nous prenaient quand même - ils insistaient.

Je me sentais comme vidée de toute énergie à l'intérieur de moi-même. Je me sentais faible et ramollie et c'était comme si j'avais perdu toute intelligence. Nous étions sept filles traitées de cette manière. Nous ressentions toutes la même chose. Maintenant ça ne va pas bien du tout ici (elle montre son bas-ventre et les zones génitales).

Je n'avais aucun moyen de m'échapper et de rentrer. Nous étions à Kisangani. C'est très loin. Un jour, ils m'ont envoyée au marché, j'ai vu mon oncle en voiture au village. Je me suis cachée dans la voiture et il a conduit jusqu'à Bukavu. De Bukavu, j'ai pris une autre voiture et suis arrivée dans mon village."¹⁰⁵

D'autres études ont mis en lumière la façon dont les filles, entièrement façonnées par la discrimination, ont été sensibilisées aux arguments des recruteurs.¹⁰⁶ À l'instar des garçons, la pauvreté et l'absence de perspectives sont des facteurs qui 'poussent' les filles vers les forces combattantes. Mais les violences domestiques physique et sexuelle sont des facteurs plus sexospécifiques qui contribuent à l'engagement

volontaire des filles. Cette jeune adolescente des Philippines s'est engagée dans les forces combattantes à l'âge de 13 ans parce que son beau-père battait sa mère: "Je ne pouvais rien faire pour arrêter mon beau-père parce que je n'étais qu'une enfant. Mais il a cessé de battre maman lors qu'il a su que j'avais rejoint la Nouvelle Armée du Peuple (NAP). Peut-être a-t-il eu peur. Si jamais j'apprend qu'il fait mal à maman de nouveau, je le battraï et le tuerai."

Cette jeune fille du Sri Lanka est partie parce qu'elle ne voulait pas épouser l'homme que ses parents avaient choisi pour elle: "Environ dix jours avant la date du mariage, j' préparé mon départ de la maison. J'avais attendu, tentant de convaincre mes parents, mais ils sont restés inflexibles et ne voulaient pas m'écouter. Ils n'ont pas écouté. Le jour du mariage, tout était prêt. Je me suis enfuie."¹⁰⁷

Devenir les égales des hommes...

"À l'armée nous étions les égales des hommes. Nous nous battions aussi. Nous avons donc prouvé aux hommes que nous savions le faire. Et s'ils peuvent le faire, nous le pouvons aussi, et encore mieux"

Jeune combattante, Liberia¹⁰⁸

"Nous étions heureuses et enthousiastes pendant la guerre, pas parce que nous tuions des gens, mais... parce que nous savions que nous repoussions le danger. Mon char m'appartenait, j'en étais responsable. C'était comme si j'avais ma propre voiture; je me battais pour notre pays et j'aidais nos frères. Au début, tout le monde se demandait comment une femme ou une fille en serait capable. L'idée a fait son chemin et ils ont commencé à l'accepter. Plus tard, ma famille se vantait partout de mes exploits."

Ahlam, une jeune Druze du Liban qui avait combattu pendant la guerre civile.¹⁰⁹

Aux Philippines et en Colombie, une étude relève que "les filles avaient le sentiment que le mouvement armé augmentait leurs possibilités d'avoir une vie meilleure, -elles acquéraient de précieuses compétences, et s'il n'y avait pas eu les violents combats, beaucoup de filles auraient choisi de rester dans le mouvement."¹¹⁰ Les filles ont un

sentiment d'égalité qui est nouveau pour elles. Un soldat dit: "Soldats, les hommes et les femmes deviennent des camarades".¹¹¹ Partager le danger leur donnent le même accès que les garçons à une formation, à l'éducation et aux soins de santé. Au Mozambique, l'appel à s'engager dans le conflit armé dans les rangs du FRELIMO comportait des messages sur l'égalité de genre, sur l'importance du rôle des femmes et des filles. De tels messages confortaient le désir des filles de donner une forme nouvelle aux relations entre les hommes et les femmes dans leur société; ainsi, en s'engageant, elles avaient le sentiment d'un acte stratégique en faveur des femmes et des filles.¹¹²

DES CHAUSSURES ROUGES INTERVIEWS DE FILLES SOLDATS AU LIBERIA

Interrogées sur ce qui motivait leur décision de prendre les armes, les filles ont indiqué deux raisons d'ordre féministe: la première était le désir de se protéger ainsi que les autres femmes de la violence (sexuelle en particulier), et l'autre de pouvoir se venger de celle-ci.

La situation de conflit et, à l'intérieur de celui-ci, le fait que c'était en majorité des hommes qui détenaient les armes, a donné lieu à une recrudescence des viols. Ceci a fini par jouer un rôle important dans la décision des filles de rejoindre les forces armées. Pour échapper au viol, les civiles n'avaient plus guère d'autres choix que de fuir ou de s'engager.

Les Libériennes ont la réputation d'être fortes et indépendantes... Le fait même que les filles de cette génération remarquent et critiquent les inégalités dont elles sont les victimes, dénote une certaine indépendance et une force; on les retrouve dans la seconde motivation indiquée pour rallier les forces armées qui revient à obtenir l'égalité de genre d'une manière générale. Les soldats ont démontré qu'elles étaient au moins aussi efficaces que leurs camarades masculins et que les unités féminines étaient redoutées.

En revanche, les motivations de recrutement sans connotation féministe sont répandues. Nombre de filles ont recherché délibérément, ou ont été

forcées, de s'engager dans des relations avec des combattants masculins parce qu'elles avaient besoin de protection. Certaines de ces filles sont restées avec ces combattants qui les violaient en déclarant que leur relation était basée sur 'l'amour'. Un tel phénomène est complexe: il pourrait exprimer une manière de se positionner avec l'expérience de viol par la résignation devant ce qui ne peut pas être changé.

Pour d'autres, la décision de s'engager dans les forces armées est motivée par des raisons purement économiques, découlant d'une pauvreté extrême, mais également du désir de posséder des articles de luxe, maquillage ou des chaussures rouges. Au contraire des soldates plus féministes, elles finissent par assumer surtout des rôles d'auxiliaires au sein d'unités masculines." 113

Motivations politiques

Dans certains pays tels le Timor Leste, le Népal, le Sri Lanka, l'Érythrée et l'Éthiopie, des filles et des jeunes femmes sont enrôlées dans les forces combattantes, quelques fois comme jeunes enfants dans le cadre d'un processus de 'politisation'. Parfois, la présence d'un grand nombre de femmes sous les drapeaux peut remettre en question la structure des relations entre les hommes et les femmes dans le pays concerné. Au Népal, le Parti Communiste Maoïste (CPN-M) insurgé s'attache spécialement à recruter des adolescentes et leurs mères qui représenteraient 30 pour cent des effectifs. Un effet positif du recrutement des femmes par les Maoïstes est d'avoir changé les rapports entre les sexes. Soixante-dix pour cent des femmes de la guérilla viennent de communautés indigènes. Elles portent l'uniforme, ont les cheveux coupés, ne portent pas de bijoux ou de marque vermillon sur le front, indiquant qu'elles sont mariées. C'est une façon pour elles de renverser les rôles traditionnels hindous. Un rapport de la Banque Mondiale note en 2005 que: "Des villageois ont signalé que dans les zones contrôlées par les Maoïstes on constate une baisse de la violence domestique, de la polygamie, de l'alcoolisme et du jeu." Le rapport poursuit: "Il est évidemment trop tôt pour savoir si ces

changements positifs se transformeront en valeurs et en normes sociales durables dans les sociétés rurales après la fin des conflits car, à l'heure actuelle, elles sont appliquées sous la menace de la violence." 114

Au Timor Leste, une jeune combattante de 19 ans déclare: "Beaucoup de femmes ont rejoint le mouvement clandestin parce qu'elles cherchent un moyen valable d'aider leur pays et d'accéder à l'indépendance... Il y avait plus de femmes que d'hommes. C'est parce que lorsque nous avons fait appel aux hommes, ils ont eu peur. Même entre jeunes, nous nous retrouvions pour discuter d'indépendance et d'auto-détermination. Nous parlions de la manière dont on pourrait vivre dans la paix et dans le respect les uns des autres pour apprendre à nous aimer les uns les autres." Elle s'est engagée à 15 ans. 115

Attentats suicides

L'utilisation de femmes dans les attentats suicides est un autre phénomène de plus en plus fréquent. On le relie souvent avec des groupes militants islamistes tels le Hamas en Cisjordanie ou Al Qaeda, mais des jeunes femmes au Sri Lanka, en Tchétchénie, au Liban, en Turquie ou au Cachemire ont également trouvé la mort pour une cause. Durant une période de quatre mois en 2003, six sur sept attentats ont été perpétrés par des femmes. Un cinquantaine de femmes sont responsables d'attentats suicide dans le monde entre 2001 et 2006. 116 La plupart d'entre elles étaient jeunes: selon une enquête, leur âge moyen varie de 21,5 en Turquie à 23 au Liban. 117 Margo Harakas, auteur d'une recherche sur les kamikazes femmes, commente: "Je crains fort, si ça continue, que des jeunes femmes de plus en plus jeunes soient entraînées à de tels actes. Dès qu'on franchit certaines limites acceptées au niveau humain, ces limites n'existent plus." 118

Un grand nombre de ces jeunes femmes n'ont plus de famille, elles ont perdu leurs pères ou leurs frères, cherchent une vengeance ou bien elles sont animées par des considérations religieuses ou par la haine 'de l'ennemi'. Wafa Samir, 21 ans, était auxiliaire médicale quand elle a déclenché une bombe de 11 kilos remplie de clous et d'éléments métalliques dans un centre commercial israélien en 2005. Elle a causé la mort d'un



Des filles du Togo partagent leurs expériences.

homme de 81 ans et fait 100 blessés sans réussir à se faire exploser. Elle a déclaré: "Je rêvais d'être martyr. Je crois à la mort." 119

On ne possède pas beaucoup d'informations sur les femmes auteurs d'attentats suicide, mais il est probable que l'une des raisons pour lesquelles les groupes militants utilisent des femmes c'est l'attention accrue qu'elles recueillent dans les médias.

c) Recrutement forcé et ses conséquences

"J'avais 17 ans lorsque les rebelles ont attaqué notre ville au Liberia. J'ai été séparée de mes parents et enlevée. J'ai passé quatre ans avec les rebelles. Sept hommes m'ont violée simultanément et m'ont obligée à prendre les armes. J'ai un enfant des rebelles – je ne sais pas lequel d'entre eux est son père. Je me suis enfuie en Guinée. Je n'avais pas de tuteur et j'ai commencé à travailler comme 'fille d'hôtel' (prostituée)."

Florence (18 ans), vit dans un camp de réfugiés en Guinée 120

En temps de conflit, les garçons sont, comme les filles, susceptibles d'être victimes d'enlèvement et de recrutement forcé. Toutefois, cela implique souvent pour les filles les viols et les agressions sexuelles.

Des milliers de garçons et de filles ont été enlevés et enrôlés de force dans l'armée de Résistance du Seigneur, au nord de l'Ouganda. Une étude portant sur les trois districts ougandais du nord les plus affectés par la guerre estime qu'un sixième des filles et des jeunes femmes, et un tiers des jeunes gens âgés de 14 à 30 ans, avaient été enlevés lorsqu'ils étaient encore des enfants. 93

Un fois intégrées dans les forces rebelles de cette manière, les filles peuvent elles-mêmes se trouver entraînées à commettre des actes de violence, tels que tuer un ami ou un membre de leur famille. Conduites à faire davantage d'efforts pour devenir 'particulièrement violentes' afin de faire leurs preuves, elles parviennent parfois à un statut suffisamment élevé pour mériter des gardes du corps ou des 'coursiers'. Cela les catapulte hors des limites de la vie normale, en franchissant tellement les limites de la morale, qu'elles n'ont plus d'autre choix que de rejoindre leurs ravisseurs.

Comme le rapporte une des jeunes filles de manière particulièrement poignante: "Ce n'était pas la place d'une petite fille de tenir un fusil, j'étais tellement remplie d'amertume... Ce que je voulais c'était une éducation, pas apprendre à tirer avec un fusil". 94

Une fois que les filles et les garçons sont

intégrés dans les forces combattantes, on leur donne souvent de l'alcool ou des hallucinogènes pour brouiller leur esprit et les transformer d'enfants en tueurs. Une étude sur la Sierra Leone signale que: "Presque tous les garçons et filles qui ont participé aux combats ont rapporté que pour permettre de les rendre plus efficaces à l'entraînement et au combat, on leur injectait des drogues ou bien on leur faisait avaler des cachets inconnus. Certains enfants ont dit qu'on mettait des drogues/ou de la poudre à canon dans leur nourriture. Les enfants savaient rarement quelles drogues on leur administrait. Mais, invariablement, ils affirmaient qu'elles étaient efficaces – leur donnant un sentiment de force et l'envie de prendre leurs armes et tuer. Certains enfants ont dit qu'ils recevaient ces drogues avant chaque opération."⁹⁵

Toutes ces 'décisions' interviennent dans un contexte où les choix sont extrêmement limités, où sont banalisés des actes d'une violence atroce et les violations des droits, ceux des femmes et des filles en particulier.

L'une des chefs d'un groupe rebelle des Commandos d'Artillerie Féminins, dénommée 'Diamant noir', a été victime d'un viol collectif par les forces gouvernementales à l'âge de 17 ans. Elle dit que c'est pour cette raison qu'elle avait décidé de devenir chef. "Quand vous êtes en colère, vous devenez courageux. Vous pouvez passer maître en n'importe quoi."⁹⁶

Cependant, il est sûrement impératif d'assurer aux filles d'avoir des opportunités pour une intégration active – mais pacifique – dans la société, la communauté et la vie familiale et que leur désir de transformation sociale soit canalisé dans des initiatives telles que la prévention et la résolution des conflits. Il est difficile d'imaginer un avenir d'équité et de paix si devenir enfant soldat est une des rares opportunités pour les filles d'avoir un rôle à jouer dans la société.

5 La violence sexuelle comme arme de guerre

Le viol constitue toujours une manifestation du pouvoir masculin sur les femmes. En temps de guerre, cela est pourtant également une démonstration d'une absence de pouvoir chez des groupes particuliers

d'hommes (par exemple des hommes appartenant à un groupe ethnique donné, ou une religion) qui ne réussissent plus à protéger les femmes de leurs communautés. Les jeunes femmes sont alors tout simplement enlevées et agressées parce qu'elles s'étaient trouvées au mauvais endroit au mauvais moment, en allant chercher de l'eau ou en travaillant dans les champs; surprises par des milices ou des troupes, elles étaient souvent victimes de viols et n'avaient pas d'autre choix que de les suivre. Dans l'un des programmes de Save the Children en Afrique occidentale, 32 pour cent de toutes les filles d'un groupe armé ont déclaré avoir été violées, 38 pour cent d'entre elles ont été traitées pour des maladies sexuellement transmissibles et 66 pour cent étaient des mères célibataires.⁹⁷ Au Liberia, pendant le désarmement et la démobilisation qui suivirent le conflit, 75 pour cent des femmes et des filles associées aux forces armées ont déclaré avoir subi des agressions sexuelles.⁹⁸

Le viol organisé de femmes et de jeunes filles est bien documenté; c'est un acte souvent commis par un groupe ethnique ou religieux à l'encontre d'un autre.

- En Bosnie, au début des années 1990, la violence sexuelle est reconnue comme faisant partie d'une campagne systématique de 'nettoyage ethnique'. Les femmes musulmanes, en particulier, ont été délibérément fécondées par des soldats serbes. Elles étaient détenues dans des camps où, durant plusieurs mois, elles subissaient des viols répétés. Même dix ans plus tard, personne ne sait avec exactitude combien de femmes ont subi ce traitement; selon des témoignages oculaires, on estime à 20.000 le nombre de filles et de femmes âgées de 6 à 70 ans violées pour la seule année 1992; quelques femmes croates et serbes aussi ont été violées. Des enquêteurs de la Communauté Européenne ont précisé que "les viols étaient commis sur un mode particulièrement sadique afin d'infliger aux victimes, aux familles et à l'ensemble de leurs communautés une humiliation maximale".⁹⁹ Le Tribunal Pénal International pour la Yougoslavie a trouvé les auteurs coupables de crimes contre l'humanité pour viol et asservissement de femmes, les qualifiant "d'instruments

destinés à infliger la terreur".¹⁰⁰

- Au Rwanda, près d'un million et demi de femmes ont été violées au cours du génocide de 1994.¹⁰¹
- Au Darfour, au Soudan, plusieurs milliers de femmes ont été violées par les milices arabes, là encore dans le cadre d'une stratégie d'humiliation délibérée. Il s'agissait souvent de viols collectifs. Les Nations Unies ont signalé que 40 pour cent de victimes avaient moins de 18 ans.¹⁰²
- En Colombie, le viol est pratiqué par les guérillas, les forces paramilitaires et également par les soldats du gouvernement. Le taux de viols sur les adolescentes est de 25 pour 1.000 bien que, selon les rapports, la violence sexuelle soit de l'ordre de 17 pour cent. Il y a eu des cas de petites filles de 5 ans.¹⁰³
- C'est également vrai en Birmanie, où des femmes des minorités, telles les Karen, sont en très grand danger et sont régulièrement violées par les soldats du gouvernement.

LE SILENCE DE NURA

Nura se tient dans la nouvelle case de sa famille. Adossée à la barrière en bambou, elle garde le silence. Nouvellement arrivée de Duma, petite ville située au centre des plaines arides du Darfour méridional, la jeune fille de 15 ans refuse de sortir depuis deux jours.

Son frère aîné parle à sa place: "Avant-hier, nous sommes rentrés ensemble dans notre village." Il montre du doigt les montagnes à l'horizon. "Lorsque nous avons été obligés de fuir la semaine dernière, nous n'avons pas eu le temps de déterrer la cassette d'argent que nous avons enfouie dans la cour. Nous sommes retournés pour la chercher."

En chemin, ils rencontrent les redoutés hommes avec des fusils, les hommes à cheval – il n'ose pas dire le mot Janjaweed – qui les forcèrent tous deux à aller dans un village proche où ils le rouèrent de coups avec les canons de leurs fusils. Puis ce fut le tour de sa sœur. "Ils l'ont attirée dans une autre maison. Je n'ai pas pu la voir mais j'ai entendu ses cris, et je n'ai rien pu faire. Nura a pleuré sur tout le chemin du retour."

Le père arrive et me raconte une fois de

plus l'histoire. Il veut surtout que nous inscrivions sur le papier le montant exact de l'argent qu'on lui a volé. Il articule avec difficulté le montant en dinars soudanais et ajoute qu'on lui a également pris une forte mule. Il ne dit pas un mot au sujet de sa fille de 15 ans violée par quatre hommes.¹⁰⁴

6 Résilience et autonomisation

"Parler des filles seulement en termes de vulnérabilité ne rend pas justice au courage, à l'ingéniosité et aux capacités dont les filles font preuve chaque jour lorsqu'elles sont confrontées aux conséquences des conflits armés. À un âge très tendre, elles

Jeune mère dans un camp de déplacés à Dili, Timor-Leste



sont obligées d'assumer des responsabilités et des devoirs de sœurs aînées, de filles ou même de mères, lorsqu'elles ont leurs propres enfants."

Comité International de la Croix Rouge, 2006.

L'examen de trois études concernant les filles dans des situations de conflit (au Sierra Leone, en Ouganda et au Mozambique), relève que: "Les filles enrôlées dans les forces armées ne sont pas de simples victimes silencieuses mais des agents actifs et des résistantes durant un conflit armé. Les études révèlent les tentatives remarquables que font les filles pour se défendre et se protéger au cours de situations de violence grave et d'insécurité et également les efforts qu'elles déploient pour réaliser un changement pour et par elles-mêmes. Battant en brèche les portraits tracés des filles en tant que victimes emblématiques, les études soulignent les ressources et l'ingéniosité qu'elles mobilisent pour éviter, minimiser ou résister aux abus des périodes de guerre, aux structures de pouvoir patriarcales et à la culture de violence qui les entoure."¹⁰⁵

Les filles aux prises avec la guerre ont été obligées de développer une résilience et des compétences de survie hors du commun. Contraintes de s'adapter à des circonstances extraordinairement difficiles et dangereuses, elles ont du trouver des moyens nouveaux pour subvenir à leurs besoins essentiels de nourriture, d'eau, d'un toit. Elles ont souvent été obligées d'accepter des emplois potentiellement risqués pour elles afin de gagner de quoi survivre et s'en sortir pour elles-mêmes, leurs frères et sœurs ou leurs pairs. Un grand nombre de ces filles ont des idées et des aspirations au sujet des transformations qu'elles souhaitent voir s'opérer dans les réalités sociales, culturelles et politiques dans lesquelles elles vivent. Mais les adultes ne les reconnaissent pas.

Des recherches faites au nord de l'Ouganda par la Commission des Femmes, il ressort que: "En dépit de ces difficultés, les jeunes font face avec zèle aux circonstances en créant des activités, en constituant des revenus, en créant des groupes de soutien et en s'entraînant. Les adultes n'accordent toutefois qu'un appui limité à ces initiatives: peu d'opportunités leur sont offertes pour

développer leurs talents et partager leurs idées avec la communauté élargie... La force considérable déployée par les adolescents pour survivre dans la brousse, se nourrir, aller à l'école sans l'aide des adultes, est ce qui donne de l'espoir pour l'avenir au nord de l'Ouganda, et la paix pour l'ensemble du pays. Afin que cet espoir devienne réalité, la force de ces jeunes doit se transformer en leadership constructif. Les jeunes eux-mêmes doivent commencer à prendre conscience des potentialités qu'offrent leurs compétences en matière de survie afin de multiplier les organisations dirigées par les jeunes et accroître leur dynamisme en prenant à bras le corps leurs préoccupations et en faisant avancer des objectifs constructifs et démocratiques."

L'IMPORTANCE DU SOUTIEN DES PAIRS

"Mes amis ont vraiment été épatants. Nous avons toutes, les filles enlevées, vécu comme des sœurs, oui... Nous avons l'habitude de nous raconter nos histoires... parfois nous chantions simplement des chants d'église... ils ne nous permettaient pas souvent de rester ensemble, chacune devait rester chez elle car si nous étions ensemble, ils craignaient que nous prenions la fuite."

Une jeune fille, Angola¹⁰⁶

Quelques études récentes démontrent la nette aptitude des filles à se soutenir lorsqu'elles sont combattantes. Par exemple, des filles incorporées dans des forces combattantes en Ouganda avaient réussi à mettre au point un système de comptage qui leur permettait de ne pas se perdre lorsqu'elles se trouvaient dans des sous groupes différents.¹⁰⁷

L'une des actions les plus significatives rapportées par les filles dans ces études était le risque de se faire punir par leur commandant qu'elles avaient pris pour pouvoir rester ensemble, se raconter leurs histoires, rappeler des souvenirs et se consoler, sachant que les difficultés, la peine, les traumatismes, et la crainte sont des expériences partagées. Cela les aide aussi à affirmer une forme de pouvoir dans une situation totalement dénuée de pouvoir. Pour d'autres filles vivant des vies dans une

insécurité violente, retrouver des gens du même âge et s'appuyer sur une solidarité féminine est d'une importance capitale. Cela permet également d'atténuer l'impact de la cruauté et de l'horreur de la guerre et laisse un espace pour donner libre cours à la compassion et à l'émotion.

"Les relations avec des pairs ont une énorme importance pour les jeunes vivants dans des zones touchées par des conflits. Comme des adultes ont régulièrement manqué à leurs devoirs de les protéger – ou n'ont pas voulu le faire –, les jeunes recherchent les uns auprès des autres le réconfort, la compagnie et le soutien. Les jeunes font face aux circonstances de manières très diverses: des histoires romantiques, surveiller les protections dans les camps, gagner de l'argent, l'éducation et bien davantage... Dans toutes les régions, les filles sont parvenues à trouver des lieux pour se parler, passer du temps ensemble tout en attendant leur tour près des pompes à eau, en faisant leur lessive et au marché."¹⁰⁸

Si l'insécurité limite souvent les possibilités de participation des filles, c'est aussi l'occasion pour les filles et les jeunes femmes de faire la preuve de qualités de leaders et de jouer des rôles plus importants dans les activités communautaires.¹⁰⁹

"SI JE DIRIGEAIS LA SIERRA LEONE"

Aminata Parker a participé à des sommets internationaux, fait du lobbying auprès de dirigeants gouvernementaux, fait des campagnes en faveur de causes sociales importantes et elle a eu sa propre émission de radio. C'est impressionnant quand on sait qu'Aminata a à peine 14 ans. Elle vient de Sierra Leone et sa jeune vie a commencé pendant la guerre civile qui a eu des conséquences particulièrement graves pour les filles et les jeunes femmes de ce pays.

"J'ai quelques souvenirs," dit-elle à la BBC, "Des maisons en feu... devoir sortir de la maison et aller chez les voisins, n'avoir nulle part où aller, n'avoir rien à me mettre... J'ai perdu ma tante que j'aimais tant et j'ai perdu mon oncle."¹¹⁰

Depuis la fin du conflit qui a duré dix ans en Sierra Leone, Aminata n'a cessé de militer avec passion pour les droits des filles. Actuellement, elle est

responsable des relations publiques du Réseau du Forum des Enfants, un groupe dirigé par des enfants, avec le soutien de Plan, pour organiser une campagne de sensibilisation aux droits des enfants dans toute la Sierra Leone.

"Nous allons vers les enfants des rues et dans les centres où on aide les filles qui ont été victimes de viol," dit-elle. "Nous leur demandons comment elles se sentent, et elles nous racontent – après nous retournons vers notre réseau, et nous discutons en groupe de ce que l'on va pouvoir faire; nous présentons nos plans aux dirigeants et veillons à ce que quelque chose soit effectivement fait." Les filles de Sierra Leone sont exploitées et maltraitées. Leurs droits ne sont pas reconnus, sans même songer à les respecter. Elles subissent des tortures physiques et mentales. On les oblige à des mariages forcés."

Aminata ne mâche pas ses mots et elle veut devenir avocate plus tard.

7 Les voix des filles

"À 13 ans, j'ai rejoint le mouvement des étudiants. Je rêvais de pouvoir faire changer les choses pour que les enfants n'aient plus faim; plus tard je me suis engagée dans les forces armées. J'étais inexpérimentée et craintive comme toutes les petites filles. J'ai découvert que les filles étaient obligées d'avoir des rapports sexuels pour soulager la tristesse des combattants. Et qui allait soulager notre tristesse après avoir été avec quelqu'un que nous connaissions à peine?"

Fille soldat du Honduras¹¹¹

"En Afghanistan je n'ai pas pu aller à l'école. C'est la première fois que je vais à l'école. Je veux gagner ma vie, me nourrir moi-même. Je ne veux pas être entre les mains des hommes."

Jeune femme, Afghanistan¹¹²

Participation à un club de filles au Liberia, partie du programme de rétablissement après la guerr.



ABBIE TRAYLER-SMITH / PANOS PICTURES

Voix du front Liberia

Conversations avec des filles et des jeunes femmes

Une enquête a réuni cinquante filles et jeunes femmes libériennes, en deux endroits, le comté de Montserrado et le comté de Margibi, sur la base d'un questionnaire fermé. Les questions posées concernaient les normes de genre traditionnelles au Liberia, leurs points de vue sur les évolutions récentes intervenues au Liberia depuis la fin de la guerre civile et sur les défis auxquels les filles et les jeunes femmes étaient confrontées ainsi que sur leurs manières d'envisager leur avenir au Liberia.

Le comté de Montserrado est situé sur la côte nord-occidentale du Liberia. La capitale libérienne, Monrovia, est située dans ce comté. Le comté de Margibi se trouve directement au sud de Montserrado – dont la capitale est une petite ville appelée Kakata. En dehors des zones urbaines, l'économie se concentre sur la production de caoutchouc, la prospection du diamant et une agriculture de subsistance.

Rôles de genre traditionnels au Liberia

Bien que le président du Liberia soit une femme, et que les femmes occupent actuellement d'autres postes clés dans la vie publique, les discussions entre les filles et les jeunes femmes confirment que les hommes continuent à dominer, surtout dans les communautés rurales. Les personnes interrogées ont déclaré que la soumission, la dépendance et les responsabilités ménagères étaient les normes de genre traditionnelles pour les femmes dans leurs communautés. Les problèmes principaux

qu'elles ont mis en avant étaient les abus sexuels au sein de la famille et une absence d'accès à des opportunités.

• Soumission

Le groupe qui a discuté de ce problème était essentiellement composé de jeunes adolescentes mariées. En général, elles ont déclaré vivre en obéissant au doigt et à l'œil à leur mari. Une jeune femme dit:

"Nous faisons ce que nos maris nous disent de faire. Si nous désobéissons, ils refuseront de nous nourrir et nous battront. Nos parents nous apprennent à être de bonnes épouses."

Les enquêtées ont également souligné qu'au sein de la famille, on attend d'une fille de toujours se soumettre aux désirs de son père. Les pères choisissent les maris de leurs filles et décident du moment de leur mariage. Les garçons sont de leur côté libres de choisir leurs propres épouses et décident de la date du mariage. Les membres du groupe ont dit que quelques uns des pères forcent leurs filles à avoir des rapports sexuels avec eux.

"Les pères déflorent leurs filles et continuent à les violer avec la justification du dicton suivant 'Il ne faut pas engraisser le cochon pour le marché avant d'en goûter la chair'," explique une jeune femme.

La jeune femme a également évoqué des cas où les pères avaient menacé de tuer leurs filles qui étaient tombées enceintes après ces rapports incestueux. "Ils [les pères et auteurs de ces abus] nous tenaient le nez et nous demandaient de choisir entre la vie et la mort."

SAFE (SAFEGUARDING THE FUTURE EFFECTIVELY – SAUVEGARDER EFFICACEMENT L'AVENIR)

Ce projet libérien porte sur la réintégration des filles et des femmes gravement touchées par la guerre civile. SAFE est actif dans 90 communautés locales, la plupart situées au nord-ouest du Liberia.

Le personnel de SAFE s'appuie sur des dialogues communautaires pour sensibiliser à la violence basée sur le genre, y compris la violence sexuelle, la violence domestique et des pratiques traditionnelles néfastes. L'objectif à long terme est d'insister sur les conséquences de la violence faite aux filles et aux femmes.

SAFE a construit un certain nombre de centres locaux pour des filles et des femmes où elles peuvent s'alphabétiser et acquérir d'autres compétences ; elles y trouvent également une éducation de santé et des services de conseils. Les centres accroissent leur accès aux soins médicaux d'urgence et fournissent un espace aux rescapées de la violence sexuelle. SAFE forme également un personnel juridique et de sécurité pour sensibiliser sur la violence faite aux filles et aux femmes, et pour réagir de manière appropriée aux besoins juridiques des rescapées.

• Dépendance

“Nous dépendons des hommes pour subvenir à nos besoins et nous protéger. C'est ce que dit la Bible.”

Les femmes du Liberia dépendent traditionnellement des hommes pour leur subsistance. Dans les foyers polygames, de même que dans les familles nucléaires, le mari est le seul soutien de famille alors que la femme s'occupe de la famille.

Selon les mots d'une personne interrogée: “Nous dépendons des hommes pour subvenir à nos besoins et nous protéger. C'est ce qui est dit dans la Bible. Cela permet d'expliquer pourquoi les filles de foyers pauvres préfèrent souvent des papays (de vieux hommes riches) comme boy-friends. Nous voulons des hommes capables de

s'occuper de nous et de nos familles.

A quoi sert de sortir avec un garçon pauvre qui ne peut même pas acheter ses propres vêtements?”

Cette dépendance culturelle et économique donne une idée de la dynamique des rapports entre les sexes chez les jeunes femmes libériennes des villes, qui proposent des rapports sexuels en échange d'une sécurité économique.

La dépendance est renforcée par les lois traditionnelles d'héritage qui favorisent l'enfant masculin. L'accord a été unanime sur le fait que les biens familiaux sont souvent légués à l'enfant masculin dans l'espoir qu'il subviendra aux besoins de ses sœurs et de sa famille et d'ajouter:

“Dans la plupart des cas, il finit par utiliser son héritage pour subvenir aux besoins de sa propre épouse et de ses enfants, de sorte que ses sœurs demeurent pauvres et malheureuses.”

Outre une absence très nette de pouvoir économique, les filles et les femmes libériennes supportent tout le fardeau de la gestion du ménage. Les mères et les filles exécutent les tâches ménagères, qui vont de la cuisine à la lessive, au ménage, au transport de l'eau. Ce sont généralement les filles qui se lèvent tôt le matin pour aider leurs mères.

“Nous nous levons tôt le matin pour accomplir toutes les tâches du ménage alors que nos frères restent dans leurs lits jusqu'au moment de prendre leur petit déjeuner et d'aller à l'école. Nous sommes comme des esclaves pour nos frères. Le matin nous partons tard à l'école, parce que nous devons avoir terminé tout le travail de la maison avant d'y aller. Quand nous sommes en retard, les professeurs nous battent. Quelquefois je ne veux plus aller à l'école du tout.”

Réponse d'une jeune fille de quinze ans

• Privations

“Les filles ne finissent que très rarement l'école, parce qu'elles se retrouvent enceintes.”

La tradition dans les familles du Liberia est de préférer les garçons aux filles. D'après les membres du groupe, cela est dû au fait que: “Le garçon vit à la maison [après le mariage] et prend soin de la famille, alors que les filles s'en vont pour se marier et fondent ailleurs un foyer.”

Il ressort de cette préférence que les familles et les communautés consacrent davantage de ressources aux garçons tout en limitant l'accès des filles à l'éducation, à un régime équilibré, à des soins médicaux et même à des vêtements convenables. D'après les réponses obtenues dans le groupe, cela explique pourquoi il y a un grand déséquilibre de genre dans les effectifs scolarisés et dans les sortants du système éducatif en particulier aux niveaux secondaires et tertiaire.

“Nos parents cessent de nous soutenir à l'école dès que nous atteignons l'âge de la puberté. Nous sommes donc obligées de sortir à la recherche d'aides (petits-amis) pour nous soutenir. Autrement nous ne pouvons pas terminer le collège. Le pire est que dès que la famille découvre que vous avez une aide, elle commence à transférer certains de ses fardeaux sur vos épaules. Cela nous oblige à rechercher des aides de plus en plus nombreuses au dépend de notre travail scolaire.”

Une jeune fille de 17 ans de Monrovia.

Les membres du groupe étaient d'accord pour dire qu'au fil des ans, ces préférences traditionnelles ont aidé à modeler les attitudes générales des hommes vis à vis des femmes au Liberia et que c'est une des raisons principales de l'incidence élevée d'une violence sexiste contre les filles et les femmes.

LET (LIBERIA EDUCATION TRUST – LE TRUST POUR L'EDUCATION AU LIBERIA)

LET a été fondé à Monrovia en 2006 pour construire et reconstruire des écoles sur tout le territoire libérien. Le Trust LET finance les programmes d'alphabétisation en faveur des filles et des femmes libériennes et fournit des bourses pour le niveau primaire, secondaire et tertiaire. Des programmes de formation des maîtres sont également

mis sur pied pour améliorer la qualité de l'éducation au Liberia.

Championnes du changement

Dans certaines régions, les rôles traditionnels assignés aux femmes changent. Ceci est particulièrement vrai dans les communautés urbaines où un accès accru à l'éducation, l'information et la diversité culturelle, fait progressivement disparaître la ligne de partage économique et sociale entre les hommes et les femmes. Les organisations de la société civile ont également joué un rôle important dans le plaidoyer en faveur des droits des filles et des femmes. En fort contraste avec les points de vue des membres du groupe venus de zones rurales, celles qui vivent dans des communautés urbaines sont généralement convaincues que les hommes et les femmes ont les mêmes capacités. L'une des jeunes femmes de Monrovia dit:

“Dans cette ville, nous ne permettons à aucun homme de nous monter comme un cheval. Nous avons des droits comme ceux de n'importe quel homme. Si un homme me traite comme la femme que je suis, je le traiterai comme l'homme qu'il est !”

Forces féminines de consolidation de la paix dans les rues du Liberia.



Plusieurs personnes interrogées ont déclaré qu'elles avaient été encouragées à mettre en question la domination masculine par l'exemple de la Présidente Ellen Johnson Sirieaf et ses collègues féminines du gouvernement.

“Regardez ce que Ma Ellen est en train de faire dans ce pays”, dit l'une d'elle. “Elle a battu tous les hommes aux élections et elle réussit là où [les anciens présidents] Tubman, Doe et Taylor ont échoué.”

Elles étaient d'accord pour dire que l'accès actuellement inéquitable aux opportunités était progressivement en recul en même temps que les filles prouvent que, quand on leur offre les mêmes chances éducatives, elles sont au moins aussi talentueuses que les garçons:

“Avec une bonne éducation, n'importe quelles filles peut suivre l'exemple de Frances Johnson Morris, [l'ancienne ministre de la Justice et Chef de la Police Nationale] ou de Munah Sieh, [la Ministre des Finances].”

Les jeunes femmes ont décrit une tendance de plus en plus marquée d'autonomie économique chez les femmes. Elles ont souligné le fait que quelques femmes ont été obligées de subvenir aux besoins de leurs familles pendant la guerre civile, lorsque, selon les paroles d'une personne du groupe, “la plupart des hommes non combattants se cachait sous leur lit.” Ces femmes ne sont plus disposées à dépendre économiquement des hommes.

“Mon sens des affaires est le seul mari dont j'ai besoin,” dit l'une des femmes du groupe. “Cela me donne tout ce dont mes enfants et moi avons besoin. Avec ou sans homme, je peux faire plus que simplement survivre.”

En général les personnes interrogées étaient d'accord pour dire que la prépondérance masculine était progressivement mise en question et que le statut des femmes libériennes s'était amélioré grâce à l'éducation, le développement économique et les plaidoyers.

Agir

Au sortir de la guerre, l'élection d'une femme président et l'influence du plaidoyer sur la société civile ont agi comme des catalyseurs pour mettre en question les rôles et les attentes des femmes. Pourtant les filles du Liberia continuent à être confrontées à de graves défis. Celles qui ont répondu à l'enquête ont identifié les domaines suivants dans lesquelles elles estiment qu'il est nécessaire d'agir:

- **Pauvreté accablante qui oblige les filles à entreprendre des activités humiliantes, y compris la prostitution afin de parvenir à une sécurité économique.**
- **Accès limité aux services de base, tels que les soins de santé et d'éducation.**
- **Grossesse et maternité d'adolescentes.**
- **Violence sexiste, essentiellement perpétrée par des parents ou des amis masculins.**
- **Exclusion de la prise de décisions au sujet de questions qui ont une incidence directe sur les vies des filles et des femmes.**
- **Menace du VIH et du sida et d'autres MST.**
- **Carence de soins et de conseils en matière de santé reproductive.**

CONSTATS RÉCENTS

Les données récentes émanant de l'unité spéciale pour les femmes et les enfants de la Police Nationale libérienne illustrent que la violence sexiste demeure un problème majeur au Liberia. Entre janvier et septembre 2007, l'unité a été informée de 544 cas de viols et d'autres formes de violences sexuelles commises contre des enfants et des femmes. Le viol et le détournement de mineur sont les formes les plus répandues de violence sexiste. Plus d'un quart des viols déclarés (142) étaient des viols d'enfants.

L'incidence des viols d'enfants au Liberia est également illustrée dans les données récentes fournies par THINK, une ONG libérienne qui soutient les filles et les femmes qui ont été forcées de lutter comme combattantes pendant la guerre civile (voir des exemples des initiatives locales définies dans cette section). De janvier à septembre 2007, THINK a soutenu 91 femmes victimes de viol dans ses deux centres d'accueil. 52 d'entre elles (presque 65 pour cent) étaient des jeunes filles de douze ans et moins.

THINK (TOUCHING HUMANITY IN NEED OF KINDNESS – TOUCHER L'HUMANITÉ EN QUÊTE DE GENTILLESSE)

Cette ONG libérienne a été fondée en 2003 pour soutenir les filles et les femmes forcées de devenir combattantes pendant la guerre civile. THINK a deux centres d'accueil où les anciennes combattantes sont progressivement réinsérées dans la société libérienne. Chaque centre accueille 25 filles et femmes et leurs jeunes enfants en leur offrant de la nourriture, une aide juridique, des services sociaux, un conseil psychosocial et des soins médicaux.

THINK fournit également des services de plaidoyers aux filles et aux femmes qui ont survécu à la violence sexiste en s'assurant qu'elles reçoivent des conseils juridiques et des services appropriés. THINK assure la coordination avec la police libérienne, Médecins Sans Frontières (MSF), et d'autres ONG pour apporter des soins psychosociaux et un soutien aux filles et aux femmes.

THINK a jusqu'à présent soutenu plus de 200 filles et femmes libériennes.

CHIFRES DE BASE

- Capitale – Monrovia
- Population : 3,3 millions (1,7 million hommes, 1,7 million femmes)
- Pourcentage de la population totale du groupe d'âge de 0 à 14 ans : 46,89%
- Pourcentage des plus de 60 ans : 3,6%
- Population urbaine: 47,9%
- Espérance de vie hommes: 43 ans ; femmes: 45 ans
- Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances viables: 222
- Taux de mortalité infantile (137 décès pour 1000 naissances viables) ratio de mortalité maternelle (760 décès pour 100000 naissances viables) et taux de fécondité totale (6,8 naissances sur une vie par femme) sont les plus élevées du monde.
- Taux de croissance démographique: 2,7%
- Population en-dessous du seuil de pauvreté: 80%
- Prévalence du VIH : 2 à 5% (potentiellement plus élevé)
- Accès à une eau propre : milieu urbain 72%, milieu rural 52%
- Taux d'alphabétisation: hommes: 72%, femmes: 39%
- Nombre de médecins pour 1000 habitants: 0,03/1000
- Personnes déplacées: 5494
- Réfugiés: 140 793 réfugiés libériens
- HIndice de développement humain: N/A



Le contexte

Le Liberia est la plus ancienne République d'Afrique – fondée par des esclaves affranchis en 1847. Il a lutté pour s'affirmer en tant que nation indépendante, et son premier Président, William Tubman, était répressif et impopulaire. Après une lutte pour le pouvoir politique et des émeutes de la faim étendues, Samuel Doe prend le pouvoir en 1980, mais il s'avère un tyran impitoyable et un grand nombre de Libériens se réfugient au-delà de la frontière chez leur voisin de Côte d'Ivoire. À la fin des années 1980, venant de Côte d'Ivoire, le dirigeant rebelle, Charles Taylor, entre au Liberia à la tête de ses troupes, déclenchant une guerre civile majeure.

Pour les filles et les femmes libériennes les treize années de guerre civile ont été un enfer. Des atrocités furent commises de tous côtés et elles en ont supporté tout le poids. Elles ont subi les viols collectifs, et ont été asservies par des unités combattantes et forcées de se battre comme combattantes. Celles qui étaient enceintes suite à un viol ont parfois été tuées par éviscération. Les survivantes étaient traumatisées et souvent physiquement blessées ou rendues invalides. Soixante quinze pour cent des filles et des femmes qui se sont présentées dans le cadre de programmes de désarmement et de démobilisation ont déclaré avoir été victimes de viols.¹

Le Groupe de Monitoring de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) plaça des forces de maintien de la paix au Liberia pour suivre la guerre civile mais ils firent leurs proies des filles et des jeunes femmes qu'ils étaient venus aider. Le gouvernement libérien a enregistré 6.000 enfants engendrés par les forces de maintien de la paix de l'ECOMOG. Beaucoup de ces enfants ont par la suite été abandonnés et livrés à la rue.²

Selon des rapports du HCR, les filles et les femmes connurent des niveaux très élevés de violences sexistes, y compris la prostitution forcée, dans les camps créés pour les réfugiés et les personnes déplacées pendant la guerre civile. Certains de ces abus sont le fait des membres du personnel de l'ONU eux-mêmes.³ En 2003, les forces de maintien de la paix de la Mission des Nations

Unies pour le Liberia (UNIMIL) arrivèrent au Liberia. A la suite de nombreuses allégations selon lesquelles des soldats de l'UNIMIL et des humanitaires abusaient de petites filles aussi jeunes que huit ans, les Nations Unies furent obligées de diligenter une enquête d'envergure qui confirma les accusations et entacha l'ensemble de la mission. La culture de violence sexiste, répandue dans les camps souvent sordides du Liberia, exposa les filles et les femmes aux maladies sexuellement transmissibles et au VIH.

Après une guerre civile qui a coûté la vie à plus de 250.000 civils, le Liberia jouit enfin d'une paix relative, sous un gouvernement démocratiquement élu, dirigé par Ellen Johnson Sirleaf – la première femme chef d'État d'Afrique. Sous son administration, l'économie libérienne se rétablit progressivement et les services sociaux sont remis en place. Les organisations humanitaires et d'autres groupes issus de la vie civile s'emploient énergiquement à montrer comment les filles et les femmes luttent pour se remettre des effets à long terme de la guerre civile – et ont lancé des campagnes passionnées de sensibilisation à la violence sexiste et aux autres abus des droits des filles et des femmes.

En dépit de ce vibrant plaidoyer, d'énormes défis se posent aux filles et aux femmes du Liberia après les conflits. On estime que 60 à 70 pour cent de la population a souffert de violence sexuelle, sous une forme ou une autre. Dans ce chiffre, les filles et les femmes prédominent, bien qu'on ait pu montrer qu'un certain nombre de garçons et d'hommes ont été victimes d'abus similaires.⁴

Le Liberia demeure l'un des pays les plus pauvres du monde avec un PIB par habitant d'à peine US\$ 185,50,⁵ par rapport à US\$ 37.023 au Royaume Uni. Plus de trois quarts, 86 pour cent de la population adulte est officiellement au chômage et dans de nombreuses zones rurales, il n'existe qu'un accès de base à l'éducation, aux soins de santé et à l'eau potable.⁶

Les jeunes, les jeunes filles et les jeunes femmes surtout, sont systématiquement exclus de la pleine participation à la vie économique, sociale et politique du Liberia. Les filles et les jeunes femmes continuent à souffrir d'une discrimination de genre omniprésente et institutionnalisée, qui se

reflète tant dans le droit coutumier que dans le droit écrit. Les jeunes émigrent en nombre croissant des campagnes vers les cités et les villes à la recherche d'un niveau de vie plus élevé et d'opportunités. Si certaines jeunes femmes s'en sortent très bien, elles demeurent en majorité dans le piège d'un cycle de pauvreté urbaine et de violence et continuent à lutter pour la maîtrise de leur vie.

La guerre ne s'achève pas avec dernière balle¹²¹



REUTERS/RADU SIGHETI, courtesy www.alertnet.org

L'objet du présent chapitre est de démontrer que sans impliquer les filles et les femmes, il est impossible de parvenir à une paix durable et de réaliser un rétablissement économique. Il analyse comment, dans un environnement où les gouvernements et la communauté internationale s'attachent à restaurer l'état de droit, à réinstaller les services de base et à fournir des emplois, sont pris en compte les besoins, les droits et le potentiel, souvent ignorés, des filles et des femmes. Il examine également l'évolution des rôles et du statut des filles après la cessation du conflit.

1. Le contexte de l'après-conflit pour les filles

"Je voudrais vivre heureuse dans la paix avec tout ce dont j'ai besoin. Ici, il y a toujours des personnes déplacées, des quartiers pauvres et des problèmes pour les gens. Je voudrais changer tout cela et dépasser la crise."

Isaura (16 ans), Timor-Leste

"Alors qu'un grand nombre d'enfants est tué par des armes, un nombre bien plus grand meurt de l'impact désastreux du conflit sur les infrastructures de leurs communautés (souvent déjà fragiles d'entrée de jeu) et sur les moyens pour leurs familles de se nourrir, de se soigner et de subvenir à leurs besoins."

UNICEF¹²²

Même si des déclarations de paix ont été signées, un pays qui a connu un conflit a de fortes probabilités de retomber dans le conflit. Un règlement de paix durable dépend de la solution apportée aux questions qui ont été à l'origine du conflit. Quand bien même il n'y a pas de nouvelles éruptions de violence, les états demeurent 'fragiles' pendant un certain nombre d'années durant la période de transition du conflit à la stabilité. Lors de sa reconstruction après une guerre, différentes ondes de choc affectent l'ensemble de la population d'un pays mais certaines ont un impact spécifique sur les filles et les jeunes femmes. Par exemple, les conflits concernant les identités religieuses ou ethniques laissent les communautés déchirées; on assiste à un anéantissement de la confiance susceptible de créer des divisions profondes et les filles peuvent se trouver très vulnérables à l'exploitation ou aux règlements de comptes. Les services de santé peuvent être indisponibles au moment où les jeunes femmes en ont le plus besoin. Il peut y avoir encore quelques écoles en fonctionnement mais dans ce cas, on privilégie l'éducation des garçons par rapport à celle de leurs sœurs, ou bien des considérations sécuritaires empêchent les filles de se rendre à l'école. Lorsque l'école reprend, la qualité de l'enseignement, les bâtiments et les matériels risquent d'être médiocres.

L'absence de conflit déclaré ne signifie pas nécessairement la paix en termes de bien-être et de sécurité pour les filles et il y a de

multiples effets qui se manifestent entre la période de l'immédiat après-guerre et celle pendant laquelle un pays s'efforce de se reconstruire. Les jeunes femmes peuvent être autant en danger aussitôt après une guerre que pendant celle-ci. Les soldats démobilisés peuvent vagabonder dans le pays sans que la police ou d'autres services de sécurité légaux aient repris leur travail.

Le processus d'effondrement ou d'affaiblissement des institutions étatiques sous le coup des violences prend en général plusieurs années: la pauvreté aggrave les choses, les infrastructures sont détruites et la cohésion sociale continue de se défaire. Certaines formes de coopération communautaire peuvent survivre au conflit mais il est naturel qu'elles soient affaiblies. D'autres sont complètement détruites et, de ce fait, la capacité de ces institutions à apporter une contribution à la reconstruction est limitée. Des organisations ou des activités au niveau communautaire sont souvent possibles, toutefois des plaidoyers de haut niveau ou des changements à des systèmes ou à des structures peuvent dépasser leurs capacités. Le besoin d'agir est habituellement grand, sans pour autant que les nouveaux gouvernements soient en mesure d'établir une administration légitime et d'assurer des services efficaces à la population. D'autres institutions publiques ou privées peuvent aussi être affaiblies au point de ne pas pouvoir combler les manques qui apparaissent dans l'offre de services. Les gouvernements donateurs ou autres institutions internationales peuvent être tellement axées sur l'apport d'une aide humanitaire et sur la réponse aux besoins immédiats des personnes touchées par le conflit, que la reconstitution des sources de revenus ou du tissu social des communautés, ou encore la transformation des relations de genre - qui ont des conséquences particulières pour les filles - semblent de moindre importance.

2 Panser les plaies – les filles agissent en faveur du changement

“Les jeunes peuvent promouvoir un dialogue entre les deux parties à un conflit ; on devrait leur permettre de participer aux

conférences de paix et ils devraient avoir des occasions de travailler avec des jeunes ‘de l'autre bord’ dans le cadre de projets sociaux et culturels.”

Jeune fille (19 ans) de Roumanie¹²³

“Négliger les filles et les femmes dans les crises n'a pas de sens sous l'angle du développement. Car cela ne reviendrait pas seulement à occulter les besoins de la moitié de la population mais encore à nous priver de sa perspicacité et de son ingéniosité dans les étapes critiques du processus de rétablissement.”

Kathleen Cravero, Programme des Nations-Unies pour le Développement.¹²⁴

Durant les conflits, les filles et les jeunes femmes peuvent avoir été obligées d'assumer des rôles nouveaux exigeant un courage et une assurance qu'elles ne se connaissaient pas auparavant. Les conflits violents du passé abondent de tels exemples: des femmes, jeunes ou vieilles, qui n'étaient jamais sorties de chez elles, travaillant dans des fabriques de munitions durant la seconde guerre mondiale; des femmes et des filles algériennes, passant clandestinement des armes et des messages lorsque leur pays luttait contre l'occupation française; des organisations féminines d'Irlande du Nord jouant un rôle essentiel dans l'édification de la paix. Dans certains cas, ces nouveaux rôles des femmes n'ont pas survécu au retour de la paix créant des frustrations chez les femmes; dans d'autres, ces nouveaux rôles ont apporté des changements fondamentaux dans la division du travail entre les hommes et les femmes.

Une fois les traités signés et les armes rendues, on attend souvent des filles et des jeunes femmes qu'elles reprennent les mêmes rôles que ceux qu'elles assumaient avant la guerre. Les voilà, une fois de plus, marginalisées pour des raisons d'âge ou de genre. Pendant cette période, les filles sont vulnérables à cause de l'exacerbation des inégalités existantes entre filles et garçons au moment où les gens commencent à reconstruire leurs vies et leurs communautés. Les filles peuvent constater qu'elles ne sont toujours pas en mesure d'accéder à des services désespérément nécessaires à leur santé et à leur éducation, ou encore,

ce qui est plus important, d'assurer la survie et le bien-être de leurs familles sans s'exposer elles-mêmes à des risques. Elles restent souvent sans protection tant que les institutions ne sont pas reconstruites et le système légal remis sur pied.

S'il est difficile pour les femmes de reconstruire des vies et des rôles nouveaux, c'est encore plus difficile pour des filles. Cela est en partie du au fait que les hommes et certaines femmes, qui ont gagné pendant le conflit un pouvoir militaire ou politique accru, ne permettent pas aux jeunes femmes de participer à la planification et à l'exécution d'activités d'édification de la paix et de reconstruction. En effet, certaines femmes ne reconnaissent pas que les filles puissent avoir des aptitudes, une expérience et des idées à apporter. Les adultes ne sont pas habitués à écouter les jeunes filles, même s'il s'agit de sujets qui concernent la vie de celles-ci, sans parler de l'avenir de la nation. Là encore, les filles deviennent invisibles.

Dans la période d'après-conflit, l'impact des changements et l'incertitude varie énormément d'une personne à une autre et d'une situation à une autre. Cherchant désespérément à joindre les deux bouts, certaines jeunes femmes se vendent pour de l'argent ou de la nourriture. D'autres perdent tout espoir et tentent même de se suicider. Il y a pourtant aussi beaucoup de filles qui trouvent une nouvelle confiance en elles et parviennent à rassembler d'autres filles et des jeunes afin de travailler ensemble à un monde sans violence. Un rapport de l'UNICEF cite: “Filles et garçons... ont réussi à conduire des discussions et des débats politiques qui attestent des processus de réconciliation véritable; ils donnent un soutien psycho social à des enfants plus jeunes et sensibilisent au VIH/SIDA. L'énergie, l'enthousiasme, la résilience ainsi que le profond désir de justice et de paix qui les anime peut servir de catalyseur à l'édification de la paix dans leurs familles et leurs communautés.”¹²⁵

GERMES DE PAIX

À 13 ans, Bushra Jawabri a commencé à représenter des écoles du camp de réfugiés d'Arroub, en Cisjordanie occupée, à l'occasion de réunions avec des Israéliens devant lesquels ils



D. WATTS

présentaient le point de vue palestinien sur divers sujets relatifs au conflit. Julia Resnitsky a quitté la Russie à l'âge de sept ans lorsque sa famille est venue en tant que réfugiés à Jérusalem. En terminale, elle organise des ateliers de résolution de conflits pour des élèves de collège.

Jeunes sensibilisant au VIH/SIDA au Ouganda.

Bushra et Julia ont participé à l'organisation internationale 'Seeds of Peace' (Germes de Paix) qui aide des adolescents appartenant à des régions en conflit à acquérir des compétences en matière d'instauration de la paix. En novembre 2001, Bushra faisait partie de la délégation officielle palestinienne à la Conférence Internationale de la Jeunesse de New York City, destinée à éradiquer les causes de la haine et de la terreur et organisée en réponse aux attentats du 11 septembre. Le leadership de Julia sur les questions de paix est mis en question au sein de sa communauté, chez ses amis et dans sa famille qui ne partagent pas ses convictions. Malgré cela, elle continue à faire du bénévolat auprès de jeunes palestiniens et israéliens défavorisés et incite ses amis à travailler pour la coexistence pacifique, ce quels que soient les obstacles rencontrés.

Les deux jeunes filles ont été parmi les lauréates du 'Prix des Voix du Courage', décerné en 2002 par la Commission des Femmes pour les Femmes et les Enfants Réfugiés. En recevant son prix, Bushra a déclaré: “continuer à croire en la paix et rester optimiste n'a pas été facile. Mais ce qui a véritablement

maintenu l'espoir vivant dans mon cœur, c'est d'échanger des mails et des appels téléphoniques avec mes amis israéliens, ceux que j'ai rencontrés au camp organisé par Germes de paix. Ce sont des gens comme Julia qui m'ont permis de conserver mon enthousiasme pour la paix et pour un avenir meilleur... Cela a beaucoup compté pour moi d'entendre Julia condamner des actes inhumains quels qu'en soient les auteurs ou leur nationalité. Je me pose toujours la question de savoir pourquoi je dois voir tuer chaque jour d'innocents civils palestiniens? Pourquoi dois-je voir tuer chaque jour d'innocents civils israéliens? Pourquoi ai-je du voir tuer trois mille Américains le 11 septembre? La réponse est la suivante, je crois que c'est pour la tâche qui m'incombe, ma mission, une tâche que nous devons tous accomplir: travailler pour un avenir meilleur, si ce n'est pour nous, pour nos enfants."¹²⁶

Afin que les filles puissent poursuivre leurs vies en tirant les enseignements des expériences négatives ou positives qu'elles ont eues, il convient d'adopter une

Effectifs des réfugiés scolarisés par classe et par sexe, 2002 (%)

Classe	Pourcentage garçons	Pourcentage filles
Pré-scolaire	50	50
1ère classe	55	45
2ème classe	58	42
3ème classe	58	42
4ème classe	59	41
5ème classe	62	38
6ème classe	64	36
7ème classe	64	36
8ème classe	64	36
9ème classe	66	34
10ème classe	67	33
11ème classe	71	29
12ème classe	66	34

UNHCR 2002 Statistiques de l'éducation, Enquête mondiale sur l'éducation dans les situations d'urgence, Commission des Femmes pour les Femmes et les Enfants réfugiés, février 2004, http://www.womenscommission.org/pdf/Ed_Emerg.pdf



PETER BARKER / PANOS PICTURES

démarche holistique qui les reconnaisse en tant que filles, sans les traiter uniquement en victimes et en leur accordant l'espace et le respect qu'elles requièrent pour participer à la société. Elles ont le droit d'être écoutées et reconnues en tant que détentrices de connaissances légitimes et d'expériences qu'elles peuvent apporter, en leur permettant d'avoir un espace de rencontre avec des pairs ainsi qu'avec des adultes et en soutenant une éducation et une formation appropriées à leurs vies. On relève dans un rapport concernant des ex-combattantes que: "Les filles et les jeunes femmes qui retournent dans leurs communautés ont besoin de savoir qu'il y a dans leur vie des adultes qui exerceront une influence positive et qu'elles ne seront plus contrôlées par des hommes violents, comme c'était le cas lorsqu'elles étaient captives." Le rapport note encore: "Elles ont besoin de voir que bien qu'elles aient changé, elles ont une place et un avenir dans la communauté vers laquelle elles sont retournées et également que la contribution qu'elles peuvent y faire est importante."¹²⁷ Ce deuxième point s'applique à presque toutes les filles dans des zones de conflit, qu'elles aient ou non directement participé à des combats.

Afin que cela puisse se réaliser, les institutions d'adultes et les adultes doivent reconnaître la contribution que les filles et les jeunes femmes peuvent apporter dans ces circonstances tout en veillant, en même temps, à ne pas leur faire sentir qu'elles sont responsables de la solution de problèmes

Cours de langue pour des jeunes femmes dans un centre de traitement post traumatique en Bosnie

que les adultes ont créés dans leurs sociétés. Si l'on fait quelquefois appel aux jeunes femmes dans les activités de consolidation de la paix et de reconstruction, on les désigne rarement spécifiquement pour entreprendre une action. Souvent – comme le précise la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies – les activités sont conçues pour appuyer la participation des femmes aux efforts de consolidation de la paix. La Convention des Nations Unies des droits de l'Enfant inscrit la promotion de la participation des jeunes dans les décisions affectant leurs vies, et les opinions des enfants ont été recueillies lors des processus de paix en Irlande du Nord, au Sri Lanka, au Soudan et en Colombie. Mais comprendre que les filles possèdent la force, les aptitudes et la capacité de réaliser des changements peut également aider à former des sociétés nouvelles à l'image de leurs vrais besoins et de leurs expériences.

Une éducation de mauvaise qualité peut avoir des conséquences graves aussi bien pour les filles que pour l'avenir du pays. Ainsi bien que l'on admette généralement que la contribution des femmes est cruciale dans les efforts de reconstruction, le fait qu'un grand nombre de filles et de femmes soient empêchées d'accéder à l'éducation constitue à terme un obstacle majeur à leur participation dans la société et aux efforts déployés pour consolider la paix. En Afghanistan, où les filles étaient dans une large mesure empêchées d'aller à l'école avant la campagne 'Retour à l'école' de 2002, elles continuent de rencontrer de nombreuses difficultés et les hommes de la famille considèrent que les femmes sont incapables de participer aux processus de prises de décision.¹²⁸

Si l'on souhaite voir les jeunes femmes prendre une part active au développement et aux efforts de paix, lire et compter sont aussi importants que savoir s'exprimer et parler avec assurance. L'accès à l'école présente donc une grande valeur – symbolique mais également pratique – dans le cadre des efforts déployés pour assurer une contribution positive des jeunes femmes dans le changement afin qu'elles aident à rompre le cercle infernal qui peut si aisément ramener la violence dans les périodes d'après-conflit.

L'ÉCOLE EN BOÎTE

Le Programme d'Éducation Rapide fut élaboré pour donner aux enfants un apprentissage de base rapide à la suite d'un conflit. En Sierra Leone, ce programme a permis de dispenser à des enfants et à des jeunes un enseignement primaire de base en deux ans au lieu des cinq ans habituels dans un cadre classique. Au Libéria, en collaboration avec la Fondation des Éducatrices Africaines (FAWE), Plan a mis au point un programme similaire pour les jeunes femmes, dont plusieurs étaient devenues mères au cours du récent conflit, leur offrant ainsi l'occasion d'acquérir une éducation et des compétences de base.

En s'appuyant sur leurs propres expériences, les filles peuvent gagner de l'assurance et se familiariser avec des idées et des compétences nouvelles. Mais elles n'auront pas l'occasion de les utiliser s'il n'y a pas en même temps un débat de société sur la manière dont il faudrait transformer les comportements attendus pour les filles et les garçons. Afin que cela puisse se réaliser, il faut un engagement politique en faveur du changement et des discussions au sein des communautés et des familles au sujet de ce qu'elles envisagent pour la nouvelle société de l'après-conflit, une société dans laquelle ne régnerait pas simplement la paix au plan national mais également la paix entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons à la maison, dans les communautés et les écoles.¹²⁹

OUVRIER DES PORTES EN COLOMBIE

La jeunesse de Colombie est confrontée à d'énormes défis. Il existe peu d'opportunités sociales, éducatives ou d'emploi ou d'occasions de se faire une vraie place dans la société. Les familles et les communautés ne sont pas toujours des lieux de vie faciles – nombre de jeunes sont piégés dans une culture de violence qui les rend vulnérables au recrutement dans les différents groupes armés.

En réponse, le projet de Plan sur la Résolution de Conflits par des Adolescents aide des jeunes femmes et des jeunes gens à éviter de participer à la

violence et, ce qui est plus important, leur permet de prendre une part active dans la résolution de conflits et les processus de consolidation de la paix. Les jeunes reçoivent une formation d'éducateurs pour la paix et relaient des messages positifs dans les salles de classe, chez eux à leurs familles et dans leurs quartiers. En même temps qu'ils apprennent à résoudre les conflits, à mieux communiquer et à devenir de meilleurs citoyens, ils ont des cours sur les relations de genre, la santé reproductive et abordent également la violence sexiste. Ce projet permet aux jeunes de développer leurs compétences en matière de communication, de négociation et de leadership.

Une jeune femme qui avait participé au projet dit: "Avant de participer au projet, j'étais timide, embarrassée pour dire ce que je ressentais et j'avais honte que les autres n'acceptent pas mes idées. Je n'ai plus peur. Je dis ce que je pense, que ce soit vrai ou faux. La vérité est que ce projet nous a ouvert des portes."

CONSTRUIRE DES VIES NOUVELLES

Le projet de Réinsertion et de Plaidoyer en faveur de l'Enfant de Sierra Leone opère dans quatre centres avec des enfants pris dans la guerre civile. Victor Fornah de la Croix Rouge en Sierra Leone, dit: "Beaucoup d'entre eux ont été enlevés, incorporés ou violés. Ces garçons et ces filles sont habitués à tirer et à se battre. Si on les abandonne à eux mêmes, on pourrait bien voir renaître la violence."

Apprendre à compter et à lire fait partie du projet pour les moins de 18 ans. Les enfants plus jeunes sont intégrés dans des écoles et les plus âgés reçoivent un enseignement professionnel qui leur permettra de gagner leur vie plus tard.

"Ceux qui ont de 14 à 18 ans apprennent à poser des briques, la menuiserie, la couture et l'artisanat. Lorsqu'ils ont terminé le programme, nous les aidons à chercher des places d'apprentis pour qu'ils puissent utiliser ce qu'ils ont appris," dit Victor.

En outre, le projet prévoit un soutien psychosocial pour les enfants pendant

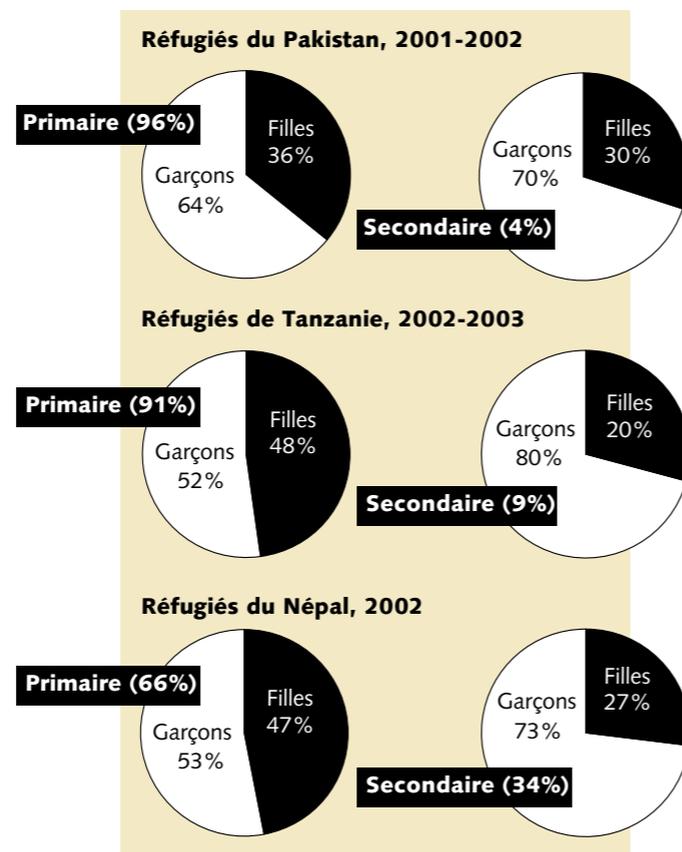
toute la durée du programme. "Certains enfants ont été témoins d'attaques ou ont échappé à des tirs. Nous essayons de les faire surmonter leur silence et de parler," dit-il.

"Les communautés s'étaient jurées de ne jamais laisser revenir ces enfants. Elles pensent que ces enfants ne feront jamais rien de bon. Aussi nous travaillons avec les communautés pour les sensibiliser à ce que nous faisons," dit Victor.¹³⁰

3 Rentrer 'à la maison'?

La fin de la guerre n'est pas toujours une réjouissance. On ne retrouve pas la vie telle qu'elle était avant. Des amis peuvent être devenus des ennemis, parents, frères et sœurs, membres de la famille peuvent être perdus ou tués. Des maisons peuvent avoir été détruites ou le danger est encore

Nombre de garçons et de filles réfugiés scolarisés dans l'enseignement primaire et secondaire dans quelques pays sélectionnés



trop grand pour y retourner. De plus, la plupart des pays qui émergent d'un conflit connaissent des grands mouvements de populations qui tentent de rentrer chez elles ou de se réinstaller. Toutefois cela demande souvent plusieurs années. En Sierra Leone, par exemple, trois ou quatre ans après la signature du traité de paix, seulement 20 pour cent de la population de la plupart des communautés était revenue.¹³¹

Les filles qui avaient pris une part active aux combats ne participent que rarement aux programmes DRR conçus pour les enfants soldats. Beaucoup d'entre elles, surtout celles qui ont donné naissance à des enfants, peuvent être rejetées par leurs familles ou leurs communautés. Elles peuvent avoir subi des viols ou des agressions sexuelles. Les filles qui ont perdu ou été séparées des membres de leurs familles peuvent s'occuper seules de leur foyer, et, en même temps que de leurs bébés, de leurs frères et sœurs.

Ou bien elles doivent faire face à une invalidité ou soigner une maladie sexuellement transmissible. Elles demeurent toujours exposées au risque d'agression que ce soit chez elles ou à l'extérieur. On ne saurait suffisamment insister sur l'importance de l'éducation des filles pour leur permettre de subvenir à leurs besoins et participer aux activités de consolidation de la paix. Mais c'est certainement également reconnu par ceux qui s'efforcent de mettre fin à la scolarisation des filles. En Afghanistan, par exemple, on a délibérément ciblé les écoles de filles pour terroriser les filles et les obliger à abandonner et à rester chez elles. Nombre d'écoles ont brûlé et des filles sont mortes. Depuis juillet 2006, la base de données de l'UNICEF sur les incidents scolaires a dénombré 99 cas d'attaques contre des écoles, y compris une attaque de missiles, 11 explosions, 50 incendies d'écoles et 37 menaces contre les écoles et les communautés.¹³²

L'IMPORTANCE DE L'ÉDUCATION AU SOUDAN MÉRIDIONAL¹³³

Les nombreuses années de conflit ont eu un effet désastreux sur l'éducation de tous les enfants du Soudan méridional. Pour les filles cependant, les déplacements, la destruction des



Élève appliqué dans une école du Cambodge.

Nous nous rendons également dans les bureaux des responsables de l'éducation, du Commissaire du Comté et des chefs, pour soulever des questions concernant l'éducation des filles. Toutes ces réunions aident à promouvoir un changement dans l'éducation. Nous espérons que si nous obtenons la gratuité de l'école pour les filles, cela changera aussi les choses. Nous voulons qu'en 2015 tous nos enfants aillent à l'école, voyez-vous!"

Le résultat de cette sensibilisation au niveau communautaire et de l'évolution des politiques et des programmes au niveau du Secrétariat à l'Éducation, a conduit à une augmentation des inscriptions dans les premières années du primaire. La demande dépasse l'offre et, dans bien des cas, le nombre de filles inscrites dépasse celui des garçons. Les efforts se concentrent à présent sur l'achèvement de la scolarité des filles.

a) a) Jamais plus la même chose? Changement dans les rôles de genre?

"La Commission [Vérité et Réconciliation] a interrogé les enfants de Sierra Leone sur l'impact qu'avait eu la guerre sur leurs

vies et sur ce que nous avons perdu. Le récit de chaque enfant est singulier mais nos histoires répètent les mêmes pertes... Encore et encore, nous avons raconté comment nous avons perdu nos familles, nos maisons et notre éducation... Mais le problème le plus difficile a été de retourner à une vie qui n'existait plus."

Voix d'enfants du Rapport de Vérité et Réconciliation, Sierra Leone¹³⁴

Une fois la guerre finie, ceux qui sont au pouvoir – des hommes la plupart du temps que ce soit à la maison, au travail ou au gouvernement – s'attendent à ce que les choses redeviennent 'normales'. Au niveau le plus basique, cela veut dire que les maris et les pères attendent que leurs repas soient prêts, leurs maisons propres et que les employeurs rendent leurs emplois aux hommes 'soutiens' de la famille. Mais pendant la guerre, des femmes et des filles qui ont porté sur leurs épaules le fardeau économique et social de leurs communautés, ont souvent assumé des rôles nouveaux, subvenant aux besoins, prenant des décisions et dirigeant la communauté. Ceci a certes demandé beaucoup de travail, mais les filles et les femmes se sont habituées à

Transport de l'eau depuis la pompe publique en Sierra Leone.



Éléments des relations de genre	Définition	Changements éventuels dus aux conflits	Implications éventuelles pour les femmes	Implications éventuelles pour les filles
Rôles de genre	Activités quotidiennes des hommes et des femmes: la division du travail	Participation accrue pour subvenir aux besoins de la famille: le travail des hommes réduit	Assurance accrue dans la capacité des femmes à prendre des responsabilités alors que les hommes se sentent 'perdus', leur masculinité est bafouée	Les filles prennent de l'assurance mais peuvent être confrontées à la violence et à l'ostracisme de la communauté à cause des nouveaux rôles qu'elles ont à assumer
Identités de genres	Caractères et comportements des hommes et des femmes ('masculinités', 'féminités')	Les stratégies de survie ou de nouveaux modes de vie peuvent conduire à des changements ; mais les valeurs restent inchangées	Ecarts entre les comportements attendus et l'aptitude à répondre aux attentes	Les adolescentes ou les filles plus âgées et les jeunes femmes peuvent tomber entre les programmes de soutien prévus pour les enfants et ceux prévus pour des femmes plus âgées. Elles sont en transition entre la fille et la femme, tout en assumant des responsabilités et des problèmes 'très adultes' à un âge très tendre
Institutions liées au genre	Les institutions (foyers, états, communautés, etc.) qui forment les attitudes et les comportements contrôlant les ressources	Les femmes gagnent un peu de pouvoir décisionnaire dans le foyer grâce à une responsabilité économique mais dans des structures qui demeurent dominées par les hommes au niveau national, administratif, local et communautaire	Les femmes ont des responsabilités mais un pouvoir limité. Leurs expériences peuvent les conduire à s'organiser et à œuvrer pour faire établir leurs droits ; toutefois elles ne parviennent pas à avoir un impact sur un changement systémique	Les filles devenues chefs de famille ou ayant pu accéder à l'éducation et à d'autres opportunités peuvent gagner quelques responsabilités, mais on continue à vouloir les renvoyer à leurs rôles passés. Les filles obtiennent un pouvoir limité dans leurs nouveaux rôles
Idéologies de genre	Les attitudes et les valeurs déterminées culturellement (y compris celles qui s'expriment dans la religion, la langue et les médias) sont établies de longue date et ancrées dans le tissu social, lequel fournit une justification aux rôles, identités et structures de genre existants	Attitudes et valeurs changent très lentement. Dans certains cas, elles se durcissent et vont dans le sens d'un contrôle accru des hommes sur les femmes	Le caractère tenace des idéologies patriarcales peut conduire à faire abandonner les avancées des femmes après la fin d'une guerre. Dans certains cas, il peut y avoir un 'choc en retour' contre l'autonomisation des femmes, résultant en une vulnérabilité accrue	Ce choc en retour touche les filles plus parfois que les femmes car elles ont moins de pouvoir dans le foyer et la communauté. Des considérations de protection peuvent limiter l'accès des filles à l'éducation et à d'autres opportunités et services potentiellement importants

Adapted from El-Bushra (2003), Fused in combat: gender relations and armed conflict

ces responsabilités et aux opportunités qu'elles offrent parfois et elles ont du mal à revenir aux rôles plus traditionnels qu'elles exerçaient avant la guerre. Une étude concernant l'Afrique Occidentale note: "Au sortir de la guerre, on incite généralement les filles et les femmes à reprendre les rôles de genre traditionnels d'avant la guerre au lieu d'utiliser les forces qu'elles ont développées pour faire des choix nouveaux et chercher des opportunités plus étendues."¹³⁵

Pour les hommes, le changement de la dynamique des relations hommes-femmes peut paraître menaçant, d'autant plus s'ils ont perdu leurs anciens rôles et s'ils sont actuellement au chômage.

Dans un étude sur l'Ouganda, on peut lire: "Dans les camps de personnes déplacées, les hommes ont perdu le pouvoir de nourrir et de protéger la famille ou celui d'exercer l'autorité, le leadership et de détenir le contrôle des ressources (y compris les épouses et les enfants). La frustration qui en résulte peut revêtir diverses formes d'agressions extrêmement destructrices."¹³⁶ En Érythrée, les femmes avaient joué un très grand rôle dans les forces armées mais elles ont constaté à leur retour qu'on attendait d'elles de mener exactement la même vie qu'avant la guerre. Cela a donné lieu à de grandes frustrations.¹³⁷ Ce chef ougandais n'aimait pas l'indépendance toute nouvelle des femmes après la guerre: "Ce qui fait que les femmes ne veulent plus se soumettre à leurs maris c'est l'égalité de genre ou de droits des femmes... Les femmes éduquées qui ont un travail sont les pires personnes qui soient parce que... une fois qu'elles sont enceintes elles jettent l'homme dehors. Elles ont assez d'argent pour se débrouiller toutes seules."¹³⁸ Cette rancune peut se retourner contre les femmes, c'est à dire que les filles pourraient avoir le sentiment qu'elles doivent retrouver leurs rôles d'avant le début de la guerre, comme le disait une fille du Liberia: "Pendant la guerre, j'étais l'égal des hommes mais mon fiancé actuel ne veut pas que je sois trop indépendante. Au Liberia, les hommes sont toujours en tête. Si je veux garder cette relation, il faudra que je change pour être ce que lui veut que je sois."¹³⁹

Les études ont permis de constater que les changements induits dans les rôles des genres pour les filles et les femmes s'accompagnent de responsabilités

économiques supplémentaires à l'extérieur de la maison mais également d'exigences de travail supplémentaires à l'intérieur du foyer. La division du travail hommes femmes peut être bouleversée dans les périodes de conflit mais cela ne s'accompagne pas nécessairement d'un pouvoir accru et durable au sein du ménage ou de la communauté. Une plus grande indépendance économique des filles et des jeunes femmes ne se traduit pas en un quelconque déplacement durable des relations de pouvoir ou en une réduction visible de la discrimination des femmes. Les nouveaux rôles assumés par les filles pendant les conflits peuvent ne pas être durable pendant la période de consolidation de la paix et de reconstruction en raison du renforcement des schémas traditionnels des relations entre les genres. Une fois qu'un conflit est terminé, les idées qu'on se fait de ce qui est féminin ou masculin ne changent pas forcément. Un rapport note qu': "il y a un risque de voir se rétablir les institutions et les pratiques d'oppression discriminatoires et patriarcales d'antan plutôt que d'assister à leur transformation au lendemain d'un conflit".¹⁴⁰ C'est un problème grave qui pourrait constituer un des facteurs contribuant au retour d'un conflit.

Le tableau suivant présente les changements apportés aux relations entre les genres du fait de la guerre. Il montre que même si les rôles et les identités des genres ont changé à cause du conflit de sorte que les femmes et les filles assument des responsabilités nouvelles, les valeurs et les structures sous-jacentes de pouvoir ne sont pas nécessairement modifiées. Le tableau fournit également quelques indications de ce qu'impliquent les changements.¹⁴¹ Il montre la manière dont un conflit peut susciter des opportunités de redéfinition des relations entre les genres, telle qu'elle s'est produite en Europe Occidentale, en Amérique du Nord et au Japon à la fin de la seconde guerre mondiale, mais aussi comment les idées concernant le genre ne changent pas à long terme: "Les conflits peuvent créer un espace qui rend possible une redéfinition des relations sociales; mais ce faisant, il réarrange, adapte et renforce les idéologies patriarcales plutôt que de les modifier en profondeur... On ne saurait toutefois en conclure qu'un changement durable n'est pas

envisageable: les changements qui s'opèrent dans la conscience des femmes et des hommes sont évidents et pourraient servir de fondation à de nouvelles constructions."¹⁴²

Après un conflit, les filles et les femmes peuvent avoir une opportunité de mettre en question le statu quo dominant. L'autonomisation peut se comprendre en termes de quatre types distincts de relations de pouvoirs:

- **Pouvoir sur:** la capacité de forcer et d'influencer des actions et des pensées chez ceux qui ne détiennent pas le pouvoir.
- **Pouvoir de:** la capacité d'agir, d'organiser et de modifier les hiérarchies existantes.
- **Pouvoir avec:** la force accrue provenant des actions collectives, de la mobilisation sociale et de la création d'alliances.
- **Pouvoir intérieur:** conscience individuelle accrue, dignité de soi et prise de conscience.

Dans certaines situations d'après conflit, les filles et les jeunes femmes gagnent un 'pouvoir avec' (par une organisation collective) et 'un pouvoir intérieur' (par une conscience de soi nouvellement acquise) qui pourra au bout du compte les aider à avoir 'le pouvoir de' (introduire un changement dans leurs communautés et sociétés). Ceci peut avoir des conséquences concrètes. Au Liberia, par exemple, les excisions et les pratiques relatives aux dots sont généralement moins répandues après la guerre parce que les femmes et les filles mettent en cause les institutions traditionnelles.

Cette femme déplacée dans un camp à Khartoum, Soudan, considère que des changements positifs sont intervenus dans les attitudes et les rôles des genres: "Je pense que les façons de penser des gens ont changé. Nous sommes arrivés à Khartoum avec des perceptions et des traditions différentes. Nos anciennes coutumes et traditions interdisaient aux hommes de pénétrer dans certains lieux comme la cuisine. Les hommes pensaient aussi que les femmes étaient incapables de penser, étaient inutiles, et n'avaient aucun droit de faire entendre leur voix. Tout ceci appartient désormais au passé; les choses ont changé. C'est un des avantages de la guerre, si tant est qu'il puisse y en avoir."¹⁴³

Les gouvernements et les organisations internationales occupés aux efforts de reconstruction d'urgence manquent souvent de consacrer une attention suffisante à la promotion de l'égalité des genres et à l'amélioration des opportunités spécifiques pour les filles. Le besoin d'appui et de ressource à la promotion d'une égalité durable des genres dans tous les aspects de la reconstruction après le conflit est immense – mais un argument de poids est la présence d'une 'fenêtre d'opportunité' pour réaliser un changement. Ne pas aborder les inégalités de relations de genres aura un impact fondamental sur le succès des programmes de la reconstruction après un conflit, et pourrait accroître les probabilités d'un nouveau conflit. L'égalité de genre n'est pas une simple affaire de justice sociale, mais concerne l'augmentation des chances d'une paix durable.

LA JEUNESSE GULU POUR L'ACTION

Akello Betty Openy et Ochora Emmanuel, des adolescents déplacés par la guerre civile au nord de l'Ouganda, ont servi de chercheurs pour une étude participative sur les adolescents déplacés. Ces chercheurs adolescents ont interviewé plus de 2000 adolescents et adultes pour parvenir à identifier leurs besoins et leurs préoccupations. Par la suite, Betty et Emmanuel ont fondé ensemble La Jeunesse Gulu pour l'action (GYFA), un groupe qui travaille à impliquer des jeunes, surtout les filles, en faveur de questions les intéressant, telles la santé des adolescents et un plaidoyer pour l'éducation. Le GYFA espère, par son travail, que les adolescents apprendront la prévention des maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH, et sauront où aller pour obtenir l'information nécessaire, les préservatifs, les conseils et le traitement. Le groupe mobilise également les jeunes en faveur de la paix et de la résolution de conflits.

Betty est l'une des huit jeunes choisies par Olara Otunnu, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en faveur des enfants dans les conflits armés, pour travailler avec lui à l'élaboration d'un conseil consultatif de jeunes avec des représentants venus à la

fois de pays ravagés par la guerre et de pays en paix. Le groupe apportera ses conseils et son aide à l'élaboration des politiques de son bureau.

"Les filles de mon pays sont introverties et silencieuses," dit Akel. "Conduire l'étude et le plaidoyer avec la Commission des Femmes et mes pairs a été utile parce qu'une fille comme moi peut se présenter pour elle-même et plaider au nom des autres. J'ai maintenant l'assurance nécessaire pour parler à des décideurs politiques des droits des filles. Je souhaite continuer à aider d'autres filles à acquérir la même assurance."¹⁴⁴

b) Confrontées à la stigmatisation

"Au début, quand je suis rentrée, les gens du village ne m'aimaient pas. Ils m'ont rendu la vie très difficile. Je n'arrivais pas à leur parler ou à passer du temps avec d'autres gens de mon âge. Ils pensent que j'ai fauté parce que j'ai un bébé, que son père n'est pas de mon village et que les gens ne le connaissent pas. Ils ne comprennent pas que j'ai été forcée d'aller avec lui. Ils pensent que je suis une prostituée et que je vais encourager leurs filles à suivre la même voie. Personne ne me parle."

Rose, Liberia¹⁴⁵

Les filles démobilisées sont souvent confrontées à une nouvelle sorte de conflit quand elles rentrent chez elles: la stigmatisation et la honte au sein de leurs familles et de leurs communautés. Pendant la guerre, elles peuvent être devenues mères, ou avoir contracté le VIH à la suite d'un viol, ou avoir une invalidité. Elles peuvent être rentrées dans des familles très traditionnelles qui croient, à tort ou à raison, que leurs sœurs et filles, abusées sexuellement, ont 'deshonoré' la famille et ne pourront donc plus être mariées, dans une société où pour une femme ne pas être mariée est en soi considéré comme honteux. Le mariage est souvent le meilleur choix pour les filles afin d'obtenir sécurité économique et protection, être 'non mariable' laisse souvent les filles dans la marginalisation sociale et économique.²⁶ Bien entendu, elles peuvent aussi être rentrées dans des foyers où la



ABBIE TRAYLER-SMITH / PANOS PICTURES

violence existait déjà au départ.

Ce sentiment est particulièrement aigu si la fille en question a été une combattante, a été enlevée ou violée. C'est la fille, et non le violeur, qui est punie par sa communauté. Des filles comme HAWA, 18 ans, qui vit actuellement toute seule dans un camp de réfugiés du Darfour, Soudan. Elle se souvient encore du jour où elle a été violée par les Janjaweed. Trois mois plus tard, elle a encore des douleurs dans le ventre et ne peut pas rester assise très longtemps, mais elle a une douleur encore plus grande: sa famille refuse de la voir parce qu'elle a été violée.¹⁴⁷

Un groupe d'anciens enfants soldats de Sierra Leone est confronté au même type de stigmatisation: "Ceux d'entre nous qui ont été enlevés ou forcés à se battre ont du affronter les sentiments négatifs de nos familles, nos amis et nos communautés. Certains nous ont appelés *rebel pikin* ou *soja pikin*, ce qui signifie 'enfants rebelles' ou 'enfants soldats'. ils n'avaient plus confiance en notre bonne conduite."¹⁴⁸ En rentrant chez elles, certaines des filles soldats, surtout si elles sentent qu'elles ont violé les codes de bonne moralité, doivent lutter pour s'adapter dans la communauté et pour se comporter d'une manière non violente en société: "Parfois nous ne nous comportons pas bien. On nous avait appris à utiliser la violence. Nous ne savions plus comment respecter les autres ou manifester de la gentillesse. Personne ne semblait comprendre la honte et la tristesse atroces qui nous possédaient."¹⁴⁹

Pour cette raison, nombre d'entre elles sont réticentes à dire qu'elles ont combattu dans des forces armées. Une combattante du Liberia explique sa réticence à présenter

sa carte d'identité car elle prouvait avoir été en DD (Démobilisation et Désarmement): "Je peux vous montrer ma carte d'identité pour que vous voyiez que j'ai fait le DD... un instant... je l'ai mise tout au fond de ma poche. Je ne voulais pas que les autres la voient dans ce camp de réfugiés. Je ne voulais pas qu'ils sachent que j'étais une ex-combattante. Les gens du camp n'aiment pas les ex-combattantes."¹⁵⁰

HISTOIRE DE ZAINA

"J'allais à l'école quand, en chemin, j'ai été violée par un soldat. J'avais quatorze ans. Les hommes étaient des Mai Mai [groupe de miliciens pro-gouvernementaux de la République Démocratique du Congo]. J'avais très peur. J'ai appelé à l'aide, mais personne n'est venu parce que j'étais dans une forêt et que personne ne pouvait m'entendre. Malgré mes cris, ils ont continué à faire ce qu'ils me faisaient. C'est une habitude ici. Les miliciens ou les soldats prennent les femmes par la force et personne ne leur parle de cela, et personne ne les arrête, c'est courant."

Après avoir été violée, ma vie est devenue intenable dans ma famille. Lorsque je suis rentrée, j'ai dit à ma famille ce qui s'était passé. Ils m'ont immédiatement demandé comment j'avais pu accepter ce qui m'était arrivé et ils m'ont chassée. Ils ont refusé de me laisser retourner à l'école et j'ai été renvoyée. Donc je suis allée à la maison de ma tante maternelle. Je ne comprends pas comment ils ont pu me traiter de la sorte."

Nous sommes deux, ma sœur et moi. Nous avons été violées toutes les deux. À table, nous ne mangeons pas avec les autres enfants. Normalement, ma tante ne nous maltraite pas. Mais dès qu'un membre de notre famille proche vient dans la maison, elle commence à nous maltraiter. Par exemple, si je touche à quelque chose qui appartient à ma tante dans sa maison, elle m'insulte. Mais les membres du réseau communautaire sont venus nous voir et ont donné des conseils à ma tante. Quelquefois, ils nous donnent des graines de chou pour nous aider dans nos cultures. A l'exception du réseau communautaire, personne ne me parle ni



ALF BERG

me conseille. Ce que je veux, c'est que mes parents m'acceptent de nouveau, c'est mon principal souci et il me fait mal."

Retour à l'école après avoir manqué des années d'éducation pendant la guerre.

RITUELS DE GUERISON

Dans certaines communautés, des rituels de guérison constituent l'une des manières d'aider les filles, leur famille et leur communauté à se réconcilier avec ce qui est arrivé et à permettre aux filles de se réinsérer dans leur communauté. Une étude portant sur le Mozambique, la Sierra Leone et l'Ouganda a constaté que ces rituels aidaient l'enfant à retrouver des liens avec sa communauté et à traiter le traumatisme de la guerre.⁵¹ De tels rituels se conjuguent parfois avec des pratiques traditionnelles et religieuses comme la prière, le chant et la danse. Des exemples de ces rituels pour les filles sont:

- Une fille du nord de l'Ouganda "a du marcher sur un œuf. Puis on a tué une chèvre pour elle et la communauté s'est réunie pour se réjouir et l'a emmenée à l'église. Un jeûne de quatre jours a été organisé à l'église pour rendre grâce à Dieu de l'avoir ramenée chez elle. Après quelques temps, ils l'ont emmenée à la ville et ensuite elle a été reprise à l'école."
- En Sierra Leone, les rituels varient selon les régions. Dans certaines parties du pays, les filles qui reviennent d'une unité combattante doivent, afin de se purifier, prendre des bains d'herbes administrés par des guérisseurs.
- Quand des filles du Mozambique,

enlevées par les Forces RENAMO, rentrent dans l'île Josina Machel, un conseil leur est proposé en même temps qu'un rituel: "On fait une tresse spéciale pour les filles et on leur donne des conseils pour les mettre en garde contre des rapports sexuels avec des partenaires multiples et les exhorte à n'avoir de relations sexuelles qu'une fois mariées. La tresse doit les aider à oublier qu'elles ont eu de mauvaises expériences et des souvenirs douloureux pour soulager leur colère."

L'étude contient aussi un avertissement: "Certains rituels violent les droits humains des femmes et des filles, renforcent le patriarcat et l'oppression inhérente aux rôles de genre ; ils soutiennent la discrimination de genre et le sexisme comme, par exemple, la croyance selon laquelle les femmes sont la propriété des hommes." Cet avertissement implique la nécessité d'un travail tout en finesse pour soutenir les femmes, surtout les leaders, en travaillant avec les jeunes filles dans leur communauté pour concevoir et exécuter les rituels de guérison appropriés.

c) Les jeunes filles mamans et leurs bébés

Les jeunes mères doivent souvent faire face à des responsabilités nouvelles dans un contexte de stigmatisation et d'exclusion par la communauté, et sans les compétences et la formation nécessaires pour assurer durablement leur subsistance et celle de leurs enfants. Comme l'a relevé cette étude: "Les jeunes mères déclarent que parce qu'elles sont souvent coupées de la famille et des réseaux sociaux, elles luttent pour donner une éducation, de la nourriture et des soins de santé à leurs enfants nés de mariages forcés. Beaucoup de ces jeunes mères ont perdu des années d'éducation et ne possèdent pas les compétences nécessaires pour subvenir de manière productives à leurs besoins qui se trouvent par ailleurs exacerbés en raison de la stigmatisation qu'elles doivent affronter à cause de leurs expériences passées et de leur exclusion des réseaux sociaux."¹⁵²

Ces jeunes mamans ont des difficultés à se faire accepter au sein des communautés parce qu'elles sont revenues avec un

enfant. Selon une étude, ces jeunes femmes "semblent faire l'objet de rejets plus nombreux de la part des membres de leur communauté et rencontrer davantage de problèmes de réintégration que leurs homologues masculins."¹⁵³

Une jeune mère de Guinée dit: "Les femmes adultes nous traitent en enfants et nous font sentir que nous n'appartenons pas à leur groupe. Les filles jeunes et célibataires de notre âge qui n'ont pas d'enfants nous font sentir que nous sommes sales parce que nous avons fait quelque chose de mal et qu'elles pensent que si elles nous fréquentent, les hommes ne les aimeront plus. Nous sommes seules la plupart du temps."¹⁵⁴ Les raisons pour lesquelles les familles rejettent les jeunes filles revenues mères sont complexes. Peut-être que la famille les blâme d'une manière ou d'une autre pour avoir enfreint les règles que la société a édictées concernant le comportement sexuel des femmes. Peut-être ne sont-elles pas en mesure de nourrir deux bouches supplémentaires. Peut-être craignent-elles que le père de l'enfant poursuive leur fille et devienne violent.

De nombreuses jeunes mamans ont besoin d'aide pour s'occuper de leurs enfants – s'ils sont issus d'un viol, la mère elle-même peut avoir des sentiments négatifs vis-à-vis d'eux. Les enfants des jeunes mères qui ont été violées ont de bonnes chances d'être confrontés à la stigmatisation ce qui peut mettre en danger leur santé ou parfois même leur vie. Les enfants peuvent ne pas avoir été enregistrés à la naissance, avoir été abandonnés ou même tués.

65% des participants à une étude, ont décrit des enfants issus de viols comme étant particulièrement vulnérables à

Facteurs de risques encourus pour les enfants issus de viol/exploitation en temps de guerre

Pourcentage de participants individuels signalés en risque ¹⁵⁵

Stigmatisation.....	65%
Santé.....	55%
Absence d'enregistrement.....	40%
Abandon.....	30%
Pauvreté.....	30%
Infanticide.....	29%

l'exclusion sociale ou à la stigmatisation sur la base de leur origine. Ces enfants sont qualifiés d': 'enfants du diable' (Rwanda), 'enfants de la honte' (Kosovo), 'enfants de l'ennemi' (Timor-Leste); 'bébés monstrueux' (Nicaragua), 'bébés Janjaweed' ou 'bébés sales' (Darfour, Soudan).¹⁵⁶ Les jeunes mères ont une tâche difficile mais beaucoup d'entre elles aiment leurs enfants en dépit de la manière dont ils ont été conçus.

DONS DE DIEU: HISTOIRE DE QUATRE JEUNES MAMANS

- *"J'ai quitté la maison de ma famille parce que mes frères m'en ont chassée. Mais après un moment, ma mère m'a demandé de revenir. Mon enfant était malade mais ils ont refusé de me donner le moindre argent pour le soigner disant que cela ne valait pas la peine de soigner un enfant qui n'avait pas de père connu. Il est tombé malade trois fois et j'ai du faire un travail dans les champs pour gagner un peu d'argent pour payer les soins. La dernière fois qu'il est tombé malade, je n'ai pas pu payer son traitement et il est mort. Maintenant mes frères et toute ma famille m'aime et me traite bien parce que je n'ai plus d'enfant."*
- *"Les problèmes se posent maintenant que mon enfant grandit. Mon père dit que je devrais renvoyer l'enfant à son père bien que je ne sache pas de quel soldat je l'ai eu et où il peut bien se trouver en ce moment."*
- *"Les gens me considéraient comme moins qu'une femme parce qu'ils disaient qu'une fille qui a fait un enfant sans être mariée doit être bannie de la société ; personne ne doit lui donner à boire et même si son enfant tombe malade personne ne doit lui prêter même 100 francs pour acheter des cachets. Ils ont dit 'Va-t-en, traînée!'. Personne ne peut vous aider dans ce cas-là."*
- *"Eh bien, j'aime cet enfant dont je ne connais pas le père et je l'aime autant que les autres enfants. Je l'aime parce que c'est moi qui l'ai mis au monde et que, pour moi, il est comme les autres."*

En plus, je remercie Dieu pour ce qu'il a fait pour moi parce que je pense que tous mes enfants sont des dons qu'il m'a faits, parce que tout le monde n'est pas capable de faire des enfants."¹⁵⁷

L'expérience de devenir mère alors qu'on n'est encore qu'une enfant, et dans des circonstances aussi hostiles, exige de ces mamans une résilience extraordinaire. Avec un peu d'aide, elles peuvent gérer leur situation et sont prêtes à travailler dur pour s'occuper de leurs bébés et enfants. Mais elles ont le droit à un soutien, peut-être celui de vivre avec d'autres filles qui se trouvent dans des situations semblables, d'accéder à des soins pour les enfants et à un revenu de manière à ne pas se retrouver dans des situations où on les exploite.¹⁵⁸

VOUS ÊTES QUELQU'UN!¹⁵⁹

Ce poème a été écrit pour 300 mamans enfants qui ont défilé fièrement dans les rues de Gulu, leur ville natale du nord de l'Ouganda, le 25 mai 2007.

Vous êtes quelqu'un!

Vous n'êtes pas une marchandise avariée
Vous n'êtes pas un butin
Vous n'êtes pas un rebut
Vous êtes quelqu'un!

Ils utilisent leurs bouches pour briser votre moral
Comme il a envahi votre féminité et brisé Votre corps
J'utilise des mots pour construire votre âme
Et vous donner la vie à nouveau...

Vous êtes importante, vous comptez
Vous êtes importante vous faites une différence
Vous êtes ici dans l'aujourd'hui
Malgré les torts et les souffrances
D'hier

Vous pouvez être plus que ce que vous êtes aujourd'hui
Vous atteindrez une montagne plus haute que jamais Auparavant
Vous êtes une rescapée, une combattante, une conquérante
Tenez-vous sur la montagne de la

souffrance et de la stigmatisation
En triomphe
Vous êtes quelqu'un!

Pensez-la, voyez-la, rêvez-la, devenez-la
Vous êtes quelqu'un!
Définissez-la pour vous-même.

Janah Ncube

4 Les filles mises à l'écart: Démilitarisation, Démobilisation, Réhabilitation et Réintégration

"Dans l'ensemble, les opérations d'assistance internationale continuent à négliger les besoins spécifiques des femmes et des filles dans les mouvements armés dans le cadre du processus DDRR."

Noleen Heyzer, Directeur exécutif,
UNIFEM¹⁶⁰

"La plupart des filles capturées par des forces armées et détenues à des fins sexuelles ont été exclues des programmes de réintégration... Ces filles ont été abandonnées et ont dû se battre pour survivre. Beaucoup d'entre elles ont été exposées à des violations supplémentaires et continuent à souffrir."

Rapport sur la jeunesse de la Commission Vérité et Réconciliation de Sierra Leone

Après un conflit, de nombreuses organisations financent et organisent des programmes que l'on appelle DDRR (Démilitarisation, Démobilisation, Réhabilitation et Réintégration). Les programmes DDRR sont prévus pour la démobilisation des soldats, pour retirer les armes de la circulation et aider les anciens combattants à retourner à la vie civile au moyen, par exemple, de programmes de formation et de programmes d'attribution de crédits. Parfois, les combattants qui rentrent reçoivent une somme d'argent, mais le plus souvent, les filles qui ont combattu ne figurent pas dans ces programmes. C'est en partie dû au fait qu'elles ne souhaitent pas être incluses par crainte de stigmatisation; parfois parce que leurs commandants les en empêchent et parfois parce que les programmes sont

conçus seulement pour les garçons.

DEFINITION DES DDRR

Le Désarmement est la collecte d'armes petites, légères et lourdes dans une zone de conflit. Il implique fréquemment le rassemblement et le cantonnement des combattants; il devrait également inclure l'élaboration de programmes de gestion des armes, y compris leur stockage en lieu sûr et leur élimination définitive, voire leur destruction. Le déminage peut également faire partie de ce processus.

La Démobilisation fait référence au processus par lequel les parties à un conflit commencent à démanteler leurs installations militaires et où les combattants commencent à retourner à la vie civile. Il implique généralement l'immatriculation des anciens combattants, une forme d'assistance pour leur permettre de répondre à leurs besoins de base immédiats, la fin de service et le transport vers leur communauté d'origine.

La Réhabilitation et la Réintégration fait référence au processus qui permet aux ex-combattants et à leurs familles de s'adapter économiquement et socialement, à une vie civile productive. Il comprend l'éducation formelle, la formation professionnelle et la réinsertion sociale. Il implique généralement l'octroi d'une indemnité en espèces ou en nature. Pour être efficaces, ces mesures dépendent fréquemment des engagements plus vastes: aide au retour pour les réfugiés et les personnes déplacées; développement économique au niveau national et communautaire; remise en état des infrastructures; les efforts de vérité et de réconciliation; réforme des institutions. L'amélioration des capacités locales est souvent essentielle pour le succès à long terme de la réintégration.^{161, 162}

La plupart des programmes de DDRR supposent que les combattants soient des hommes. Parfois, des programmes distincts sont élaborés pour les enfants et les adolescents, souvent sans préciser leur spécificité de genre. Les programmes de DDRR prennent rarement en compte les filles mères quand bien même elles pourraient avoir été combattantes.

En tant qu'enfants, elles sont souvent omises dans les programmes de DDRR, ainsi en Guinée-Bissau, 119 enfants seulement ont été officiellement démobilisés sur les milliers de ceux qui se trouvaient dans les conflits armés de 1998-99. Après la fin de la guerre en Guinée Papouasie en 1997, des milliers d'enfants qui avaient combattu avec les forces gouvernementales et, dans l'opposition, avec l'Armée Révolutionnaire de Bougainville. En Colombie, 10 pour cent du nombre total estimé d'enfant soldats ont été démobilisés depuis 1999. En Angola, les autorités n'ont pas classé les moins de 18 ans dans les forces combattantes en tant que soldats, et ils se sont trouvés exclus de l'aide offerte aux adultes.¹⁶³ Les filles ont été doublement exclues: une fois parce qu'elles étaient des enfants, et une deuxième parce qu'elles n'étaient pas de sexe masculin.

- Au Timor-Leste – Plus de 10.000 combattants masculins ont été enregistrés comme demandeurs d'aide mais les femmes étaient exclues.¹⁶⁴
- En Angola – les femmes qui n'accomplissaient pas de tâches militaires dans les armées n'avaient droit à aucun appui au titre du programme de DDRR.¹⁶⁵
- En Sierra Leone – seulement 513 des 6.774 enfants démobilisés étaient des filles.¹⁶⁶
- Au Mozambique – à l'exception d'un nombre limité de jeunes femmes, officiellement démobilisées de la force gouvernementale du FRELIMO, les filles n'ont pas pris part aux processus officiels de démobilisation et seuls les garçons ont été intégrés dans des programmes de réhabilitation d'enfants soldats.¹⁶⁷

Les conséquences sont terribles pour les filles soldates, qui représentent dans plusieurs pays un effectif militaire supérieur aux estimations initiales. Un grand nombre d'anciennes combattantes risquent d'être obligées de s'adonner au crime ou à la prostitution pour pouvoir survivre.

DES FILLES LAISSÉES POUR COMPTE

En Sierra Leone, beaucoup de filles qui avaient combattu n'ont pas bénéficié du processus de démobilisation et de réintégration. Près de 60 pour cent de ces filles avaient été enlevées. Un projet



REUTERS/ RADU SIGHETI, courtesy www.alertnet.org

Rêvant de
l'avenir en
Éthiopie.

spécial a été mis sur pied pour identifier et venir en aide à 3.000 filles. En 2003, 724 filles s'étaient inscrites, 110 ont été réunies avec leurs familles et 460 ont participé à des formations destinées à acquérir des compétences et/ou à des programmes destinés à générer des revenus. En 2004, l'UNICEF a lancé le projet des 'Filles laissées pour compte' qui proposait à des filles ou à des jeunes femmes une éducation de base et une formation courte d'acquisition de compétences accompagnées de soutien psychosocial et de soins de santé primaire de base.

Le projet visait les filles et les femmes qui vivaient encore avec leurs ravisseurs, ou bien celles qui avaient été enlevées, ou qui avaient été libérées ou bien qui s'étaient enfuies.

Au début, la plupart des filles et des jeunes femmes disaient avoir le sentiment d'être des parias, mais à la fin de l'atelier, elles se sentaient plus assurées, plus respectées, plus capables de régler des conflits et plus heureuses.¹⁶⁸

Pourquoi ne fait-on pas participer les filles?

"Pourquoi un si grand nombre de filles sont-elles laissées de côté? Beaucoup

Les effets des conflits sur les moyens d'existence des filles ¹⁷⁷		
Ressources en moyens d'existence	Chocs induits par les conflits	Effets sur les filles
Ressources naturelles Terres agricoles, pâturages, eau, bois, poisson	Pillage ou destruction	Mêmes effets que sur les autres membres du foyer mais vulnérabilité accrue au viol ou à la violence sexuelle survenant souvent en cherchant de l'eau, donc l'absence de ressources en eau peut avoir des conséquences majeures
Ressources physiques Equipements agricoles, graines, outils, machines à coudre, véhicules, bétail, maisons	Incendie, déplacement, perte d'accès aux pâturages	Les filles sont vulnérables au viol et à la violence physique
Ressources humaines Main-d'œuvre au sein du ménage, éducation, compétences et formation professionnelle	Décès, perte de productivité, invalidité, fermetures des écoles et des lieux de travail	Les filles sont susceptibles de devenir chefs de famille et de perdre l'accès aux soins de santé vitaux et à l'éducation
Ressources financières Salaires, accès au crédit, épargne	Effondrement du système bancaire, déplacement, cause de chômage	Les filles et les jeunes femmes peuvent avoir peu de ressources financières propres et, de ce fait, beaucoup dépendent des autres
Ressources sociales structures tribales, groupes religieux, associations de voisinage	Déplacement, lutte entre les groupes	Les structures sociales peuvent soutenir les filles mais également travailler contre elles et restreindre leur liberté. La perte de tels systèmes peut agir contre les filles mais peut également travailler en leur faveur et leur donner davantage de choix dans leurs vies
Ressources politiques citoyennetés, accession au leadership politique, recours à un système juridique opérationnel	Dégradation de l'état, perte du système juridique	Les systèmes politiques et juridiques peuvent déjà avoir introduit une discrimination des filles, ce qui signifie qu'elles ne sont pas en mesure de participer à l'emploi ou à l'économie formelle. Cette situation est exacerbée durant le conflit. Les droits à la terre et à l'héritage des filles peuvent ne pas avoir été inscrits dans la loi

d'entre elles avaient peur de se montrer. Nous savions que nous attaquer était aussi attaquer nos communautés et nous avions peur que nos familles nous rejettent et nous blâment pour ce qui est arrivé. Ce n'était pas de notre faute."

Rapport sur la jeunesse de Sierra Leone de la Commission Vérité et Réconciliation

Un certain nombre de raisons expliquent

pourquoi les filles sont exclues des programmes de DDDR, ou plus exactement pourquoi lorsqu'elles sont intégrées dans ces programmes, leurs besoins ne sont pris en compte que d'une façon médiocre. En premier lieu, on suppose, conformément aux stéréotypes, que les combattants sont des hommes.

En second lieu, les combattants éligibles au titre du programme DDDR sont soit

auto proclamés, soit désignés par leurs commandants. Ces deux cas de figure posent problème pour les filles. Au Liberia, les commandants ont dressé les listes de ceux qui bénéficieraient des DDDR, et en ont exclu les filles. En Sierra Leone, les commandants n'ont pas permis aux filles de souscrire au programme. Dans certains cas, les commandants ont confisqué leurs armes aux filles avant le désarmement: elles ne pouvaient donc plus prouver qu'elles avaient été soldates et ont été obligées de rester avec les soldats dont elles étaient les 'épouses'.

En troisième lieu, par crainte de stigmatisation, les filles ne souhaitent pas être identifiées comme anciennes combattantes par leurs familles ou par leurs communautés. Un chercheur de Sierra Leone note: "Pour une large part, leur stratégie est celle du secret. Elles reviennent furtivement chez elles et veulent que personne ne sache ce qui leur est arrivé... Elles examinent différentes stratégies d'intégration et celle qui leur semble la meilleure consiste tout simplement à retourner dans leurs villages en minimisant ce qui leur est arrivé. Elles commencent par retrouver leur famille, et quand cela marche, elles y restent. Mais souvent cela ne va pas et elles vont ailleurs."¹⁶⁹

Une ex combattante libérienne dit: "La plupart de mes amis ne savent pas que je me suis battue et je préfère qu'on en reste là. Les gens n'aiment pas les anciennes combattantes. Après la guerre, je suis allée vivre chez ma tante ; elle est la seule à savoir et je ne veux pas que tous les autres soient au courant. S'ils le sont et que quoi que ce soit de mauvais arrive, ils me pointeront du doigt et diront que j'en suis la cause."¹⁷⁰

En quatrième lieu, les programmes DDDR sont fondés sur l'hypothèse que les filles vont retourner au même endroit que celui dont elles sont parties. C'est faire peu de cas des raisons qui à l'origine les ont poussées à partir et à s'engager: échapper aux abus et aux violences domestiques subis à la maison, ou la quête d'une vie moins contrainte. Afin de pouvoir bénéficier des mesures de démobilisation, il leur aura peut-être fallu restituer leur arme, qui n'est souvent pas en leur possession, et vivre dans un camp, où elles redoutent une violence supplémentaire. En cinquième lieu, les filles qui ont

combattu dans des forces armées, peuvent être perçues comme une menace aux yeux de leurs familles. À cause de tout ce qu'elles ont subi, leur comportement peut être devenu agressif et elles peuvent, "utiliser un langage grossier, consommer des drogues, fumer, ou tuer et manger des bêtes qui ne leur appartiennent pas".¹⁷¹ Il devient tout simplement trop difficile de redevenir celles qu'elles étaient et assumer leurs rôles traditionnels au sein de la famille et de la communauté.

Enfin, les gouvernements sont trop embarrassés d'avoir à avouer qu'ils ont utilisé des filles dans leurs forces armées, en violation expresse de la Convention relative aux Droits des Enfants, ce qui les place en mauvaise posture face à leurs homologues dans l'arène internationale.

CÉRÉMONIE

Marie a de la chance. Âgée de 17 ans mais paraissant beaucoup plus jeune, elle a été enlevée de son école de filles privée par l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA), en Ouganda. Elle dit qu'elle s'est montrée "très cruelle" lorsqu'elle était dans ses rangs, mais qu'elle n'a pas eu le choix. Pour fêter son retour, les gens ont chanté et dansé. Des leaders religieux sont venus la voir chez elle et lui ont dit: "Ne regarde pas en arrière, mais seulement devant toi." Marie raconte comment le chef du clan lui a dit qu'elle était "... une fille utile qui devait servir d'exemple... et continuer à prier pour ceux qui étaient dans la brousse. Ils croyaient en moi." Dans son village, seulement 27 des enfants enlevés sont rentrés; les autres sont restés dans la LRA, ou sont morts. Marie a l'intention de finir son éducation, de trouver un travail et d'aider financièrement sa famille. Elle ne veut pas se marier.¹⁷²

5 L'impact économique d'un conflit violent sur les filles et les jeunes femmes

"La plupart des enfants d'Afghanistan travaillent dans la rue. À un âge où ils devraient s'occuper uniquement d'étudier. On les force à travailler et à gagner la vie de leurs familles."

Adolescente (14 ans), Afghanistan¹⁷³
“Maintenant je vis de prostitution... Je vis dans la rue exposée à tous les dangers. Pour faire face, je me drogue à la cocaïne ou au crack. Me droguer me soulage et je ne pense plus ni aux problèmes, ni aux mauvais souvenirs de la guerre, ni à être triste.”

Adolescente, Sierra Leone¹⁷⁴

Il est difficile de gagner sa vie en temps de guerre, ou même de trouver assez de nourriture, ou d'eau et un toit pour survivre. Il en va de même lorsque la violence a pris fin. La paix requiert le rétablissement et la cohésion des réseaux sociaux communautaires pour que les marchés fonctionnent et que les filles puissent gagner de quoi vivre. Dans le chaos du conflit, les filles peuvent avoir perdu leurs parents et des membres de leur famille et se retrouver dans la situation de devoir s'occuper de frères et de sœurs plus jeunes et de trouver des moyens pour les faire manger à leur faim. Les hommes de la famille peuvent être partis pour se battre, avoir mis en lieu sûr les biens du ménage ou simplement être allés chercher du travail. On attend souvent des filles, des adolescentes en particulier, de subvenir aux besoins de la famille pendant et après un conflit.

Une fois que les combats ont cessé, trouver suffisamment de nourriture, de l'eau et un abri continuent à être des priorités urgentes. Or ce n'est pas facile. Les conditions économiques sont souvent très précaires, encore alourdis par la pauvreté et peu de personnes sont capables de saisir les nouvelles opportunités de gagner un revenu et un statut honorable. Ce sont en général des hommes, employés comme gardes de sécurité, traducteurs ou même par une organisation non-gouvernementale. Il y a peu de chances pour que le gouvernement ait recommencé à assurer les services de base ou de sécurité. Les routes et les autres infrastructures sont vraisemblablement en piteux état, les récoltes détruites, les marchés inaccessibles ou hors d'état de fonctionner. La nourriture peut se faire rare; il peut être devenu extrêmement difficile, et davantage encore pour les filles, de trouver un emploi ou des moyens de subsistance – trouver et conserver un accès aux ressources nécessaires à la survie dans l'immédiat ou à

plus long terme⁵⁵.

L'HISTOIRE DE JENNIFER

*“Chaque matin Jennifer se lève tôt pour aller porter au marché la lourde marmite de manioc qu'elle a préparée la veille pour la vendre. Avec ce qu'elle gagne elle parvient à peine à payer le loyer de sa case et à se nourrir ainsi que ses frères et sœurs. Parce que ses parents ont été tués dans la guerre qui a sévi au nord de l'Ouganda, elle se trouve à 13 ans chef de famille, et tous les jours elle se demande comment éviter de se faire enlever par les rebelles et comment elle arrivera un jour à finir l'école.”*¹⁷⁶

Comme l'illustre l'histoire de Jennifer, la guerre n'est jamais vraiment terminée. Un accord de paix ou la cessation formelle des hostilités ne met pas automatiquement un terme à la violence locale ou sporadique, aux enlèvements ou aux activités criminelles. Il existe maintes façons par lesquelles un conflit peut affecter le bien-être économique des filles ou leurs moyens d'existence. La probabilité d'assurer des moyens d'existence peut dépendre du degré 'd'atouts' dont l'individu dispose. A ces atouts est liée sa capacité (ce qu'une personne peut faire ou être) et son activité (production, consommation et investissement). Le tableau de la page suivante montre les effets spécifiques de chaque atout sur la vie des filles et sur leur aptitude à trouver une sécurité économique.

Gagner sa vie dans un pays qui vient tout juste de sortir d'un conflit n'est pas chose aisée, même pour un homme adulte; que dire alors d'une fille. Lorsque la fin d'un conflit n'est pas assortie d'un soutien extérieur en vue de moyens d'existence sûrs et durables, ou par le rétablissement des marchés, il en résultera une réduction des opportunités d'emploi pour les individus et les communautés, et la vulnérabilité des filles s'en trouvera accrue. Une fois la guerre finie, les filles et les jeunes femmes peuvent se voir obligées de quitter leur maison et de rebâtir leurs vies ailleurs, soit dans une autre région de leur pays, ou bien dans un lieu qui leur sera complètement nouveau et étranger. Leur foyer peut avoir été brisé par la mort, l'enlèvement, le déplacement ou la migration. Elles peuvent avoir perdu tout ce qu'elles possédaient. Elles peuvent ne plus



être en mesure de se rendre sur les marchés locaux dont elles dépendaient pour acheter, et souvent vendre, de la nourriture. Les sources d'eau peuvent avoir disparu, et, de ce fait, les filles doivent parcourir de longs trajets à pied pour chercher une eau qui n'est peut-être même pas potable.

Le manque d'éducation, de formation et d'activité économique régulière peut avoir laissé une génération entière de jeunes sans éducation, analphabètes, sans expérience de travail et sans compétences. Si ces jeunes sont très compétents en matière de survie, ils ne possèdent que des connaissances très rudimentaires de lecture, de calcul ou autres pour affronter la vie dans le monde moderne.¹⁷⁸ Lorsque les filles se lancent dans une activité génératrice de revenus, elles sont également gênées par l'absence de capital, et celle de compétences en marketing, ainsi que par un secteur économique informel qui n'offre aucune sécurité.¹⁷⁹ Une étude portant sur plusieurs pays africains en situation d'après conflit a montré que la plupart des jeunes filles interrogées "étaient engagées dans de petits commerces, un travail agricole et différents petits boulots mal rémunérés."¹⁸⁰ Presque aucune d'elles n'étaient employées dans le secteur formel. Sauf à avoir un autre revenu, "il est presque impossible de générer un revenu ou bien d'avoir accès à l'éducation et à un logement."¹⁸¹ Les jeunes femmes célibataires avaient de meilleures chances de trouver un

travail que celles qui avaient des enfants, mais: "si les anciennes jeunes femmes soldats enlevées prouvent qu'elles sont d'infatigables micro-commerçantes, la durabilité de leurs entreprises demeure limitée par l'absence de capital et de compétence en marketing, sans parler du fait que le secteur informel est en soi extrêmement précaire".¹⁸²

Les jeunes filles combattantes, marginalisées par leurs communautés, au chômage et dépourvues d'opportunités de formation, sont particulièrement vulnérables et sont susceptibles de tomber dans un dénuement extrême. La plupart des jeunes filles enquêtées dans une étude ont fait état de faim et de pauvreté extrêmes. Une jeune fille congolaise note: "Ici, il n'y a personne pour m'aider... je vais me coucher sans manger... je n'ai personne à qui demander parce que les gens ne donnent rien... je vais à l'église mais juste comme je suis [les seuls vêtements qu'elle possède]. J'y vais parce que je veux un enterrement; je ne veux pas être enterrée comme un chien".¹⁸³

L'absence d'opportunité de gagner sa vie engendre un sentiment profond de désillusion après le conflit. Les filles, surtout les anciennes combattantes, attendaient beaucoup de « la paix », en matière de sécurité, d'opportunités et de vie meilleure. Cependant la période de l'après conflit peut se révéler décevante, tourner à la frustration, à l'apathie, à la marginalisation sociale et à la perte de tout espoir.¹⁸⁴ Cette désillusion peut

Recherche des familles en Sierra Leone.

en soi contribuer à l'insécurité.

Exploitation sexuelle

"Beaucoup de filles se retrouvent à la rue, obligées à la prostitution à cause de la pauvreté, c'est vraiment terrible."

Jeune femme, (18 ans), Burundi ¹⁸⁵

Si la sécurité économique d'un ménage n'est pas assurée par des opportunités, la vulnérabilité des filles à la violence sexuelle ou à d'autres formes de violence est très grande. Les filles et les jeunes femmes peuvent être obligées de vendre leur corps pour vivre. "L'exploitation sexuelle des filles est aggravée dans des situations où il y a peu d'opportunités offertes aux populations déplacées ou réfugiées de trouver un moyen de subvenir à leurs besoins fondamentaux. Dans de tels cas, l'exploitation sexuelle ou commerciale peut figurer parmi les rares options ouvertes aux filles pour avoir un revenu, ou acquérir des biens afin d'assurer leur survie ou aider leur famille," dit un rapport.¹⁸⁶

Au Sud du Soudan, par exemple, où peu après l'accord de paix, la plupart des gens vivent encore dans une pauvreté extrême, les écoles ne peuvent fonctionner que si les élèves peuvent rémunérer les enseignants. Le résultat de cette situation est qu'échanger des services sexuels contre de l'argent devient le seul moyen pour les filles d'obtenir de quoi faire face aux frais scolaires, aux uniformes, aux fournitures et autres produits, tels du savon et des garnitures périodiques.¹⁸⁷

En Sierra Leone, un grand nombre d'anciennes combattantes se livrent à la petite délinquance, la toxicomanie ou à la prostitution pour survivre.¹⁷⁸ Les soldats disposent de revenus alors que la prostitution peut être la seule façon pour les filles de gagner leur vie.

Mais à quel prix! Beaucoup de jeunes femmes sont contaminées par le VIH ou des maladies sexuellement transmissibles. Le témoignage ci-dessous montre combien les projets qui y sont décrits peuvent vraiment faire une différence dans la vie des filles et méritent d'être multipliés.

L'HISTOIRE DE MARY

Marie (ce n'est pas son vrai nom) a commencé ses années d'adolescence en prenant soin de sa mère mourante. À l'âge

de 14 ans, la jeune fille a vu descendre le corps de sa mère dans une fosse commune. Mary était devenue sans le savoir un des 880.000 enfants orphelins du SIDA de l'Ouganda.

La grand-mère de Mary préparait clandestinement de l'alcool qu'elle vendait à une clientèle masculine pour quelques cents. Elle accepta de la prendre chez elle. Peu après, la grand-mère décida qu'il était plus rentable de racoler des clients pour deux marchandises plutôt que pour une et elle commença à vendre Mary à des hommes pour 20 cents US la passe. N'ayant personne vers qui se tourner, Mary était prise au piège. Elle avait donné naissance à deux bébés à l'âge de 17 ans. Elle se mit à ressentir des douleurs abdominales aiguës. Elle ne savait pas où elle pourrait se faire aider; une autre fille lui proposa d'aller voir Mama Joyce.

Joyce Kintu, une infirmière qualifiée, avait fondé, trois ans plus tôt, le projet de l'AMREF pour les prostituées dans les bidonvilles de Makerere III à Kampala. Son travail consistait à encourager les 800 prostituées du bidonville à se faire dépister pour le VIH, à se faire suivre et à se former à l'usage de préservatifs pour des rapports sexuels protégés et enfin, à abandonner le commerce du sexe au bénéfice d'activités lucratives moins dangereuses. Sur le minuscule terrain fourni au centre par les collectivités locales, on trouve une salle de consultation et une salle de réunion réservée aux discussions et aux échanges avec les femmes sur une série de questions relatives au VIH, au SIDA et aux droits des femmes et des enfants entre autres. Au fond de l'arrière-cour, écrasée par le soleil, on peut voir des jeunes femmes penchées sur des machines à coudre. Elles sont en train d'apprendre la couture.

Au début, la stigmatisation attachée à ce dispensaire avait fait fuir les jeunes femmes, mais Joyce a changé de tactique en proposant des soins de santé maternelle et infantile. Rassurées par le caractère familial du centre, les filles affluèrent par centaines.

La première visite à Mama Joyce

a confirmé à Mary sa crainte d'être séropositive, mais elle lui a également donné de l'espoir. Joyce aimerait installer Mary dans un commerce de vêtements de seconde main, mais quel que soit son choix, il faut que Mary gagne plus que ce qu'elle avait en se vendant car autrement elle risque de retomber dans la prostitution. Pour le moment, elle a trouvé le centre chaleureux où elle trouve un traitement et une compagnie.¹⁸⁹

Des filles seules

Tout enfant seul est de ce fait sans protection et en danger. Dans les circonstances d'incertitude et de violence latente caractéristiques de la période de l'après conflit, les enfants sont particulièrement exposés. Selon l'UNICEF, dans les années 1990, plus d'un million d'enfants ont été séparés de leurs familles à cause de la guerre. Ces enfants, d'après *Save the Children* "courent des risques accrus d'exploitation, d'abus sexuels, de service militaire forcé, de maladie et de mort."¹⁹⁰ De surcroît les filles ne jouissent pas des mêmes droits d'héritage que les garçons et risquent de se voir confisquer leurs biens si elles deviennent orphelines.

Au Rwanda, le génocide a laissé environ 60.000 foyers dont les chefs de famille sont des enfants, dont 75 pourcent sont des filles.¹⁹¹

Au Burundi, le nombre d'enfants de 7 à 14 ans obligés de travailler pour assurer la subsistance de leurs frères et sœurs est monté à 30,6 pour cent.¹⁹²

Un grand nombre de filles sont orphelines à cause du SIDA ou d'autres facteurs liés à des années de conflit. D'après l'UNICEF, 13 des 17 pays où l'on dénombre 100.000 orphelins pour cause de SIDA sont en proie à un conflit ou au bord d'une situation d'urgence.

Les conflits affectent les filles et les femmes d'une manière disproportionnée, mais c'est également d'une manière disproportionnée que les efforts de consolidation de la paix, orientés par les hommes, et le pouvoir d'apporter un changement, sont entre les mains des hommes. Les programmes de création de revenus après les conflits sont souvent centrés sur la création d'emplois pour les jeunes gens afin qu'ils soient occupés et ne

présentent pas une menace pour la sécurité. Une étude post-conflit des opportunités au Soudan fait nettement ressortir un traitement inéquitable des filles. Par exemple, le grand nombre d'opportunités offertes pour obtenir des compétences utiles et des emplois est principalement orienté vers les hommes. Lorsqu'on pourvoit les filles d'opportunités de développement de compétences, celles-ci portent généralement sur des activités telles que la couture ou des activités ménagères renforçant les idéologies dominantes de genre et pas toujours très rentables.

Alors que tant de filles sont chefs de famille, les programmes financés pendant les périodes d'après conflit devraient se concentrer sur le droit des filles et des jeunes femmes de trouver des moyens sûrs pour qu'elles puissent subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. De tels programmes permettraient aux filles non

Se former pour une vie nouvelle au Liberia.



ABBIE TRAYLER-SMITH / PANOS PICTURES

seulement de reconstruire leur vie, mais également de trouver de l'assurance afin d'infléchir les perceptions de leur famille et de leur communauté. Si on ne met pas en place les opportunités indispensables à la sécurité économique, le potentiel de violence sous toutes ses formes sera très élevé dans les communautés.

“À PRÉSENT, JE PEUX VIVRE PAR MES PROPRES MOYENS”

Princesse tirait sur le cordon d'une lourde tronçonneuse pour la mettre en marche, en déchirant le silence des collines à proximité de Monrovia, la capitale du Liberia. Aujourd'hui, la jeune femme souriante de 28 ans au bandana rouge est menuisier. Mais à 12 ans, Princesse était l'une des milliers de jeunes filles obligées de se battre dans les rudes conflits qui ravageaient ce pays entre 1989 et 2003.

Un bon tiers des combattants qui sévissaient au Liberia au cours de trois conflits consécutifs, que l'on a surnommés 1ère, 2ème et 3ème Guerres Mondiales, étaient des femmes et des filles. De ce fait, Princesse a manqué toute sa scolarité. Aujourd'hui, elle sait à peine lire ou écrire, mais elle a appris son métier grâce à un programme de formation mis en place, avec le soutien de Plan, à l'intention d'anciens soldats.

“J'étais la seule femme au cours de menuiserie, mais j'ai travaillé très dur pour que les hommes acceptent de ne pas me traiter autrement qu'eux-mêmes,” dit Princesse retrouvant le sourire dès qu'on parle de son avenir et non de son passé.

Son mari l'a quittée l'année dernière, fâché parce qu'elle gagnait plus que lui. “Cela m'est égal, à présent, je peux vivre par mes propres moyens,” dit-elle fièrement.

Son salaire permet de couvrir les frais de deux de ses trois enfants ainsi que les études qu'elle n'avait pu compléter pendant la guerre. “S'ils ont une éducation, ils pourront empêcher que les mauvaises choses qui me sont arrivées, leur arrivent. C'est mon rêve.”¹⁹³

6 “Cela semble égal à tout le monde” – le droit à la protection

Pour les filles et les jeunes femmes, l'avènement de la paix ne signifie pas nécessairement qu'elles sont désormais en sécurité et protégées. Comme nous l'avons vu au chapitre 1, il existe un certain nombre de normes internationales et de législations nationales qui portent sur la protection des filles dans les situations de conflits et d'après conflits. L'article 2 de la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant, par exemple, oblige spécifiquement les Etats Parties de protéger et de s'occuper des enfants affectés par les conflits armés, ainsi que de promouvoir leur récupération et leur réinsertion dans la société sans discrimination fondée sur le sexe. La résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies stipule, entre autres, de protéger les filles et les femmes contre la violence sexiste, pendant et après un conflit, et de mettre fin à l'impunité dans les crimes de guerre liés à la violence faite aux femmes et aux filles. Les Conventions de Genève et le statut de Rome interdisent ‘les attentats à la pudeur’, viols et prostitution forcée.

Cependant, dans certains pays, des tensions existent entre différents types de lois dans la période d'après conflit. Le système juridique d'un pays peut être mixte avec un fondement de droit commun ou droit civil, basé sur des textes écrits et une interprétation assurée par les tribunaux. Souvent, il existe des éléments de droit religieux (élaborés d'après un texte religieux, sur des sujets relatifs à la famille ou des questions similaires) et de droit coutumier traditionnel (fondé sur des coutumes locales et souvent non écrit). Concernant la protection des filles, la relation entre ces deux systèmes juridiques n'est pas très claire, les juridictions respectives n'étant pas clairement définies, pas plus que l'autorité qu'elles confèrent dans la vie quotidienne et sur ce qui peut être fait pour veiller au respect des droits des filles et des femmes.

La raison en est qu'à court et à moyen terme, il est peu probable que, dans les périodes d'après conflit, les états possèdent la capacité ou les ressources nécessaires

pour maintenir l'état de droit et assurer un système judiciaire efficace. Un système de droit coutumier, par exemple, exige que les parties à un litige juridique soient représentées par des professionnels et que l'état fournisse, dans les affaires relevant d'une juridiction pénale, une assistance légale aux personnes qui n'ont pas les moyens de se faire représenter et que le procès soit possible. Dans les états qui sortent d'un conflit, des aspirations de ce genre ne correspondent pas à la réalité. Des défis semblables existent aussi dans un système de droit civil, car on s'attend à trouver, dans ce cadre, un nombre suffisant de juges bien formés et capables de fonctionner dans un système formel.

On constate donc, que dans la plupart des systèmes judiciaires et de sécurité, on trouve un mélange de différents types de normes juridiques après les conflits. Dans ce genre de situations, le risque pour les filles et les femmes est de perdre la protection que les instances internationales leur accordent. Les structures juridiques et les tribunaux sont souvent insensibles aux problèmes de genre, tels que la honte d'admettre un viol; en particulier, les questions de genre spécifiques à l'âge ne sont pas abordées par des tribunaux familiarisés avec les problèmes relatifs aux enfants. Cela veut dire que les femmes et les filles n'essaieront probablement pas d'y avoir accès.

TROP PEU, TROP TARD: LES FEMMES RWANDAISES ET LA JUSTICE FACE AU VIOL

“Pour celles d'entre nous qui sommes face à la mort, cette justice sera trop lente. Nous serons mortes avant que quiconque ne connaisse notre histoire. Nos familles ont été tuées et nos enfants sont trop jeunes pour savoir. Ce qui nous est arrivé sera enterré avec nous. Les gens pour lesquels ce tribunal a été érigé sont au bord de la disparition, nous sommes en train de mourir. Nous serons mortes avant de voir une justice quelconque.”

Cette jeune femme rwandaise vit dans les faubourgs de Kigali, dans une coopérative organisée pour accueillir et aider les victimes de viols et atteintes du VIH et du SIDA. Elles parlent au nom des milliers

de femmes violées au cours du génocide, mais auxquelles on n'a pas rendu justice. Un Tribunal Pénal International pour le Rwanda (ICTR) a été établi pour mettre en œuvre un système de justice. Mais le dixième anniversaire du génocide n'a vu que 21 sentences rendues, dont 90% ne contenaient pas de condamnation pour viol. En fait, il y a eu deux fois plus d'acquittements que de condamnations.¹⁹⁴ Le rapport de Human Rights Watch explique pourquoi:

“Dix ans après le génocide de 1994, beaucoup des dizaines de milliers de femmes Rwandaises rescapées de violence sexuelle n'ont toujours pas obtenu réparation légale des torts qu'elles ont subis. Ceux qui ont perpétré le génocide ont utilisé la violence sexuelle contre les femmes et les filles comme outil brutalement efficace destiné à humilier et réduire à la soumission des Tutsis et des Hutus politiquement modérés. Les dispositifs de réparation juridique ont abandonné les femmes violées pendant le génocide. Cela inclus le système de tribunaux réguliers (auquel on fait communément référence au Rwanda comme étant le système judiciaire classique), installé pendant la période coloniale et le système Gacaca: récemment mis en place, il s'agit d'une adaptation participative, basée sur un système communautaire de recherche de la vérité et de la responsabilité mis au point pour venir à bout de la masse écrasante de cas

Une jeune mère et son bébé dans un camp de personnes déplacées en Ouganda.



présentés pour la période du génocide. Etant donné le nombre très élevé de viols pendant le génocide, un nombre extraordinairement petit de cas a été entendu au niveau national.

Les faiblesses du système juridique comprennent les lacunes du droit public, les protections insuffisantes des victimes et des témoins qui souhaitent faire un rapport ou témoigner, l'absence de formation des autorités au sujet des crimes de violence sexuelle et une mauvaise représentation des femmes auprès des autorités de police et de justice.

Sept ans après le génocide, le gouvernement Rwandais a adopté une loi de protection de l'enfant et a lancé une campagne nationale contre la violence sexuelle. Si cette loi améliore les protections relatives aux enfants victimes de violence sexuelle, le Code Pénal Rwandais souffre d'une carence essentielle par rapport à la violence sexuelle : il ne donne pas de définition du viol et, de ce fait, n'apporte pas une protection complète aux victimes adultes des viols.

Les nombreuses victimes de viol font face à des besoins matériels urgents : nourriture, abri, soins de santé et éducation pour leurs enfants. La satisfaction de ces besoins leur enlève tout le temps et l'énergie nécessaires pour chercher réparation juridique.¹⁹⁵

Un autre rapport relève : "Dans cette ère de justice internationale, il est remarquable de voir à quel point les voix des victimes n'ont pu être entendues dans le débat, celles précisément pour lesquelles les tribunaux ont été constitués. Que pensent les victimes de viol de ces institutions ? Qu'attendent-elles des tribunaux internationaux ? Qu'y ont-elles gagné ? Il n'est pas une rescapée de viol avec laquelle je me sois entretenu qui n'ait pas entendu parler de l'ICTR et qui n'ait pas d'idée à son sujet. Elles regardent."¹⁹⁶

a) Commissions Vérité et Réconciliation

Il y a plusieurs façons de travailler avec des jeunes pour les aider à se réconcilier avec ce qui leur est arrivé pendant un conflit. Les commissions Vérité et Réconciliation sont

souvent organisées en vue d'établir ce qui est réellement arrivé, donner une chance aux gens de parler de leurs expériences, souvent devant leurs agresseurs, et d'aider à réconcilier les gens. Dans les 25 dernières années, presque 20 commissions Vérité et Réconciliation ont été établies dans des pays après un conflit. Un petit nombre d'entre eux a impliqué spécifiquement des enfants ou des filles, bien qu'en 2001, le Conseil de Sécurité des Nations Unies ait exhorté les états à répondre aux besoins spéciaux des filles affectées par les conflits armés, à mettre fin à la violence sexuelle et à traiter l'impunité en veillant à ce que « des processus Vérité et Réconciliation après conflits traitent les abus graves impliquant des enfants ».¹⁹⁷

Au Salvador, la commission Vérité et Réconciliation a pris note de l'impact des conflits sur les enfants. Au Guatemala, elle a formulé des recommandations relatives aux enfants. En Sierra Leone, une obligation légale a été faite d'inclure les enfants dans le processus de paix et d'écouter le récit de leurs expériences. Le règlement intérieur du Tribunal Spécial de Sierra Leone mentionne un certain nombre de crimes spécifiques aux enfants, par exemple le recrutement et le déploiement d'enfants soldats de moins de 15 ans et les abus perpétrés à l'encontre de filles de moins de 14 ans. Cela vaut reconnaissance du rôle majeur que des enfants, filles et garçons, ont joué dans la guerre et souligne l'importance de les faire participer au processus de paix.

LES ENFANTS DE LA NATION

Une version favorable aux enfants du rapport final de la Commission Vérité et Réconciliation pour la Sierra Leone a été préparée en collaboration avec les enfants eux-mêmes. Robert et Regina, tous deux âgés de 12 ans, ont soumis un rapport à une assemblée qui comprenait le Président et le Vice-président, des membres du Parlement et des représentants d'organisations internationales. Voici quelles étaient leurs priorités :

- "Nous voulons la fin du recrutement et de la participation dans les forces et les groupes armés.
- Nous voulons soutenir les enfants,

à la fois en tant que victime et auteurs de violence, surtout pour la réunification des familles et la réinsertion des enfants et des enfants soldats qui sont revenus, en incluant un soutien psychosocial, les cures de désintoxication et un soutien aux enfants invalides.

- Nous voulons que les besoins des enfants affectés par la guerre soient traités d'une manière beaucoup plus pragmatique. Cela comprend des mesures destinées à répondre aux besoins de base des enfants et de leur famille : un accès amélioré à une éducation de qualité, à des soins de santé, à l'alimentation, à l'eau et à l'assainissement ; l'élimination du travail des enfants, des abus et de l'exploitation sexuelle et un espace récréatif pour les enfants.
- Nous voulons que les organisations d'enfants soient soutenues à tous les niveaux afin de faciliter la participation des enfants à tous les aspects de la vie publique qui les concerne, ce qui comprend les politiques relatives aux enfants.
- Nous souhaitons que l'éducation ait une place importante dans l'édification d'une culture de respect des droits humains, surtout par l'élaboration de matériels éducatifs sur la paix, les droits humains et la démocratie pour usage à la fois dans des cadres éducatifs formels et non formels.

Nous, les enfants de cette nation, étions le groupe le plus vulnérable pendant la décennie de la guerre civile. A cet égard, nous voulons devenir la priorité absolue du programme du gouvernement pour ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations de la Commission TRC... Nous sommes l'avenir de la nation et vous devriez construire des fondations solides à ce pays par notre truchement. Jamais plus la protection des enfants de Sierra Leone ne doit être compromise pour quelque raison que ce soit."¹⁹⁸

b) Chargés du maintien de la paix ou agresseurs ?

"Quelques uns des responsables du maintien de la paix qui étaient venus pour nous protéger sont devenus des clients sexuels. Et ils n'étaient pas les seuls. Tout le monde voulait se servir de nous mais personne ne semblait vouloir s'occuper de nous."

Témoignage de jeune devant la Commission de Vérité et Réconciliation, Sierra Leone.⁷⁹

"Ce qui était peut-être le plus dérangent de tout ce que nous avons vu et appris dans la grande majorité des environnements de maintien de la paix, c'était la conjonction de l'arrivée des personnels de maintien de la paix avec une recrudescence de la prostitution, de l'exploitation sexuelle, et de l'infection VIH/SIDA."

"Femmes, guerre et paix", évaluation d'experts indépendants, UNIFEM²⁰⁰

Parce que les filles se trouvent souvent en position de vulnérabilité après un conflit, il arrive qu'elles soient victimes d'abus par les personnes mêmes qui étaient censées les protéger. Il peut s'agir de familles, d'enseignants ou de la communauté ; ce sont parfois également des responsables de camps de réfugiés, des personnels humanitaires locaux ou internationaux, ou bien des personnels des Nations Unies chargés du maintien de la paix.

Ce problème a été porté à l'attention internationale en Afrique occidentale en 2002, lorsque 67 agents humanitaires appartenant à plus de 40 agences ont été accusés de proposer aux enfants réfugiés de l'argent, de la nourriture ou des promesses d'éducation en échange de rapports sexuels. En février 2002, le UNHCR et, *Save the Children* ont fait une enquête auprès de 1500 réfugiés, hommes, femmes et enfants, de Guinée, du Liberia et de Sierra Leone. Leur rapport a révélé que : "Des filles de 13 à 18 ans ont été sexuellement exploitées par des agents humanitaires masculins, dont beaucoup étaient employés par des ONG nationales et internationales et également par les Nations Unies, les Forces de maintien

de la paix des Nations Unies et des leaders communautaires". "Ils disent un kilo pour une passe", rapporte une jeune femme de Guinée au sujet du chantage de plus en plus répandu de demande de faveurs sexuelles en échange de nourriture par les agents humanitaires qui abusent de leur situation de pouvoir dans la distribution des biens et services. Un homme interrogé a déclaré que "sans une sœur, une épouse ou une fille à proposer aux agents humanitaires, on ne peut pas avoir accès à de l'essence, des tentes, des médicaments, des prêts, une éducation, une formation professionnelle ou des cartes de rationnement". L'exploitation sexuelle des filles, alimentée par les disparités entre la richesse et le pouvoir relatifs des agents humanitaires et des soldats chargés du maintien de la paix au regard de la pauvreté et de la dépendance des réfugiés, était la plus étendue dans les camps qui bénéficiaient de programmes de secours importants et bien établis.²⁰²

Une opération de maintien de la paix entraîne l'arrivée d'un grand nombre de jeunes hommes – et de quelques femmes – en même temps que la bureaucratie nécessaire à la gestion du camp ou dans la zone qui doit être protégée. Les femmes peuvent trouver des emplois bienvenus comme traductrices, secrétaires, domestiques. Quelques unes sont engagées comme professionnelles locales.

Lorsque des forces militaires s'installent, il y a généralement une demande de services sexuels et les responsables du maintien de la paix ne font pas exception. En Bosnie, on a estimé que le personnel international – y compris la police, les soldats, les mécaniciens, les travailleurs sociaux et humanitaires – comptait pour 30% des revenus des bordels.²⁰³

Les soldats chargés du maintien de la paix disposent de plus d'argent que les personnels locaux, et dans des conditions où les gens vivent dans le désespoir et la faim, beaucoup de jeunes femmes – et leur famille – ont le sentiment qu'elles n'ont pas d'autre choix que de vendre leur corps. Les experts indépendants du rapport "Femme, Guerre et Paix" rédigé pour l'UNIFEM, ont appris que "voyant la demande de jeunes filles augmenter avec l'arrivée des soldats de maintien de la paix, des familles affamées

Scandales provoqués par des abus sexuels commis par les Nations Unies

- 2003** les troupes népalaises accusées d'abus sexuels pendant leur service en RDC. Six peines de prison par la suite.
- 2004** Deux soldats de maintien de la paix rapatriés après sur une accusation d'abus sexuels au Burundi.
- 2005** Forces des Nations Unies accusées de viols et d'abus sexuels au Soudan.
- 2006** Personnels des Nations Unies accusés de viols et d'exploitation sexuelle au cours de missions à Haïti et au Liberia
- 2007** Les Nations Unies se penchent sur des accusations d'abus sexuels en Côte d'Ivoire.

albanaises kosovares ont livré leurs filles à la prostitution. Plus de 1000 adolescentes, d'à peine 15 ou 16 ans, travailleraient comme prostituées dans les bordels de Macédoine." On a noté qu'en Sierra Leone, les estimations du nombre de jeunes filles impliquées dans le commerce du sexe est encore plus élevé. "Je suis la seule personne de ma famille à avoir un revenu," dit une jeune prostituée de 19 ans de Freetown. "Depuis l'arrivée de L'UNAMSIL, j'ai pu gagner suffisamment d'argent pour subvenir aux besoins de ma famille. Mes clients sont principalement des soldats de la Force de Maintien de la Paix. Bien entendu, je n'aime pas vendre mon corps pour de l'argent, mais quel autre choix puis-je avoir?"²⁰⁴

Il y a également des conséquences pour les forces de maintien de la paix, bien qu'elles ne soient que rarement poursuivies. La plus importante est la possibilité de contracter et de répandre le VIH. Une enquête indique que, dans un conflit, ce danger est plus grand que celui d'être tué⁸⁵ – ce qui n'est pas reconnu par les soldats du maintien de la paix eux-mêmes. Un jeune soldat érythréen déclare: "J'ai vu tant de mes amis mourir sur le front et je sais que je peux mourir. Pourquoi me faire du souci pour une maladie qui prendra des années pour me tuer alors que je peux mourir demain?"²⁰⁶

Selon l'ONUSIDA: "Les personnels militaires constituent un groupe de

population particulièrement exposé au risque de maladies sexuellement transmissibles (MST), y compris le VIH. En temps de paix, les taux de contamination par MST dans les forces armées sont généralement de deux à cinq fois plus élevés que chez les populations civiles. En temps de conflit, la différence peut être 50 fois plus élevée ou davantage". "J'imagine mal un meilleur vecteur que des dizaines de milliers de jeunes gens parcourant un pays, les poches pleines d'argent," a relevé un autre travailleur humanitaire.²⁰⁷

Les taux d'infection au VIH chez les soldats chargés du maintien de la paix seraient de l'ordre de 30 pour cent en Tanzanie, et de 40 à 60 pour cent en Angola et en République Démocratique du Congo. Au Zimbabwe qui a déployé des troupes en RDC, le taux d'infection peut aller jusqu'à 70 pour cent.²⁰⁸

MESURES DISCIPLINAIRES

Il ressort des rapports d'abus commis en 2002 que Kofi Annan, alors Secrétaire Général des Nations Unies, a prévu des mesures disciplinaires à appliquer dans de telles circonstances et a constitué un groupe spécial des Nations Unies de protection contre l'exploitation et abus sexuels dans les crises humanitaires. Le groupe de travail a déterminé des normes minimales de conduite pour le personnel humanitaire.²⁰⁹

Ceci n'a cependant pas mis fin aux abus. En 2004, des forces militaires et civiles de maintien de la paix des Nations Unies en République Démocratique du Congo (RDC) ont à nouveau été accusées d'inconduites sexuelles. Le prince Zeid Ra'ad Al Hussein, ambassadeur de Jordanie aux Nations Unies, a demandé à être Conseiller Spécial pour l'exploitation et les abus sexuels commis par les personnels de maintien de la paix des Nations Unies. Son rapport, de mars 2005, recommande une réforme des systèmes des Nations Unies. L'assemblée générale des Nations Unies a adopté ces recommandations et a déclaré qu'elles devraient s'appliquer aux civils au même titre qu'aux personnels militaires.

Depuis, les agences des Nations Unies et les ONG ont pris des mesures destinées à mettre en place des normes



FABIO DE PAOLA

de conduite, des compétences de sensibilisation et de prévention VIH/Sida et des conseils qui sont maintenant incorporés à la formation des personnels de maintien de la paix; certaines opérations de maintien de la paix prévoient des conseillers sur les questions relatives aux femmes.²¹⁰ Jusqu'à présent il n'y a eu qu'un petit nombre de mesures disciplinaires: la France, l'Inde, le Maroc, le Népal, le Pakistan, la Tunisie et l'Uruguay ont entrepris certaines actions disciplinaires ou pénales à l'encontre de 29 agents militaires ou civils. Mais ceux, qui continuent à perpétrer des crimes sexuels contre des filles et des femmes vulnérables sans jamais être poursuivis, sont nombreux.²¹¹

c) Violence à la maison

"Dans la transition du conflit à la paix, la violence contre les femmes semble s'être déplacée du domaine public au domaine privé par une augmentation de la violence domestique... Dans la période post-conflit, la violence se déplace vers la sphère domestique." Banque Mondiale²¹²

La guerre signifie une banalisation de la violence. Même en temps de soi-disant

La pauvreté et la destruction sont les fruits amers du conflit en Sierra Leone.

paix, des niveaux élevés de violence demeurent latents dans l'ensemble de la société. Les hommes habitués à se battre rentrent chez eux et ont des difficultés à trouver un travail convenable pouvant assurer un revenu raisonnable. Certains d'entre eux peuvent transformer leur colère en violence contre ceux qui leur sont le plus proches et le plus vulnérables. Les filles et leur mère peuvent également souffrir d'une augmentation générale de la violence de la société résultant du conflit, ce qui se répercute directement sur le foyer. Les changements de perceptions, de la féminité et de la masculinité, intervenus pendant la guerre, peuvent à présent créer des tensions et des conflits avec les valeurs traditionnelles et les comportements. En dépit des programmes de désarmement, les armes sont toujours omniprésentes.

- Aux Etats-Unis en 2002, en six semaines, quatre soldats des Forces Spéciales de Fort Bragg de Caroline du Nord ont tué leur femme. Trois de ces quatre venaient de rentrer récemment de mission en Afghanistan.²¹³
- En Ouganda, des femmes et des filles des camps de personnes déplacées sont exposées à un risque élevé de violence domestique et d'agressions lors de l'accomplissement de tâches quotidiennes, telles que le ramassage du bois. La police a déclaré qu'au moins 989 jeunes filles avaient été violées dans les camps de personnes déplacées, situés dans les cinq districts du Nord, entre janvier et juillet 2006.²¹⁴
- Au milieu des années 1990, des études sur le Cambodge ont indiqué que de nombreuses femmes – 75 pour cent dans une étude – ont été victimes de violence domestique, souvent de la part d'hommes qui avaient conservé les petites armes légères qu'ils avaient utilisées pendant la guerre.
- Au Timor-Leste, les statistiques officielles de décembre 2002 ont montré que presque 40 pour cent des crimes signalés étaient des cas de violence domestique ou de violence contre les femmes, tels que viols et agressions sexuelles. Alors qu'on observe une réduction générale de la criminalité, la violence domestique continue d'augmenter. Le précédent

représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, Sergio Vieira de Mello, a déclaré que la violence domestique était devenue un cancer de la société au Timor, et a lancé une campagne nationale contre celle-ci.²¹⁵

La transformation des rôles de genre dans la société est essentielle à la guérison du traumatisme engendré par les conflits violents et à la reconstitution des réseaux sociaux et des communautés affaiblis par les combats.

VIOLENCE DOMESTIQUE EN CISJORDANIE ET A GAZA

En Cisjordanie et à Gaza, l'augmentation de la violence domestique est un effet secondaire de l'accroissement des niveaux de tension, de violence, de chômage, de pauvreté, d'insécurité, des couvre-feux et de la surpopulation dus à la destruction au bulldozer des maisons par l'armée israélienne. Une étude conduite dans le cadre du Projet pour l'Autonomisation des Femmes à Gaza indique que 60 pour cent des femmes et des filles interrogées ont subi une violence physique ou verbale dans leur foyer.²¹⁶ D'autres femmes ont déclaré à une équipe de l'UNIFEM que depuis que des membres masculins de leur famille avaient été détenus par les Israéliens, ils commençaient à utiliser la même violence contre leurs épouses et leurs enfants que celle qu'ils avaient subie.²¹⁷

Le Centre féminin d'Assistance Juridique et de Conseil note: "Avec un durcissement de la restriction de la liberté de mouvement des hommes, de plus en plus de femmes sont obligées de sortir du cocon protégé de leur foyer pour chercher un emploi de subsistance pour leur famille, alors que leurs maris chômeurs restent à la maison. Ce renversement soudain et involontaire des rôles entre les hommes et les femmes perturbe la stabilité des relations intrafamiliales et place les femmes dans une position périlleuse. Beaucoup d'hommes ont recours à des moyens violents pour affirmer leur contrôle sur la famille, en raison de l'insécurité qu'ils ressentent au sujet de leur statut au sein de la famille et de frustrations

dues à un sentiment d'impuissance. Il n'est pas surprenant que la frustration et l'insécurité des hommes se répercutent négativement sur les femmes. Elles deviennent alors les victimes de violences domestiques accrues."

PROTEGER LES FILLES

Les législations protégeant les femmes contre la violence domestique n'existent que dans 45 pays. La Serbie est l'un des plus récents. Le 14 juin 2007, le Parlement serbe a adopté une nouvelle loi contre la violence domestique, en même temps qu'elle définit les droits à l'héritage des femmes. D'après Brankica Grupkovic, Ministre Adjoint des Affaires Intérieures de Serbie, "récemment encore, notre législation ne contenait aucune disposition relative à la violence familiale, bien que les textes contiennent une déclaration d'égalité, mais rien n'avait été prévu pour sa mise en application. Maintenant, grâce aux groupes de pression féminins, des amendements au Code pénal traitant de la violence familiale ont été adoptés." Au Cambodge, les organisations féminines ont aidé à informer les gens sur la violence domestique et ses conséquences et à militer pour des changements de la loi. "Après cinq années de travail, les gens ont commencé à comprendre que la violence domestique n'est pas une question qui relève de la vie privée," dit Hor Phally, directrice du Projet contre la Violence Domestique. Un rapport de 2005 relève que: "Les lois existantes n'offrent pas une protection suffisante aux victimes de la violence familiale et dans certains cas, elles encouragent même ce type d'abus ; même les dispositions qui prévoient une protection limitée aux femmes victimes, ne sont pas appliquées et il n'existe aucun mécanisme institutionnel pour faire appliquer la loi et protéger les droits des femmes."²¹⁸

d) À la recherche d'un refuge

Selon les estimations, 20 millions d'enfants ont été forcés de fuir leurs foyers à cause

d'un conflit et soit ils vivent comme réfugiés, soit ils sont déplacés à l'intérieur de leurs propres frontières nationales.²¹⁹

Les filles sont confrontées à des difficultés spécifiques en tant que réfugiées ou personnes déplacées. Leur vie quotidienne est parsemée d'embûches. Les filles sont celles qui ont le moins de chance de bénéficier d'un soutien ou d'une assistance, ou d'avoir accès à des soins de santé essentiels dans un camp de réfugiés ou de personnes déplacées en raison de barrières culturelles, de négligence ou d'absence de service approprié. Un des problèmes les plus ardues dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées, est que les filles peuvent être contraintes d'abandonner leur éducation à cause de l'absence de toilettes séparées et d'enseignantes féminines.

LA VIE DANS LE CAMP DE PERSONNES DEPLACÉES DE MOTAEL A DILI, TIMOR-LESTE

"J'ai vécu dans le camp pendant environ deux ans avec ma mère, deux sœurs et trois frères. Auparavant, nous vivions dans notre maison à Dili. J'allais à l'école et jouais avec mes amis. Ce que je savais le mieux, c'était les mathématiques, mais à présent, après notre déménagement, je ne peux plus aller à l'école. Un jour, notre maison a été incendiée et détruite. Les gens se battaient dans la rue et jetaient des pierres. J'ai eu vraiment peur. J'ai vu ma maison en feu et j'étais terrifiée.

Maintenant, je ne vais plus à l'école. Dans le camp, j'aide ma maman au ménage. Je l'aide à nettoyer la tente, mes frères m'aident aussi. Ils portent l'eau et vont chercher le bois. Il y a déjà eu des combats dans le camp. Des groupes d'hommes sont venus dans le camp après avoir bu. Ils jettent des pierres dans le camp et commencent à hurler. C'est dangereux et ça me fait peur.

J'espère retourner à l'école pour pouvoir poursuivre mes cours et devenir professeur un jour."

Lucia (12 ans)



FABIO DE PAOLA

“L’infirmière m’a dit que j’étais trop jeune pour avoir un bébé. Il n’y a pas de planning familial dans le camp et on ne nous parle pas de contraception. Avoir un bébé maintenant était un accident mais j’en suis heureuse.

Nous sommes arrivés au camp il y a un an environ quand notre maison a été incendiée et a brûlé. Je n’ai pas pu sauver



FABIO DE PAOLA

quoi que ce soit pour le rapporter au camp.

J’ai quitté l’école à 12 ans parce que mes parents ne pouvaient pas subvenir à mes besoins.

Aujourd’hui je passe ma journée à nettoyer la tente, à faire la cuisine et la lessive. Mon mari est chauffeur de taxi et gagne de l’argent pour subvenir à mes besoins et à ceux de l’enfant que nous attendons. Nous n’avons pas de lit et dormons à même le sol de notre tente, ce qui est difficile quand on est enceinte.

Parfois, je suis inquiète parce que des jeunes gens ivres de l’extérieur viennent dans le camp et commencent à jeter des pierres. Ils veulent commencer des bagarres en lançant des pierres dans le camp et cela fait peur. Je me fais du souci pour élever mon enfant ici.

Je voudrais avoir une grande famille et que mon mari et moi ayons une maison à nous avec notre famille.”

Lepoldina (17 ans, attend son premier enfant avec son mari Joachim)

Les enfants qui ont quitté non seulement leur maison et leur communauté, mais aussi leur pays pour trouver refuge dans un pays étranger, sont en majorité des garçons. L’organisme des Nations Unies pour les réfugiés, UNHCR (Haut Commissariat pour les Réfugiés des Nations Unies) précise qu’en 2003, seulement 28 pour cent des 9130 enfants non accompagnés et séparés, chercheurs d’asile en Asie Occidentale étaient des filles.²²⁰ Probablement parce que sortir d’un pays en conflit est onéreux, et que les parents sont plus enclins à mettre en sécurité leurs fils que leurs filles. Les laisser voyager seules, les inquiète peut-être aussi.

Enfants non accompagnés et séparés à la recherche d’un asile, par âge et par sexe, 2003²²¹

Destination	nombre	% filles
Belgique	419	37
Bulgarie	152	0.7
Allemagne	977	36
Irlande	277	53.8
Pays-Bas	1,058	31.6
Suisse	1,531	15.4
Royaume Uni	2,730	32.9

Parmi les filles qui prennent le risque d’entreprendre un long et dangereux voyage pour trouver asile dans une autre partie du monde, un grand nombre ne connaît que la langue de leur pays. Il n’est pas facile de s’installer dans un nouveau pays sans avoir des amis ou de la famille. Et très souvent elles ne sont pas bien accueillies. En majorité, elles réussissent à bâtir leur vie, à aller à l’école, à se faire de nouveaux amis en attendant le moment de rentrer chez elles et de savoir si leur famille est toujours en vie. Micheline avait 17 ans lorsqu’elle est arrivée en Grande-Bretagne de la République Démocratique du Congo avec sa sœur cadette. Voici son histoire.

HISTOIRE DE MICHELINE ²²²

“Je suis arrivée en Grande-Bretagne avec ma sœur Nanou il y a 4 ans. J’avais 17 ans à l’époque et elle 15. Nous ne connaissions personne ; nous n’avions pas d’argent et ne parlions pas l’anglais. Donc, lorsque nous sommes arrivées à la station d’autobus, nous avons attendu que des gens parlent en français. Ils nous ont présenté un de leurs amis du Congo-Brazzaville et nous ont dit que nous pouvions passer une nuit chez eux.

Le lendemain, nous sommes allées aux Services Sociaux. Là, on nous a dit que nous devrions aller voir les autorités d’immigration, mais entre-temps, ils nous ont trouvé un hébergement et nous ont fourni les objets de base dont nous avions besoin. C’était une énorme maison que nous étions seules à occuper. Ma sœur avait peur de rester dans une maison

aussi grande et nous avons dormi dans la même chambre.

Le jour suivant, nous sommes allées dans une maison plus petite. Nous nous sommes inscrites à l’école et avons vu un avocat. Nous avons fait beaucoup de lèche-vitrine ! Je ne voulais pas rester toute seule à la maison et elle non plus, alors nous faisons en sorte de rentrer ensemble chaque jour. Nous avions encore besoin d’interprètes pour aller chez le médecin, mais je voulais apprendre vite, je portais un dictionnaire avec moi pour vérifier des mots et des phrases. Au début, ma sœur voulait que ce soit moi qui parle, mais, encouragée par le professeur, elle aussi s’est bientôt mise à l’anglais.

Durant les quatre années que nous avons passées ici, on nous a fait déménager 6 fois. Parfois, sans avertissement préalable. C’était très dur pour nous. Nous vivions dans une maison qui avait des trous dans le plancher, et un autre dans le toit par lequel l’eau tombait dans le living. Un jour, j’ai trouvé ma sœur en larmes. L’eau se déversait en grande quantité. J’ai été obligée de faire semblant que ça ne m’affectait pas, afin d’être forte pour elle. Mais c’était dur. Nous avons encore passé quatre mois dans cette maison malgré les courriers envoyés pour que nous puissions déménager ailleurs. Entre temps, j’ai eu une fille, Yasmin. Pendant ce temps, la guerre continue au Congo.

Nous n’y avons plus de famille. Où pourrions-nous aller? Il y a des choses qui se sont passées là-bas qu’il m’est impossible de vous dire. L’ampleur de la pauvreté, la guerre, les enfants vivant dans la rue. Tous ces gens souffrent pour rien. Le Congo a des richesses, mais le peuple n’en profite pas.

Je suis maintenant bénévole le vendredi dans un groupe de jeux. Je suis un cours pour devenir assistante maternelle. Je voudrais travailler dans un hôpital pour aider des enfants malades. Ma sœur espère suivre un cours d’aide à domicile. Nous voulons faire des études. J’aimerais que ma fille puisse faire des études comme sa mère. Je voudrais qu’elle possède les connaissances

nécessaires pour construire son avenir. Voilà ce que j’espère. Peu m’importe l’argent. Si j’avais deux livres à économiser, je les enverrais aux gens du Congo qui souffrent tellement”

7 Voix de filles

“Nous avons par-dessus tout besoin d’aide et de conseils sur la manière de nous protéger pour ne plus être exploitées. Nous avons besoin d’apprendre à gagner notre vie et créer de nouvelles opportunités pour nos vies. Nous avons besoin de recouvrer notre dignité et notre fierté.”

Rapport concernant la jeunesse de la Commission Vérité et Réconciliation de Sierra Leone²²³

“Je voudrais un peu plus de justice. Je voudrais que les gens cessent de m’exclure parce que j’ai appartenu à des mouvements de lutte armée. Je voudrais qu’ils sachent que nous avons reçu suffisamment d’enseignement pour nous permettre d’être acceptées dans la société. A présent, nous sommes comme les autres. Ils ne devraient pas nous traiter comme ça : il faudrait que nous puissions nous entraider pour créer un climat de compréhension.”

Rose Kigeme (19 ans, Burundi)²²⁴

Cours d’anglais dans un centre pour réfugiés au Royaume Uni.

“Pendant les frappes aériennes de juillet 2006 au Liban, j’ai participé aux secours d’urgence. Cette expérience a été l’une des plus enrichissantes et des plus stimulantes de toute ma vie. Aussi minime soit-elle,



PHILIP WOLMUTH / PANOS PICTURES

notre contribution peut faire une différence. Apporter un peu de joie aux enfants, aider leurs parents, notre contribution était minuscule par rapport à la gravité de la situation; lutter contre la peur, l'injustice et les privations... c'était ma façon de dire non à la guerre. Si je ne l'avais pas fait, cela aurait signifié se rendre."

Manal, Liban, adolescente guide travaillant avec l'organisation libanaise Offre Joie.

"Je pense que les jeunes peuvent aider dans la lutte contre le SIDA (après les conflits) en étant les porte-parole de ceux qui luttent contre cette maladie dans la société. Cela peut se faire en les encourageant à informer leur famille des réalités concernant le SIDA. Nous pouvons également travailler comme bénévoles dans nos sociétés et nous pouvons promouvoir l'éducation en matière de SIDA. Dans les sociétés où parler du SIDA est tabou, nous pouvons mettre en commun nos efforts avec ceux d'autres organisations. Cela peut sembler difficile, je le sais, mais la devise c'est 'Ne renoncez pas.'"

Jeune femme (16 ans), Ouganda ²²⁵

Voix du front

Timor-Leste

Conversations avec des filles et des jeunes femmes

3 groupes de parole comprenant au total 18 filles et jeunes femmes ont été organisés entre octobre et novembre 2007. Les personnes interrogées devaient s'exprimer sur l'impact de la crise récente sur leurs vies, sur l'impact général de la crise de 2006, sur la sécurité économique de leurs familles et sur le rôle des filles et des jeunes femmes dans le processus de consolidation de la paix. Compte tenu de l'histoire récente et de la situation actuelle, l'énergie et l'optimisme de ce groupe sont remarquables.

- Les personnes interrogées avaient entre 15 et 23 ans (âge moyen 17 ans).
- Le quart environ des personnes interrogées vit dans des camps de personnes déplacées (IDP).

Le coût du conflit

"Ce conflit a causé chez les jeunes femmes une perte de leur confiance en elles et de leur assurance. Elles ne parviennent pas à exprimer leurs idées et leurs souhaits parce qu'elles ont perdu leur confiance et le courage de s'exprimer."

Saozinha (22 ans)

Les membres du groupe ont décrit la crise récente comme ayant un impact très fort sur la vie des filles et des jeunes femmes de Timor-Leste. Au titre des impacts les plus importants, elles ont mentionné leur perte de confiance en elles, la violence croissante contre les femmes et la restriction de leur liberté personnelle.

Selon les mots d'une des personnes interrogées:

"La crise a créé un mauvais environnement pour les femmes. Elle a eu un impact énorme surtout pour les femmes enceintes et les enfants. Les enfants ne pouvaient plus se livrer librement à leurs activités habituelles parce qu'ils avaient peur. Cette période pourrait avoir détruit le désir des enfants d'aider à faire avancer leur nation à l'avenir."

La jeune Fati, 16 ans, de l'école Externato Sao Jose, a décrit la vie que certaines femmes sont obligées de mener dans les camps de personnes déplacées, "parce qu'elles n'ont pas de maison. Alors beaucoup d'entre elles ne peuvent pas participer à certaines activités quotidiennes ordinaires."

Une jeune femme vivant dans un camp de personnes déplacées à Jardim Borja (aujourd'hui fermé) a décrit ses conditions de vie personnelles:

"Dans notre camp de personnes déplacées, nous sommes tristes, parce que nous ne pouvons pas nous déplacer en toute sécurité. Nous rencontrons toujours des problèmes. Et quand nous essayons de rentrer à la maison... il y a toujours des gens qui nous menacent."

Pauvreté, violence et vie de famille

"Pendant la crise, les kiosques des gens ont été détruits, leurs maisons et leurs boutiques ont été incendiées et ils ont du s'enfuir. Ceci a porté préjudice aux finances de nombreux ménages."

Sofia (17 ans)

Les personnes interrogées étaient d'accord pour dire que la crise de 2006 avait eu un impact "très fort" sur la sécurité économique de leurs familles. Elles ont été nombreuses à

décrire, dans des témoignages personnels, la manière dont la violence des rues a détruit leurs petites entreprises et a obligé les filles et les jeunes femmes à chercher du travail pour nourrir leurs familles démunies.

Nelia (17 ans) a décrit l'impact sur sa propre famille aux fins de l'enquête:

"Avant la crise, nous avions un peu d'argent parce que nous cueillions le café dans le district d'Ermera, nous pouvions faire quelques achats. Mais après la crise, nous vivions dans le camp de personnes déplacées de Jardim Borja. Nous ne pouvions plus cueillir le café, donc papa a dû partir chercher du travail à Dili (la capitale) – ramasser du sable dans la rivière Comoro – pour gagner de l'argent."

Une autre, Sophia, 17 ans a dit que la petite entreprise familiale avait été détruite:

"Ma famille avait ouvert un restaurant avant la crise. Mais après nous l'avons fermé parce que les gens brûlaient et détruisaient."

Malgré les difficultés économiques majeures auxquelles les personnes interrogées ont dû faire face, elles ont cité des exemples positifs de la façon dont elles subvenaient actuellement à leurs besoins et à ceux de leurs familles:

"Avant, c'était mes parents qui m'entretenaient financièrement. Mais depuis la crise, j'ai fait des choses comme le 'tebedai' (danse traditionnelle), pour financer mes propres activités. Dans mon école, on peut gagner des bourses si on a des bonnes notes. Je travaille dur pour que ma famille n'ait pas à payer mes études."

Fatia

Une autre personne du groupe, Romania, 15 ans, a expliqué comment elle soutient sa famille par des activités à l'école et à l'église:

"Nous sommes un groupe de chanteurs qui reçoivent un soutien financier d'une église. Les gens nous donnent de l'argent [pour chanter] et nous nous le répartissons," dit-elle. "Il y a également les activités de l'école. Je fais du basket-ball, et lorsque nous gagnons de l'argent, nous le partageons entre nous. J'économise cet argent pour le donner à ma famille de sorte que lorsque mes petits frères et sœurs veulent manger du pain, je puisse en acheter pour le leur donner."

Isaura, 16 ans, travaille comme ramasseuse de balles au tennis pour soutenir sa famille. Elle propose également des cours de tennis informels à des étrangers qui travaillent à Timor-Leste. Et Nelia, 17 ans, qui vit dans le camp de Jardim Borja, est devenue danseuse folklorique traditionnelle à temps partiel:

"Lorsqu'il y a un festival et que des gens importants viennent rendre visite à notre communauté, nous donnons une représentation pour les visiteurs et ils mettent de l'argent dans le *luhu* (boîte artisanale traditionnelle)," dit-elle. "Quand nous avons fini, notre groupe se partage l'argent. Alors, nous achetons du savon pour donner un bain à nos petits frères et sœurs."

Chaque personne interrogée qui fait un apport aux revenus de sa famille a dit que cela leur donnait une image positive en tant que filles et jeunes femmes. L'une d'elles dit:

"Avant [la crise] il fallait toujours que je demande de l'argent à ma mère ou à mon père pour mes activités. Mais maintenant, j'utilise mon propre argent. Ce n'est que quand je n'ai pas du tout d'argent que je leur demande de m'aider."

Romenia, 15 ans, acquiesce: "Mes parents disent, 'Pourquoi ne nous demandez-tu jamais de l'argent?' Avant, je leur en demandais tout le temps. Maintenant, j'ai de l'argent et je n'ai plus besoin de demander."

D'autres membres du groupe, tels Sophia, 17 ans, a dit que contribuer à la sécurité économique de leur famille avait changé la perception qu'elles avaient d'elles-mêmes, en tant qu'adolescentes:

"Mes parents disent que je suis capable de m'en sortir toute seule et que je peux payer ma scolarité moi-même. Je peux aussi aider mes parents."

Mais les filles et les jeunes femmes sont encore confrontées à de grands défis pour venir en aide à leurs familles et à leurs familles élargies. Une des jeunes femmes du groupe a expliqué comment sa famille proche avait rejoint des parents:

"Nous avons l'habitude d'avoir des revenus suffisants. Mais à présent que nous devons vivre avec des parents, l'argent que nous gagnons n'est pas suffisant pour subvenir aux besoins de tous parce qu'il faut maintenant que nous payions l'école de leurs enfants et que nous leur achetions à manger."

LA FONDATION ALOLA

ALOLA est le surnom d'une jeune fille du Timor-Leste – Juliana Dos Santos – qui a été enlevée par un chef de la milice en 1999 et emmenée au Timor Occidental quand elle avait tout juste 15 ans.

Juliana est toujours en Indonésie malgré l'immense campagne en faveur de sa libération qui a culminé par une offre de retour sécurisée au Timor-Leste. Son cas est devenu une cause nationale et a incité les femmes locales à créer une fondation Alola pour soutenir l'autonomisation des filles et des jeunes femmes du Timor-Leste.

La fondation crée des opportunités de travail et éducation pour les filles et les jeunes femmes en renforçant la participation de femmes dans leur communauté et en faisant des campagnes pour le droit des femmes; elle fournit également une aide humanitaire. Ses programmes de santé maternelle et infantile privilégient l'allaitement, la bonne alimentation de la mère et de l'enfant et un suivi de santé pendant la grossesse.

La fondation a un centre de ressources qui offre un soutien professionnel aux femmes dans leurs créations entreprises et qui assure la promotion des traditions culturelles dans l'artisanat.

Pendant la crise, Alola a organisé pour les femmes des camps de personnes déplacées, la production de garnitures périodiques lavables distribuées en même temps que du linge de corps, des seaux et des produits détergents. Alola a également travaillé avec des groupes de femmes pour établir et soutenir des comités de femmes dans les camps. La fondation continue à accorder un soutien aux veuves pendant les crises.
www.alolafoundation.org

Pour qu'ils puissent entendre nos voix

"Le gouvernement n'écoute pas les voix des femmes."

Herminia (19 ans)

En dépit des améliorations apportées à leur statut à la maison et aux nombreux exemples de jeunes filles et de jeunes

femmes qui font des contributions économiques positives à leurs familles, la grande majorité des personnes interrogées avait le sentiment que leurs voix n'étaient pas entendues au Timor-Leste:

"Nous vivons dans une zone de troubles, dans un camp de personnes déplacées, il faut que les dirigeants nationaux viennent nous voir et engagent avec nous un dialogue pour résoudre les problèmes."

Nelia (17 ans)

"Je ne pense pas que les populations du Timor aient déjà écouté les voix des jeunes femmes. D'abord je voudrais rencontrer d'autres jeunes femmes pour que nous puissions présenter nos opinions, nos idées, nos réflexions et nos exigences au gouvernement pour qu'il puisse entendre nos voix."

Claudia (23 ans)

"Les gens n'ont pas encore écouté les voix des jeunes femmes. Comment pourraient-ils entendre nos voix alors que nous n'avons pas de groupes de jeunes femmes. Il faut qu'il y ait un groupe de jeunes femmes afin que nous puissions exprimer nos opinions. Pour que les gens puissent nous entendre et avoir foi en nous."

Saozinha (22 ans)

Nous pouvons changer les choses

"Si nous souhaitons apporter une contribution, il faut d'abord nous améliorer nous-mêmes avant de pouvoir apporter une contribution à la nation."

Isaura (16 ans)

"Nous sommes tous Timorais sans faire de distinction entre ceux qui sont de l'Est et ceux qui viennent de l'Ouest du pays."

Agripina (15 ans)

La grande majorité de celles qui ont répondu à l'enquête ont souligné l'importance de l'unité entre les habitants de l'est et ceux de l'ouest de Timor-Leste et de l'éducation afin que tous puissent apporter une contribution à la consolidation de la paix. Parmi elles, beaucoup ont souligné que le gouvernement se doit d'être à l'écoute de l'ensemble des populations du Timor-Leste, surtout des filles et des femmes et de répondre à leurs besoins.

"Je voudrais vivre sans histoire et paisiblement avec tout ceux dont j'ai

besoin. Actuellement il y a encore des personnes déplacées, des quartiers pauvres et des problèmes pour les gens. Je veux changer tout cela et dépasser cette crise. C'est pourquoi je veux changer les dirigeants du pays pour l'avenir."

Isaura (16 ans)

D'autres personnes interrogées ont marqué leur désaccord:

"Nous n'avons pas besoin de changer de gouvernement. Ce sont les gens qui sont entêtés et difficiles, certains d'entre eux pourraient quitter les camps de personnes déplacées," explique une jeune femme, ajoutant: "Leurs maisons n'ont pas toutes été incendiées mais ils veulent rester indéfiniment pour continuer à recevoir des subventions. Ils devraient retourner dans leurs foyers d'origine."

Le débat a ensuite porté sur le rôle spécifique des filles et des jeunes femmes dans la consolidation de la paix.

Rute, 17 ans, dit:

"Nous, les jeunes femmes, nous pouvons changer les choses mais nous avons besoin de beaucoup étudier. Nous avons besoin de travailler ensemble et nous ne devons pas nous éparpiller en différents groupes. Cette nation a besoin de vivre en paix. Nous avons besoin de construire la paix dans nos familles, nos communautés et notre nation."

Fati, 16 ans, confirme: "Nous avons besoin de travailler ensemble pour bâtir la paix. Les jeunes femmes devraient se réunir pour faire circuler l'information et le gouvernement doit prendre en compte les besoins de la population."

Sofia, 17 ans, insiste sur l'unité: "En tant que citoyens du Timor, nous ne devons pas penser en terme de division entre ceux qui vivent à l'est ou à l'ouest. Nous sommes tous timorais."

Beaucoup des membres du groupe sont d'accord avec elle:

"Il faut que nous établissions des contacts avec d'autres personnes pour échanger nos opinions. Il faut aider les gens."

Agripina (15 ans)

"Il faut que nous nous soyons amis avec des gens de tous les groupes. Les gens ne sont pas des chiens ni des animaux: tous ont le

TIMOR-LESTE – CHIFFRES DE BASE

- Capitale: Dili
- Population: 1. 029.000 (estimation 2006)
- Environ 60% de la population a moins de 18 ans
- Espérance de vie: 57,1 ans (femmes) 51,3 ans (hommes)
- Femmes alphabétisées: 41,2% Hommes alphabétisés: 53,4%
- Mortalité infantile: 83 décès (moins de 5 ans) pour 1000 naissances viables
- Effectif féminin dans l'éducation (primaire, secondaire et tertiaire) : 63,6% (effectif masculin: 68,3%)
- Taux de grossesse d'adolescentes: 59%
- 40% de la population vit sous le seuil de pauvreté d'1 US\$ par jour
- 18% de la population est déplacée
- Environ un tiers des femmes du Timor-Leste sont salariées officiellement (31,75%)
- Indice de Développement Humain: 0,514; 150ème sur 177 pays



Sources : Timor-Leste 2003 : résultats principaux de l'enquête sur la démographie et la santé, UNICEF, réponse de l'Action Humanitaire 2007, Plan, « Parce que je suis une fille, indicateur de base sur le genre, Banque Mondiale, Country Brief, PNUD 2007

droit à la même dignité."

Isaura (16 ans)

Sofia résume le sentiment général de son groupe:

"Cette unité pourrait nous aider à cesser de nous haïr ou de nous envier les uns les autres. Les gens pourraient être fiers d'eux-même et il n'y aurait plus ce sentiment d'aversion les uns envers les autres. En travaillant ensemble, les femmes pourraient renforcer l'unité et empêcher les gens de se battre. De cette manière, elles pourraient aider notre nation à aller de l'avant."

OBTEINIR DES SERVICES DE BASE

L'assainissement de base n'est pas seulement essentiel au confort quotidien d'une fille, il peut être également la raison pour laquelle une fille n'est pas en mesure de poursuivre son éducation. Plan travaille avec Le Département d'Aide Humanitaire de la Commission Européenne (ECHO) pour fournir une eau propre et des installations sanitaires aux milliers de personnes déplacées qui vivent toujours dans et autour de Dili, la capitale du Timor-Leste. Des centaines de nouvelles latrines et de salles d'eau sont en construction et la réparation et la reconstruction de réseaux d'eau est en cours.

Contexte

Le Timor-Leste est la moitié orientale de l'île de Timor au sud-est de l'Asie. L'île a été divisée politiquement et géographiquement depuis des siècles et sa partie orientale s'appelait auparavant Timor oriental. Elle a été colonisée par les portugais puis envahie et occupée par les japonais au début des années 1940. A la fin de l'occupation japonaise, des milliers de timorais ont été tués et le Timor oriental s'est trouvé en ruines.

En 1960, les Nations Unies ont déclaré le Timor oriental "un territoire non autonome sous administration portugaise" et le Portugal a gouverné le pays pendant les quinze années qui ont suivi. Au milieu des années soixante-dix, les timorais de l'est ont finalement eu l'occasion de constituer leurs propres partis politiques.

En 1975, le mouvement de libération Fretilin a renommé le Timor oriental: République Indépendante de Timor-Leste. Dix jours plus tard, en décembre 1975, des forces armées indonésiennes ont lancé une invasion massive de l'île et ont changé l'histoire timoraise.

Les vingt-quatre années d'occupation militaire du Timor-Leste par l'Indonésie ont été extrêmement brutales. Les troupes indonésiennes ont écrasé la protestation, emprisonnant et tuant les dissidents. Les gens vivaient dans la peur. Les filles et les femmes du Timor-Leste ont subi des années de violences physique et sexuelle atroces

de la part des troupes indonésiennes. Le Fond pour la Population des Nations Unies (UNFPA) a accusé les troupes indonésiennes d'utiliser le viol comme arme de guerre en violant les femmes timoraises devant leurs familles et en forçant des hommes timorais à violer des femmes timoraises.¹ En outre, la Division pour l'Avancement des Femmes des Nations Unies (DAW) rapporte qu'entre 1980 et 2000, les forces de sécurité indonésiennes ont marié de force des jeunes filles et des jeunes femmes timoraises et en ont obligé d'autres à se livrer à la prostitution.²

En réponse à cette violence, des milliers de filles et de jeunes femmes ont rejoint la résistance de l'occupation du Timor oriental.

Beaucoup de femmes timoraises ont travaillé avec *Fretilin*, organisant des campagnes au niveau de la base en faveur de l'éducation, des droits de la femme, des droits des enfants et des travailleurs timorais.

Au total, plus de 200 000 femmes, hommes et enfants timorais ont été tués pendant l'occupation et presque la moitié, 45 pour cent selon les estimations, de toutes les femmes timoraises sont devenues veuves.³

En dépit de la condamnation internationale de ces violations des droits humains, il a fallu attendre janvier 1999 pour que le gouvernement indonésien offre un referendum sur l'indépendance à la population du Timor-Leste. Plus des trois quarts de la population (78 pour cent) ont voté pour l'indépendance. Des factions pro-intégrations ainsi que des militaires indonésiens ont immédiatement lancé une

Enfant réfugié près de son camp à Dili, Timor-Leste.



série de représailles qui a détruit presque les trois quarts de tous les bâtiments du Timor-Leste: des maisons, des écoles et des hôpitaux ont été anéantis et un tiers de la population a fui au Timor occidental et dans les îles avoisinantes.

Néanmoins en mai 2002, après une période d'Autorité de Transition dirigée par les Nations Unies, le Timor-Leste est formellement devenu un état indépendant. Ce fut la première nouvelle démocratie du 21ème siècle. Une organisation féminine timoraise a proposé de soutenir les femmes dans la politique comme partie du processus de reconstruction. Dix-huit des 65 membres élus du Parlement – un peu plus du quart – sont des femmes.

Malgré la démocratie et un véritable progrès dans la reconstruction nationale, la violence continue à hanter le Timor-Leste. En avril 2006, une protestation de 600 soldats renvoyés s'est transformée en affrontements sanglants entre la police et les militaires. La violence collective est montée dans tout Dili et plus de 150 000 personnes ont fui leurs maisons. Beaucoup ont fini par trouver un refuge dans les camps de personnes déplacées. A l'heure qu'il est, près de 100 000 personnes sont sans logis, hébergées par des parents ou bien dans des camps IDP tout autour de la capitale, Dili, de même que dans d'autres parties du pays. Les filles et les jeunes femmes qui vivent dans ces camps continuent à être exposées à un risque de violence contre les femmes y compris l'inceste et le harcèlement sexuel. La violence domestique contre les filles et les femmes est un problème majeur dans l'ensemble du Timor-Leste où presque 50 pour cent des femmes ont déclaré des abus de la part de leur compagnon ou de leur mari.⁴

Selon une étude des Nations Unies de 2005, plus de 40 pour cent des enfants du Timor-Leste souffrent d'une forme de violence ou d'une autre. PRADET TL, une ONG locale, a terminé une étude pour l'UNICEF qui montre 30% de cas documentés d'abus sexuels, 26% d'abus physiques et 11% de négligence. Quarante-vingt-cinq pour cent des cas documentés dans l'étude concernaient des filles.

En même temps, le pays est engagé dans la lutte contre la pauvreté chronique. Le PIB par habitant est à peine de 430\$ - par rapport à

42 000\$ aux Etats-Unis – et presque 20% de la population est déplacée. Les militants des droits de la femme au Timor-Leste ont ciblé trois domaines principaux:

- accès aux soins médicaux, soutien social et juridique pour celles qui ont souffert pendant le conflit et dans les crises plus récentes;
- des projets destinés à générer un revenu pour les femmes vivant dans la pauvreté;
- une participation politique accrue des femmes.⁵

Pendant ce temps, des organisations timoraises travaillant avec des filles et des jeunes femmes comme la fondation Alola (cf. p.108), argumentent avec force qu'il est vital pour les filles et les jeunes femmes de s'impliquer dans un travail en faveur de la paix, de la réconciliation, de la justice et du développement économique.

Travailler la main dans la main: Conclusion et Recommandations

4



“Dans le meilleur des cas, les acteurs internationaux et nationaux ont contribué à améliorer la vie de milliers de jeunes gens affectés par la guerre et le conflit. Au pire, ils ont retardé et souvent entravé l’apport d’un soutien aux jeunes, en aggravant sensiblement les abus commis contre eux.”
Commission des femmes sur les femmes et les enfants réfugiés

“Les guerres ne sont pas une excuse pour violer nos droits. Nous avons tous des droits – les orphelins, les infirmes, les enfants détenus dans des prisons, les enfants vivant dans la rue, les enfants des villages éloignés, nous tous, filles et garçons – et nous vous demandons d’œuvrer à la sensibilisation et à la promotion de ces droits. Nous voulons en savoir davantage sur nos droits de manière à pouvoir les exiger...”

Du Rapport sur les jeunes de Graça Machel, analyse stratégique sur les jeunes dans les conflits armés, octobre 2007 ²²⁶

Prévenir, protéger et promouvoir

En temps de guerre, ainsi que dans la période qui la précède et celle qui la suit, les filles et les jeunes femmes sont particulièrement exposées aux risques. On les ignore et on les marginalise, les conditions de la guerre renforcent une discrimination omniprésente

contre elles. L’impact sur les filles s’étend à tous les domaines et dépasse leurs rôles, qu’elles soient combattantes ou victimes de violence, pour englober leur santé, leur éducation et le détail du quotidien de leur vie et de leurs relations.

Ce rapport a mis en lumière les raisons pour lesquelles et par lesquelles les droits des filles sont violés dans les pays qui émergent d’un conflit armé. Il montre également clairement ce qui est perdu quand les voix des filles sont ignorées, que leurs capacités et leurs compétences ne sont pas reconnues ou sous-développées. Si l’on n’accorde pas une attention diligente aux réalités quotidiennes des filles avant, pendant et après un conflit, la pauvreté et l’absence d’interventions ciblées efficaces signifiera que beaucoup de pays, et les filles qui y vivent, demeureront dans un cycle d’insécurité pendant des décennies.

Les politiques et les recommandations intégrées aux programmes affirment que les agences internationales, les donateurs et les gouvernements nationaux, les ONG et d’autres parties prenantes essentielles doivent améliorer leurs pratiques, changer leurs politiques et réformer leurs institutions, afin de prévenir les abus à l’encontre des filles et de les protéger en tenant compte de leurs besoins particuliers, d’écouter leur voix

et de promouvoir leurs droits.

1. Participation et autonomisation

Pour les états et les communautés affaiblis par un conflit violent, tout engagement en vue d'une participation et d'une consultation, souvent assez faible au début, est facilement abandonné par la suite. Les filles deviennent invisibles. On ne cherche pas à connaître leurs opinions; leurs compétences sont ignorées.

Autonomiser les filles et créer des opportunités pour les filles de participer à la prise de décisions à tous les niveaux.

Il est clair que les filles et les jeunes femmes possèdent des compétences et une résilience extraordinaires, même dans les circonstances les plus difficiles. Leurs forces, capacités, besoins particuliers et droits doivent être reconnus par toutes les institutions qui travaillent dans des situations de conflit, de même que par celles qui travaillent à la

Le Forum National de la Jeunesse en Haïti est une organisation dirigée par des jeunes qui travaillent à traiter la violence endémique qui sévit dans le pays. Elle est actuellement présidée par une jeune femme de 18 ans qui a rencontré le Président d'Haïti et le Premier Ministre pour débattre des idées de la jeunesse sur la manière d'aborder le conflit armé installé dans le pays.

reconstruction des sociétés après la guerre.

Les gouvernements doivent mettre en œuvre les obligations qu'ils ont souscrites dans le cadre de la UNCRC et d'autres traités concernant les droits humains. Par exemple, la CRC (Convention des Droits de l'Enfant) prévoit plusieurs dispositions portant sur le droit de participation de l'enfant et la CEDAW (Convention sur les Droits des Femmes) souligne le droit des femmes de tous les âges à participer à la vie politique et publique sous tous ses aspects "sur un pied d'égalité avec les hommes".²²⁷

Les filles doivent recevoir une éducation et une formation en matière de compétences de vie qui leur permettra de construire leur résilience et de participer efficacement et d'agir en tant qu'agents de changement.

Elles doivent être consultées, écoutées et avoir la possibilité de jouer un rôle égal dans la prise de décisions et dans le processus d'influence des politiques qui donnent forme à leur société. Par exemple, elles pourraient prendre part aux activités destinées à avertir des conflits et à les prévenir, de même qu'aux efforts de consolidation de la paix et de reconstruction après le conflit.

2. Rôles de genre et rapports sociaux hommes-femmes

Les préjugés sont intégrés dans les systèmes sociaux et juridiques de nombreuses sociétés avant même que les combats ne soient engagés. La discrimination et l'inégalité sont si profondément enracinées qu'elles ne sont pas reconnues ou prises en compte.

Mettre en œuvre des politiques et des programmes assurant la promotion des relations d'égalité entre les genres et en prenant en compte les besoins, les droits et les aspirations des filles et des femmes.

La promotion des relations d'égalité entre les genres devrait faire partie intégrante des efforts internationaux déployés en vue de la stabilisation des situations d'insécurité dans

Le Gouvernement Libérien a saisi l'opportunité du renouveau de l'après-conflit pour mettre en place la législation anti-viol et pour réformer les lois d'héritage en faveur des femmes et des filles. De même, depuis l'adoption de la nouvelle législation anti-viol qui a suivi la fin de la guerre civile en Sierra Leone, les filles du Moyamba ont utilisé une station de radio locale pour enfants afin de faire savoir que le viol était illégal et pour insister sur le fait que la culture de l'impunité devait cesser. Une augmentation du nombre des plaintes et des arrestations s'en est suivie.

le soutien à la reconstruction économique et la reconstitution du tissu social des sociétés déchirées par la guerre. Les rôles de genre, complexes et changeants, que les filles assument pendant un conflit doivent être reconnus. Les attitudes, les traditions, les comportements et les pratiques qui ne protègent pas les filles ou qui autorisent

des abus doivent être remis en cause et transformés.

Les politiques devraient maintenir ouvertes 'les fenêtres d'opportunité' pour les filles et les femmes qui peuvent apparaître, même au cœur du conflit, en raison des changements des rôles de genre et des rapports sociaux hommes-femmes. Dans toutes les politiques et tous les programmes liés au genre, les différences entre les femmes et les filles doivent être reconnues.

3. Accès aux services de base

On retire les filles de l'école par souci de leur sécurité et pour une responsabilisation domestique accrue, ce qui met en danger leur propre avenir et l'avenir de leur pays. Les jeunes filles enceintes et les jeunes mères ne reçoivent pas les soins de santé dont elles ont besoin.

Dans une période où les filles sont particulièrement vulnérables aux abus et aux agressions sexuelles, il y a peu d'hôpitaux, de médecins, d'infirmières et de médicaments disponibles.

Assurer aux filles une égalité d'accès à une éducation sensibilisée au genre et à

la jeunesse et aux services de santé avant, pendant et après un conflit.

Les filles ont droit à des services de base, surtout en matière de santé et d'éducation même en période de conflit. Les filles ont droit à une éducation de qualité tant au niveau primaire que secondaire et dans un environnement d'apprentissage sûr. Nous savons que l'investissement dans l'éducation des filles apporte des résultats positifs dans la croissance macro-économique; elle devrait donc être une priorité pour les gouvernements et la communauté internationale dans la période qui suit immédiatement un conflit. L'accès à des services de santé appropriés à l'âge et au sexe, y compris la santé sexuelle et reproductive, doit également être une priorité pour toutes les parties prenantes.

Le Réseau International pour l'Éducation dans les Situations d'Urgence (INEE) s'efforce de rassembler, au niveau mondial, les meilleures pratiques dans l'offre d'une éducation de qualité dans les situations d'urgence.

Jeune fille au travail au Népal.



4. Sécurité et protection

Les filles et leurs familles adoptent des stratégies différentes de protection au fur et à mesure que la violence augmente. Certaines filles ne peuvent plus sortir de chez elles et d'autres rejoignent les forces armées. Elles recherchent l'égalité avec les garçons en qualité d'enfants soldats mais elles rencontrent fréquemment des abus et la stigmatisation dans les périodes d'après-guerre. La violence contre les filles et les jeunes femmes ne s'arrête pas quand la guerre elle-même a cessé. De plus des abus commis par les forces internationales de maintien de la paix s'y ajoutent.

Renforcer la promotion et la protection des droits humains des filles et des jeunes femmes dans les lois et dans les politiques et également accorder une attention accrue aux actions du système judiciaire et des services sociaux dans l'application des lois.

Toutes les politiques nationales doivent

intégrer des normes juridiques internationales qui respectent, protègent et réalisent le droit des filles à la protection et à la sécurité. En particulier, aucun enfant de moins de 18 ans, fille ou garçon, ne doit faire partie de forces combattantes.

Les gouvernements nationaux doivent ériger en priorité la mise en œuvre des normes internationales de même que des lois et des politiques nationales pour assurer leur conformité aux normes internationales interdisant de tuer, de mutiler ou de commettre des violences sexuelles contre les filles. L'enlèvement de filles, les mariages forcés et les agressions contre les écoles et les hôpitaux sont également interdits.

Il convient de renforcer la capacité des institutions de l'Etat à faire répondre de leurs actes ceux qui violent les droits des filles. Ces efforts doivent être soutenus par les gouvernements donateurs. Les dispositifs de suivi et de responsabilité doivent être établis de manière que la police, les juges, les procureurs et les services sociaux soient

Des adolescentes en classe dans une école soutenue par Plan au Soudan.



sensibilisés aux violations des droits des filles. La justice et le soutien aux victimes de la violence et des abus fondés sur le genre doivent constituer une priorité. Le système judiciaire doit être accessible aux filles qui choisissent d'y chercher réparation en matière de violation de leurs droits ou d'autres abus.

Une formation sur les droits humains des filles et sur l'égalité des sexes doit être dispensée à tous les personnels des services de sécurité et également à ceux qui travaillent dans des services compétents tels que la police et le système judiciaire.

5. Sécurité économique

L'indépendance économique des filles et des jeunes femmes est essentielle pour elles et les sociétés qu'elles peuvent contribuer à construire. C'est une lutte déjà difficile à mener dans des temps stables. Mais dans les communautés qui vivent dans l'ombre de la guerre, les filles sont obligées d'accomplir des travaux mal payés, subalternes et souvent dangereux, comme un emploi domestique ou sexuel, pour se nourrir et nourrir leurs familles.

Assurer aux filles un accès à l'éducation et à l'acquisition de compétences ainsi qu'à des moyens de gagner leur vie avant, pendant et après un conflit.

Toutes les filles ont le droit d'accéder à l'éducation, à l'acquisition de compétences utiles sur le marché et à des moyens de gagner leur vie ainsi qu'à une protection adéquate sans être exposées à des risques indus ou à la violence. Les programmes concernant les moyens d'existence devraient donner aux filles une autonomie économique. De tels programmes doivent être élaborés sur la base des capacités des filles (ce qu'elles peuvent faire ou être), leurs activités (production, consommation et investissements) et leurs atouts (physiques, financiers, humains et sociaux) dans le contexte de la communauté dans laquelle elles vivent.²²⁸ Les programmes d'acquisition de compétences doivent être fondés sur l'organisation, la résilience et les capacités des filles. Les parties prenantes doivent toutes reconnaître que l'accès à des moyens d'existence est essentiel pour que les jeunes

femmes puissent prendre une part effective dans les processus de consolidation de la paix.

Nos recommandations

La communauté internationale devrait:

- Mettre en œuvre le code de conduite destiné au personnel des Nations Unies en

Un plus grand nombre de programmes traitant des besoins des filles particulièrement vulnérables est nécessaire. Pour les filles qui risquent ou sont engagées dans l'exploitation sexuelle commerciale, un soutien doit être fourni y compris des activités alternatives génératrices de revenus. Par exemple, au Kampala, en Ouganda, l'AMREF (Fondation Médicale et de Recherche Africaine) a créé un projet pour les femmes livrées à la prostitution dans le cadre duquel on encourage et on soutient les jeunes femmes à abandonner la prostitution en faveur de moyens moins dangereux de gagner leur vie.

service dans les zones de conflit et d'après conflit. En particulier, les personnels des Nations Unies qui commettent des abus à l'encontre des filles doivent être poursuivis au titre du droit international et les victimes doivent être informées du résultat. Les états membres des Nations Unies devraient mettre en œuvre les dispositifs de suivi d'une manière stricte.

- Mettre en place un dispositif de plainte dans la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfants et ratifier aux fins de son application tout Protocole Optionnel à la Convention à venir. La Convention est le seul traité international sur les droits humains dépourvu d'un dispositif de plainte. Les filles dont les droits ont été violés dans un conflit pourraient se prévaloir d'un tel dispositif lorsque des remèdes nationaux ou régionaux sont indisponibles ou irréalisables. Il faut sensibiliser les filles à leur droit de réclamer justice et des réparations appropriées doivent être mises à la disposition de toutes les filles.
- Amender les Directives Sphère - ensemble



ALF BERG

Une jeune fille s'adresse à une manifestation au Cambodge.

de normes minimum universelles en matière d'assistance humanitaire élaborées à la fin des années 90-, afin que soit reconnu le besoin d'un soutien psychosocial des filles et des jeunes femmes affectées par la guerre et le conflit, en particulier celles qui sont devenues mères à la suite d'un viol, ainsi qu'un soutien nutritionnel spécifique pour les filles.

- Veiller à ce que les principes définis dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide soient utilisés pour assurer les droits des filles et des jeunes femmes, en particulier les Principes de Paris de participation démocratique des citoyens dans les pays en développement ainsi que l'inclusion des indicateurs d'égalité de genre dans toutes les évaluations d'efficacité de l'aide.

Les gouvernements du sud et donateurs devraient:

- Le cas échéant, permettre – et promouvoir – la participation des filles dans les processus formels de paix et dans les mesures de réconciliation y compris les commissions Vérité et Réconciliation, ainsi que la poursuite en justice de ceux qui violent leurs droits dans le cadre

de la consolidation de la paix et de la reconstruction post-conflit.

- Impulser et appuyer des programmes qui créent des compétences et une capacité chez les filles à participer à la prise de décision. Créer des espaces de représentation accrue des filles et des jeunes femmes au niveau de la prise de décisions en particulier au moment où des opportunités se présentent au cours de la reconstruction post-conflit.
- Placer en tête des priorités le rétablissement de la règle de droit, l'application des engagements pris au niveau international en faveur de la protection des filles, la formation des forces de police et l'investissement dans un système juridique fonctionnel et pertinent. S'attaquer aux problèmes de stigmatisation auxquels les filles sont confrontées en particulier après la fin d'un conflit violent et mettre fin à l'impunité qui entoure la violence sexiste.
- Saisir l'opportunité de renouvellement post-conflit pour revoir les structures juridiques et introduire une législation promouvant les droits des filles et des jeunes femmes. Les systèmes juridiques renforcent l'inégalité et la discrimination

envers les femmes. Les lois existantes qui protègent les filles et les jeunes femmes et assurent la promotion de leurs droits doivent être renforcés. Les gouvernements donateurs devraient appuyer les efforts destinés à changer les structures juridiques en particulier dans le cadre des efforts de reconstruction post-conflit.

- Intégrer l'égalité hommes-femmes en tant que dimension significative dans l'analyse de la fragilité d'un état et assurer la banalisation de cette égalité dans les programmes de bonne gouvernance et de réduction de la pauvreté des gouvernements donateurs.
- Envisager des mécanismes de financement innovants à l'appui de l'éducation dans les états en conflit, après le conflit et dans les états fragiles. Un effort renouvelé au plan mondial est nécessaire pour améliorer l'accès des filles à une éducation de qualité et à des environnements scolaires sûrs dans les périodes d'insécurité et de conflit.
- Être attentifs aux besoins de santé particuliers des adolescentes et des jeunes femmes. Les systèmes de santé nationaux doivent assurer que les instances de soins dans les zones affectées par le conflit aient une stratégie de réponse à la violence sexiste et à ses impacts sur la santé.
- S'assurer que les programmes d'emploi des jeunes, élaborés dans la période post-conflit et pour une bonne part considérés comme un moyen d'assurer la paix, se concentrent sur les filles et les jeunes femmes en particulier les jeunes mères et également les jeunes gens.
- Veiller à l'accès des filles à l'éducation, à une formation professionnelle et à des moyens de gagner leur vie grâce, par exemple, à des programmes de micro financement lors de la transition des réponses humanitaires au développement à long terme.

Le secteur privé devrait:

- Élaborer et mettre en œuvre des programmes pour l'emploi des jeunes, centré sur les jeunes femmes, en particulier les jeunes mères et les filles plus spécialement vulnérables et également les jeunes gens en tant que stratégie pour assurer la paix.

Les organisations non gouvernementales (ONG) devraient:

- Travailler aux côtés des organisations de jeunes femmes et de jeunesse pour augmenter leur capacité de plaider, de participation à la vie publique y compris dans les initiatives de consolidation de la paix et d'influence sur les politiques locales, nationales et internationales.

Conclusion

Nous avons, dans le présent rapport, fait le tour des principales institutions – des familles aux agences internationales – censées protéger les filles et les jeunes femmes. Nous avons montré comment il arrive que ces institutions soient compromises et, par voie de conséquence, échouent à protéger les filles, à la fois dans un contexte de fragilité étatique ou de conflit. Nous avons également souligné que bien que les donateurs et les agences internationales concentrent beaucoup de leurs efforts sur les états fragiles, ils ne prennent pas en compte les perspectives de genre et tout particulièrement celles des filles en dépit du lien avéré qui existe entre la fragilité et l'inégalité de genre.

Ces recommandations sont faites dans l'espoir que les organisations et les institutions à tous les niveaux n'ignoreront plus les filles dans leur planification. Nous avons la conviction que ces suggestions peuvent faire une différence significative pour les filles et les jeunes femmes dont les vies ont été happées ou affectées par un conflit.

Il convient d'écouter les jeunes gens et les filles quand ils nous disent que:

*“Nous voulons davantage d'opportunités dans la prise des décisions qui nous concernent. Nous demandons que vous nous autonomisiez ainsi que nos organisations afin d'être en mesure de peser dans toutes les décisions qui nous affectent. Nous ne voulons pas être appelés quand vous aurez déjà pris les décisions. Nous voulons travailler la main dans la main avec vous”.*²²⁹

Il est de notre devoir et de notre responsabilité en tant qu'organisations travaillant dans des zones en conflit ou en après-conflit, et simplement en tant qu'êtres

humains, de construire un avenir meilleur pour les millions de filles et de jeunes femmes qui vivent avec le conflit et ses suites.

Voix de filles

Des filles et des jeunes femmes de quatre pays affectés par la guerre et le conflit se sont récemment réunies pour discuter de

Plan d'action en huit points

Ce plan d'action est un programme en huit points destiné aux millions de filles qui vivent dans l'ombre de la guerre.

1. Renforcer les compétences et les capacités des filles et des organisations de jeunesse avant, pendant et après un conflit et assurer aux filles qu'elles auront leur mot à dire dans toutes les décisions qui les concernent.
2. Assurer aux filles qu'elles auront, le cas échéant, leur mot à dire, dans les processus de paix et dans les commissions Vérité et réconciliation.
3. Réformer les législations afin que les lois existantes assurent la protection des filles et la promotion de leurs droits.
4. Assurer l'application des lois en rétablissant l'état de droit, en formant les forces de police et en investissant dans un système juridique opérationnel et adéquat.
5. Promouvoir l'éducation des filles pendant et après un conflit ainsi que dans les états fragiles et dégager les fonds nécessaires à une éducation de qualité pour chaque enfant.
6. Donner la priorité aux besoins de santé particuliers des adolescentes et des jeunes femmes.
7. Appliquer le code de conduite visant le personnel de l'ONU posté dans les zones de conflit et d'après conflit de manière à protéger, et non d'exploiter, les filles et les jeunes femmes.
8. S'assurer que les programmes d'emploi des jeunes, surtout à la sortie d'un conflit, se concentrent sur les filles et les jeunes femmes, en particulier les jeunes mères, et également les jeunes gens, et assurer l'accès des filles à une formation professionnelle appropriée.

leurs vies et de leurs visions d'avenir. Voici quelques unes de leurs réflexions.

“Quand nous grandirons, nous espérons que nous serons les nouveaux dirigeants et que nous pourrions faire changer les choses.”

Manar (15 ans), Cisjordanie

“Si on donnait aux femmes l'occasion de parler, elles parleraient. Si le gouvernement les aidait à s'organiser, elles auraient les outils nécessaires pour le faire. Si les droits des femmes étaient respectés, il pourrait y avoir une amélioration .”

Vanela (20 ans), Haïti

“Avant, ma vie était limitée aux murs de ma maison mais maintenant j'ai la possibilité d'aller à l'école. Cela a changé ma manière de me regarder. Je pense que je peux devenir quelqu'un et faire de bonnes choses.”

Adolescente du village de Tereda, dans la vallée de Siran, Pakistan

“Nous avons des aspirations et l'espoir d'un avenir pour nous-mêmes et notre pays.”

Adolescente du village de Tereda, dans la vallée de Siran, Pakistan

“Les filles d'aujourd'hui devraient se révolter pour obtenir les changements réels qu'elles attendent. Les législateurs devraient travailler dans ce sens.”

Amédée (19 ans), Tahiti

Récapitulatif des stratégies des politiques et des programmes

Cadre	Protection des filles durant les conflits	Promotion des droits des filles dans les situations de fragilité et d'après conflit
1. Relations de genres	Mettre en œuvre des politiques et des programmes de promotion d'une plus grande égalité de rôles et de relations entre les genres et prendre en compte les besoins, les droits et les aspirations des filles et également ceux des femmes ainsi que leurs vulnérabilités propres	
	<p>Insister sur l'égalité des genres en tant que dimension significative de la fragilité d'un état et travailler avec les parties prenantes, les décideurs politiques et les donateurs pour intégrer complètement l'égalité hommes-femmes dans les mécanismes de prévention des conflits, les accords de paix, les accords gouvernementaux et les politiques et les planifications spécifiques au niveau national, local et sectoriel.</p> <p>Reconnaître les relations sociales et les différences liées à l'âge et au développement entre les femmes et les filles et expliciter les besoins spécifiques et divers des filles et des jeunes femmes, en particulier dans les processus de DDRR.</p> <p>Identifier les 'fenêtres d'opportunité' créées pour les filles et les femmes par les changements de rôle et les relations de genre dans le développement stratégique des programmes. Identifier et agir sur les 'fenêtres d'opportunité' pour renforcer le plaidoyer et la sensibilisation concernant les droits des femmes et des filles et l'égalité de genre dans la consolidation de la paix.</p> <p>Remettre en question et transformer les attitudes, les traditions, les comportements et les pratiques qui ne protègent pas les jeunes filles, qui permettent les abus et l'exploitation et qui perpétuent la stigmatisation de certaines jeunes filles.</p> <p>Reconnaître l'interaction complexe entre le genre et le pouvoir. Toutes les actions doivent viser à changer les déséquilibres de genre et à promouvoir la transition vers une paix et une stabilité équitable entre les genres.</p> <p>Reconnaître et travailler avec les jeunes filles en tant qu'agents actuels ou potentiels de changement.</p>	
2. Sécurité et protection	Renforcer la promotion et la protection des droits humains des filles et des jeunes femmes par le développement de politiques et par le renforcement des capacités dans les secteurs du droit et de la sécurité	
	<p>Travailler avec des femmes et des militantes de la paix et de la sécurité pour promouvoir la résolution 1325 du Conseil de Sécurité avec une attention spéciale portée aux filles et aux jeunes femmes.</p> <p>Tenir les ONG, les agences de l'ONU, etc., responsables dans le bulletin du SG de l'ONU au titre des codes de conduite des personnels humanitaires et de maintien de la paix.</p> <p>Inviter les responsables à répondre des dispositions contenues dans les lois et les politiques internationales et nationales afférant à la protection de l'enfant et à la violence envers les femmes et les enfants.</p> <p>Instaurer un suivi au niveau national, provincial ou de district ainsi que des mécanismes de responsabilité prévoyant une réponse de la part de la police, des juges, des procureurs et d'autres prestataires de services, en réponse aux violations des droits à la sécurité et à la protection des filles.</p>	<p>Collaborer avec les autorités en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de codes de conduite, pour la police, les enseignants, les soignants et autres personnels ayant un contact direct avec des filles et, de ce fait, interdisant des relations sexuelles avec des mineures.</p> <p>Appuyer l'application de la législation en matière, par exemple, de droits humains et de genre dans la formation des forces de police et de maintien de la paix, des juges et des procureurs.</p> <p>Renforcer les organisations locales et nationales de la société civile ainsi que les réseaux et leurs acteurs afin de travailler en faveur des droits des filles et exiger des responsables d'en répondre.</p> <p>Promouvoir les actions de réforme et de reconstruction du gouvernement en vue de la mise en œuvre des engagements internationaux en faveur de la protection et du bien-être des filles et veiller à ce que les droits des filles soient rendus visibles dans les politiques nationales et locales (et ne tombent pas entre les droits des femmes et ceux des enfants).</p> <p>Assurer la mise en place de processus favorables pour les filles dans les déclarations et le suivi des infractions, unités spécialisées pour le traitement de la violence envers les femmes au sein de la police, par exemple.</p> <p>Mettre en place un plaidoyer afin de faire cesser l'impunité devant les violations des droits des filles, y compris par les forces de maintien de la paix et les personnels humanitaires, tout en restant attentifs aux besoins de protection des filles engagées dans des litiges.</p> <p>Etablir des mécanismes de suivi et de responsabilité au niveau local/ communautaire afin d'assurer aux filles l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à la participation à d'autres activités ainsi qu'une protection contre la violence sexuelle et le recrutement forcé; si nécessaire, élaborer des stratégies spécifiques de protection.</p> <p>Travailler avec les principaux dirigeants masculins, les enseignants et les 'faiseurs d'opinion' pour traiter la violence basée sur le genre, les masculinités agressives et travailler à la protection des droits des filles</p>

Récapitulatif des stratégies des politiques et des programmes (suite)

Cadre	Protection des filles durant les conflits	Promotion des droits des filles dans les situations de fragilité et d'après conflit
3. Participation & Auto-nomisation	Autonomiser les filles et créer des opportunités de participation pour les filles	
	<p>Assurer un accès ininterrompu à une éducation de base de qualité dans des environnements d'apprentissage sûrs pour les filles et les jeunes femmes</p> <p>Identifier des manières d'impairer aux filles une éducation et des compétences de vie essentielles afin de construire leur résilience, leur résistance aux abus et à l'exploitation ainsi que leur capacité à participer.</p> <p>Soutenir les organisations de filles et de jeunesse aux fins d'activités communautaires et de construction avec l'aide et l'engagement de groupes de femmes et d'autres groupes communautaires pertinents.</p> <p>Veiller à l'inclusion des filles dans l'identification de risques particuliers et dans l'élaboration de stratégies efficaces de protection.</p> <p>Faire une priorité du droit de participation des filles même pendant les conflits, créer des opportunités pour engager avec les filles l'élaboration de toutes les politiques et les processus de mise en œuvre sans omettre de traiter les préoccupations liées à la protection et à la sécurité.</p>	<p>Soutenir des mécanismes fondés sur la communauté pour la réintégration des anciennes combattantes, les mamans filles et les rescapées de violence sexuelle.</p> <p>Renforcer les liens entre les organisations de filles et de jeunes, d'autres organisations de la société civile et les processus de paix formels.</p> <p>Renforcer les organisations de filles et de jeunes et accroître leur capacité de plaider et de participation sur des questions qui les concernent.</p> <p>S'assurer que la réforme et/ou la reconstruction de ministères, de structures d'autorité et de processus – en particuliers dans le domaine de l'éducation et des services sociaux – comportent une représentation des filles et des jeunes femmes.</p> <p>S'assurer que le développement communautaire, les structures locales de réforme/reconstruction ainsi que les processus comprennent les filles et les jeunes femmes.</p> <p>Se concentrer sur les capacités intrinsèques des filles et sur leurs expériences en tant qu'agents de changement ainsi que sur leur résilience et leurs aptitudes dans a) le suivi des signes avant-coureurs de conflit et les activités de prévention de conflit et b) les politiques et programmes d'après conflit.</p>
4. Accès aux services de base	S'assurer que les filles jouissent d'une égalité d'accès à une éducation de qualité, sensibilisée aux genres et aux services de santé	
	<p>S'assurer d'un accès ininterrompu à une éducation de qualité pour les filles et les jeunes femmes ; ceci peut nécessiter des mécanismes et des modèles alternatifs, par exemple, des 'écoles à la maison', des 'espaces de convivialité pour les enfants'.</p> <p>S'assurer que les locaux d'apprentissage soient sûrs et protecteurs, par exemple : toilettes séparées, enseignants femmes.</p> <p>Enrichir le contenu des programmes éducatifs afin de répondre aux besoins d'apprentissage des filles, par exemple : santé reproductive, acquisition de compétences, production de revenus et un volet de soins aux enfants.</p> <p>Assurer une capacité de développement des acteurs de l'éducation (ministère de l'éducation, ONG, groupes communautaires) afin d'assurer une éducation de qualité pour les filles dans des circonstances difficiles.</p> <p>Accorder une attention particulière aux besoins de santé des très jeunes filles et des jeunes femmes. Les services de santé reproductive, y compris tests VIH, soins, traitements et soutien, doivent être accessibles aux adolescentes – accueillants, peu chers et confidentiels.</p> <p>Elaborer des programmes particuliers destinés aux filles victimes de violence sexuelle, ce qui comprend des soins médicaux adaptés à l'âge (y compris la prophylaxie après exposition au VIH) conseil psychosocial, groupes de soutien et activités liées. Accorder une attention particulière aux besoins de santé des anciennes filles combattantes</p>	<p>Renforcer les capacités des filles dans l'accès à une éducation de qualité, y compris l'éducation secondaire, dans des environnements d'apprentissage sûrs. Si certains groupes de filles et de femmes le demandent (des jeunes mamans), assurer des opportunités complémentaires d'éducation non formelle.</p> <p>S'assurer que les filles particulièrement vulnérables – par exemple, les filles impliquées dans des forces combattantes, les chefs de famille, les invalides, les filles mamans – ne soient pas exclues des services éducatifs ou de santé.</p> <p>Instituer/soutenir des systèmes de collecte de données et de suivi qui engagent les acteurs locaux et fournissent des informations actualisées sur l'accès des filles afin d'apporter une information en vue de l'élaboration des politiques et des stratégies de développement, par exemple : système informatisé de gestion de l'éducation.</p> <p>Soutenir le recrutement à long terme du personnel, sa formation, son déploiement et les politiques de supervision qui permettront aux filles et aux jeunes femmes de recevoir un soutien et des services sensibilisés au genre (par exemple, en donnant la priorité aux enseignants et aux médecins femmes) ; mise en place de codes de conduite favorables aux enfants.</p>

Récapitulatif des stratégies des politiques et des programmes (suite)

Cadre	Protection des filles durant les conflits	Promotion des droits des filles dans les situations de fragilité et d'après conflit
5. Relations de genres	Assurer la sécurité économique des filles, au moyen, en particulier, de l'éducation et d'acquisition de compétences, avant, pendant et après le conflit	
	<p>Reconnaître la responsabilité accrue des filles au sein de leur foyer en temps de conflit et l'impact de ceci sur les revenus du ménage et leur future capacité à gagner un revenu lorsqu'on les a fait quitter l'école.</p>	<p>Assurer l'égalité d'accès des filles à l'héritage, à la terre et aux autres droits de propriété, en particulier par des initiatives d'Enregistrement Universel des naissances, de manière à assurer à toutes les filles un droit fondamental à la citoyenneté.</p> <p>Reconnaître que l'accès à des moyens d'existence pour les filles et les jeunes femmes est essentiel à leur participation dans les processus de consolidation de la paix et à leur contribution aux revenus du foyer et à l'économie locale.</p> <p>Assurer l'égalité d'accès des filles à des programmes pertinents de soutien aux moyens d'existence, y compris la micro-finance, des qualifications professionnelles, des connaissances en matière de finance et des formations lucratives et en matière de constitution de réseaux sociaux.</p> <p>S'appuyer sur les qualités d'entremise, la résilience et les capacités des filles et adapter les opportunités de développement des compétences aux intérêts et aux qualités d'entremise des filles.</p> <p>S'assurer que les formations professionnelles et l'acquisition de compétences ne renforcent pas les stéréotypes de genre et la répartition de genre du travail (par exemple, la menuiserie pour les garçons, la couture pour les filles) et que filles et garçons aient accès à des compétences à haut potentiel de gain.</p> <p>S'assurer que les filles particulièrement vulnérables – anciennes combattantes, filles avec des bébés et/ou chefs de familles, prostituées – aient accès à l'éducation, à une formation dans des compétences de marché, à des moyens et à une protection suffisante pour gagner leur vie sans risque indu.</p>

Avis juridique: Le système juridique de protection des filles affectées par les conflits armés

“Si l'on ne met pas en place des mécanismes de responsabilité afin de s'attaquer aux crimes commis à l'encontre des enfants et aux auteurs de crimes de guerre, si l'on ne traduit pas en justice les crimes de guerre et les génocides, les enfants continueront à souffrir, avec des conséquences néfastes pour la paix future et la stabilité.”

UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'Enfance²³⁰

La protection juridique humanitaire des filles est complexe mais le droit international précise que les filles jouissent d'une protection juridique où qu'elles vivent dans le monde et quel que soit le contexte dans lequel elles vivent.

Si aucun traité international ne porte exclusivement sur les filles dans des situations de conflit, les dispositions générales des droits humains ainsi que celles qui concernent les conflits armés (droit humanitaire) et également les normes spécifiques relatives aux enfants et aux femmes constituent ensemble le cadre juridique international de protection des filles dans les situations de conflit et d'après conflit.

Néanmoins, la nature même de la guerre et du conflit, ainsi que les défis auxquels les États sont confrontés pour élaborer des structures juridiques opérationnelles lorsque la guerre a pris fin, aboutissent le plus souvent à des applications insuffisantes de ces normes.

Les obstacles placés devant les droits des filles

Les filles restent parmi les personnes les plus vulnérables aux violations des

droits pendant et après un conflit, en partie à cause de leur double statut de femme et de mineure, statut assez inférieur dans la société. Cet état des choses s'aggrave encore du fait que les voix des filles et des femmes sont trop souvent absentes des discussions qui concernent leurs vies. Dans les sociétés qui vivent un conflit ou viennent d'en sortir, cinq obstacles potentiels existent pour les filles, si elles veulent faire valoir leurs droits humains, surtout dans les périodes d'instabilité.

1. L'état de droit n'existe plus

Dans les conflits armés, les barrières qui se dressent devant les filles s'accompagnent d'un surcroît d'insécurité et d'une absence totale de protection juridique. Habituellement, les sociétés opèrent selon un système de règles et de procédures juridiques 'l'état de droit' – suprématie absolue des lois sur le pouvoir individuel, y compris celui des gouvernements et des groupes armés – qui n'existe généralement pas dans les pays en risque de, au milieu de ou sortant d'un conflit armé.²³¹ L'ordre juridique – comprenant la régulation du pouvoir du gouvernement, l'égalité de tous les citoyens devant la loi, des procédures judiciaires et un accès adéquat à la justice – peut se trouver dénaturé ou cesser d'exister. Les procédures sont fondées sur un système judiciaire faisant appel à des règles fixes, équitables, publiées et appliquées suivant une logique de cohérence et de transparence. La manière dont une affaire est présentée et tranchée peut donc avoir autant d'importance que son issue.

2. Ni les normes internationales ni les législations et politiques nationales ne sont appliquées

Même dans un État opérationnel, les règles et les textes législatifs régissant le système juridique peuvent ne pas conférer une protection adéquate aux filles qui sont spécialement vulnérables dans des contextes de conflit ou d'après conflit. En acceptant les normes internationales qu'ils ont souscrites au titre des droits humains, les gouvernements s'engagent à appliquer ces normes dans leurs pays au niveau national. Cependant les normes internationales inscrites dans les conventions régionales, ou celles de l'ONU, ne sont contraignantes que pour les États qui choisissent de les accepter ; elles ont donc une applicabilité pratique limitée.²³² D'autres normes, fussent-elles celles qui se trouvent dans les résolutions du Conseil de Sécurité ou dans les 'Programmes d'Action' publiés à la suite de conférences internationales, sont encore moins assorties de suivi d'application dans les différents pays.²³³ Il s'ensuit que les normes susceptibles de protéger les enfants ne sont pas systématiquement appliquées.

En outre, quand bien même le droit national est conforme aux normes internationales, sa mise en œuvre et son application médiocres et inéquitables exercent souvent un effet néfaste sur les enfants affectés par la guerre et surtout sur les filles. Les lois n'opèrent pas dans le vide et requièrent des dispositifs et des budgets pour leur mise en application – par exemple, les lois qui garantissent l'éducation gratuite pour tous réclament des plans et un financement – application qui doit être elle-même, ou dans ses conséquences, exempte de toute discrimination.

3. La situation sociale des femmes et des filles

Le caractère patriarcal de la plupart des sociétés maintient les femmes et les enfants dans une position d'infériorité et les filles dans une double infériorité. Le statut social des filles se reflète dans la loi. Si, par exemple, la loi prévoit pour les femmes et les enfants une

'protection spéciale' au titre du droit international humanitaire, les domaines dans lesquels s'exerce cette protection sont ceux que d'autres estiment importants, la protection des mères de petits enfants ou la protection des crimes commis contre l'honneur des femmes et des filles.

4. Les défis posés par le droit traditionnel

Nombre de pays possèdent un système juridique 'traditionnel', parallèle au système juridique formel. Ce système traditionnel, administré dans certains cas par les chefs locaux et leurs conseils, traite souvent les questions relatives aux enfants et à la 'famille'. À la lumière des rôles que la coutume assigne aux filles dans la société, ce mode de justice traditionnelle peut mettre en cause la réalisation des droits des filles dans des environnements complexes. Le droit traditionnel peut également être étroitement lié aux politiques issues du conflit; ses structures traditionnelles risquent alors d'être encore plus discriminatoires (voir chapitre 3, droit traditionnel et coutumier).

5. L'absence des filles et des femmes dans l'élaboration et la mise en œuvre de la législation et des droits

Les normes juridiques en vigueur sont dans une large mesure créées et interprétées par des adultes, bien souvent dans une perspective dominée par les hommes. La protection et la réalisation des droits des filles et des jeunes femmes affectées par les conflits armés occultent le point de vue des filles sur leurs besoins spécifiques. Il est en effet nécessaire d'impliquer davantage les filles dans l'énoncé, l'interprétation et l'application des normes en vigueur.

Certains instruments internationaux portent exclusivement sur les situations de conflit armé. **Les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles Additionnels de 1977** s'efforcent de régler la conduite des parties à un conflit armé. Ces instruments prévoient la protection des filles à la fois dans les dispositions qui protègent les civils ou les

combattants et dans les textes qui invoquent une protection spéciale pour les enfants et les femmes.²³⁴

Par exemple, selon le **Protocole Additionnel I** (traitant des conflits armés internationaux) et le **Protocole Additionnel II** (traitant des conflits armés non internationaux), les enfants sont protégés contre le recrutement dans les forces armées et la participation directe à un conflit mais seulement jusqu'à l'âge de 15 ans (Articles 77 et 4 respectivement).

La protection juridique des filles contre la violence sexuelle est affirmée aussi bien dans les conflits internationaux que nationaux. Le Protocole Additionnel I contient des dispositions spécifiques visant les femmes et les enfants et les protégeant contre les 'attentats aux mœurs' - incluant, entre autres, le viol et la prostitution forcée (Articles 76 et 77).

Le Protocole Additionnel II comporte le viol, la prostitution forcée et toutes les formes d'attentats aux mœurs dans la catégorie des 'outrages à la dignité humaine'. Ce libellé est renforcé par l'Article Commun 3 des Conventions de Genève (qui se réfère spécifiquement aux conflits armés non internationaux) et exige la protection des civils sans discrimination et interdit 'les outrages à la dignité personnelle, en particulier les traitements humiliants ou dégradants'.

Néanmoins, la protection porte pour une bonne part sur la protection fondée sur 'l'honneur' d'une jeune fille ou d'une femme (on pourrait dire que ce concept se rattache davantage à la famille élargie qu'à l'individu). C'est pourquoi le Rapporteur Spécial de l'ONU sur la Violence faite aux Femmes a recommandé un réexamen des Conventions de Genève à la lumière des normes en voie d'élaboration.²³⁵

Les lois concernant la guerre ont un impact limité sur le terrain si ceux qui les violent n'ont pas de comptes à rendre. La communauté internationale a tenté d'aborder la question de l'impunité en créant **des tribunaux** ad hoc dans l'ex-Yougoslavie, le Rwanda, la Sierra Leone et tout récemment au Cambodge. Ces tribunaux ont rendu des arrêts qui font date et ont donné des orientations importantes dans des cas impliquant à la fois la violence

sexuelle (Yougoslavie et Rwanda) et les enfants. Il convient de noter que le Tribunal Spécial pour la Sierra Leone fait figurer dans ses statuts le crime de conscription et d'incorporation d'enfants de moins de 15 ans (Article 4) et a prononcé sa première condamnation contre une personne coupable de ces charges en 2007.

Ces tribunaux ont été importants pour les avis qu'ils ont dispensés mais également pour avoir permis de développer le premier tribunal permanent international habilité à juger des individus pour des crimes de guerre. Le **Statut de Rome de la Cour pénale internationale** fut adopté en 1998 et a compétence pour connaître des questions affectant les filles dans les conflits armés. La définition des 'crimes contre l'humanité' contenue dans le Statut inclut, par exemple, "le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée, ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable" et l'asservissement est défini comme "l'exercice de l'un ou tous les pouvoirs attachés au droit de possession sur une personne et comprend l'exercice d'un tel pouvoir au cours d'un trafic de personnes, en particulier des femmes et des enfants."²³⁶ Le Statut comporte également l'interdiction de recruter et d'utiliser des enfants de moins de 15 ans dans des forces armées étatiques ou non. Le faire constitue un crime de guerre (Article 8).

Le **Conseil de Sécurité des Nations Unies** (qui est responsable de la paix et de la sécurité internationale) a également publié un certain nombre de résolutions qui exigent la protection des enfants dans les conflits armés par les forces étatiques et les groupes armés non étatiques, y compris les Résolutions 1261 (1999), 1314 (2000), 1379 (2001), 1460 (2003), 1539 (2004) et 1612 (2005) qui contiennent une référence limitée aux vulnérabilités et aux besoins spécifiques des filles. L'une des plus importantes résolutions concernant l'impact des conflits armés sur les femmes et les filles dans les conflits armés est la **Résolution 1325** sur les Femmes, la Paix et la Sécurité. Bien qu'elle ne marque pas de différence entre les femmes, les jeunes femmes et les filles, c'est la seule résolution qui examine spécifiquement les préoccupations des filles et des femmes en tant que groupe. Par exemple, la Résolution

appelle les états à inclure une perspective de genre dans la négociation de paix et dans les processus de sa mise en œuvre, en insistant particulièrement sur les mesures destinées à protéger les droits des femmes et des filles et en prenant en considération leurs besoins différents dès qu'un pays sort d'un conflit (paragraphe 8).

Les états sont également dans l'obligation de protéger les filles et de subvenir à leurs besoins conformément au cadre détaillé des dispositions juridiques internationales des droits humains. Même si ces instruments et ces normes n'envisagent pas de manière identique les situations de conflit armé et si les états ont la faculté de suspendre l'application de certains droits spécifiques lors de situations de conflit armé, de nombreuses dispositions demeurent applicables et un grand nombre de dispositions relatives aux droits humains sont explicitement applicables en temps de guerre.

Ainsi, la **Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant** requiert spécifiquement des Etats Parties de faire bénéficier de protection et de soins tous les enfants de moins de 18 ans affectés par un conflit armé (Article 38) et de promouvoir leur réhabilitation et leur réinsertion dans la société (Article 39) dans leur domaine de compétence. En particulier, la Convention oblige les états à s'abstenir de recruter ou d'utiliser des enfants de moins de 15 ans dans un conflit armé. Les états doivent assurer ces droits sans aucune discrimination. En outre, l'obligation incombant aux états d'exécuter tous les articles de la Convention est maintenue dans les situations de conflit armé.

La protection des enfants contre leur utilisation dans un conflit a été renforcée en 2000 par le **Protocole Facultatif à la Convention des Droits de l'Enfant sur la participation des enfants dans un conflit armé**. Le Protocole interdit le déploiement d'enfants de moins de 18 ans dans les forces armées étatiques ou non étatiques, élève à 18 ans l'âge des enfants pour leur recrutement dans des forces non étatiques et à 16 ans dans les forces étatiques et souligne la nécessité de la démobilisation, la réhabilitation et la réinsertion de ceux qui ont déjà été recrutés et déployés. Le Préambule

du Protocole inclut les filles dans la liste des enfants particulièrement vulnérables au recrutement dans un conflit.

La nécessité de reconnaître les différentes conditions requises et expériences des filles et des garçons dans un conflit armé est soulignée dans les **Principes et Directives concernant les Enfants associés à des Forces ou à des Groupes Armés (Principes de Paris)** qui réclament des mesures énergiques concernant la participation des filles à "tous les aspects" de la prévention, la démobilisation, l'assistance, la réhabilitation et la réinsertion.

La **Convention sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination contre les Femmes de 1979**, souvent appelée CEDAW, ne limite pas son application à des groupes d'âge donnés et se réfère donc aux filles et aux femmes durant tout leur cycle de vie. La CEDAW ne distingue pas le contexte spécifique du conflit armé. Elle demeure néanmoins un instrument important pour assurer l'égalité de traitement des filles sans discrimination et en toutes circonstances.

Le **Plan d'Action de Beijing de 1995**, adoptée par la Quatrième Conférence Mondiale des Femmes, a recueilli un consensus international sur un "programme en faveur de l'autonomisation des femmes" sur tout leur cycle de vie, en évoquant le conflit armé comme une des situations empêchant la réalisation des droits des filles et des femmes (paragraphe 42). Elle souligne par ailleurs que les femmes sont à tout âge vulnérables à la violence et aux violations de leurs droits, tels que le meurtre, le terrorisme, la torture, la disparition involontaire, l'asservissement sexuel, le viol, les abus sexuels et les grossesses forcées, spécialement du fait de politiques de nettoyage ethnique. Plus spécifiquement dans un contexte d'un conflit armé, le document final de la **Révision de Beijing + 5 de 2000** note une meilleure reconnaissance de la nécessité d'appliquer les normes internationales d'une manière sensible au genre. L'examen critique 2000 a cependant souligné, avec préoccupation, l'enlèvement et le recrutement de filles dans les conflits armés, y compris comme combattantes, esclaves sexuelles ou comme pourvoyeuses de services domestiques (paragraphe 19). Des inquiétudes subsistent au sujet de

l'impact des conflits armés sur les filles et la **Révision Beijing +10** relève que « les interventions humanitaires doivent être attentives aux besoins de santé, surtout la santé reproductive et sexuelle, des femmes et des filles durant les conflits et en tant que réfugiées dans des situations où des personnes sont déplacées ». ²³⁷

Il est important de se souvenir que beaucoup de filles sont confrontées à des formes multiples de discrimination – race, appartenance ethnique ou invalidité par exemple. Bien qu'il soit possible durant un conflit armé de déroger à certaines dispositions de la **Convention Internationale sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination Raciale; du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques; de la Convention Internationale sur les Droits Économiques, Sociaux et Politiques; et de la Convention contre la Torture et la Répression d'autres Traitements cruels, inhumains et dégradants**, il existe beaucoup de dispositions auxquelles on ne peut déroger et qui demeurent applicables même pendant un conflit armé. Les dispositions relatives à la non-discrimination restent en vigueur quoi qu'il arrive. De plus, ces traités s'appliquent dans les environnements d'après conflit, et, si des états les ont ratifiés, ils doivent être exécutés conformément à ceux-ci. **La Convention Internationale sur la Protection et la Promotion des Droits et de la Dignité des Personnes Invalides** qui n'est pas encore entrée en vigueur fait également l'objet d'un consensus au sujet de la vulnérabilité particulière des personnes invalides.

D'ailleurs, les traités régionaux sur les droits humains comportent des protections des droits humains semblables, voire améliorées, par rapport aux traités internationaux. À titre d'exemple, le Protocole à la Charte Africaine des Droits Humains et Civils sur les Droits des Femmes et la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant sont des instruments puissants pour la protection et la promotion des droits des filles en Afrique. Par exemple, cette dernière exhorte les états parties à protéger et s'occuper des enfants affectés par des conflits armés internationaux et internes et à prendre "toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte qu'aucun

enfant ne prenne part directement dans des hostilités belligérantes et s'abstiennent en particuliers du recrutement d'un enfant" (article 22). Plusieurs traités de l'Organisation des Etats Américains, y compris la **Convention Inter-Américaine sur la Prévention, la Répression et l'Eradication de la Violence contre les Femmes** sont également utiles dans la définition des obligations des états de la région de protéger l'enfant-fille pendant et à la suite des conflits armés.

Recommandations

Pendant un conflit et plus particulièrement à la sortie d'un conflit, plusieurs mesures doivent être entreprises pour promouvoir et protéger les droits fondamentaux des filles et des jeunes femmes:

- identifier les lacunes et renforcer l'état de droit par la transparence du système judiciaire, de l'accès à la justice et des tribunaux accueillants les enfants, de l'exécution de la loi, de la promotion de la bonne gouvernance et par le renforcement des institutions;
- donner une priorité au respect des obligations des états dans le cadre des normes internationales – en accordant une attention particulière à la réforme constitutionnelle, à la réforme législative, à la réforme institutionnelle et au soutien à la société civile;
- intégrer les perspectives de genre dans le processus de reconstruction, de recouvrement et de développement ainsi qu'à un plaidoyer en faveur de l'égalité hommes-femmes à la fois dans la loi et dans son impact
- établir des dispositifs de réparation indépendants et accessibles ainsi que des organismes Vérité et Réconciliation (le cas échéant) qui prennent en compte les besoins particuliers des filles.
- s'assurer que le secteur de la justice et que les prestataires des services de sécurité sont pleinement informés dans leur travail de la manière dont doivent s'appliquer les cadres juridiques internationaux concernant l'égalité de genre et les droits des enfants.

Convention sur les Droits de l'Enfant

Adoptée et ouverte à la signature, la ratification et l'adhésion par la Résolution 44/25 du 20 novembre 1989 de l'Assemblée Générale entrée en vigueur le 2 septembre 1990 conformément à l'article 49

Préambule

Considérant que, conformément aux principes proclamés dans la Charte des Nations unies, la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine ainsi que l'égalité et le caractère inaliénable de leurs droits sont le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,

Ayant à l'esprit le fait que les peuples des Nations unies ont, dans la Charte, proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme et dans la dignité et la valeur de la personne humaine, et qu'ils ont résolu de favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

Reconnaissant que les Nations unies, dans la **Déclaration universelle des droits de l'homme** et dans les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, ont proclamé et sont convenues que chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés qui y sont énoncés, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation,

Rappelant que, dans la **Déclaration universelle des droits de l'homme**, les Nations unies ont proclamé que l'enfance a droit à une aide et à une assistance spéciales,

Convaincus que la famille, unité fondamentale de la société et milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres et en particulier des enfants, doit recevoir la protection et l'assistance dont elle a besoin pour pouvoir jouer pleinement son rôle dans la communauté,

Reconnaissant que l'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, doit grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension,

Considérant qu'il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations unies, et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité,

Ayant à l'esprit que la nécessité d'accorder une protection spéciale à l'enfant a été énoncée dans la **Déclaration de Genève** de 1924 sur les droits de l'enfant et dans la **Déclaration des droits de l'enfant** adoptée par l'Assemblée générale le 20 novembre 1959, et qu'elle a été reconnue dans la **Déclaration universelle des droits de l'homme**, dans le **Pacte international relatif aux droits civils et politiques** (en particulier aux articles 23 et 24), dans le **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels** (en particulier à l'article 10) et dans les statuts et instruments pertinents des institutions spécialisées et des organisations internationales qui se préoccupent du bien-être de l'enfant,

Ayant à l'esprit que, comme indiqué dans la **Déclaration des droits de l'enfant**, "l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance",

Rappelant les dispositions de la **Déclaration** sur les principes sociaux et juridiques applicables à la protection et au bien-être des enfants, envisagés surtout sous l'angle des pratiques en matière d'adoption et de placement familial sur les plans national et international, de l'ensemble de règles minima des Nations unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (Règles de Beijing) et de la Déclaration sur la protection des femmes et des enfants en période d'urgence et de conflit armé,

Reconnaissant qu'il y a dans tous les pays du monde des enfants qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles, et qu'il est nécessaire d'accorder à ces enfants une attention particulière,

Tenant dûment compte de l'importance des traditions et valeurs culturelles de chaque peuple dans la protection et le développement harmonieux de l'enfant,

Reconnaissant l'importance de la coopération internationale pour l'amélioration des conditions de vie des enfants dans tous les pays, en particulier dans les pays en développement,

Sont convenus de ce qui suit :

PREMIÈRE PARTIE

Article premier

Au sens de la présente **Convention**, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable.

Article 2

1. Les Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente **Convention** et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation.

2. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination ou de sanction motivées par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille.

Article 3

1. Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

2. Les Etats parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées.

3. Les Etats parties veillent à ce que le fonctionnement des institutions, services et établissements qui ont la charge des enfants et assurent leur protection soit conforme aux normes fixées par les autorités compétentes, particulièrement dans le domaine de la sécurité et de la santé et en ce qui concerne le nombre et la compétence de leur personnel ainsi que l'existence d'un contrôle approprié.

Article 4

Les Etats parties s'engagent à prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres qui sont nécessaires pour mettre en oeuvre les droits reconnus dans la présente **Convention**. Dans le cas des droits économiques, sociaux et culturels, ils prennent ces mesures dans toutes les limites des ressources dont ils disposent et, s'il y a lieu, dans le cadre de la coopération internationale.

Article 5

Les Etats parties respectent la responsabilité, le droit et le devoir qu'ont les parents ou, le cas échéant, les membres de la famille élargie ou de la communauté, comme prévu par la coutume locale, les tuteurs ou autres personnes légalement responsables de l'enfant, de donner à celui-ci, d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités, l'orientation et les conseils appropriés à l'exercice des droits que lui reconnaît la présente **Convention**.

Article 6

1. Les Etats parties reconnaissent que tout enfant a un droit inhérent

- à la vie.
- Les Etats parties assurent dans toute la mesure possible la survie et le développement de l'enfant.

Article 7

- L'enfant est enregistré aussitôt sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.
- Les Etats parties veillent à mettre ces droits en oeuvre conformément à leur législation nationale et aux obligations que leur imposent les instruments internationaux applicables en la matière, en particulier dans les cas où faute de cela l'enfant se trouverait apatride.

Article 8

- Les Etats parties s'engagent à respecter le droit de l'enfant de préserver son identité, y compris sa nationalité, son nom et ses relations familiales, tels qu'ils sont reconnus par la loi, sans ingérence illégale.
- Si un enfant est illégalement privé des éléments constitutifs de son identité ou de certains d'entre eux, les Etats parties doivent lui accorder une assistance et une protection appropriées, pour que son identité soit rétablie aussi rapidement que possible.

Article 9

- Les Etats parties veillent à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré, à moins que les autorités compétentes ne décident, sous réserve de révision judiciaire et conformément aux lois et procédures applicables, que cette séparation est nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Une décision en ce sens peut être nécessaire dans certains cas particuliers, par exemple lorsque les parents maltraitent ou négligent l'enfant, ou lorsqu'ils vivent séparément et qu'une décision doit être prise au sujet du lieu de résidence de l'enfant.
- Dans tous les cas prévus au paragraphe 1 du présent article, toutes les parties intéressées doivent avoir la possibilité de participer aux délibérations et de faire connaître leurs vues.
- Les Etats parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Lorsque la séparation résulte de mesures prises par un Etat partie, telles que la détention, l'emprisonnement, l'exil, l'expulsion ou la mort (y compris la mort, quelle qu'en soit la cause, survenue en cours de détention) des deux parents ou de l'un d'eux, ou de l'enfant, l'Etat partie donne sur demande aux parents, à l'enfant ou, s'il y a lieu, à un autre membre de la famille les renseignements essentiels sur le lieu où se trouvent le membre ou les membres de la famille, à moins que la divulgation de ces renseignements ne soit préjudiciable au bien-être de l'enfant. Les Etats parties veillent en outre à ce que la présentation d'une telle demande n'entraîne pas en elle-même de conséquences fâcheuses pour la personne ou les personnes intéressées.

Article 10

- Conformément à l'obligation incombant aux Etats parties en vertu du paragraphe 1 de l'article 9, toute demande faite par un enfant ou ses parents en vue d'entrer dans un Etat partie ou de le quitter aux fins de réunification familiale est considérée par les Etats parties dans un esprit positif, avec humanité et diligence. Les Etats parties veillent en outre à ce que la présentation d'une telle demande n'entraîne pas de conséquences fâcheuses pour les auteurs de la demande et les membres de leur famille.
- Un enfant dont les parents résident dans des Etats différents a le droit d'entretenir, sauf circonstances exceptionnelles, des relations personnelles et des contacts directs réguliers avec ses deux parents. A cette fin, et conformément à l'obligation incombant aux Etats parties en vertu du paragraphe 1 de l'article 9, les Etats parties respectent le droit qu'ont l'enfant et ses parents de quitter tout pays, y compris le leur, et de revenir dans leur propre pays. Le droit de quitter tout pays ne peut faire l'objet que des restrictions prescrites par la loi qui sont nécessaires pour protéger la sécurité nationale, l'ordre public, la santé ou la moralité publiques, ou les droits et libertés d'autrui, et qui sont compatibles avec les autres droits reconnus dans la présente Convention.

Article 11

- Les Etats parties prennent des mesures pour lutter contre les déplacements et les non-retours illicites d'enfants à l'étranger.
- A cette fin, les Etats parties favorisent la conclusion d'accords bilatéraux ou multilatéraux ou l'adhésion aux accords existants.

Article 12

- Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.
- A cette fin, on donnera notamment à l'enfant la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'une organisation approprié, de façon compatible avec les règles de procédure de la législation nationale.

Article 13

- L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.
- L'exercice de ce droit ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires: a) au respect des droits ou de la réputation d'autrui; ou b) à la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques;

Article 14

- Les Etats parties respectent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion.
- Les Etats parties respectent le droit et le devoir des parents ou, le cas échéant, des représentants légaux de l'enfant, de guider celui-ci dans l'exercice du droit susmentionné d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités.
- La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut être soumise qu'aux seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires pour préserver la sûreté publique, l'ordre public, la santé et la moralité publiques, ou les libertés et droits fondamentaux d'autrui.

Article 15

- Les Etats parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique.
- L'exercice de ces droits ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires dans une société démocratique, dans l'intérêt de la sécurité nationale, de la sûreté publique ou de l'ordre public, ou pour protéger la santé ou la moralité publiques, ou les droits et libertés d'autrui.

Article 16

- Nul enfant ne fera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation.
- L'enfant a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

Article 17

Les Etats parties reconnaissent l'importance de la fonction remplie par les médias et veillent à ce que l'enfant ait accès à une information et à des matériels provenant de sources nationales et internationales diverses, notamment ceux qui visent à promouvoir son bien-être social, spirituel et moral ainsi que sa santé physique et mentale. A cette fin, les Etats parties:

- encouragent les médias à diffuser une information et des matériels qui présentent une utilité sociale et culturelle pour l'enfant et répondent à l'esprit de l'article 29;
- encouragent la coopération internationale en vue de produire, d'échanger et de diffuser une information et des matériels de ce type provenant de différentes sources culturelles, nationales et internationales;
- encouragent la production et la diffusion de livres pour enfants;
- encouragent les médias à tenir particulièrement compte des besoins linguistiques des enfants autochtones ou appartenant à un groupe minoritaire;
- favorisent l'élaboration de principes directeurs appropriés destinés à protéger l'enfant contre l'information et les matériels

qui nuisent à son bien-être, compte tenu des dispositions des articles 13 et 18.

Article 18

- Les Etats parties s'emploient de leur mieux à assurer la reconnaissance du principe selon lequel les deux parents ont une responsabilité commune pour ce qui est d'élever l'enfant et d'assurer son développement. La responsabilité d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe au premier chef aux parents ou, le cas échéant, à ses représentants légaux. Ceux-ci doivent être guidés avant tout par l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Pour garantir et promouvoir les droits énoncés dans la présente **Convention**, les Etats parties accordent l'aide appropriée aux parents et aux représentants légaux de l'enfant dans l'exercice de la responsabilité qui leur incombe d'élever l'enfant et assurent la mise en place d'institutions, d'établissements et de services chargés de veiller au bien-être des enfants.
- Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour assurer aux enfants dont les parents travaillent le droit de bénéficier des services et établissements de garde d'enfants pour lesquels ils remplissent les conditions requises.

Article 19

- Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.
- Ces mesures de protection doivent comprendre, selon qu'il conviendra, des procédures efficaces pour l'établissement de programmes sociaux visant à fournir l'appui nécessaire à l'enfant et à ceux à qui il est confié, ainsi que pour d'autres formes de prévention, et aux fins d'identification, de rapport, de renvoi, d'enquête, de traitement et de suivi pour les cas de mauvais traitements de l'enfant décrits ci-dessus, et comprendre également, selon qu'il conviendra, des procédures d'intervention judiciaire.

Article 20

- Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciales de l'Etat.
- Les Etats parties prévoient pour cet enfant une protection de remplacement conforme à leur législation nationale.
- Cette protection de remplacement peut notamment avoir la forme du placement dans une famille, de la kafalah droit islamique, de l'adoption ou, en cas de nécessité, du placement dans un établissement pour enfants approprié. Dans le choix entre ces solutions, il est dûment tenu compte de la nécessité d'une certaine continuité dans l'éducation de l'enfant, ainsi que de son origine ethnique, religieuse, culturelle et linguistique.

Article 21

Les Etats parties qui admettent et/ou autorisent l'adoption s'assurent que l'intérêt supérieur de l'enfant est la considération primordiale en la matière, et:

- veillent à ce que l'adoption d'un enfant ne soit autorisée que par les autorités compétentes, qui vérifient, conformément à la loi et aux procédures applicables et sur la base de tous les renseignements fiables relatifs au cas considéré, que l'adoption peut avoir lieu eu égard à la situation de l'enfant par rapport à ses père et mère, parents et représentants légaux et que, le cas échéant, les personnes intéressées ont donné leur consentement à l'adoption en connaissance de cause, après s'être entourées des avis nécessaires;
- reconnaissent que l'adoption à l'étranger peut être envisagée comme un autre moyen d'assurer les soins nécessaires à l'enfant, si celui-ci ne peut, dans son pays d'origine, être placé dans une famille nourricière ou adoptive ou être convenablement élevé;
- veillent, en cas d'adoption à l'étranger, à ce que l'enfant ait le bénéfice de garanties et de normes équivalentes à celles existant en cas d'adoption nationale;
- prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que, en cas d'adoption à l'étranger, le placement de l'enfant ne se traduise

pas par un profit matériel indu pour les personnes qui en sont responsables;

- poursuivent les objectifs du présent article en concluant des arrangements ou des accords bilatéraux ou multilatéraux, selon les cas, et s'efforcent dans ce cadre de veiller à ce que les placements d'enfants à l'étranger soient effectués par des autorités ou des organes compétents.

Article 22

- Les Etats parties prennent les mesures appropriées pour qu'un enfant qui cherche à obtenir le statut de réfugié ou qui est considéré comme réfugié en vertu des règles et procédures du droit international ou national applicable, qu'il soit seul ou accompagné de ses père et mère ou de toute autre personne, bénéficie de la protection et de l'assistance humanitaire voulues pour lui permettre de jouir des droits que lui reconnaissent la présente **Convention** et les autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ou de caractère humanitaire auxquels lesdits Etats sont parties.
- A cette fin, les Etats parties collaborent, selon qu'ils le jugent nécessaire, à tous les efforts faits par l'Organisation des Nations unies et les autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales compétentes collaborant avec l'Organisation des Nations unies pour protéger et aider les enfants qui se trouvent en pareille situation et pour rechercher les père et mère ou autres membres de la famille de tout enfant réfugié en vue d'obtenir les renseignements nécessaires pour le réunir à sa famille. Lorsque ni le père, ni la mère, ni aucun autre membre de la famille ne peut être retrouvé, l'enfant se voit accorder, selon les principes énoncés dans la présente **Convention**, la même protection que tout autre enfant définitivement ou temporairement privé de son milieu familial pour quelque raison que ce soit.

Article 23

- Les Etats parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité.
- Les Etats parties reconnaissent le droit à des enfants handicapés de bénéficier de soins spéciaux et encouragent et assurent, dans la mesure des ressources disponibles, l'octroi, sur demande, aux enfants handicapés remplissant les conditions requises et à ceux qui en ont la charge, d'une aide adaptée à l'état de l'enfant et à la situation de ses parents ou de ceux à qui il est confié.
- Eu égard aux besoins particuliers des enfants handicapés, l'aide fournie conformément au paragraphe 2 du présent article est gratuite chaque fois qu'il est possible, compte tenu des ressources financières de leurs parents ou de ceux à qui l'enfant est confié, et elle est conçue de telle sorte que les enfants handicapés aient effectivement accès à l'éducation, à la formation, aux soins de santé, à la rééducation, à la préparation à l'emploi et aux activités récréatives, et bénéficient de ces services de façon propre à assurer une intégration sociale aussi complète que possible et leur épanouissement personnel, y compris dans le domaine culturel et spirituel.
- Dans un esprit de coopération internationale, les Etats parties favorisent l'échange d'informations pertinentes dans le domaine des soins de santé préventifs et du traitement médical, psychologique et fonctionnel des enfants handicapés, y compris par la diffusion d'informations concernant les méthodes de rééducation et les services de formation professionnelle, ainsi que l'accès à ces données, en vue de permettre aux Etats parties d'améliorer leurs capacités et leurs compétences et d'élargir leur expérience dans ces domaines. A cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement.

Article 24

- Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. Ils s'efforcent de garantir qu'aucun enfant ne soit privé du droit d'avoir accès à ces services.
- Les Etats parties s'efforcent d'assurer la réalisation intégrale du droit susmentionné et, en particulier, prennent les mesures appropriées pour:
 - réduire la mortalité parmi les nourrissons et les enfants;

- (b) assurer à tous les enfants l'assistance médicale et les soins de santé nécessaires, l'accent étant mis sur le développement des soins de santé primaires;
 - (c) lutter contre la maladie et la malnutrition, y compris dans le cadre de soins de santé primaires, grâce notamment à l'utilisation de techniques aisément disponibles et à la fourniture d'aliments nutritifs et d'eau potable, compte tenu des dangers et des risques de pollution du milieu naturel;
 - (d) assurer aux mères des soins prénatals et postnatals appropriés;
 - (e) faire en sorte que tous les groupes de la société, en particulier les parents et les enfants, reçoivent une information sur la santé et la nutrition de l'enfant, les avantages de l'allaitement au sein, l'hygiène et la salubrité de l'environnement et la prévention des accidents, et bénéficient d'une aide leur permettant de mettre à profit cette information;
 - (f) développer les soins de santé préventifs, les conseils aux parents et l'éducation et les services en matière de planification familiale.
3. Les Etats parties prennent toutes les mesures efficaces appropriées en vue d'abolir les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des enfants.
4. Les Etats parties s'engagent à favoriser et à encourager la coopération internationale en vue d'assurer progressivement la pleine réalisation du droit reconnu dans le présent article. A cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement.

Article 25

Les Etats parties reconnaissent à l'enfant qui a été placé par les autorités compétentes pour recevoir des soins, une protection ou un traitement physique ou mental, le droit à un examen périodique dudit traitement et de toute autre circonstance relative à son placement.

Article 26

1. Les Etats parties reconnaissent à tout enfant le droit de bénéficier de la sécurité sociale, y compris les assurances sociales, et prennent les mesures nécessaires pour assurer la pleine réalisation de ce droit en conformité avec leur législation nationale.
2. Les prestations doivent, lorsqu'il y a lieu, être accordées compte tenu des ressources et de la situation de l'enfant et des personnes responsables de son entretien, ainsi que de toute autre considération applicable à la demande de prestation faite par l'enfant ou en son nom.

Article 27

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.
2. C'est aux parents ou autres personnes ayant la charge de l'enfant qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer, dans les limites de leurs possibilités et de leurs moyens financiers, les conditions de vie nécessaires au développement de l'enfant.
3. Les Etats parties adoptent les mesures appropriées, compte tenu des conditions nationales et dans la mesure de leurs moyens, pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à mettre en œuvre ce droit et offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement.
4. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées en vue d'assurer le recouvrement de la pension alimentaire de l'enfant auprès de ses parents ou des autres personnes ayant une responsabilité financière à son égard, que ce soit sur leur territoire ou à l'étranger. En particulier, pour tenir compte des cas où la personne qui a une responsabilité financière à l'égard de l'enfant vit dans un Etat autre que celui de l'enfant, les Etats parties favorisent l'adhésion à des accords internationaux ou la conclusion de tels accords ainsi que l'adoption de tous autres arrangements appropriés.

Article 28

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances:
 - (a) ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous;
 - (b) ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les

- rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin;
 - (c) ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés;
 - (d) ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles;
 - (e) ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.
2. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention.
 3. Les Etats parties favorisent et encouragent la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, en vue notamment de contribuer à éliminer l'ignorance et l'analphabétisme dans le monde et de faciliter l'accès aux connaissances scientifiques et techniques et aux méthodes d'enseignement modernes. A cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement.

Article 29

1. Les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à:
 - (a) favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités;
 - (b) inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations unies;
 - (c) inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne;
 - (d) préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone;
 - (e) inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.
2. Aucune disposition du présent article ou de l'article 28 ne sera interprétée d'une manière qui porte atteinte à la liberté des personnes physiques ou morales de créer et de diriger des établissements d'enseignement, à condition que les principes énoncés au paragraphe 1 du présent article soient respectés et que l'éducation dispensée dans ces établissements soit conforme aux normes minimales que l'Etat aura prescrites.

Article 30

Dans les Etats où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques ou des personnes d'origine autochtone, un enfant autochtone ou appartenant à une de ces minorités ne peut être privé du droit d'avoir sa propre vie culturelle, de professer et de pratiquer sa propre religion ou d'employer sa propre langue en commun avec les autres membres de son groupe.

Article 31

1. Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique.
2. Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.

Article 32

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.
2. Les Etats parties prennent des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives pour assurer l'application du présent article. A cette fin, et compte tenu des dispositions pertinentes des autres instruments internationaux, les Etats parties, en particulier:
 - (a) fixent un âge minimum ou des âges minimums d'admission à

l'emploi;

- (b) prévoient une réglementation appropriée des horaires de travail et des conditions d'emploi;
- (c) prévoient des peines ou autres sanctions appropriées pour assurer l'application effective du présent article.

Article 33

Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées, y compris des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives, pour protéger les enfants contre l'usage illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes, et pour empêcher que des enfants ne soient utilisés pour la production et le trafic illicites de ces substances.

Article 34

Les Etats parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle. A cette fin, les Etats parties prennent en particulier toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher:

- (a) que des enfants ne soient incités ou contraints à se livrer à une activité sexuelle illégale;
- (b) que des enfants ne soient exploités à des fins de prostitution ou autres pratiques sexuelles illégales;
- (c) que des enfants ne soient exploités aux fins de la production de spectacles ou de matériel de caractère pornographique.

Article 35

Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants à quelque fin que ce soit et sous quelque forme que ce soit.

Article 36

Les Etats parties protègent l'enfant contre toutes autres formes d'exploitation préjudiciables à tout aspect de son bien-être.

Article 37

Les Etats parties veillent à ce que:

- (a) nul enfant ne soit soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans;
- (b) nul enfant ne soit privé de liberté de façon illégale ou arbitraire. L'arrestation, la détention ou l'emprisonnement d'un enfant doit être en conformité avec la loi, n'être qu'une mesure de dernier ressort, et être d'une durée aussi brève que possible;
- (c) tout enfant privé de liberté soit traité avec humanité et avec le respect dû à la dignité de la personne humaine, et d'une manière tenant compte des besoins des personnes de son âge. En particulier, tout enfant privé de liberté sera séparé des adultes, à moins que l'on estime préférable de ne pas le faire dans l'intérêt supérieur de l'enfant, et il a le droit de rester en contact avec sa famille par la correspondance et par les visites, sauf circonstances exceptionnelles;
- (d) les enfants privés de liberté aient le droit d'avoir rapidement accès à l'assistance juridique ou à toute autre assistance appropriée, ainsi que le droit de contester la légalité de leur privation de liberté devant un tribunal ou une autre autorité compétente, indépendante et impartiale, et à ce qu'une décision rapide soit prise en la matière.

Article 38

1. Les Etats parties s'engagent à respecter et à faire respecter les règles du droit humanitaire international qui leur sont applicables en cas de conflit armé et dont la protection s'étend aux enfants.
2. Les Etats parties prennent toutes les mesures possibles dans la pratique pour veiller à ce que les personnes n'ayant pas atteint l'âge de quinze ans ne participent pas directement aux hostilités.
3. Les Etats parties s'abstiennent d'enrôler dans leurs forces armées toute personne n'ayant pas atteint l'âge de quinze ans. Lorsqu'ils incorporent des personnes de plus de quinze ans mais de moins de dix-huit ans, les Etats parties s'efforcent d'enrôler en priorité les plus âgées.
4. Conformément à l'obligation qui leur incombe en vertu du droit humanitaire international de protéger la population civile en cas de conflit armé, les Etats parties prennent toutes les mesures possibles dans la pratique pour que les enfants qui sont touchés par un conflit armé bénéficient d'une protection et de soins.

Article 39

Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour faciliter la réadaptation physique et psychologique et la réinsertion sociale de tout enfant victime de toute forme de négligence, d'exploitation ou de sévices, de torture ou de toute autre forme de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ou de conflit armé. Cette réadaptation et cette réinsertion se déroulent dans des conditions qui favorisent la santé, le respect de soi et la dignité de l'enfant.

Article 40

1. Les Etats parties reconnaissent à tout enfant suspecté, accusé ou convaincu d'infraction à la loi pénale le droit à un traitement qui soit de nature à favoriser son sens de la dignité et de la valeur personnelle, qui renforce son respect pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales d'autrui, et qui tienne compte de son âge ainsi que de la nécessité de faciliter sa réintégration dans la société et de lui faire assumer un rôle constructif au sein de celle-ci.
2. A cette fin, et compte tenu des dispositions pertinentes des instruments internationaux, les Etats parties veillent en particulier:
 - (a) A ce qu'aucun enfant ne soit suspecté, accusé ou convaincu d'infraction à la loi pénale en raison d'actions ou d'omissions qui n'étaient pas interdites par le droit national ou international au moment où elles ont été commises;
 - (b) A ce que tout enfant suspecté ou accusé d'infraction à la loi pénale ait au moins le droit aux garanties suivantes:
 - (i) être présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie;
 - (ii) être informé dans le plus court délai et directement des accusations portées contre lui, ou, le cas échéant, par l'intermédiaire de ses parents ou représentants légaux, et bénéficier d'une assistance juridique ou de toute autre assistance appropriée pour la préparation et la présentation de sa défense;
 - (iii) que sa cause soit entendue sans retard par une autorité ou une instance judiciaire compétentes, indépendantes et impartiales, selon une procédure équitable aux termes de la loi, en présence de son conseil juridique ou autre et, à moins que cela ne soit jugé contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant en raison notamment de son âge ou de sa situation, en présence de ses parents ou représentants légaux;
 - (iv) ne pas être contraint de témoigner ou de s'avouer coupable; interroger ou faire interroger les témoins à charge, et obtenir la comparution et l'interrogatoire des témoins à décharge dans des conditions d'égalité;
 - (v) s'il est reconnu avoir enfreint la loi pénale, faire appel de cette décision et de toute mesure arrêtée en conséquence devant une autorité ou une instance judiciaire supérieure compétentes, indépendantes et impartiales, conformément à la loi;
 - (vi) se faire assister gratuitement d'un interprète s'il ne comprend ou ne parle pas la langue utilisée;
 - (vii) que sa vie privée soit pleinement respectée à tous les stades de la procédure.
3. Les Etats parties s'efforcent de promouvoir l'adoption de lois, de procédures, la mise en place d'autorités et d'institutions spécialement conçues pour les enfants suspectés, accusés ou convaincus d'infraction à la loi pénale, et en particulier:
 - (a) d'établir un âge minimum au-dessous duquel les enfants seront présumés n'avoir pas la capacité d'enfreindre la loi pénale;
 - (b) de prendre des mesures, chaque fois que cela est possible et souhaitable, pour traiter ces enfants sans recourir à la procédure judiciaire, étant cependant entendu que les droits de l'homme et les garanties légales doivent être pleinement respectés.
4. Toute une gamme de dispositions, relatives notamment aux soins, à l'orientation et à la supervision, aux conseils, à la probation, au placement familial, aux programmes d'éducation générale et professionnelle et aux solutions autres qu'institutionnelles seront prévues en vue d'assurer aux enfants un traitement conforme à leur bien-être et proportionné à leur situation et à l'infraction.

Article 41

Aucune des dispositions de la présente **Convention** ne porte atteinte aux dispositions plus propices à la réalisation des droits de l'enfant qui peuvent figurer:

- (a) Dans la législation d'un Etat partie; ou
- (b) Dans le droit international en vigueur pour cet Etat.

DEUXIÈME PARTIE

Article 42

Les Etats parties s'engagent à faire largement connaître les principes et les dispositions de la présente **Convention**, par des moyens actifs et appropriés, aux adultes comme aux enfants.

Article 43

1. Aux fins d'examiner les progrès accomplis par les Etats parties dans l'exécution des obligations contractées par eux en vertu de la présente **Convention**, il est institué un **Comité des droits de l'enfant** qui s'acquitte des fonctions définies ci-après.
 2. Le **Comité** se compose de dix experts de haute moralité et possédant une compétence reconnue dans le domaine visé par la présente **Convention**. Ses membres sont élus par les Etats parties parmi leurs ressortissants et siègent à titre personnel, compte tenu de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable et eu égard aux principaux systèmes juridiques.
 3. Les membres du **Comité** sont élus au scrutin secret sur une liste de personnes désignées par les Etats parties. Chaque Etat partie peut désigner un candidat parmi ses ressortissants.
 4. La première élection aura lieu dans les six mois suivant la date d'entrée en vigueur de la présente Convention. Les élections auront lieu ensuite tous les deux ans. Quatre mois au moins avant la date de chaque élection, le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies invitera par écrit les Etats parties à proposer leurs candidats dans un délai de deux mois. Le secrétaire général dressera ensuite la liste alphabétique des candidats ainsi désignés, en indiquant les Etats parties qui les ont désignés, et la communiquera aux Etats parties à la présente **Convention**.
 5. Les élections ont lieu lors des réunions des Etats parties, convoquées par le secrétaire général au Siège de l'Organisation des Nations unies. A ces réunions, pour lesquelles le quorum est constitué par les deux tiers des Etats parties, les candidats élus au **Comité** sont ceux qui obtiennent le plus grand nombre de voix et la majorité absolue des voix des représentants des Etats parties présents et votants.
 6. **Les membres du Comité sont élus pour quatre ans.** Ils sont rééligibles si leur candidature est présentée à nouveau. Le mandat de cinq des membres élus lors de la première élection prend fin au bout de deux ans. Les noms de ces cinq membres seront tirés au sort par le président de la réunion immédiatement après la première élection.
 7. En cas de décès ou de démission d'un membre du Comité, ou si, pour toute autre raison, un membre déclare ne plus pouvoir exercer ses fonctions au sein du **Comité**, l'Etat partie qui avait présenté sa candidature nomme un autre expert parmi ses ressortissants pour pourvoir le poste ainsi vacant jusqu'à l'expiration du mandat correspondant, sous réserve de l'approbation du **Comité**.
 8. Le **Comité** adopte son règlement intérieur.
 9. Le **Comité** élit son bureau pour une période de deux ans.
 10. Les réunions du **Comité** se tiennent normalement au siège de l'Organisation des Nations unies, ou en tout autre lieu approprié déterminé par le **Comité**. Le Comité se réunit normalement chaque année. La durée de ses sessions est déterminée et modifiée, si nécessaire, par une réunion des Etats parties à la présente **Convention**, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale.
 11. Le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies met à la disposition du **Comité** le personnel et les installations qui lui sont nécessaires pour s'acquitter efficacement des fonctions qui lui sont confiées en vertu de la présente Convention.
 12. Les membres du Comité institué en vertu de la présente **Convention** reçoivent, avec l'approbation de l'Assemblée générale, des émoluments prélevés sur les ressources de l'Organisation des Nations unies dans les conditions et selon les modalités fixées par l'Assemblée générale.
- Article 44**
1. Les Etats parties s'engagent à soumettre au **Comité**, par l'entremise du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, des rapports sur les mesures qu'ils auront adoptées pour donner effet aux droits reconnus dans la présente **Convention** et sur les progrès réalisés dans la jouissance de ces droits
 - (a) Dans les deux ans à compter de la date de l'entrée en vigueur de

- la présente **Convention** pour les Etats parties intéressés;
- b) Par la suite, tous les cinq ans
2. Les rapports établis en application du présent article doivent, le cas échéant, indiquer les facteurs et les difficultés empêchant les Etats parties de s'acquitter pleinement des obligations prévues dans la présente **Convention**. Ils doivent également contenir des renseignements suffisants pour donner au **Comité** une idée précise de l'application de la **Convention** dans le pays considéré.
3. Les Etats parties ayant présenté au **Comité** un rapport initial complet n'ont pas, dans les rapports qu'ils lui présentent ensuite conformément à l'alinéa b du paragraphe 1 du présent article, à répéter les renseignements de base antérieurement communiqués.
4. Le **Comité** peut demander aux Etats parties tous renseignements complémentaires relatifs à l'application de la **Convention**.
5. Le **Comité** soumet tous les deux ans à l'Assemblée générale, par l'entremise du Conseil économique et social, un rapport sur ses activités.
6. Les Etats parties assurent à leurs rapports une large diffusion dans leur propre pays.

Article 45

Pour promouvoir l'application effective de la **Convention** et encourager la coopération internationale dans le domaine visé par la **Convention** :

- (a) Les institutions spécialisées, le **Fonds des Nations unies pour l'enfance** et d'autres organes des Nations unies ont le droit de se faire représenter lors de l'examen de l'application des dispositions de la présente Convention qui relèvent de leur mandat. Le **Comité** peut inviter les institutions spécialisées, le Fonds des Nations unies pour l'enfance et tous autres organismes qu'il jugera appropriés à donner des avis spécialisés sur l'application de la Convention dans les domaines qui relèvent de leurs mandats respectifs. Il peut inviter les institutions spécialisées, le Fonds des Nations unies pour l'enfance et d'autres organes des Nations unies à lui présenter des rapports sur l'application de la Convention dans les secteurs qui relèvent de leur domaine d'activité;
- (b) Le **Comité** transmet, s'il le juge nécessaire, aux institutions spécialisées, au Fonds des Nations unies pour l'enfance et aux autres organismes compétents tout rapport des Etats parties contenant une demande ou indiquant un besoin de conseils ou d'assistance techniques, accompagné, le cas échéant, des observations et suggestions du **Comité** touchant ladite demande ou indication;
- (c) Le **Comité** peut recommander à l'Assemblée générale de prier le secrétaire général de procéder pour le **Comité** à des études sur des questions spécifiques touchant les droits de l'enfant;
- (d) Le **Comité** peut faire des suggestions et des recommandations d'ordre général fondées sur les renseignements reçus en application des articles 44 et 45 de la présente **Convention**. Ces suggestions et recommandations d'ordre général sont transmises à tout Etat partie intéressé et portées à l'attention de l'Assemblée générale, accompagnées, le cas échéant, des observations des Etats parties.

TROISIÈME PARTIE

Article 46

La présente **Convention** est ouverte à la signature de tous les Etats.

Article 47

La présente **Convention** est sujette à ratification. Les instruments de ratification seront déposés auprès du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies.

Article 48

La présente **Convention** restera ouverte à l'adhésion de tout Etat. Les instruments d'adhésion seront déposés auprès du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies.

Article 49

1. La présente **Convention** entrera en vigueur le trentième jour qui suivra la date du dépôt auprès du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies du vingtième instrument de ratification ou d'adhésion.
2. Pour chacun des Etats qui ratifieront la présente Convention ou y adhéreront après le dépôt du vingtième instrument de ratification

ou d'adhésion, la Convention entrera en vigueur le trentième jour qui suivra le dépôt par cet Etat de son instrument de ratification ou d'adhésion.

Article 50

1. Tout Etat partie peut proposer un amendement et en déposer le texte auprès du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies. Le secrétaire général communique alors la proposition d'amendement aux Etats parties, en leur demandant de lui faire savoir s'ils sont favorables à la convocation d'une conférence des Etats parties en vue de l'examen de la proposition et de sa mise aux voix. Si, dans les quatre mois qui suivent la date de cette communication, un tiers au moins des Etats parties se prononcent en faveur de la convocation d'une telle conférence, le secrétaire général convoque la conférence sous les auspices de l'Organisation des Nations unies. Tout amendement adopté par la majorité des Etats parties présents et votants à la conférence est soumis pour approbation à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies.
2. Tout amendement adopté conformément aux dispositions du paragraphe 1 du présent article entre en vigueur lorsqu'il a été approuvé par l'Assemblée générale des Nations unies et accepté par une majorité des deux tiers des Etats parties.
3. Lorsqu'un amendement entre en vigueur, il a force obligatoire pour les Etats parties qui l'ont accepté, les autres Etats parties demeurant liés par les dispositions de la présente Convention et par tous amendements antérieurs acceptés par eux.

Article 51

1. Le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies recevra et communiquera à tous les Etats le texte des réserves qui auront été faites par les Etats au moment de la ratification ou de l'adhésion.
2. Aucune réserve incompatible avec l'objet et le but de la présente **Convention** n'est autorisée.
3. Les réserves peuvent être retirées à tout moment par notification adressée au secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, lequel en informe tous les Etats parties à la **Convention**. La notification prend effet à la date à laquelle elle est reçue par le secrétaire général.

Article 52

Tout Etat partie peut dénoncer la présente **Convention** par notification écrite adressée au secrétaire général de l'Organisation des Nations unies. La dénonciation prend effet un an après la date à laquelle la notification a été reçue par le secrétaire général.

Article 53

Le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies est désigné comme dépositaire de la présente **Convention**.

Article 54

L'original de la présente **Convention**, dont les textes anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe font également foi, sera déposé auprès du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies.

EN FOI DE QUOI les plénipotentiaires soussignés, dûment habilités par leurs gouvernements respectifs, ont signé la présente **Convention**.

[**Convention** adoptée et ouverte à la signature, ratification et adhésion par l'Assemblée générale des Nations unies dans sa Résolution 44/25 du 20 novembre 1989. Entrée en vigueur le 2 septembre 1990, conformément à l'article 49.]

Références

Introduction

- 1 UNICEF, décembre 2006, FILLES, PROTEGEES ET AUTONOMISEES, n° 25. <http://www.unicef.org/voy/media/news.2006-12doc>
- 2 <http://allafrica.com/stories/200610180733.html?page=2>, «Liberia. Entretien avec la présidente du Liberia, Hellen Johnson Sirleaf » allAfrica.com. INTERVIEW 18 octobre 2006.
- 3 Citation de ONU, 2007. Etude Machel Examen à 10 ans : les enfants et les conflits dans un monde qui change. <http://www.un.org/children/conflict/english/machel10.html>
- 4 État des enfants dans le monde 2007, UNICEF http://www.unicef.org/publications/files/The_State_of_the_Worlds_Children_2007_e.pdf
- 5 État des Enfants dans le Monde 2007, UNICEF page 85
- 6 Graça Machel, 1996. Etude de l'ONU sur l'impact des conflits armés sur les enfants http://www.unicef.org/graca/a51-306_en.pdf
- 7 Ecoutez-vous? jeunes voix des zones de conflit UNICEF 2007 http://www.unicef.org/voy/media/Will_You_Listen_090607.pdf
- 8 Graça Machel, 1996. Etude de l'ONU sur l'impact des conflits armés sur les enfants http://www.unicef.org/graca/a51-306_en.pdf
- 9 UNICEF, voix de jeunes http://www.unicef.org/voy/explore/rights/explore_1244.html
- 10 DFID, 2005, Pourquoi nous devons travailler plus efficacement dans les états fragiles. www.dfid.gov.uk/Pubs/files/fragilestates-paper.pdf
- 11 Banque Mondiale, Rapport de Suivi Mondial 2007.
- 12 Cammack et alia, 2006, Donors and the Fragile States Agenda: A Survey of Current Thinking and Practice (Les Donateurs et le Programme des États Fragiles: enquête sur l'état de la réflexion courante et de la pratique), ODI
- 13 UNESCO, 2007 EFA Rapport de suivi mondial 2007
- 14 Debiel, Tobias, Ottawa, Marina. "Stay engaged! Fragile states and weak governance: a development policy challenge" ("Ne vous relâchez pas! Les Etats Fragiles et une Gouvernance Faible. Un Défi des Politiques de Développement"), InWent, 2006 http://inwent.org/ef/events/fragile_states/08717/index.en.shtml
- 15 Paul Collier, 2003, Breaking the Conflict Trap: Civil War and Development Policy, OUP (Sortir du piège du conflit: guerre civile et politique de développement)
- 16 ONU, 2007
- 17 Ibid
- 18 ONU, 2005, Rapport Mondial sur la Jeunesse 2005. <http://www.un.org/esa/socdev/unyin/wyr05.htm>
- 19 Statistiques extraites de la base de données statistique de l'ONU http://unstats.un.org/unsd/cdb/cdb_country_prof_results.asp?crID=4&cpID=15
- 20 "La violence envers les filles en Afrique pendant les conflits armés et les crises" Comité International de la Croix Rouge, 2006 [http://www.icrc.org/Web/Eng/siteeng0.nst/htmlall/violence-girls-conference-110506/\\$File/International-Policy-Conference.pdf](http://www.icrc.org/Web/Eng/siteeng0.nst/htmlall/violence-girls-conference-110506/$File/International-Policy-Conference.pdf)
- 21 ONU, 2007
- 22 UNHCR, 2007, 2006 UNHCR Annuaire Statistiques <http://www.unhcr.org/statistics/STATISTICS/4676a71d4.pdf>
- 23 Graça Machel, 1996 étude de l'ONU sur l'impact des conflits armés sur les enfants http://www.unicef.org/graca/a51-306_en.pdf
- 24 ONU, 2007
- 25 McKay S. et Mazurana D., Where Are the Girls?: Girls in Fighting Forces in Northern Uganda, Sierra Leone and Mozambique : Their lives during and after war. (Où sont les filles ? Des filles dans les forces combattantes au nord de l'Ouganda, en Sierra Leone et au Mozambique. Leurs vies pendant et après la guerre). Avec le soutien du Fonds de Recherche pour la Protection de l'Enfant de l'Agence Internationale Canadienne du Développement, mars 2004 http://www.dd-rd.ca/site/_PDF/publications/women/girls_whereare.pdf
- 26 Ibid
- 27 Save the Children 2007, Derniers servis
- 28 <http://www.un.org/News/Press/docs/2001/sgm8071.doc.htm>
- 29 Kirk, J. & Taylor, S. (2005) Gender, Peace and Security Agendas: where are girls and young women? (Agendas de Genre, Paix et Sécurité. Où sont les filles et les jeunes femmes?) Ottawa: groupe de travail sur le genre et la consolidation de la paix du Comité Canadien de Coordination de la Consolidation de la Paix. <http://www.peacebuild.ca/upload/girlsywomensumdoc.pdf>
- 30 Baranyl et Powell, 2005b, Fragile States Gender Equality and Aid Effectiveness (Etat fragile, égalité des genres et efficacité de l'aide). Examen des perspectives des donateurs, CIDA

Chapitre 1: En temps de paix et en temps de guerre

- 1 UNICEF, 2003, État des enfants dans le monde, 2003, p. 35
- 2 UNICEF, 2005, L'impact des conflits sur les femmes et les filles en Afrique de l'ouest et centrale, et la réponse de l'UNICEF p. 10 http://www.unicef.org/publications/files/Impact_final.pdf
- 3 Baranyl et Powell, 2005. Fragile States, Gender and Quality and Aid Effectiveness: a Review of Donor Perspectives (Etats fragiles, égalité des genres et efficacité de l'aide. Examen des perspectives des donateurs), CIDA
- 4 Guardian, 1er octobre 2007. Gagner son amour m'a fait perdre mon amour. <http://www.guardian.co.uk/g2/story/0..2180692.00html>
- 5 Plan, 2006 Campagne mondiale pour l'enregistrement universel des naissances, rapport d'avancement 2005-2006
- 6 Ibid.
- 7 Plan, 2007 Parce que je suis une fille. Recueil d'essais.
- 8 Scheye et McLean, 2006, Enhancing the Delivery of Justice and Security in Fragile States (Améliorer la justice et la sécurité dans les états fragiles) OECD/DAC Journal du développement, vol. 3 (2006)
- 9 Birmanie-Profil pays www.humantrafficking.org/pays/burma
- 10 Exposé de Noeleen Heyzer, directeur exécutif, UNIFEM, au symposium international sur la violence sexuelle dans les conflits et au-delà, juin 2006
- 11 CIDA, Egalité de genre et cadre opérationnel de consolidation de la paix, 2001
- 12 "Violence envers les filles en Afrique au cours des conflits armés et des crises". Deuxième conférence de politique internationale sur l'enfant africain: violence envers les filles en Afrique, CICR et Forum de politique relative à l'enfant africain 2006
- 13 Cockburn, C. et Zarkov, D., 2002 'Introduction' de C. Cockburn et D. Zarkov (ed.) The Postwar Moment: Militaries, Masculinities and International Peacekeeping (Le moment de l'après-guerre: militaires, masculinité et maintien de la paix internationale). Londres, Lawrence & Wishart
- 14 http://www.unicef.org/infobycountry/iraq_39088.html: "Déplacée avec sa famille au nord de l'Irak, une fille rêve d'éducation". New York, USA, 19 mars 2007.
- 15 Nouveau Centre Soudanais de Statistiques et d'Education (NSCSE) en association avec UNICEF, 2004 "Vers un niveau de

Chapitre 1 : En temps de paix et en temps de guerre – suite

- référence: meilleures estimations des indicateurs sociaux du Soudan méridional" http://www.unicef.org/media/media_21825html
- 16 Ibid.
 - 17 Pakistan: Filles du Baloutchistan manquent l'école. <http://www.irinnews.org/report.aspx?reported=60524>
 - 18 Gordon, G. et alia et al. (2003) "Child Poverty in the Developing World" ("Pauvreté des enfants dans le monde en développement") The Policy Press
 - 19 UN 2005 Rapport mondial sur la jeunesse ONU 2005, <http://www.un.org/esa/socdev/unyin/wyr05.htm>
 - 20 Sokoska, T. et Solomon, J. (1999) Introducing Gender in Conflict and Conflict Prevention: Conceptual and Policy Implications, (Introduction d'une dimension de genre dans les conflits et la prévention des conflits: implications conceptuelles et politiques) INSTRAW http://www.un-instraw.org/en/docs/gacp/gender_and_conflict.pdf
 - 21 État des enfants dans le monde 2003, UNICEF page 35.
 - 22 Plan, 2007 Each and every child: understanding and working with children in the poorest and the most difficult situations (Tous et chaque enfant: comprendre et travailler avec des enfants dans les situations de pauvreté et de grande difficulté.)
 - 23 'Situation des mères dans le monde, 2003', Save the Children.
 - 24 UNICEF Les voix des jeunes, 2005
 - 25 Association mondiale des filles guides et scoutesses (WAGGGS)

HAÏTI

- 1 OMS Profil pays. <http://www.who.int/hac/crises/hti/en/>
- 2 Voir les tableaux de la Banque Mondiale
- 3 Assemblée générale de l'ONU, Rapport du Représentant Spécial du Secrétaire Général sur les enfants et les conflits armés (2007). <http://documents-dds-nyun.org/doc/UNDOC/gen/N07/457/60/pdf/N0745760.pdf?OpenElement>
- 4 Rewinding History: The Rights of the Haitian Women, Let Haiti Live. (Remonter l'histoire: les droits des femmes haïtiennes, laissez vivre Haïti). Délégation sur les droits des femmes, janvier 2005
- 5 Remonter l'histoire : les droits des femmes haïtiennes, laissez vivre Haïti. Délégation sur les droits des femmes, janvier 2005
- 6 Aristide, Mildred T. "Haïti: Commemorating 200 years of Independence and the Fight to end Child Domestic Service" ("Haïti: Commémoration des 200 ans d'indépendance et la lutte pour en finir avec les enfants domestiques") 61 Guild Prac 2004 page 137

Chapitre 2 – Sous le feu d'un tir croisé: conflit

- 1 ONU, 1995, Plan d'action de Beijing
- 2 McKay S. et Mazurana D. Where Are the Girls?: Girls in Fighting Forces in Northern Uganda, Sierra Leone and Mozambique: Their lives during and after war. (Où sont les filles? Des filles dans les forces combattantes au nord de l'Ouganda, en Sierra Leone et au Mozambique. Leurs vies pendant et après la guerre). Avec le soutien du Fonds de Recherche pour la Protection de l'Enfant de l'Agence Internationale Canadienne du Développement, mars 2004 http://www.dd-rd.ca/site/_PDF/publications/women/girls_whereare.pdf
- 3 Rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur les enfants et les conflits armés 2006 A/61/529 S/2006/826
- 4 Powell K., Cape Times, août 2007, "First Glimmers of Hope for Child Soldiers" (Premières étincelles d'espoir pour les enfants soldats) <http://www.essex.ac.uk/armedcon/story.id/000618.html>
- 5 YOUTH SPEAK OUTNew Voices on the Protection and the Participation of Young People Affected by Armed Conflict. (Les jeunes parlent: De nouvelles voix sur la protection et la participation des jeunes affectés par les conflits armés) Commission des femmes pour les femmes et les enfants réfugiés, janvier 2005 http://www.womenscommission.org/pdf/cap_ysofinal_rev.pdf
- 6 Ce diagramme synthétise les résultats des enquêtes sur les préoccupations conçues et réalisées par des jeunes au Kosovo, au nord de l'Ouganda et en Sierra Leone en tant que parties des études de recherches participatives de la Commission des Femmes; voir www.womenscommission.org pour les rapports Making the Choice for a Better Life, Against all Odds and Precious Resources (Choisir une vie meilleure quand tout est contre vous, et ressources précieuses). Les "catégories de préoccupation des jeunes", représentées ici, synthétisent les thèmes principaux qui ont émergé pour chaque zone de l'enquête (les enquêtes originales ne sont pas directement comparables par catégories pour chaque zone de conflit car les jeunes étaient libres de désigner les préoccupations aussi spécifiquement qu'ils le souhaitent. Ainsi donc, chaque enquête est différente de site à site. Les catégories de "préoccupations principales" ont été choisies par la Commission des Femmes et reprennent le nom donné aux préoccupations dans les enquêtes originales. Noter que beaucoup de ces préoccupations pourraient être interchangeables pour certains intitulés mais elles ont été organisées conformément aux significations principales que leur ont attribuées les jeunes enquêtés. La catégorie "questions relatives au genre" reprend les préoccupations liées au genre qui sont également représentées dans d'autres catégories pour fournir un aperçu de la manière dont elles seraient représentées si elles étaient indépendantes. La hauteur des colonnes ne correspond pas aux scores moyens calculés dans les enquêtes originales mais représentent au lieu de cela les préoccupations majeures exprimées dans chaque zone.
- 7 UNICEF, Les Voix des Jeunes, [http://www.unicef.org/voy/media/news.2007-06\(1\).doc](http://www.unicef.org/voy/media/news.2007-06(1).doc)
- 8 Réseau Inter-Agences pour l'Education dans les Situations d'Urgence (INEE) est une initiative. Il s'agit d'un réseau d'organisations non gouvernementales, d'agences de l'ONU, de donateurs, de praticiens, de chercheurs et d'individus des populations affectées qui travaillent ensemble pour veiller à ce que les droits à l'éducation dans les situations d'urgence et dans la reconstruction post-crisis soient préservés.
- 9 État des enfants du monde 2006, UNICEF
- 10 Enquête globale sur l'éducation dans les situations d'urgence, Commission des Femmes pour les femmes et les enfants réfugiés. Février 2004, http://www.womenscommission.org/pdf/ed_Emerg.pdf
- 11 Ibid.
- 12 DfID, 2005, Pourquoi il faut travailler efficacement dans les états fragiles, page 11
- 13 Ibid.
- 14 UNICEF, Pour les enfants somaliens, chaque minute passée à l'école compte. http://www.unicef.org/sowc/somalia_30237.html
- 15 Enquête globale sur l'éducation dans les situations d'urgence, Commission des Femmes pour les femmes et les enfants réfugiés. Février 2004, http://www.womenscommission.org/pdf/ed_Emerg.pdf
- 16 Kirk, J. & Winthrop, R. (2006). Addressing Gender-Based

- exclusion in Afghanistan: Home-Best Schooling for Girls. "Critical Half" (Abord du problème de l'exclusion basé sur le genre en Afghanistan: l'école à la maison pour les filles. "La moitié critique") Numéro spécial sur l'exclusion sexiste dans la reconstruction post-conflit: Women for Women International, vol. 3, n° 2, pages 26 à 31, 2006. (<http://www.womenforwomen.org/repubbiannual.htm>.)
- 17 Enquête mondiale sur l'éducation dans les situations d'urgence, Commission des Femmes pour les femmes et les enfants réfugiés, février 2004. http://www.womenscommission.org/pdf/ed_Emerg.pdf
- 18 Education dans les situations d'urgence: implications de genre pour les femmes http://www2.unescobkk.org/elib/publications/092/edu_emergencies_Low.pdf
- 19 UNICEF 2000 Les deux visages des conflits ethniques: vers une éducation des enfants à la consolidation de la paix. <http://www.unicef.icdc.org/publications/pdf/insight4.pdf>
- 20 www.irinnews.org/Report.aspx?Reportid=5037
- 21 Kirk, J. 2007. Learning for Peace and Equality ? Gender and Education in Contexts of Crises, post Crises and State Fragility (Apprendre pour la paix et l'égalité? Genre et éducation dans des contextes de crises, de post-crisis et de fragilité étatique)
- 22 Rapport de Vérité et Réconciliation pour les enfants de Sierra Leone, 2004. <http://www.unicef.org/infobycountry/files/TRCCF9SeptFINAL.pdf>
- 23 OMS, 2006, Santé infantile dans les conflits armés. Le moment de la repenser, The Lancet, vol. 367, 10 juin 2006 http://www.who.int/diseasecontrol_emergencies/MG_child_health_lancet.pdf
- 24 Save the Children, 2003. Situation des mères dans le monde
- 25 Citation dans Hynes, P.H. 2004, On the Battlefield of Women's bodies: and overview of the Harm of War to Women, Women's Studies International Forum, 27, 2004 (Sur le champ de bataille des corps des femmes: survol des maux causés par la guerre aux femmes) <http://action.web.ca/home/catw/attach/Paper1OntheBattlefields.pdf>
- 26 Toole, M. J. et Waldman, R. J., The Public Health Aspect of Complex Emergencies and Refugee Situations, (Aspect de santé publique dans les situations d'urgence complexes et pour les réfugiés) Annual Review of Public Health, 1997, 18 (283-312) <http://www.sasupenn.edu/~dludden/RefugeePublicHealth.pdf>
- 27 UNICEF, 2005, État des enfants dans le monde, 2006 http://www.unicef.org/sowc06/pdfs/pub_adultwars_en.pdf
- 28 Save the Children, Situation des mères dans le monde, 2002 <http://www.savethechildren.org/publications/mothers2002/sowm2002.pdf>
- 29 Situation des mères dans le monde 2007 Save the Children Fund
- 30 "Droits à la naissance, nouvelles approches d'une maternité sûre" Panos 2001 : <http://www.panos.org.uk/PDF/reports/BirthRightsSafeMotherhood.pdf>
- 31 UNFPA, <http://www.unfpa.org/mothers/facts.htm>
- 32 UNFPA Faits concernant les maternités sûres. <http://www.unfpa.org/mothers/facts.htm>
- 33 Transcription de UNFPA, mise à disposition de services de santé reproductive: UNFPA au Népal <http://video.unfpa.org>
- 34 UNICEF, 'VIH/SIDA : Conflits et déplacements' (août 2006) page 3: http://data.unaids.org/pub/Report/2006/hiv_aids_conflict_displacement.pdf
- 35 Projet du Millénaire des Nations Unies, La Lutte contre le SIDA dans le monde en développement, UNFPA 2005.
- 36 ONUSIDA, 2007, mise à jour de l'épidémie de SIDA
- 37 UNICEF 2006, État des enfants du monde, 2006
- 38 Discours prononcé par Douglas Webb, UNICEF, réunion de l'initiative d'apprentissage conjointe sur les enfants et le SIDA (JLICA)-Boston, USA, (24 septembre 2007).
- 39 Pharoah, R. et Weiss, T. 2005, Aids, Orphan, Crime and Instability. Exploring the linkages (Sida, orphelins, criminalité et instabilité: examen des liens) ISS Occasional Paper 107, juin 2005
- 40 UNICEF, Le VIH/SIDA et les enfants: le SIDA et les conflits armés.
- 41 ONUSIDA, 2000, Le VIH/SIDA en tant que problème de sécurité: perspective de genre.
- 42 IRIN, Burundi: Les civils perdent la guerre, mai 2003
- 43 Sagala, John K. "Le VIH/SIDA et les militaires en Afrique subsaharienne; impact sur l'efficacité d'organisation militaire". Africa Today, vol. 53 (1), automne 2006, pages 53 à 77
- 44 ONUSIDA Afrique subsaharienne, feuille de chiffres.
- 45 http://www.unifem.org/attachments/products/216_chapter04.pdf "Les femmes, la guerre et la paix: évaluation d'experts indépendants sur l'impact des conflits armés sur les femmes et rôle des femmes dans la consolidation de la paix" (Progrès des femmes du monde, 2002, vol. 1) par Elisabeth Rehn, Hellen Johnson Sirleaf. Chapitre 4: VIH/SIDA, Les femmes et la guerre
- 46 UNICEF Voix de jeunes, http://www.org/voy/explore/sowc/explore_1654.html
- 47 Les Jeunes et les conflits violents: la société et le développement en crise? PNUD 2006 http://www.undp.org/cpr/whats_nw/UNDP_Youth_PN.pdf
- 48 Graça Machel, 1996
- 49 Ibid
- 50 Ibid
- 51 Ibid
- 52 Watts, S. et al. 2007. Déterminants sociaux de la santé dans les pays en conflit : la perspective de la Méditerranée orientale. OMS http://www.who.int/social_determinants/resources/conflicts_and_sdh_07.pdf
- 53 Ibid.
- 54 McKay, S. & Mazurana, D. (2004) where are the Girls? Girls in Fighting Forces in Northern Uganda, Sierra Leone and Mozambique. Their Lives During and After War (Où sont les filles, les filles dans les forces combattantes en Ouganda du nord, en Sierra Leone et au Mozambique. Leurs vies pendant et après la guerre). Centre International des Droits Humains et du Développement Démocratique, Montréal
- 55 Denov, M. & MacLure, R. (2005) Child Soldiers in Sierra Leone : Experiences, Implications and Strategies for Community Reintegration (Enfants soldats en Sierra Leone: expériences, participations et stratégie de réintégration communautaire. Rapport de l'Agence Canadienne de Développement International
- 56 Herman, Judith L. (1992) Trauma and Recovery (Traumatisme et rétablissement) Basic Books, N. Y.
- 57 Graça Machel, 1996
- 58 Richter, L. et al. 2006, Where the Heart is – Meeting the Psychosocial Needs of Young Children in the Context of HIV/AIDS (Où se trouve le cœur – Répondre aux besoins psychosociaux des jeunes enfants dans le contexte du VIH/SIDA) Bernard van Leer Foundation
- 59 Coalition to Stop the Youth of Child Soldiers, 2000, Girls with Guns: and Agenda on Child Soldiers for Beijing plus five (Coalition pour que cesse l'utilisation d'enfants soldats, 2000. Des filles avec des fusils: un programme pour les enfants soldats pour Beijing plus. http://www.essex.ac.uk/armedcon/story_id/000050.pdf
- 60 Coalition to Stop the Youth of Child Soldiers, 2000 (Coalition pour que cesse l'utilisation d'enfants soldats).
- 61 McKay, S. & Mazurana, D. (2004) where are the Girls? Girls in Fighting Forces in Northern Uganda, Sierra Leone and Mozambique. Their Lives During and After War (Où sont les filles, les filles dans les forces combattantes en Ouganda du nord, en Sierra Leone et au Mozambique. Leurs vies pendant et après la guerre). Centre International des Droits Humains

- et du Développement Démocratique, Montréal
- 62 "La violence contre les filles en Afrique pendant les conflits armés et les crises" Deuxième Conférence de politique internationale sur l'enfant africain: violence envers les filles en Afrique. CICR et le Forum sur la politique de l'enfant africain. 2006. [http://www.icrc.org/Web/Eng/siteeng0.nsf/htmlall/violence-girls-conference-110506/\\$File/International-Policy-Conference.pdf](http://www.icrc.org/Web/Eng/siteeng0.nsf/htmlall/violence-girls-conference-110506/$File/International-Policy-Conference.pdf)
- 63 'Genre, conflit et développement' Banque Mondiale, 2005 http://www-wds.worldbank.org/serviet/WDSContentServer/WDS/IB/2004/11/15/000090341_20041115142901/Rendered/PDF/30494.pdf
- 64 Cette composition est tirée des descriptions données sur les activités quotidiennes, les missions et les formations, à partir d'interviews conduites avec des filles du Sri Lanka. Dans Keairns Y. 'Les voix des enfants soldats filles : résumé' Bureau des Quakers aux Nations Unies, 2002. <http://www.quano.org/newyork/Resources/QUNOchildsoldiers.pdf>
- 65 Banque Mondiale 2005. « Genre, conflit et développement ». http://www-wds.worldbank.org/serviet/WDSContentServer/WDS/IB/2004/11/15/000090341_20041115142901/Rendered/PDF/30924.pdf
- 66 Ibid.
- 67 Ibid.
- 68 Keairns Y. 'Les voix des enfants soldats filles : résumé' Bureau des Quakers aux Nations Unies, 2002 <http://www.quano.org/newyork/Resources/QUNOchildsoldiers.pdf>
- 69 McKay, S. & Mazurana, D. (2004) Where Are the Girls? Girls in Fighting Forces in Northern Uganda, Sierra Leone and Mozambique. Their Lives During and After War (Où sont les filles, les filles dans les forces combattantes en Ouganda du nord, en Sierra Leone et au Mozambique. Leurs vies pendant et après la guerre). http://www.ddrd.ca/site/_PDF/publications/women/girls_whereare.pdf
- 70 Recherche faites en Ouganda par Alinson Cole pour Amnesty International
- 71 Brett R. et Specht, I. 'Young Soldiers: Why they Choose to Fight' (Les jeunes soldats: pourquoi ils ont choisi de se battre.) Lynne Rienner Publishers, 2004
- 72 Coalition to Stop the Youth of Child Soldiers, 2000, Girls with Guns: and Agenda on Child Soldiers for Beijing plus five (Coalition pour que cesse l'utilisation d'enfants soldats, 2000. Des filles avec des fusils: un programme pour les enfants soldats pour Beijing plus cinq). http://www.essex.ac.uk/armedcon/story_id/000050.pdf
- 73 Human Rights Watch, 2007 Early to War : Child Soldiers in Chad Conflict (Tôt à la guerre: enfants soldats dans le conflit du Tchad) <http://hrw.org/reports/2007/chad0707/chad0707web.pdf>
- 74 Les Jeunes et les conflits violents : la société et le développement en crise ? PNUD 2006. http://www.undp.org/cpr/whats_nw/UNDP_Youth_PN.pdf
- 75 Save the Children, 2005 "Victimes oubliées de la guerre: les filles dans les conflits armés" http://www.harare.unesco.org/women/2698_GAAF%20report.pf.18
- 76 Ibid.
- 77 Brett R. et Specht, I. 'Young Soldiers : Why they Choose to Fight' (Les jeunes soldats: pourquoi ils ont choisi de se battre) Lynne Rienner Publishers, 2004
- 78 Ibid.
- 79 Specht I. 'Red Shoes, Experiences of Girl Combatants in Liberia' (Souliers rouges, expériences des enfants soldats filles au Liberia) Organisation Internationale du Travail <http://www.ilo.org/public/english/employment/crisis/download/redshoes.pdf>
- 80 'Arms to Fight, Arms to Protect : Women Speak out about Conflict' (Des armes pour se battre, des armes pour protéger: des femmes parlent des conflits) O. Bennett, J. Bexley, K. Warnock, Panos London, 2005
- 81 Yvonne Kealms, The voices of Girl Childsoldiers (Voix des enfants soldats filles) <http://www.quano.org/newyork/Resources/QUNOchildsoldiers.pdf> UN Quaker Office, 2002.
- 82 Specht I. 'Red Shoes, Experiences of Girl Combatants in Liberia' (Souliers rouges, expériences des enfants soldats filles au Liberia) Organisation Internationale du Travail <http://www.ilo.org/public/english/employment/crisis/download/redshoes.pdf>
- 83 Myriam Denov "Girls and Fighting Forces: Moving beyond Victimhood" (Les filles dans les forces combattantes: au-delà de l'état de victime) (2007, CIDA) http://www.crin.org/docs/CIDA_Beyond_forces.pdf
- 84 Specht I. 'Red Shoes, Experiences of Girl Combatants in Liberia' (Souliers rouges, expériences des enfants soldats filles au Liberia) Organisation Internationale du Travail <http://www.ilo.org/public/english/employment/crisis/download/redshoes.pdf>
- 85 Banque Mondiale 2005. 'Genre, conflit et développement' http://www-wds.worldbank.org/serviet/WDSContentServer/WDS/IB/2004/11/15/000090341_20041115142901/Rendered/PDF/30494.pdf
- 86 UNICEF 2006, État des enfants du monde 2006. http://www.unicef.org/sowc06/pdfs/pub_adultwars_en.pdf
- 87 RAND Corporation, The Bomber behind the Veil (Le Kamikaze derrière le voile) <http://www.rand.org/commentary/121305BS.html>
- 88 Debra D. Zedalis, Female Suicide Bombers (Commandos suicides féminins) ISS, 2004, <http://www.strategicstudiesinstitute.army.mil/pdffiles/PUB408.pdf>
- 89 Margo Harakas "Palestinian Women Defy Islamic Tradition to Become Suicide Bombers" (Les femmes palestiniennes défient la tradition islamique pour devenir commando suicide) Sun-Sentinel, 15 avril 2002
- 90 The Daily Telegraph, 26 juillet 2006, "My Dream Was to Be a Suicide Bomber" (Je rêvais de devenir commando suicide) <http://www.telegraph.co.uk/news/main.jhtml?xml=/news/éàà/06/26/wmlid26.xml1page=2>
- 91 Situation des mères du monde 2003 Save the Children
- 92 Specht I. 'Red Shoes, Experiences of Girl Combatants in Liberia' (Souliers rouges, expériences des enfants soldats filles au Liberia) Organisation Internationale du Travail <http://www.ilo.org/public/english/employment/crisis/download/redshoes.pdf>
- 93 Blattman C., Annan J. et Horton R., 'Résumé exécutif du rapport final sur l'enquête concernant les jeunes affectés par la guerre: Phase I 2006', www.sway-uganda.org
- 94 Myriam Denov, Child soldiers in Sierra Leone – experiences, implications and strategies for rehabilitation and Community reintegration, (Enfants soldats en Sierra Leone: expériences, implications et stratégies de réintégration) Agence Canadienne de Développement International, (CIDA) Août 2005
- 95 Ibid
- 96 BBC News, 26 août 2003, cité dans [http://www.icrc.org/Web/Eng/siteeng0.nsf/htmlall/violence-girls-conference-110506/\\$File/International-Policy-Conference.pdf](http://www.icrc.org/Web/Eng/siteeng0.nsf/htmlall/violence-girls-conference-110506/$File/International-Policy-Conference.pdf)
- 97 Save the Children, Rapport trimestriel, District de Kambia, Sierra Leone, octobre 2004 (non publié) dans 'Victimes oubliées de la guerre; les filles dans les conflits armés', Save the Children Fund.
- 98 Holst-Roness, F., 2006 "La violence contre les filles en Afrique pendant les conflits armés et les crises" CICR, Communication à la Deuxième Conférence de politique internationale sur l'enfant africain: Mai 2006. [http://www.icrc.org/Web/Eng/siteeng0.nsf/htmlall/violence-girls-conference-110506/\\$File/International-Policy-Conference.pdf](http://www.icrc.org/Web/Eng/siteeng0.nsf/htmlall/violence-girls-conference-110506/$File/International-Policy-Conference.pdf)
- 99 Le Rapport Warburton, Communauté européenne, 1993.
- 100 ICTY Verdict de la Chambre correctionnelle II dans l'affaire Kunarac Kovac et Vukovic, JL/P.I.S./566-e, 22 février 2001

Chapitre 2 (suite)

- 101 UNICEF, DRC "The big picture" (La grande image) www.unicef.org/media/media_14096.html
- 102 Rapport du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés, 26 octobre 2006. <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/NO6/577/95/PDF/N0657795.pdf?OpenElement>
- 103 Commission des Femmes sur les femmes et les enfants réfugiés, février 2004, liste de surveillance sur les enfants dans le conflit armé: la guerre de Colombie et les enfants. http://www.womenscommission.org/pdf/co_wl.pdf
- 104 'War Against Women' Femke van Zeijl, dans New Internationalist 401 Darfour: Don't look away (Ne vous détournez pas), Juin 2007
- 105 Myriam Denov "Girls and Fighting Forces: Moving beyond Victimhood" (Les filles dans les forces combattantes: au-delà de l'état de victime) (2007, CIDA) http://www.crin.org/docs/CIDA_Beyond_forces.pdf
- 106 Stavrou, V. (2004) Breaking the Silence: Girls abducted during armed conflict in Angola. (Briser le silence: les filles enlevées pendant le conflit armé de l'Angola) Rapport pour l'Agence Canadienne de Développement International
- 107 Mackay et Mazurana, 2004
- 108 Commission des Femmes, "Youth Speak Out" (Les jeunes parlent) http://www.womenscommission.org/pdf/cap_ysofinal_rev.pdf, p 16
- 109 Groupe de crise internationale: "Beyond Victimhood: Women Peacebuilding in Sudan, Congo and Uganda" (Au-delà de l'état de victime: les femmes dans la consolidation de la paix, au Soudan, au Congo et en Ouganda)
- 110 BBC World Service, 17 mai 2007, A Child Fighting for Children Rights (Un enfant lutte pour les droits des enfants) http://www.bbc.co.uk/worldservice/programmes/outlook/news/story/2007/05/070518_aminata_sierraleone.shtml

LIBERIA

- 1 Tercier Holst-Roness, Florence "Violence against girls in Africa during armed conflicts and crisis" (Violence envers les filles en Afrique pendant les conflits armés et les crises) 2006 [http://www.icrc.org/Web/Eng/siteeng0.nst/htmlall/violence-girls-conference-110506/\\$File/International-Policy-Conference.pdf](http://www.icrc.org/Web/Eng/siteeng0.nst/htmlall/violence-girls-conference-110506/$File/International-Policy-Conference.pdf)
- 2 Ibid
- 3 US Department of State "Background note: Liberia" 2006 (World Bank estimate) (Département d'État des USA, "Note de contexte: le Liberia" 2006. Banque Mondiale <http://www.state.gov/t/pa/el/bgn/6618.htm>)
- 4 UNIFEM, Women, War and Peace: Independent expert report 2002 (Femmes, guerre et paix Rapport d'experts indépendants, 2002. http://www.unifem.org/resources/item_detail.php?ProductID=17)
- 5 Voir note 3 ci-dessus
- 6 BBC News, "Liberia sex-for-aid" widespread" ("Sexe contre aide" partout") Lundi 8 mai 2006 (accès le 15 janvier 2008): <http://news.bbc.co.uk/2/1/africa/4983440.stm>

Chapitre 3 – La guerre ne s'achève pas avec la dernière balle

- 1 Titre repris d'une citation par une femme bosniaque dans le rapport 'La guerre n'est pas finie avec la dernière balle: surmonter les obstacles qui jalonnent le processus de guérison des femmes en Bosnie-Herzégovine' Marta Cullberg Weston, Kvinna Till Kvinna, 2002. <http://www.iktk.se/publikationer/rapporter/pdf/Bosnien.pdf>
- 2 Mazurana, D. et Carlson, K. 2006 L'enfant fille et les conflits armés: reconnaître et traiter les violations graves aux droits des filles, Réunion du groupe d'experts de l'UNDAW et de l'UNICEF, septembre 2006, page 2
- 3 UNICEF, Les voix des jeunes. [http://www.unicef.org/voy/media/news_2007-06\(1\).doc](http://www.unicef.org/voy/media/news_2007-06(1).doc)
- 4 PNUD, Agenda en huit points pour l'autonomisation des femmes et l'égalité de genre dans la prévention des crises http://www.undp.org/cpr/we_do/8_pa_press_release.shtml
- 5 Programme destiné aux adolescents pendant et après conflit, UNICEF 2004 <http://www.unicef.org/media/files/adolescentdoc.pdf>
- 6 Ibid. et Commission des Femmes pour les femmes et les enfants réfugiés, 2002, déjeuner de remise des récompenses des Voix du Courage. <http://www.womenscommission.org/voices/02.php>
- 7 McKay, S. & Mazurana, D. (2004) Where Are the Girls? Girls in Fighting Forces in Northern Uganda, Sierra Leone and Mozambique. Their Lives During and After War (Où sont les filles, les filles dans les forces combattantes en Ouganda du nord, en Sierra Leone et au Mozambique. Leurs vies pendant et après la guerre). Child Protection Research Fund, mars 2004 http://www.dd-rd.c/site/_PDF/publications/women/girls_whereare.pdf
- 8 Gender and Local Level Decision Making : Findings from a Case Study in Mazar-e Sharif (Genre et prise de décision au niveau local: résultats d'une étude de cas à Mazar-e-Sharif) Shawna Wakefield, décembre 2004. Unité de Recherche et d'Évaluation sur l'Afghanistan (AREU)
- 9 Idées adaptées de El Bushra, Judy, "Fused in Combat : Gender Relations and Conflict" (Unis au combat: relations de genres et conflit armé) Development in Practice, vol. 13, n° 2 & 3, mai 2003
- 10 Croix-Rouge britannique, Enfants victimes de la guerre civile en Sierra Leone <http://www.redcross.org.uk/news.asp?id=47480&cachefixer=>
- 11 Approches induites par la demande dans le soutien aux moyens d'existence dans des contextes d'après-guerre. Banque Mondiale 2005
- 12 UNICEF News, note. Kaboul/Genève, 4 août 2006 "L'UNICEF alarmée par la recrudescence des attaques contre les écoles afghanes" http://www.unicef.org/infobycountry/media_35196.html (accès le 19/11/06)
- 13 Kirk, 2005, Genre, éducation et paix au sud du Soudan dans l'examen des migrations forcées, n° 24, novembre 2005, pages 55-56, disponible sur <http://www.fmreview.org/FMRpdfs/FMR24/FMR2430>
- 14 Rapport de la Commission Vérité et Réconciliation pour les enfants de Sierra Leone, 2004 <http://www.unicef.org/gggg/infobycountry/files/TRCCF9SeptFINAL.pdf>
- 15 McKay, S. & Mazurana, D. (2004) Where Are the Girls? Girls in Fighting Forces in Northern Uganda, Sierra Leone and Mozambique. Their Lives During and After War (Où sont les filles, les filles dans les forces combattantes en Ouganda du nord, en Sierra Leone et au Mozambique. Leurs vies pendant et après la guerre). Avec le soutien du Fonds de Recherche pour la Protection de l'Enfant, Agence Canadienne de

Chapitre 3 (suite)

- Développement International, mars 2004 http://www.dd-rd.ca/site_PDF/publications/women/girls_whereare.pdf
- 16 Ibid.
- 17 Approches induites par la demande dans le soutien aux moyens d'existence dans des contextes d'après-guerre. Banque Mondiale 2005
- 18 Mackay et Mazurana, 2004
- 19 "Grassroots Efforts to Prevent and Resolve Violence" (Effort à la base pour prévenir et résoudre la violence), World Vision, 2005 [http://www.justice-and-peace.org/Policy/Advocacy/pahome2.5nsf/alleports/FB527B18CDF9B47088257022212AAA4/\\$file/Grassroots_web.pdf](http://www.justice-and-peace.org/Policy/Advocacy/pahome2.5nsf/alleports/FB527B18CDF9B47088257022212AAA4/$file/Grassroots_web.pdf)
- 20 El Jack, A. 2003, Gender and Armed Conflict: an Overview Report (Genres et conflit armé: un rapport d'ensemble) BRIDGE, page 41
- 21 El-Bushra, Judy, "Fused in Combat : Gender Relations and Conflict" (Unis au combat : relations de genres et conflit armé) Development in Practice, vol. 13, n° 2 & 3, mai 2003
- 22 Ibid.
- 23 Ibid.
- 24 15 Years of Advocacy and Action (15 ans de plaidoyers et d'action) Commission des Femmes pour les femmes et les enfants réfugiés, 2004 http://www.womenscommission.org/pdf/15/15_fix.pdf
- 25 'Forgotten Casualties of War : Girls in Armed Conflict' (Victimes de la guerre oubliées: les filles dans les conflits armés) Save the Children Fund 2005
- 26 Myriam Denov, Child Soldiers in Sierra Leone – Experiences Implications and Strategies for Rehabilitation and Community Reintegration, (Enfants soldats en Sierra Leone – Expérience, participation et stratégie de réhabilitation et de réintégration communautaires). Agence Canadienne de Développement International (CIDA août 2005)
- 27 "Darfur : Don't Look Away" (Darfour : Ne vous détournez pas) New Internationalist 410, juin 2007
- 28 Rapport de la Commission Vérité et Réconciliation pour les enfants de Sierra Leone, 2004. <http://www.unicef.org/infobycountry/files/TRCCF9SeptFINAL.pdf>
- 29 Ibid.
- 30 Specht I. 'Red Shoes, Experiences of Girl Combatants in Liberia' (Souliers rouges, expériences des enfants soldats filles au Liberia) Organisation Internationale du Travail <http://www.ilo.org/public/english/employment/crisis/download/redshoes.pdf>
- 31 McKay, S. & Mazurana, D. (2004) Where Are the Girls? Girls in Fighting Forces in Northern Uganda, Sierra Leone and Mozambique. Their Lives During and After War (Où sont les filles, les filles dans les forces combattantes en Ouganda du nord, en Sierra Leone et au Mozambique. Leurs vies pendant et après la guerre). Avec le soutien du Fonds de Recherche pour la Protection de l'Enfant, Agence Canadienne de Développement International, mars 2004 http://www.dd-rd.ca/site_PDF/publications/women/girls_whereare.pdf
- 32 Mazurana, D. et Carlson, K., 2006. L'enfant fille et les conflits armés: reconnaissance et traitement des violations graves des droits des filles. UNDAW et UNICEF, Réunion du groupe d'experts, septembre 2006, page 11.
- 33 Ibid.
- 34 HCR et Save the Children – UK (2002). Note pour la mise en œuvre et partenaires opérationnels sur la violence et l'exploitation sexuelle: l'expérience des enfants réfugiés de Guinée, du Liberia et de Sierra Leone. <http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.pdf?id=3c7cf89a4&tbl=PARTNERS>
- 35 Ibid.
- 36 Protection des enfants nés de violences sexuelles et exploitation dans les zones de conflit: pratique existante et lacunes de connaissances. Charli Carpenter, Kai Grieg, Donna Sharkey, et Robyn Wheeler, Université de Pittsburg: GSPIA/ Ford Institute of Human Security, novembre 2005 <http://www.isn.ethz.ch/pubs/ph/details.cfm?Ing=en&id=1544>
- 37 "A Lost Generation. Young People and Conflict in Africa" ("Une génération perdue. Les jeunes et les conflits en Afrique"), Judy LeL Bushra, ACORD/DCI Canada 2007
- 38 Basé sur http://www.child-soldiers.org/psycho-social/Girls_Formerly_Associated_with_Fighting_Forces_and_Their_Children_-_Returned_and_neglected_2006_by_Susan_McKay_Maria_Robinson_Maria_Gonsalves_and_Miranda_Worthen.pdf
- 39 From Exposing Hidden War Crimes: Challenging Impunity for Sexual Violence in Times of War (tiré de : Mise au jour de crimes de guerre cachés: mise en cause de l'impunité pour violence sexuelle en temps de guerre) ACORD 2007
- 40 Women, War and Peace 'Getting it Right, Doing it Right: Gender and Disarmament, Demobilization and Reintegration' ("Les femmes, la guerre et la paix" obtenir justice, le faire convenablement: genre et désarmement, démobilisation et réintégration.) <http://www.womenwarpeace.org/issues/ddr/gettingitright.pdf>
- 41 Ibid.
- 42 PNUD Le PNUD soutient le gouvernement Aceh et l'Agence de Reconstruction (2005) http://www.undp.org/cpr/disred/documents/tsunami/press/iro_310505.pd
- 43 Rapport global sur les enfants soldats, 2004, Coalition pour faire cesser l'utilisation des enfants soldats, page 23
- 44 'Consolidation de la paix et reconstruction de genre' Ed.: Caroline Sweetman, Oxfam, GB, 2005
- 45 Ibid.
- 46 Rapport de la Commission Vérité et Réconciliation sur les enfants de Sierra Leone, 2004 <http://www.unicef.org/infobycountry/files/TRCCF9SeptFINAL.pd>
- 47 McKay, S. & Mazurana, D. (2004) Where Are the Girls? Girls in Fighting Forces in Northern Uganda, Sierra Leone and Mozambique. Their Lives During and After War (Où sont les filles, les filles dans les forces combattantes en Ouganda du nord, en Sierra Leone et au Mozambique. Leurs vies pendant et après la guerre). Avec le soutien du Fonds de Recherche pour la Protection de l'Enfant, Agence Canadienne de Développement International, mars 2004 http://www.ddrd.ca/site/_PDF/publications/women/girls_whereare.pdf
- 48 UNICEF 2005, L'impact de la guerre sur les filles en Afrique centrale et de l'ouest et la réponse de l'UNICEF http://www.unicef.org/publications/files/impact_final.pdf page19. Interview avec Susan Shepler dans Susan McKay 'Reconstruire des vies fragiles : réinsertion sociale des filles dans le nord de l'Ouganda et la Sierra Leone », de: 'Consolidation de la paix et reconstruction de genre, ed. Caroline Sweetman, Oxfam, GB, 2005
- 49 Specht I. 'Red Shoes, Experiences of Girl Combatants in Liberia' (Souliers rouges, expériences des enfants soldats filles au Liberia) Organisation Internationale du Travail <http://www.ilo.org/public/english/employment/crisis/download/redshoes.pdf>
- 50 Susan McKay 'Reconstruire des vies fragiles: réinsertion sociale des filles dans le nord de l'Ouganda et la Sierra Leone', de: 'Consolidation de la paix et reconstruction de genre, ed. Caroline Sweetman, Oxfam, GB, 2005
- 51 Ibid.
- 52 UNICEF 2007, Écoutez-vous ? Voix de jeunes dans les zones de conflit http://www.unicef.org/voy/media/Wil_You_Listen_090607.pdf
- 53 Denov, M. & Maclure R. (2005) Child Soldiers in Sierra Leone: experiences, implications and strategies for Community Reintegration (Enfants soldats de Sierra Leone: expériences, implications et stratégies de réintégration communautaire) Rapport pour l'Agence canadienne de développement international
- 54 DfID, 2005, Why we need to work effectively in Fragile States

- (Pourquoi nous devons travailler efficacement dans les états fragiles).
- 55 Against all Odds: Surviving the War on Adolescents (Contre tous les aléas: les adolescents survivent à la guerre) Commission des Femmes sur les femmes et les enfants réfugiés. http://www.womenscommission.org/pdf/cap_yosofinal_rev.pdf
- 56 adapté de USAID, 2005, Livelihoods and Conflict: A Toolkit for Intervention. (Moyens d'existence et conflits: une bite à outils d'intervention) http://www.usaid.gov/our_work/cross-cutting_programs/conflict/publications/docs/CMM_Livelihoods_and_Conflict_Dec_2005.pdf
- 57 Banque Mondiale, 2005
- 58 Myriam Denov, Child Soldiers in Sierra Leone: experiences, implications, and strategies for rehabilitation and Community Reintegration. (Enfants soldats de Sierra Leone: expériences, implications et stratégies de réhabilitation et de réintégration communautaire) Agence canadienne de Développement International (CIDA), Août 2004, p.24
- 59 CIDA, 2005.
- 60 Breaking the Silence: Girls Abducted during armed Conflict in Angola (Briser le silence: des filles enlevées pendant le conflit armé en Angola). Rapport pour l'Agence Canadienne de Développement International.
- 61 Au Nord de l'Ouganda, il a été rapporté que les cérémonies rituelles avaient eu un impact important sur la capacité des enfants à se réconcilier avec leurs parents et à prendre conscience d'avoir été pardonnés pour leurs actions.
- 62 CIDA, 2004
- 63 CIDA, 2004, p.24
- 64 UNICEF, 2007 http://www.unicef.org/voy/media/Will_You_Listen_090607.pdf
- 65 Mazzurana et Carlson, 2006 p.7.
- 66 Kirk, 20005
- 67 Myriam Denov, CIDA, cf note 59
- 68 AMREF, Commercial Sex Workers Project: Reaching out to Young Women who Earn a Living in the Sex Trade (Projet destiné aux 'travailleuses du sexe': aider les jeunes femmes qui gagnent leur vie en se prostituant) <http://www.amref.org/index.asp?PageID=63&PiaID=2&CountryID=3&ProjectID=78>
- 69 Save the Children, State of the World's Mothers (2002): Mothers and Children in War and Conflict (Situation des Mères du Monde (2002): Mères et enfants dans la guerre et les conflits) <http://www.savethechildren.org/publications/mothers/2002/sowm2002.pdf>
- 70 Hynes, P.H., 2004. On the Battlefields of Women's Bodies: Overview of the harm of War to Women. (Sur les champs de bataille des corps de femmes: Aperçu des maux de la guerre sur les femmes) Women's Studies International Forum <http://action.web.ca/home/caw/attach/Paper1OnTheBattlefields.pdf>
- 71 UNICEF, 2000. Equality, Development and Peace (Égalité, Développement et Paix) http://www.unicef.org/publications/files/pub_equality_en.pdf
- 72 Daily Telegraph, 207, Aid Agencies Help Liberia's Abused war women (Agences humanitaires, aidez les femmes abusées par la guerre!) <http://www.telegraph.co.uk/news/main.jhtml?xml=/news/2007/12/15/wliberia115.xml>
- 73 Quote and above information from UNRISD Occasional Paper 10 by Binalfer Nowrojee : 'Your Justice is Too Slow, ille the ICTR Fail Rwanda's Rape Victims ?' (Votre justice est trop lente, le ICTR fera -t-il défaut devant les victimes de viol du Rwanda ?), Novembre 2005.
- 74 Human Rights Watch, 2004, Rwanda: Struggling to Survive. A Summary (Le Rwanda, la lutte pour la survie: résumé) <http://hrw.org/reports/2004/rwanda0904/2.htm>.
- 75 Ibid.
- 76 Résolution du Conseil de Sécurité 1379 (2001), para. 9
- 78 UNICEF Voix de Jeunes http://www.unicef.org/voy/explore/rights/explore_1520html
- 79 Commission Vérité et Réconciliation : Rapport sur les Enfants de Sierra Leone, 2004 <http://www.org/infobycountry/fils/TRCCF9SeptFINAL.pdf>
- 80 <http://unifem.org/attachments/products> "Women, War and Peace" (Femmes, guerre et paix) Évaluation d'experts indépendants de l'impact des conflits armés sur les femmes, rôle des femmes dans la consolidation de la paix (Progrès des femmes dans le monde, 2002, vol.1) par Elisabeth Rehn, Ellen Johnson Sirleaf.
- 81 BBC – <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/6909664.stm>
- 82 Nations Unies Haut Commissariat pour les Réfugiés & Save the Children, UK, (2002). Note de mise en œuvre et partenaires opérationnels par UNHCR et Save the Children sur la violence et l'exploitation sexuelles: l'expérience avec les enfants de Guinée, du Liberia et de Sierra Leone. <http://www.unhcr.ch>, cité dans <http://action.web.ca/home/caw/attach/Paper1OnTheBattlefields.pdf>
- 83 Pallen, D. Sexual Slavery in Bosnia – The negative Externality of the Market For Peace, Swords and Plowshares (l'Externalité négative du marché de la paix, des épées et des charrues) XII, no.1 (printemps 2003): 27-43, www.american.edu/sis/students/swords/Back_Issues/3.pdf
- 84 cf note 80
- 85 UNAIDS (ONUSIDA) : Le SIDA et les militaires, data.unaids.org/Publications/IRC-pub05/militarypv_en.pdf
- 86 Ibid
- 87 Ibid
- 88 Ibid
- 89 Voir le Bulletin du Secrétaire-Général : Mesures spéciales de protection contre l'exploitation sexuelle et les abus sexuels et précisant que de tels agissements, surtout s'ils sont commis envers des bénéficiaires de la protection ou de l'aide des Nations Unies constituant des fautes graves et sont passibles de mesures disciplinaires, y compris le renvoi sommaire. Le Bulletin fait obligation au personnel de signaler toute préoccupation ou suspicion d'exploitation ou d'abus sexuels.
- 90 INSTRAW, 2006, Ensuring Equality and Engendering Peace: a Guide to Policy and Planning on Women, Peace and Security (UNSCR 1325) (Assurer l'égalité, engendrer la paix: un guide sur les femmes, la paix et la sécurité), <http://www.uninstraw.org/en/images/stories/1325guide-finalen.pdf>
- 91 US State Department, 2007, Trafficking in Persons Report 2007, <http://www.state.gov/g/tip/ris/tiprpt/2007/862007/86207.htm>
- 92 World Bank, 2005, p.38
- 93 UNIFEM, 2003, Women war and peace, Independent expert's assessment of the Impact of Conflict on Women and Women's Role in Peacebuilding http://www.unifem.org/files/confirmed149/213_chapter01.pdf.
- 94 Ibid
- 95 Women, War and Peace, Issue: Violence (Les femmes, guerre et paix. Numéro: Violence) <http://www.womenwarpeace.org/Issues/violence/violence.htm>
- 96 Israel and the Occupied Territories, Conflict, occupation and patriarchy, Women carry the burden" (Israël et les territoires occupés, conflit, occupation et patriarcat, les femmes portent le fardeau) Amnesty International, 2005. <http://web.amnesty.org/library/index/engmde150162005>
- 97 UNIFEM, 2003, http://www.unifem.org/files/confirmed/149/213_chapter01.pdf
- 98 cf. note 96
- 99 UNICEF, 2006, Rapport sur l'Action humanitaire 2006, domino.un.org/UNISPAL.NSF/59c118f065c4465b852572a500625fea/307f375e8244d95185257109005a3f831 Open Document
- 100 UNHCR Fact Sheet, <http://www.unhcr.org/statistics/STATISTICS/4646444>
- 101 Ibid
- 102 Carnegie, R. and van der Gaag, N. "How the World came to Oxford: refugees past and present" (Comment le monde est arrivé à Oxford: réfugiés passés et actuels) Oxford Library Festival, 2007
- 103 Truth and Reconciliation Commission : Report for the Children of Sierra Leone, 2004. <http://unicef.org/infoby country/files/>

- TRCCF9SeptFINAL.pdf
- 104 "A Lost Generation: young people and conflict in Africa" (Une Génération perdue: jeunes et conflits en Afrique) ACCORD/DCI, Canada, Mai 2007
- 105 UNICEF, 2007, Will you listen ? Young Voices from Conflict Zones. (Écoutez-vous? Voix de jeunes des zones de conflit). http://unicef.org/voy/media/Conflict_summary_11-05.pdf
- 101 ibid
- 102 Carnegie, R and van der Gaag, N 'How the world came to Oxford: refugees past and present', Oxford Literary Festival, 2007
- Truth and Reconciliation Commission: Report for the Children of Sierra Leone, 2004. <http://unicef.org/infoby country/files/TRCCF9SeptFINAL.pdf>
- 104 "A Lost Generation: young people and conflict in Africa" (Une Génération perdue: jeunes et conflits en Afrique) ACCORD/DCI, Canada, Mai 2007
- 105 UNICEF, 2007, Will you listen ? Young Voices from Conflict Zones. (Écoutez-vous? Voix de jeunes des zones de conflit). http://unicef.org/voy/media/Conflict_summary_11-05.pdf

Chapitre 4 – Conclusion et recommandations

- 1 CEDAW, art.7
- 2 http://www.unicef.org/voy/takeaction_3954.html
- 3 Population Council, 'Global Reach ; Global Impact' (2006) (Diffusion mondiale, impact mondial) <http://www.popcouncil.org/about/ar06/index.html>

Avis juridique

- 1 International Criminal Justice and Children, No Peace Without Justice (Justice pénale internationale et enfants, pas de paix sans justice) Innocenti Research Centre, September 2002 <http://www.unicef.org/emerg/files/ICJC.pdf>
- 2 The rule of law is defined by the United Nations as "a principle of governance in which all persons, institutions and entities, public or private, including the State itself is accountable to laws that are publicly promulgated, equally enforced and independently adjudicated, and which are consistent with international human rights norms and standards." (L'état de droit est défini par les Nations Unies comme " un principe de gouvernance selon lequel toute personne, institution et entité, publique ou privée, y compris l'Etat lui-même, est responsable devant des lois publiquement promulguées, également appliquées et indépendamment jugées et compatibles avec les normes et les critères internationaux des droits humains). UN Security Council, "The rule of law and transitional justice in conflict and post-conflict societies: Report of the Secretary-General. UN Doc. S/2004/616 (2004), para. 6 (L'état de droit et la justice transitionnelle dans les sociétés en conflit et post conflit: voir Conseil de Sécurité, Rapport du Secrétaire Général Doc S/2004/616 (2004) para 6)
- 3 Il existe toutefois quelques dispositions de droit international que l'on considère comme relevant d'un droit international coutumier parce qu'elles sont universellement acceptées. Le respect des obligations découlant de traités spécifiques fait l'objet d'un suivi par des organismes prévus dans les traités. Par exemple, il est prévu que les États Parties à la Convention des Droits de l'Enfant fassent tous les cinq ans un rapport au Comité des Droits de l'Enfant sur les progrès réalisés dans l'application de la convention. Le Comité adresse alors des 'observations concluantes' assorties de recommandations au sujet de ce qu'un état devrait faire pour améliorer la mise en œuvre des droits contenus dans la Convention. Parfois, le Comité publie également des ' Commentaires généraux' applicables à tous les

TIMOR-LESTE

- 1 UNFPA : Ward, Jeanne, Marsh, Mendy (2006) « Sexual violence against Women and Girls in War and its aftermath ; Realities, Responses and Required Resources », A Briefing Paper (Violence sexuelle envers les femmes et les filles pendant la guerre et l'après-guerre ; Réalités, Réponses et Ressources Requises ; Document de Briefing) Document préparé pour la Conférence contre la violence sexuelle durant les conflits et au-delà, Bruxelles 23-26 juin 2006, Belgique. p.4.
- 2 Mazurana Dyan Carlson, Kristopher (2006) The UN Division for the Advancement of women « The Girl Child and Armed Conflict, Recognizing and addressing grave Violations of Girls' Rights (L'enfant fille et les conflits armés: violations graves de ses droits humains.) <http://fic.tufts.edu/downloads/Thegirlchildandarmedconflict.pdf>
- 3 UNIFEM, East and South Asia, Regional Office, Timor-Leste Country Snapshot : <http://www.unifem-eseasia.org/projects/cedaw/countryprogramm-timor.html>
- 4 Estimation du PNUD
- 5 UNIFEM: http://www.unifem-eseasia.org/projects/Cedaw/countryprogramme_timor/html

- 4 UNICEF, 'Will you listen? Young voices from conflict zones' (Écoutez-vous ? Voix de jeunes dans les zones de conflit. http://www.unicef.org/voy/takeaction_4061.html

- états parties et servant à clarifier le contenu des droits au titre de la Convention. Toutefois, sauf la pression publique exercée sur un gouvernement, l'application des conventions sur les droits humains est limitée.
- 4 Elles comprennent les Résolutions du Conseil de Sécurité 1261 (1999), 1314 (2000), 1379 (2001), 1460 (2003), 1539 (2004) et 1612 (2005) sur les enfants dans les conflits armés, et S/RES/1325 (2000) ; sur les femmes, la paix et la sécurité. S'y trouvent également, par exemple, la Déclaration et le Programme d'Action de Beijing (Nations Unies, Rapport de la Conférence Mondiale des Femmes, UN Doc. A/CONF.177/20/Rev.1(1996), Annexes 1&2, le document publié par la conférence Beijing +5 (2000) Assemblée Générale de l'ONU). D'autres actions et initiatives pour appliquer la Déclaration et le Plan d'Action de Beijing, UN Doc. A/RES/S-23/3 (16 novembre 2000); les Principes du Cap et les meilleures Pratiques de prévention du Recrutement des Enfants dans des Forces Armées et sur la Démobilisation et la Réinsertion Sociale des Enfants Soldats d'Afrique ("Principes du Cap"); et les "Principes de Paris" de 2007: Principes Directeurs relatifs aux Enfants associés aux Forces Armées et aux Groupes Armés ("Principes de Paris")
- 5 La Quatrième Convention de Genève et son Protocole I portent tous deux sur la protection des civils en général, et sur les femmes et les enfants civils en particulier, dans les conflits armés internationaux. Le Protocole Additionnel II est spécifique aux conflits non-internationaux.
- 6 Judith Gardam & Hilary Charlesworth, ('Protection of Women in Armed Conflict' (Protection des femmes dans les conflits armés), Human Rights Quarterly, vol.22, 2000, pp. 163-4.
- 7 Statut de Rome du Tribunal Pénal International, Art. 7.
- 8 Commission sur le Statut des Femmes, Septième Conférence Régionale Africaine sur les Femmes (Beijing +10. Examen décennal de la Mise en œuvre des Programmes d'Action de Dakar et de Beijing : Résultats de la marche à suivre, UN Doc. EICN.6/2005/c-p7.I Add1 (16 February 2005), para. 32.



REUTERS / RADU SIGHETI, courtesy www.afetnet.org

Section 2

Programme d'action 160

Mise à jour: Législations nationales récentes concernant les filles et les jeunes femmes 162

Mise à jour: Parce que nous sommes des filles – Etude de cohorte..... 166

Tableau 1: Indicateurs de base sur le genre..... 172

Tableau 2: Indicateurs de base sur l'éducation des filles..... 182

Tableau 3: Mortalité maternelle dans une sélection de pays..... 192

Tableau 4: Taux d'infection au VIH dans une sélection de pays..... 194

Tableau 5: Filles réfugiées 195

Glossaire 196

Pour plus amples informations sur les filles..... 198

Adresses des bureaux de Plan International..... 201

UN PROGRAMME D'ACTION: CAMPAGNE DE PARCE QUE JE SUIS UNE FILLE



ABBIE TRAYLER-SMITH / PANOS PICTURES

Comment garantir la protection efficace des droits contenus dans la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant (UNCRC)? Dans la Convention sur les Enfants, à la différence de la Convention sur les Femmes (CEDAW) et des autres traités relatifs aux droits humains, on ne trouve pas de méthode qui permette aux enfants de présenter une requête au Comité des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant en cas de violation de ces droits par un gouvernement.

Il a été clairement démontré qu'une telle procédure peut être utilisée efficacement par les enfants. Des enfants ont eu gain de cause contre les gouvernements devant des tribunaux régionaux traitant de droits humains y compris le Tribunal Européen et le Tribunal Inter Américain sur les droits humains. Néanmoins, il n'y a actuellement aucune réparation envisagée pour la plupart des enfants parce que la Convention UNCRC, un traité spécifiquement conçu pour autonomiser les enfants, ne contient aucun mécanisme qui permette aux enfants d'empêcher que leurs droits soient violés et d'obtenir réparation en cas de violation desdits droits. Il faut que cela change.

Dans les années 1980, au moment de la rédaction de la Convention des Enfants, il y avait eu très peu de soutien pour une telle procédure de plainte. Les attitudes sont en train de changer et les organisations non gouvernementales, y compris PLAN, cherchent à améliorer les procédures d'exécution de la Convention des enfants.

Afin d'améliorer la protection des droits des enfants dans le monde, la UNCRC devrait être assortie d'une procédure de plaintes permettant à un enfant individuel ou à des groupes d'enfants, ou à des adultes les représentant, de demander réparation lorsque les droits des enfants sont violés par un état et que cet état a manqué de remédier à la situation. **De cette manière, la procédure de plainte pourrait devenir un filet de sécurité international pour les enfants.**

Si une plainte aboutissait contre un état, ce ne serait pas seulement un avantage pour les enfants qui vivent dans cet état mais ça deviendrait également une norme que les autres états devraient adopter pour éviter d'éventuels procès.

De cette manière, la procédure de plainte servirait de dissuasion.

Afin d'intégrer un dispositif de plainte dans la UNCRC, il faudrait que les Nations Unies acceptent de rédiger un traité additionnel rattaché à la Convention, qu'on appellerait un protocole. Cela offrirait une occasion unique de créer un dispositif centré sur l'enfant qui lui soit favorable, en harmonie avec les besoins particuliers des enfants de tous âges, des deux sexes et de toutes les cultures.

Empêcher que les droits des enfants soient violés est d'une importance capitale et appelle de nouvelles façons de penser et de nouvelles procédures. Un nouveau protocole à la UNCRC offrirait l'opportunité de mettre en place un dispositif permettant aux gouvernements, lorsqu'ils envisagent une politique ou une législation spécifique, de solliciter un Avis Consultatif du Comité des Droits de l'Enfant sur la question de savoir si lesdites législations ou politiques sont en conformité avec la Convention. Bien que cela puisse constituer un rôle nouveau pour un organisme des Nations Unies responsable des traités, cela permettrait d'assurer la protection effective des droits des enfants.

Un tel dispositif de plainte pourrait également permettre au Comité des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant de se rendre sur place pour visiter les lieux où des violations présumées se seraient produites.

Un mécanisme de plainte bénéficierait à la fois aux garçons et aux filles. Néanmoins, il représenterait un avantage considérable pour les filles parce qu'il sensibiliserait davantage la communauté mondiale aux violations des droits des filles. Il proclamerait haut et clair que tant les filles que les garçons sont bénéficiaires de plein droit de tous les droits des enfants – civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels, en temps de paix comme en temps de conflit armé.

© 2007 Geraldine Van Bueren est avocate et Professeur de Droit Humanitaire International, Queen Mary, University of London, and Visiting Fellow of Kellogg College, Oxford.

Pour de plus amples informations au sujet de la campagne, visiter le site: www.becauseiamagirl.org

Mise à jour des législations nationales concernant les filles et les jeunes femmes

1 **Zambie** Le gouvernement a entamé un processus d'intégration dans sa législation nationale de tous les instruments internationaux relatifs aux droits humains dans lesquels la Zambie est partie ainsi que la formulation d'une **législation spécifique sur la violence sexiste**.¹

2 **Niger** En 2006, échec des négociations sur l'introduction d'un **code de la personne et de la famille** – un texte législatif national définissant la relation juridique entre maris et femmes, enfants et parents, et qui fixe l'âge légal minimum autorisé pour le mariage et les relations sexuelles.²

3 **Royaume-Uni.** Le **projet de loi 2006-2007 sur le mariage forcé (protection civile)** a été soumis au Parlement le 16 novembre 2006. Une unité du gouvernement, créée juste avant la soumission du projet de loi, traite approximativement 250-300 cas par an, la plupart en Asie du sud. Environ 65 % des cas concernent des familles d'origine pakistanaise et 25 % des familles d'origine bengali. Environ un tiers des cas concerne des enfants dont certains ont seulement treize ans.³

4 **Equateur.** Le **plan national de 2007 en faveur de l'éradication de la violence** contre les femmes comprend un système de protection des enfants, des adolescents et des femmes victimes de violences. Ce plan est l'aboutissement d'un processus de trente ans mené par des mouvements de femmes équatoriennes.⁴

5 **Sierra Leone** Trois projets de lois relatifs aux femmes ont été adoptés en 2007 – **Loi d'enregistrement des mariages et des divorces coutumiers, Loi sur la violence domestique et Loi de dévolution d'héritages**. La législation élargit la définition de la violence domestique et accorde une protection aux femmes et aux enfants sujets d'abus. En outre, l'âge minimum pour les mariages coutumiers a été fixé à 18 ans, de même que le droit légal à héritage des épouses et des enfants.⁵

6 **Guatemala** L'Institut National de Médecine Légale a été créé en 2007; cela pourrait améliorer les enquêtes relatives aux disparitions, aux viols, à la torture et aux meurtres de filles et de femmes et les conditions d'impunité pour de tels crimes. Un Code destiné à empêcher l'exploitation sexuelle dans le secteur du tourisme a été adoptée par l'Agence Nationale du Tourisme.⁶

7 **Israël** En novembre 2007, des députés et des activistes ont formé une coalition pour essayer d'élever l'âge minimum du mariage en Israël de 17 à 18 ans, au motif que le mariage aussi jeune est préjudiciable à la santé des jeunes filles et viole leur droit à l'éducation, d'autant que les lois israéliennes concernant l'éducation

exigent le maintien à l'école jusqu'à l'âge de 17 ans.⁷

8 **Jamaïque** Des discussions sur les réformes de la **loi relative aux crimes contre la personne et la loi sur la répression de l'inceste** ont repris au Parlement en décembre 2007. Les amendements proposés feraient du viol conjugal un crime et alourdirait les peines pour les auteurs de violences sexuelles.⁸

9 **Kenya** La **loi de 2006 relative aux délits sexuels** définit le viol et d'autres délits sexuels et interdit d'utiliser les expériences sexuelles antérieures d'une victime, ou sa conduite, comme preuves à charge contre elle. Toutefois, la loi ne reconnaît pas le viol conjugal et ne criminalise pas la mutilation génitale des femmes.⁹

10 **Liberia** Une nouvelle **loi relative au viol** a été adoptée en décembre 2005, classant le viol comme infraction majeure aggravée, assortie d'une peine maximale d'emprisonnement à vie si la victime a moins de 18 ans au moment des faits, et comme infraction majeure, assortie d'une peine d'emprisonnement de 10 ans, si la victime a plus de 18 ans.

Par ailleurs, en cas de décès d'un père, la **loi sur l'héritage** de 2003 prévoit qu'un tiers des biens sera réparti en trois parts égales entre les enfants – y compris les filles – et qu'un tiers ira à la veuve. Auparavant, seuls les enfants mâles bénéficiaient d'un héritage.¹⁰

11 **Mexique** La violence contre les femmes et la discrimination de genre subsistent dans l'ensemble du Mexique. Une loi fédérale renforçant le droit des femmes à vivre sans violence a été adoptée. En février 2006, un **Parquet Fédéral Spécial a été créé pour les crimes de violence contre les femmes**.¹¹

12 **Nigeria** En août 2006, un projet de loi destiné à intégrer dans la législation nationale la convention des Nations Unies sur les femmes (CEDAW) a été présenté au sénat. Le projet de loi sur la violence domestique et autres questions liées n'était pas encore une loi à la fin de 2006. En décembre 2006, le gouvernement fédéral a annoncé deux projets de lois nouveaux et apparentés – **projet de loi sur la réforme des lois discriminatoires contre les femmes et un projet de loi sur l'élimination de la violence dans la société**.¹²

13 **Pakistan** En janvier 2005, le comité pour la Justice et la Paix (CJP) et une ONG favorisant les droits des minorités se sont consultés pour amender la loi sur les successions de 1925 **concernant l'héritage**. Ce changement pourrait affecter près de cinq millions de femmes et de filles chrétiennes auxquelles les membres masculins de leurs familles dénie le droit à l'héritage.

La loi de 2005 amendant le code pénal

rend illégale la pratique qui consiste à 'donner' les filles et les jeunes femmes en mariage au cas où elles sont 'données' à la famille d'une personne assassinée pour régler un différend.

La loi de 2006 sur la protection des femmes incorpore la définition et la sanction du viol du Code Pénal Pakistanais de 1860, plutôt que de la garder comme une loi islamique qui réclame un niveau plus élevé de preuves d'un délit. Parmi les changements apportés, une femme accusée d'adultère par son mari et qui nie la charge, peut demander la dissolution de son mariage.¹³

14 Afrique du Sud. L'amendement de 2007 de la loi sur les délits sexuels permet à la victime d'obliger ses agresseurs à passer des tests de VIH et qualifie à présent les agressions commises sur des enfants de viol et non plus d'attentat aux mœurs, comme c'était précédemment le cas. Il met également en place des mesures plus sévères pour protéger les enfants et les infirmes mentaux contre l'exploitation sexuelle et la pornographie pédophile ainsi que l'établissement d'un registre des délinquants sexuels.¹⁴

15 Swaziland. Le projet de loi de 2006 sur les délits sexuels et la violence domestique vise à améliorer le cadre juridique des enquêtes et des poursuites pour viol et autres délits sexuels.¹⁵

16 Venezuela En novembre 2006, le Venezuela a adopté **une loi sur les droits des femmes** criminalisant la violence physique, sexuelle et psychologique, ainsi que la stérilisation forcée, le trafic, la prostitution forcée, le harcèlement et l'asservissement. La loi établit des tribunaux spécialisés dans les cas de violence basée sur le genre.¹⁶

17 Zimbabwe Le **projet de loi sur la violence domestique de 2007** met hors la loi les pratiques culturelles néfastes, telles que la mise en gage de femmes ou de filles dans le but d'apaiser les esprits, la mutilation des organes sexuels féminins, la vérification forcée de la virginité, l'enlèvement et le mariage forcé.¹⁷

18 Guinée Bissau. Ratification du Protocole de la Charte Africaine sur les Droits et le Bien Être de l'Enfant; du Protocole Facultatif à la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination envers les Femmes; et du Protocole sur les Droits des Femmes d'Afrique (tiré de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples). Bien que ces textes n'aient pas encore été incorporés dans la législation nationale, leur ratification témoigne d'un progrès pour l'exercice des droits des filles et des femmes à l'avenir.¹⁸

19 Sri Lanka La Convention de 2005 sur la **Prévention et l'Élimination de la Traite**

des Femmes et des Enfants aux fins de Prostitution aura probablement un fort impact sur les filles, de même que la **Loi sur l'Emploi des Femmes, des Adolescents et des Enfants** interdisant l'emploi des enfants de moins de 18 ans à des tâches dangereuses.¹⁹

20 Canada La Loi sur la **traite des personnes humaines** ajoute de nouveaux délits passibles de condamnation afin de viser plus spécifiquement la traite. En outre, le **projet de loi sur la Protection des Enfants et autres Personnes Vulnérables** ajoute la **pornographie pédophile** audio au nombre des délits.²⁰

21 Nicaragua La Loi sur la **Parenté Responsable** comprend le droit d'identification pour les filles, les garçons et les adolescents. Elle vise l'application du droit d'un fils ou d'une fille à avoir un prénom et un nom, à accéder à une médiation dans la résolution de conflits parentaux et à la reconnaissance légale des enfants, en particulier par le père. Ces changements pourraient présenter de grands avantages pour les adolescentes qui représentent 25% des grossesses au Nicaragua.²¹

22 Malawi. Le Projet de loi sur les Testaments, les Héritages et la Protection, s'il est adopté, abolira les lois coutumières sur les successions et instaurera une égalité des droits d'héritage. En outre, le **Projet de Loi d'Enregistrement National** présenté au Parlement en 2007, vise à obtenir des condamnations pénales pour des délits dont une fille d'âge inconnu est la victime. **Le Projet de loi sur l'Exploitation et les Abus Sexuels, la Négligence et la Violence Domestique** porte de **13 à 16 ans l'âge légal de consentement à des rapports sexuels**.²²

23 Australie En 2006, le Gouvernement de l'Etat de Victoria a introduit un **Contrôle des Personnes travaillant avec des Enfants** afin de protéger les enfants de tout tort physique ou sexuel en empêchant ceux qui mettent en danger la sécurité des enfants de travailler avec eux. En réponse au rapport 'Les petits enfants sont sacrés' (<http://www.nt.gov.au/dcm/inquiry/saac/>) qui a mis en lumière une maltraitance répandue, **la Loi de Réponse d'Urgence Nationale du Territoire du Nord de 2007** a mis en place des restrictions d'alcool et de pornographie, ainsi que des peines, des contrôles de santé pour les enfants et une intervention policière.²³

24 Indonésie La Loi sur l'Élimination de la Violence Domestique de 2004 vise l'abolition de la violence dans les foyers. **La Loi sur la Répression du Crime de Traite des Personnes** est destinée à empêcher le trafic des femmes et des filles. **La Loi sur l'Administration de la Population** applique l'enregistrement gratuit des naissances d'enfants âgés de 0 à 60 jours.²⁴

25 Vietnam En 2007 et 2008, deux lois importantes de protection et de promotion des droits des filles et des jeunes femmes ont été adoptées – **La Loi sur l'Égalité des Genres et la Loi sur la Prévention de la Violence Domestique**.²⁵

26 Etats-Unis d'Amérique. La Loi sur la Violence Internationale envers les Femmes adoptée en 2007 en tant que priorité-clé dans les programmes d'aide extérieure du Gouvernement Américain. Cette loi revêt une importance particulière pour les filles et les femmes vulnérables aux viols et aux abus sexuels car elle vise à améliorer et à accroître les programmes de prévention et de protection.²⁶

En mai 2007, des plans de vaccination des filles contre les maladies sexuellement transmissibles causant des cancers cervicaux ont été bloqués dans plusieurs états des USA par des groupes conservateurs, au motif que cela encouragerait la promiscuité sexuelle. La Virginie est actuellement le seul état à avoir adopté cette loi.²⁷

27 Bénin Deux textes législatifs importants ont été adoptés en 2006, l'un assurant la protection des enfants contre la traite et l'autre protégeant les enfants de harcèlement sexuel à l'école. Ces deux problèmes touchent les filles de manière disproportionnée.²⁸

28 Salvador. Le gouvernement a élaboré un **Plan National 2006-2009** destiné au suivi des institutions qui travaillent à l'Éradication des Pires formes de Travail des Enfants (Convention de l'OIT 182)).

En 2007, le Ministère de la Santé a organisé une **Journée Nationale de Dépistage du VIH**, effectuant 27.461 tests dont 378 résultats séropositifs. Cette initiative résulte de l'adoption de la Loi de 2001 relative à la Prévention et à la lutte contre le VIH et fait partie du Programme National VIH/SIDA.

En 2005, un accord est intervenu entre les Gouvernements Mexicain et Salvadorien au sujet de la **protection des victimes de la traite**. Les Gouvernements du Guatemala et d'El Salvador ont conclu des accords similaires.²⁹

29 Philippines. La Loi contre la Traite des Personnes a été adoptée en 2006 et criminalise la traite des personnes. Les peines prévues sont majorées s'il s'agit d'enfants.

La Loi contre la violence envers les Femmes et leurs Enfants de 2004 qualifie la violence envers les femmes et les enfants de délit et prévoit une protection pour les femmes – et leurs enfants – de la violence de leurs partenaires.³⁰

30 Soudan. La **Loi sur l'Enfance de 2004** est actuellement en cours de révision dans le but d'y intégrer des dispositions plus progressistes concernant les enfants. Des textes rendant la mutilation sexuelle féminine illégale sont également en préparation.³¹

31 Laos. La Loi de Protection et de Développement de la Femme de 2004 vise la protection des femmes et la promotion de leur égalité.³²

32 Jordanie Le **projet de loi de Protection de la Famille de 2008** vise à combattre la violence envers les femmes et les enfants. Le projet de loi prévoit des amendes et des peines de prison pouvant aller à six mois, la détention des auteurs de violence pendant 24 heures afin de protéger la victime et l'interdiction de s'approcher des 'maisons sûres'.

Les victimes peuvent également déposer une demande de dédommagement financier en cas de préjudices physiques ou d'abus psychologiques. Néanmoins, le législateur a repoussé un article du projet de loi obligeant les personnels de santé et les professeurs d'école de déclarer les violences familiales suspectées.³³

33 Irak En décembre 2007, des parlementaires et des militantes iraqiennes ont commencé à militer en faveur d'une nouvelle loi destinée à venir en aide au nombre croissant de veuves et de femmes divorcées de leur pays déchiré par la guerre.

Il existe un million de veuves iraqiennes qui ont perdu leurs maris dans les guerres et la violence ces 30 dernières années.³⁴

1 <http://www.irinnews.org/Report.aspx?ReportId=75942>

2 <http://www.irinnews.org/Report.aspx?ReportId=75932>

3 <http://www.justice.gov.uk/news/newsrelease260707c.htm>

4 http://www.unifem.org/news_events/story_detail.php?StoryID=625

5 <http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=13948&flag=news>

6 http://www.unifem.org/news_events/story_detail.php?StoryID=606

7 <http://thereport.amnesty.org/eng/Regions/Americas/Guatemala>

8 <http://thereport.amnesty.org/eng/Regions/Americas/Jamaica>

9 <http://thereport.amnesty.org/eng/Regions/Africa/Kenya> and <http://www.sexualoffencesbill.co.ke/>

10 <http://thereport.amnesty.org/eng/Regions/Africa/Liberia> and Plan Liberia staff

11 <http://thereport.amnesty.org/eng/Regions/Americas/Mexico>

12 <http://thereport.amnesty.org/eng/Regions/Africa/Nigeria>

13 <http://www.irinnews.org/report.aspx?reportid=26853> and Plan Pakistan staff

14 <http://www.crin.org/resources/infodetail.asp?id=15845>

15 <http://thereport.amnesty.org/eng/Regions/Africa/Swaziland>

16 <http://thereport.amnesty.org/eng/Regions/Americas/Venezuela>

17 <http://www.irinnews.org/report.aspx?ReportId=74338>

18 Plan Guinea Bissau

19 Plan Sri Lanka

20 Plan Canada

21 Plan Nicaragua

22 Plan Malawi

23 Plan Australia

24 Plan Indonesia

25 Plan Vietnam

26 <http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=15386>

27 <http://www.newscientist.com/article/dn11842-us-conservatives-block-cancer-vaccine-for-girls.html>

28 Plan Benin

29 Plan El Salvador

30 Plan Philippines

31 Plan Sudan

32 Plan Laos

33 <http://www.irinnews.org/Report.aspx?ReportId=76150>

34 <http://www.irinnews.org/Report.aspx?ReportId=75899>

Parce que nous sommes des filles

Choix réels, vies réelles,
Mise à jour de l'étude de cohorte



Parce que nous sommes des filles

Choix Réels, Vies Réelles Étude de Cohorte Mise à jour: Spécial: Bénin

L'étude de cohorte 'Choix réels, Vies réelles' a été conçue pour suivre 135 filles de leur naissance à leur neuvième anniversaire, en 2015. Chaque année des chercheurs rendent visite aux filles et à leurs familles pour s'entretenir avec elles sur leur santé, leur éducation et leur vie quotidienne. Avec le temps, cette étude représentera l'impact que le fait qu'être des filles a sur leurs vies. Les filles viennent de différents pays du monde – Brésil, El Salvador, République Dominicaine, Bénin, Togo, Ouganda, Cambodge, Philippines et Vietnam. Cette année, nous nous concentrons particulièrement sur les filles du petit état d'Afrique Occidentale du Bénin, actuellement classé par les Nations Unies au 163ème rang sur un total de 177 en termes de bien-être de sa population:

Charnel • Consolata • Daki • Natacha Estelle • Chantal • Marcelle • Debora Judith • Emilienne • Huguetta • Albine Chimene • Ange • Abiguelle

Chantal a tout juste 19 mois; c'est la cadette de trois filles d'une mère analphabète et d'un père qui a terminé l'école primaire et qui conduit un taxi.

Huguetta a 1 an; sa mère, adolescente, a du quitter l'école encore petite fille parce que ses parents ne pouvaient pas se permettre de continuer de l'y envoyer.

Judith, l'un des plus jeunes bébés filles

de l'étude, venait d'avoir un jour lors de la première visite des chercheurs.

La bonne nouvelle est que tous les bébés filles de notre étude ont survécu à leur première année dans un pays où le taux de mortalité des enfants de moins d'un an est de 89 pour 1.000 enfants. Bien que l'obstacle de leur premier anniversaire soit dépassé, le défi suivant sera de survivre plus longtemps que 5 ans. Au Bénin, 150 enfants sur 1.000 sont appelés à mourir avant l'âge de cinq ans, de maladies la plupart du temps évitables. Ainsi que nous l'avions rapporté dans le premier rapport *Parce que je suis une fille*, la question de savoir si une fille parviendra à réaliser pleinement son potentiel dépend dans une large mesure de sa famille, de sa communauté et du pays dans lequel elle est née. La naissance de toutes les filles participant à l'étude a eu lieu soit dans un centre de santé local soit en présence d'une assistante formée en obstétrique.

Les premières années de la vie d'une petite fille sont cruciales pour son avenir – les trois premières années sont les plus importantes pour sa survie et son épanouissement. Ces bébés passent actuellement leurs journées près de leurs mères ou au sein de leurs familles élargies, entourés par d'autres enfants. Lorsqu'elles sont convenablement nourries et bien soignées dans leurs plus jeunes années, les filles ont plus de chances

de survivre, de grandir d'une manière saine, de contracter moins de maladies et de développer pleinement leur intelligence, leur langage, leurs émotions et leurs compétences sociales. Si elles ont la possibilité d'aller à l'école, leurs perspectives de réussite sont meilleures. Et lorsqu'elles seront adolescentes, il y a de fortes chances pour qu'elles aient davantage d'estime d'elle-même, donnée essentielle pour des adolescentes si l'on veut qu'elles soient capables d'exiger une protection contre le VIH, par exemple. Bien que les taux de prévalence du VIH soient relativement peu élevés au Bénin, 1,8 pour cent de la population totale, ce sont les filles qui courent les plus grands risques d'infection lorsqu'elles parviennent à l'adolescence.

CHARNEL

La mère de Charnel, Joséphine est encore en colère contre son père qui ne l'a pas envoyée à l'école quand elle était petite. "Il disait que lorsqu'on envoyait des femmes à l'école, elles l'abandonnent, elles sont gâtées". Aujourd'hui, Joséphine ne sait ni lire ni écrire. Elle a quatre enfants à elle – deux filles et deux garçons. "Elle est décidée à envoyer tous ses enfants à l'école, y compris la plus jeune, Charnel. Les trois frères et sœurs de Charnel vont à l'école, y compris l'aînée de 12 ans. Tant que la famille aura les moyens financiers de le faire, tous les enfants iront à l'école et Charnel apprendra à lire et à écrire. Joséphine dit." Je vois ce que font les femmes qui savent lire et écrire. Elles ont un avenir meilleur".

Le père de Charnel, Jonas, gagne sa vie avec sa machine à coudre. Il veut lui aussi absolument que ses filles aillent à l'école : "Je serai très heureux que mes filles aient le niveau d'éducation le plus élevé possible quand elles seront grandes". Jonas passe une grande partie de la journée avec Charnel à côté de lui pendant qu'il coud et fait des retouches dans la pièce principale de son modeste logement. Jonas prévient que la lutte pour l'éducation sera dure pour beaucoup des petites filles du Bénin. Il sait que c'est aussi payant d'envoyer les filles que les garçons à l'école. "Les autres hommes ne pensent pas comme cela. Ce sont des ignorants."

Dans les premières années de la vie, le contexte stimulant d'un cadre communautaire peut donner aux enfants, aux filles en particulier un tremplin pour l'avenir. Les filles vivant dans des sociétés dans lesquelles elles sont particulièrement désavantagées sont susceptibles de bénéficier davantage que les garçons d'interventions favorisant leur développement physique, émotionnel et cognitif. Au Népal, par exemple, les enfants de familles désavantagées qui ont eu l'opportunité de fréquenter une institution préscolaire non formelle avaient 20 pour cent plus de chances de fréquenter l'école que ceux qui n'avaient pas eu cette possibilité. Mais pour les filles, l'effet était encore plus grand: elles avaient 36 pour cent de chances en plus d'entrer à l'école. Il n'y a actuellement aucun cadre préscolaire dans la communauté où vivent ces petites filles.

ABIGUELLE

Boaz, 14 ans, est fier de sa petite sœur, Abigail, un bébé de 12 mois. Il est vraiment persuadé qu'elle arrivera à faire tout ce qu'elle aura envie de faire quand elle sera grande. Mais Boaz sait aussi que ce ne sera pas facile. Dans sa classe de 55 enfants il n'y a que 14 filles. "La vie de ma sœur sera différente de celles des autres filles", dit Boaz, ajoutant qu'il a une autre sœur qui va déjà à l'école. Les parents commencent à comprendre l'importance de permettre aux filles d'aller à l'école, dit Robert, le père d'Abiguelle. Dans les plus petites classes, il y a plus de filles que de garçons."

DEBORA

Debora n'a même pas deux ans, mais si elle suit le chemin de sa sœur, elle sera mariée à 13 ans. Victorine, la mère de Debora, a six enfants – trois garçons, et trois filles. À 26 ans, elle dit qu'elle regrette la décision de donner sa fille aînée en mariage tellement jeune. Debora ne se mariera pas si tôt, promet Victorine.

Les mariages précoces ne volent pas seulement aux filles leur enfance mais ils limitent également leur avenir. Si elles ont des bébés et qu'il leur faut s'occuper de la famille, elles n'ont plus le temps pour l'école. "Je ne l'avais pas apprécié.



Chantal



Huguetta



Charnel



Debora



Marcelle



Abiguelle



Judith



Natacha

Aujourd'hui, je le comprends, je vois cela se produire, dit Victorine. Victorine avait 17 ans lorsqu'elle s'est mariée. Elle n'est jamais allée à l'école et se bat chaque jour avec son incapacité à lire et à écrire. Elle jure que Debora aura un meilleur avenir. "Aujourd'hui les filles peuvent devenir médecins ou présidentes. Elles peuvent faire ce qui leur plaira."

'Choix réels, Vies réelles' est une étude longitudinale qui rassemble 135 filles de neuf pays, toutes nées en 2006. Cette étude durera neuf ans et ses objectifs principaux sont de:

- Obtenir des informations qualitatives sur les raisons pour lesquelles les filles continuent à faire l'objet de discrimination;
- Obtenir des informations segmentées concernant un petit groupe de filles au moyen de données qualitatives relatives à l'éducation, les soins de santé et le bien-être
- Étudier la vie de ces filles en s'appuyant sur une approche de cycle de vie, en insistant sur leur première enfance – les neuf premières années de la vie.

Cette étude doit permettre à Plan d'examiner un certain nombre de problèmes importants pour les enfants, mais en particulier pour les filles qui sont vulnérables à différents risques en raison de la position qu'elles occupent dans la société:

- À quoi ressemble l'accès des familles à des services de base de qualité?
- L'éducation est-elle accueillante pour les filles?
- Qu'en est-il des toutes premières années scolaires des filles et d'une manière plus générale des filles avant l'adolescence?
- Comment vont les filles par rapport à leurs frères? Quels rôles doivent-elles assumer à la maison?

Pour plus de détails et pour le suivi des progrès des filles, visitez le site:
www.becauseiamagirl.org

Tableau 1: Indicateurs de base sur le genre¹

IDH Rang	Indicateur de développement lié au genre (GDI)		Espérance de vie à la naissance (années) 2005		Taux d'alphabétisation des adultes (% des 15 ans et plus) 1995-2005		Taux de scolarisation primaire, secondaire et tertiaire brut combiné b (%) 2005		Revenus du travail estimé c (PPA US\$) 2005		Rang IHD moins rang IDG	
	Rang	Valeur	Femmes	Homme	Femmes	Homme	Femmes	Homme	Femmes	Homme		
INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN												
1	Islande	1	0.962	83.1	79.9	..e	..e	101f	90f	28,637f	40,000f	0
2	Norvège	3	0.957	82.2	77.3	..e	..e	103f	95f	30,749f	40,000f	-1
3	Australie	2	0.960	83.3	78.5	..e	..e	114f	112f	26,311	37,414	1
4	Canada	4	0.956	82.6	77.9	..e	..e	101f,g	98f,g	25,448 f,h	40,000f,h	0
5	Irlande	14	0.940	80.9	76.0	..e	..e	102f	98f	21,076f	40,000f	-10
6	Suède	5	0.955	82.7	78.3	..e	..e	100f	91f	29,044	36,059	1
7	Suisse	9	0.946	83.7	78.5	..e	..e	83	88	25,056f	40,000f	-2
8	Japon	13	0.942	85.7	78.7	..e	..e	85	87	17,802f	40,000f	-5
9	Pays-Bas	6	0.951	81.4	76.9	..e	..e	98	99	25,625	39,845	3
10	France	7	0.950	83.7	76.6	..e	..e	99	94	23,945	37,169	3
11	Finlande	8	0.947	82.0	75.6	..e	..e	105f	98f	26,795	37,739	3
12	Etats-Unis	26	0.937	80.4	75.2	..e	..e	98	89	25,005f,h	40,000f,h	-4
13	Espagne	23	0.944	83.8	77.2	..e	..e	101f	95f	18,335h	36,324h	1
14	Danemark	22	0.944	80.1	75.5	..e	..e	107f	99f	28,766	39,288	3
15	Autriche	29	0.934	82.2	76.5	..e	..e	93	91	18,397f	40,000f	-4
16	Royaume-Uni	20	0.944	81.2	76.7	..e	..e	96	90	26,242f	40,000f	6
17	Belgique	14	0.940	81.8	75.8	..e	..e	97	94	22,182f	40,000f	3
18	Luxembourg	23	0.924	81.4	75.4	..e	..e	85i	84i	20,446f	40,000f	-5
19	Nouvelle Zélande	18	0.935	81.8	77.7	..e	..e	115f	102f	20,666	29,479	1
20	Italie	17	0.936	83.2	77.2	98.0	98.8	93	88	18,501h	39,163h	3
21	Hong Kong, Chine (SAR)	22	0.926	84.9	79.1	97.3j	97.3j	73	79	22,433f	40,000f	-1
22	Allemagne	20	0.931	81.8	76.2	..e	..e	87	88	21,823	37,461	2
23	Israël	21	0.927	82.3	78.1	97.7j	97.7j	92	87	20,497h	31,345h	2
24	Grèce	24	0.922	80.9	76.7	94.2	97.8	101f	97f	16,738	30,184	0
25	Singapour	81.4	77.5	88.6	96.6	20,044	39,150	..
26	Corée (Rép. de)	26	0.910	81.5	74.3	..e	..e	89f	102f	12,531	31,476	-1
27	Slovénie	25	0.914	81.1	73.6	99.6f,k	99.7f,k	99	90	17,022h	27,779h	1
28	Chypre	27	0.899	81.5	76.6	95.1	98.6	78	77	16,805l	27,808l	0
29	Portugal	28	0.895	80.9	74.5	92.0k	95.8k	93	87	15,294	25,881	0
30	Brunei Darussalam	31	0.886	79.3	74.6	90.2	95.2	79	76	15,658h,m	37,506h,m	-2
31	Barbade	30	0.887	79.3	73.6	99.7f,j	99.7f,j	94g	84g	12,868h,m	20,309h,m	0
32	République Tchèque	29	0.887	79.1	72.7	..e	..e	84	82	13,992	27,440	2
33	Koweït	32	0.884	79.6	75.7	91.0	94.4	79	71	12,623h	36,403h	0
34	Malte	33	0.873	81.1	76.8	89.2	86.4	81	81	12,834	25,623	0
35	Qatar	37	0.863	75.8	74.6	88.6	89.1	85	71	9,211h,m	37,774h,m	-3
36	Hongrie	34	0.872	77.0	68.8	..e	..e	93	86	14,058	22,098	1
37	Pologne	35	0.867	79.4	71.0	..e	..e	91	84	10,414h	17,493h	1
38	Argentine	36	0.865	78.6	71.1	97.2	97.2	94g	86g	10,063h	18,686h	1
39	Emirats Arabes Unis	43	0.855	81.0	76.8	87.8k	89.0k	68g	54g	8,329h	33,555h	-5
40	Chile	40	0.859	81.3	75.3	95.6	95.8	68g	84	6,871h	17,293h	-1
41	Bahreïn	42	0.857	77.0	73.9	83.6	88.6	90	82	10,496	29,796	-2
42	Slovaquie	39	0.860	78.2	70.3	..e	..e	80	77	11,777h	20,218h	2
43	Lituanie	38	0.861	78.0	66.9	99.6f	99.6f	97	87	12,000	17,349	4
44	Estonie	41	0.858	76.8	65.5	99.8f	99.8f	99	86	12,112h	19,430h	2

Tableau 1: Indicateurs de base sur le genre – suite

IDH rang	Rang	Indicateur de développement lié au genre (IBLI) (GDI) Valeur	Espérance de vie à la naissance (années) 2005		Taux d'alphabétisation des adultes (pourcentage des 15 ans et plus) 1995-2005		Taux de scolarisation primaire, secondaire et tertiaire brut combiné (%) 2005		Revenus du travail estimé (PPA US\$) 2005		Rang IDH moins rang IDG rang d	
			Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme		
INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN												
45	Lettonie	44	0.853	77.3	66.5	99.7f	99.8f	97	83	10,951	16,842	0
46	Uruguay	45	0.849	79.4	72.2	97.3	96.2	95g	83g	7,203h	12,890h	0
47	Croatie	46	0.848	78.8	71.8	97.1f	99.3f	75g	72g	10,587	15,687	0
48	Costa Rica	47	0.842	80.9	76.2	95.1	94.7	74	72	6,983	13,271	0
49	Bahamas	48	0.841	75.0	69.6	95.0j	95.0j	71	71	14,656h,l	20,803h,l	0
50	Seychelles	92.3	91.4	84	81	..h	..h	..
51	Cuba	49	0.839	79.8	75.8	99.8f	99.8f	92	83	4,268h,m	9,489h,m	0
52	Mexique	51	0.820	78.0	73.1	90.2	93.2	76	75	6,039	15,680	-1
53	Bulgarie	50	0.823	76.4	69.2	97.7	98.7	81	82	7,176	11,010	1
54	Tonga	74	72	..h,l	..h,l	..
55	Lybie Jamahiriya Arabe	53	0.814	73.8	71.8	99.0	98.8	81	79	5,243h	10,981h	-1
56	Antigua et Barbuda	62	0.797	76.3	71.1	74.8k	92.8k	97g	91g	4,054h,m	13,460h,m	-9
57	Omanh,l	..h,l	..
58	Trinidad and Tobago	67	0.788	76.7	73.6	73.5	86.9	67	67	4,516h,l	23,880h,l	-13
59	Romanie	56	0.808	71.2	67.2	97.8k	98.9k	66	64	9,307h	20,053h	-1
60	Roumanie	54	0.812	75.6	68.4	96.3	98.4	79	75	7,443	10,761	2
61	Arabie Saoudite	70	0.783	74.6	70.3	76.3	87.5	76	76	4,031h	25,678h	-13
62	Panama	55	0.810	77.8	72.7	91.2	92.5	83	76	5,537	9,636	3
63	Malaisie	58	0.802	76.1	71.4	85.4	92.0	77g	72g	5,751	15,861	1
64	Belarus	57	0.803	74.9	62.7	99.4f	99.8f	91	87	6,236	9,835	3
65	Maurice	63	0.796	75.8	69.1	80.5	88.2	75	76	7,407h	18,098h	-2
66	Bosnie Herzégovine	77.1	71.8	94.4f	99.0f	2,864h,m	4,341h,m	..
67	Fédération de Russie	59	0.801	72.1	58.6	99.2f	99.7f	93	85	8,476h	13,581h	3
68	Albanie	61	0.797	79.5	73.1	98.3f	99.2f	68g	69g	3,728h	6,930h	2
69	Macédoine (TFYR)	64	0.795	76.3	71.4	94.1	98.2	71	69	4,676h	9,734h	0
70	Brésil	60	0.798	75.5	68.1	88.8	88.4	89g	86g	6,204	10,664	5
DEVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN												
71	Dominique	84	78	..h,l	..h,l	..
72	Sainte Lucie	75.0	71.3	78	72	4,501h,l	8,805h,l	..
73	Kazakhstan	65	0.792	71.5	60.5	99.3f	99.8f	97	91	6,141	9,723	1
74	Venezuela (Rép. Boliv. du Venezuela)	68	0.787	76.3	70.4	92.7	93.3	76g	73g	4,560h	8,683h	-1
75	Colombie	66	0.789	76.0	68.7	92.9	92.8	77	74	5,680	8,966	2
76	Ukraine	69	0.785	73.6	62.0	99.2f	99.7f	87	86	4,970	9,067	0
77	Samoa	72	0.776	74.2	67.8	98.3k	98.9k	76	72	3,338h	8,797h	-2
78	Thaïlande	71	0.779	74.5	65.0	90.5	94.9	72	71	6,695	10,732	0
79	République Dominicaine	74	0.773	74.8	68.6	87.2	86.8	78g	70g	4,907h	11,465h	-2
80	Belize	79.1	73.1	81	83	4,022h	10,117h	..
81	Chine	73	0.776	74.3	71.0	86.5	95.1	69	70	5,220h	8,213h	1
82	Grenade	69.8	66.5	74	72	..h,l	..h,l	..
83	Arménie	75	0.772	74.9	68.2	99.2f	99.7f	74	68	3,893h	6,150h	0
84	Turquie	79	0.763	73.9	69.0	79.6	95.3	64	73	4,385	12,368	-3
85	Surinam	78	0.767	73.0	66.4	87.2	92.0	82	72	4,426h	11,029h	-1
86	Jordanie	80	0.760	73.8	70.3	87.0	95.2	79	77	2,566	8,270	-2
87	Pérou	76	0.769	73.3	68.2	82.5	93.7	87	85	4,269h	7,791h	3

Tableau 1: Indicateurs de base sur le genre – suite

IDH rang	Indicateur de développement lié au genre (IBLI) (GDI)		Espérance de vie à la naissance (années) 2005		Taux d'alphabétisation des adultes (pourcentage des 15 ans et plus) 1995-2005		Taux de scolarisation primaire, secondaire et tertiaire brut combiné (%) 2005		Revenus du travail estimé (PPA US\$) 2005		Rang IDH moins rang IDG rang d	
	Rang	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme		
INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN												
88	Liban	81	0.759	73.7	69.4	93.6j	93.6j	86	83	2,701h	8,585h	-1
89	Equateur	77.7	71.8	89.7	92.3	3,102h	5,572h	..
90	Philippines	77	0.768	73.3	68.9	93.6	91.6	83	79	3,883	6,375	4
91	Tunisie	83	0.750	75.6	71.5	65.3	83.4	79	74	3,748h	12,924h	-1
92	Fidji	82	0.757	70.6	66.1	95.9j	95.9j	76	74	3,928h	8,103h	1
93	Saint Vincent et les Grenadines	73.2	69.0	70	68	4,449h	8,722h	..
94	Iran (Rép. Islam. d')	84	0.750	71.8	68.7	76.8	88.0	73	73	4,475h	11,363h	0
95	Paraguay	86	0.744	73.4	69.2	92.7k	94.3k	70g	69g	2,358	6,892	-1
96	Géorgie	74.5	66.7	77	75	1,731	5,188	..
97	Guyane	88	0.742	68.1	62.4	99.2fj	99.2fj	87	84	2,665h	6,467h	-2
98	Azerbaïdjan	87	0.743	70.8	63.5	98.2f	99.5f	66	68	3,960h	6,137h	0
99	Sri Lanka	89	0.735	75.6	67.9	89.1o	92.3o	64g	63g	2,647	6,479	-1
100	Maldives	85	0.744	67.6	66.6	96.4	96.2	66	65	3,992h,m	7,946h,m	4
101	Jamaïque	90	0.732	74.9	69.6	85.9o	74.1o	82	74	3,107h	5,503h	0
102	Cap Vert	93	0.723	73.8	67.5	75.5k	87.8k	66	67	3,087h	8,756h	-2
103	El Salvador	92	0.726	74.3	68.2	79.2k	82.1k	70	70	3,043	7,543	0
104	Algérie	95	0.720	73.0	70.4	60.1	79.6	74	73	3,546h	10,515h	-2
105	Viet Nam	91	0.732	75.7	71.9	86.9	93.9	62	66	2,540h	3,604h	3
106	Territ. Palestiniens Occupés	74.4	71.3	88.0	96.7	84	81
				71.6	67.8	86.8	94.0	67	70	2,410h	5,280h	1
107	Indonésie	94	0.721									
108	Rép. Arabe de Syrie	96	0.710	75.5	71.8	73.6	87.8	63	67	1,907h	5,684h	0
109	Turkménistan	67.0	58.5	98.3f	99.3f	6,108h,m	9,596h,m	..
110	Nicaragua	99	0.696	75.0	69.0	76.6	76.8	72	70	1,773h	5,577h	-2
111	Moldavie	97	0.704	72.0	64.7	98.6f,k	99.6f,k	73	67	1,634h	2,608h	1
112	Egypte	73.0	68.5	59.4	83.0	1,635	7,024	..
113	Ouzbékistan	98	0.699	70.0	63.6	99.6fj	99.6fj	72g	75g	1,547h	2,585h	1
114	Mongolie	100	0.695	69.2	62.8	97.5	98.0	83	72	1,413h	2,799h	0
115	Honduras	101	0.694	73.1	65.8	80.2	79.8	74	68	2,160h	4,680h	0
116	Kirghizstan	102	0.692	69.6	61.7	98.1f	99.3f	80	76	1,414h	2,455h	0
117	Bolivia	103	0.691	66.9	62.6	80.7	93.1	84g	90g	2,059h	3,584h	0
118	Guatemala	104	0.675	73.2	66.2	63.3	75.4	64	70	2,267h	6,990h	0
119	Gabon	105	0.670	56.9	55.6	79.7k	88.5k	68g	72g	5,049h	8,876h	0
120	Vanuatu	71.3	67.5	61	66	2,601h	3,830h	..
121	Afrique du Sud	107	0.667	52.0	49.5	80.9	84.1	77g	77g	6,927h	15,446h	-1
122	Tadjikistan	106	0.669	69.0	63.8	99.2f	99.7f	64	77	992h	1,725h	1
123	Sao tome et Principe	110	0.637	66.7	63.0	77.9	92.2	65	65	1,022h	3,357h	-2
124	Botswana	109	0.639	48.4	47.6	81.8	80.4	70	69	5,913	19,094	0
125	Namibie	108	0.645	52.2	50.9	83.5	86.8	66	63	5,527h	9,679h	2
126	Maroc	112	0.621	72.7	68.3	39.6	65.7	55	62	1,846h	7,297h	-1
127	Guinée Equatoriale	111	0.631	51.6	49.1	80.5	93.4	52g	64g	4,635h,l	10,814h,l	1
128	Inde	113	0.600	65.3	62.3	47.8o	73.4o	60	68	1,620h	5,194h	0
129	Iles Salomon	63.8	62.2	46	50	1,345h	2,672h	..

Tableau 1: Indicateurs de base sur le genre – suite

IDH rang	Indicateur de développement lié au genre (IBLI) (GDI)		Espérance de vie à la naissance (années) 2005		Taux d'alphabétisation des adultes (pourcentage des 15 ans et plus) 1995-2005		Taux de scolarisation primaire, secondaire et tertiaire brut combiné (%) 2005		Revenus du travail estimé (PPA US\$) 2005		Rang IDH moins rang IDG	
	Rang	Valeur	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme		
INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN												
130	Rép. Dém. Pop. du Laos	115	0.593	64.5	61.9	60.9	77.0	56	67	1,385h	2,692h	-1
131	Cambodge	114	0.594	60.6	55.2	64.1	84.7	56	64	2,332h	3,149h	1
132	Myanmar	64.2	57.6	86.4	93.9	51	48
133	Bhoutan	66.5	63.1	2,141h,m	4,463h,m	..
134	Comores	116	0.554	66.3	62.0	63.9j	63.9j	42	50	1,337h	2,643h	0
135	Ghana	117	0.549	59.5	58.7	49.8	66.4	48	53	2,056h	2,893h	0
136	Pakistan	125	0.525	64.8	64.3	35.4	64.1	34	45	1,059h	3,607h	-7
137	Mauritanie	118	0.543	65.0	61.5	43.4	59.5	45	47	1,489h	2,996h	1
138	Lesotho	119	0.541	42.9	42.1	90.3	73.7	67	65	2,340h	4,480h	1
139	Congo	120	0.540	55.2	52.8	79.0k	90.5k	48	54	841h	1,691h	1
140	Bangladesh	121	0.539	64.0	62.3	40.8	53.9	56g	56g	1,282h	2,792h	1
141	Swaziland	123	0.529	41.4	40.4	78.3	80.9	58	62	2,187	7,659	0
142	Nepal	128	0.520	62.9	62.1	34.9	62.7	54	62	1,038h	2,072h	-4
143	Madagascar	122	0.530	60.1	56.7	65.3	76.5	58	61	758h	1,090h	3
144	Cameroun	126	0.524	50.2	49.4	59.8	77.0	57	68	1,519h	3,086h	0
145	Papouasie Nouvelle Guinée	124	0.529	60.1	54.3	50.9	63.4	38g	43g	2,140h	2,960h	3
146	Haïti	61.3	57.7	56.5j	56.5j	1,146h	2,195h	..
147	Soudan	131	0.502	58.9	56.0	51.8o	71.1o	35	39	832h	3,317h	-3
148	Kenya	127	0.521	53.1	51.1	70.2	77.7	59	62	1,126	1,354	2
149	Djibouti	129	0.507	55.2	52.6	79.9j	79.9j	22	29	1,422h	2,935h	1
150	Timor-Leste	60.5	58.9	71	73	..h	..h	..
151	Zimbabwe	130	0.505	40.2	41.4	86.2k	92.7k	51g	54g	1,499h	2,585h	1
152	Togo	134	0.494	59.6	56.0	38.5	68.7	46	64	907h	2,119h	-2
153	Yémen	136	0.472	63.1	60.0	34.7k	73.1k	43	67	424h	1,422h	-3
154	Ouganda	132	0.501	50.2	49.1	57.7	76.8	62	64	1,199h	1,708h	2
155	Gambie	133	0.496	59.9	57.7	49.9j	49.9j	49g	51g	1,327h	2,525h	2
FAIBLE DEVELOPPEMENT HUMAIN												
156	Sénégal	135	0.492	64.4	60.4	29.2	51.1	37	42	1,256h	2,346h	1
157	Erythrée	137	0.469	59.0	54.0	71.5j	71.5j	29	41	689	1,544	0
158	Nigeria	139	0.456	47.1	46.0	60.1k	78.2k	51	61	652h	1,592h	-1
159	Tanzanie (Rép. Unie de)	138	0.464	52.0	50.0	62.2	77.5	49	52	627h	863h	1
160	Guinée	141	0.446	56.4	53.2	18.1	42.6	38	52	1,876h	2,734h	-1
161	Rwanda	140	0.450	46.7	43.6	59.8	71.4	51	51	1,031h	1,392h	1
162	Angola	142	0.439	43.3	40.1	54.2	82.9	24g	28g	1,787h	2,898h	0
163	Bénin	145	0.422	56.5	54.1	23.3	47.9	42	59	732h	1,543h	-2
164	Malawi	143	0.432	46.7	46.0	54.0	74.9	62	64	565h	771h	1
165	Zambia	144	0.425	40.6	40.3	59.8	76.3	58	63	725h	1,319h	1
166	Côte d'Ivoire	146	0.413	48.3	46.5	38.6	60.8	32g	47g	795h	2,472h	0
167	Burundi	147	0.409	49.8	47.1	52.2	67.3	34	42	611h	791h	0
168	Congo (Rép. Dém. du)	148	0.398	47.1	44.4	54.1	80.9	28g	39g	488h	944h	0
169	Ethiopie	149	0.393	53.1	50.5	22.8	50.0	36	48	796h	1,316h	0
170	Tchad	152	0.370	51.8	49.0	12.8	40.8	28	47	1,126h	1,735h	-2
171	Rép. Centrafricaine	153	0.368	45.0	42.3	33.5	64.8	23g	36g	933h	1,530h	-2
172	Mozambique	150	0.373	43.6	42.0	25.0	54.8	48	58	1,115h	1,378h	2

Tableau 1: Indicateurs de base sur le genre – suite

IDH rang	Indicateur de développement lié au genre (IBLI) (GDI)		Espérance de vie à la naissance (années) 2005		Taux d'alphabétisation des adultes (pourcentage des 15 ans et plus) 1995-2005		Taux de scolarisation primaire, secondaire et tertiaire brut combiné (%) 2005		Revenus du travail estimé (PPA US\$) 2005		Rang IDH moins rang IDG rang d	
	Rang	Valeur	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme		
173	Mali	151	0.371	55.3	50.8	15.9	32.7	31	42	833h	1,234h	2
174	Niger	155	0.355	54.9	56.7	15.1	42.9	19	26	561h	991h	-1
175	Guinée Bissau	156	0.355	47.5	44.2	60.0j	60.0j	29g	45g	558h	1,103h	-1
176	Burkina Faso	154	0.364	52.9	49.8	16.6	31.4	25	33	966h	1,458h	2
177	Sierra Leone	157	0.320	43.4	40.2	24.2	46.7	38g	52g	507h	1,114h	0

1. PNUD, rapport sur le développement humain, 2007, 2007. Reproduit avec la permission de Palgrave Macmillan

- a. Ces données concernent des estimations d'alphabétisation nationale à partir de recensements et d'enquêtes réalisés entre 1995 et 2005, sauf précision particulière. En raison de différences de la méthodologie et d'actualité des données, des comparaisons par pays et dans le temps doivent être envisagées avec précaution. Pour plus ample détail voir <http://www.uis.unesco.org/>
- b. Les données relatives à certains pays peuvent se référer à des estimations nationales ou de l'Institut Statistique de l'UNESCO. Pour plus ample détail voir <http://www.uis.unesco.org/>.
- c. En raison de l'absence de données de revenus ventilés par sexe, les revenus du travail féminin et masculin est estimé de manière grossière sur la base de données sur le ratio du salaire féminin non agricole par rapport au salaire non agricole masculin, les parts des hommes et des femmes dans la population économiquement active, le total de la population féminine et masculine et le PIB par habitant en PPA US\$ (voir note technique n° 1). Les ratios de salaires utilisés dans ce calcul sont fondés sur les données relatives à l'année la plus récente disponible entre 1996 et 2005
- d. Les rangs de IHD utilisés dans ce calcul sont recalculés pour les 157 pays en utilisant une valeur GDI. Un chiffre positif indique que le rang GDI est plus élevé que le rang IHD, un chiffre négatif indique l'inverse.
- e. Aux fins du calcul du GDI, une valeur de 99,0 % est appliquée
- f. Afin de calculer le GDI, les valeurs pour les femmes et pour les hommes apparaissant dans ce tableau ont été ajustées à la baisse pour refléter les valeurs maximales d'alphabétisation des adultes (99 %), les ratios de scolarisation brute (100 %) et le PIB par habitant (\$ 40 000)

- g. Les données se réfèrent à une année antérieure à celle qui est spécifiée.
- h. Aucune donnée salariale n'est disponible. Aux fins du calcul du revenu du travail estimé pour les femmes et les hommes, une valeur de 0,75 a été utilisée pour le ratio du salaire non agricole des femmes par rapport au salaire non agricole des hommes.
- i. STATEC.2006.
- j. En l'absence de données récentes, des estimations de l'Institut Statistique de l'UNESCO pour 003, basées sur des informations périmées provenant du recensement ou d'une enquête ont été utilisées et devraient être interprétées avec prudence
- k. Les estimations de l'Institut Statistique de l'UNESCO basées sur le modèle des Projections d'alphabétisation par âge globale, avril 2007
- l. Les données relatives aux années antérieures ont été ajustées pour refléter leur valeur en prix 2005.
- m. Heston, Alan, Robert Summers et Bettina Aten, 2006. les données peuvent s'écarter de la définition standard.
- n. A des fins de statistiques, les données relatives à la Chine, ne comprennent pas Hong-Kong et Macao, SAR de Chine
- o. Les données se rapportent à des années ou à des périodes autres que celles spécifiées dans les intitulés des colonnes, différent de la définition standard ou ne se réfèrent qu'à une seule partie d'un pays.

Rang IDG pour 50 pays et zones

1	Islande	45	Uruguay	83	Tunisie	121	Bengladesh
2	Australie	46	Croatie	84	Iran (Rép. Islam. d')	122	Madagascar
3	Norvège	47	Costa Rica	85	Maldives	123	Swaziland
4	Canada	48	Bahamas	86	Paraguay	124	Papouasie Nouvelle Guinée
5	Suède	49	Cuba	87	Azerbaïdjan	125	Pakistan
6	Pays-Bas	50	Bulgarie	88	Guyana	126	Cameroun
7	France	51	Mexique	89	Sri Lanka	127	Kenya
8	Finlande	53	Tonga	90	Jamaïque	128	Népal
9	Suisse	54	Roumanie	91	Vietnam	129	Djibouti
10	Royaume-Uni	55	Panama	92	Salvador	130	Zimbabwe
11	Danemark	56	Trinidad and Tobago	93	Cap Vert	131	Soudan
12	Espagne	57	Belarus	94	Indonésie	132	Ouganda
13	Japon	58	Malaisie	95	Algérie	133	Gambie
14	Belgique	59	Russie (Féd. de)	96	Syrie (Rép. Arabe de)	134	Togo
15	Irlande	60	Brésil	97	Moldavie	135	Sénégal
16	Etats-Unis	61	Albanie	98	Ouzbékistan	136	Yémen
17	Italie	62	Lybie (Jamahiriya Arabe)	99	Nicaragua	137	Erythrée
18	Nouvelle Zélande	63	Maurice	100	Mongolie	138	Tanzanie (Rép. Unie de)
19	Autriche	64	Macédoine (TFYR)	101	Honduras	139	Nigéria
20	Allemagne	65	Kazakhstan	102	Kirghizstan	140	Rwanda
21	Israël	66	Colombie	103	Bolivie	141	Guinée
22	Hong-Kong, Chine (SAR)	67	Oman	104	Guatemala	142	Angola
23	Luxembourg	68	Venezuela (Rép. Boliv. de)	105	Gabon	143	Malawi
24	Grèce	69	Ukraine	106	Tadjikistan	144	Zambie
25	Slovénie	70	Arabie Saoudite	107	Bolivie	145	Bénin
26	Corée (Rép. de)	71	Thaïlande	108	Namibie	146	Côte d'Ivoire
33	Malta	72	Samoa	109	Botswana	147	Burundi
34	Hongrie	73	Chine	110	Sao Tome et Principe	148	Congo (Rép. Dém. de)
35	Pologne	74	Rép. Dominicaine.	111	Guinée Equatoriale	149	Ethiopie
36	Argentine	75	Arménie	112	Maroc	150	Mozambique
37	Qatar	76	Pérou	113	Inde	151	Mali
38	Lituanie	77	Philippines	114	Cambodge	152	Tchad
39	Slovaquie	78	Surinam	115	Laos (Rép. Dém. Pop. du)	153	Rép. Centrafricaine
40	Chili	79	Turquie	116	Comores	154	Burkina Faso
41	Estonie	80	Jordanie	117	Ghana	155	Niger
42	Bahreïn	81	Liban	118	Mauritanie	156	Guinée-Bissau
43	Emirats Arabes Unis	82	Fidji	119	Lesotho	157	Sierra Leone
44	Lettonie			120	Congo		

Tableau 2: Indicateurs de base sur l'éducation des filles¹

Rang IDH	DEVELOPPEMENT HUMAIN ELEVE	Adultes alphabétisés a		Jeunes alphabétisés a		Scolarisation primaire nette b		Scolarisation primaire nette b, d		Scolarisation secondaire nette b, d		Scolarisation tertiaire nette b, d	
		Taux femmes (% des 15 ans et plus) 1995-2005	Rapport Taux Femmes hommes 1995-2005	femmes (% âgées 15-24) 1995-2005	Rapport Taux Femmes hommes 1995-2005	femmes Ratio % 2005	Rapport Taux Femmes hommes 2005	femmes Ratio % 2005	Rapport Taux Femmes hommes 2005	femmes Ratio % 2005	Rapport Taux Femmes hommes 2005	femmes Ratio % 2005	Rapport Taux Femmes hommes 2005
1	Islande	97e	0.97e	98e	0.97e	109e	1.03e	93e	1.85e
2	Norvège	98	1.00	98	1.00	114	1.01	97	1.54
3	Australie	97	1.00	104	0.99	144	0.95	80	1.25
4	Canada	99e,f	1.00e,f	116e,f	0.98e,f	72e,f	1.36e,f
5	Irlande	96	1.00	106	0.99	118	1.09	67	1.27
6	Suède	96	1.00	97	1.00	103	1.00	100	1.55
7	Suisse	93	0.99	101	0.99	91	0.93	43	0.84
8	Japon	100	1.00	100	1.00	102	1.00	52	0.89
9	Pays-Bas	98	0.99	106	0.98	117	0.98	63	1.08
10	France	99f	1.00f	110	0.99	116	1.00	64	1.29
11	Finlande	98	1.00	99	0.99	113	1.05	101	1.21
12	Etats-Unis	93	1.01	99	0.99	95	1.02	97	1.40
13	Espagne	99	0.99	105	0.98	127	1.05	74	1.22
14	Danemark	96	1.01	99	1.00	126	1.03	94	1.39
15	Autriche	98e	1.02e	106	1.00	100	0.95	55	1.20
16	Royaume-Uni	99	1.00	107	1.00	107	1.03	70	1.39
17	Belgique	99	1.00	103	0.99	108	0.97	70	1.24
18	Luxembourg	95	1.01	100	1.00	97	1.06	13e,f	1.18e,f
19	Nouvelle Zélande	99	1.00	102	1.00	127	1.07	99	1.50
20	Italie	98.0	0.99	99.8	1.00	98	0.99	102	0.99	99	0.99	76	1.36
21	Hong-Kong (Chine SAR)	90e	0.94e	101	0.94	85	0.96	31	0.95
22	Allemagne	96e	1.01e	101	1.00	99	0.98
23	Israël	98	1.01	110	1.01	92	0.99	66	1.34
24	Grèce	94.2	0.96	99.0	1.00	99	1.00	101	1.00	101	0.98	95	1.14
25	Singapour	88.6	0.92	99.6	1.00
26	Corée (Rép. de)	99	1.00	104	0.99	93	1.00	69	0.62
27	Slovénie	99.6	1.00	99.9	1.00	98	0.99	100	0.99	99	1.00	96	1.43
28	Chypre	95.1	0.96	99.8	1.00	99e	1.00e	101e	1.00e	97e	1.02e	35e	1.13e
29	Portugal	92.0	0.96	99.6	1.00	98	1.00	112	0.96	104	1.10	64	1.30
30	Brunei Darussalam	90.2	0.95	98.9	1.00	94	1.01	107	1.00	98	1.04	20	2.02
31	Barbade	98	1.00	108	1.00	113	1.00	54f	2.47f
32	Rép. Tchèque	93e	1.02e	100	0.98	97	1.02	52	1.16
33	Koweït	91.0	0.96	99.8	1.00	86	0.99	97	0.98	98	1.06	29	2.66
34	Malte	89.2	1.03	97.8	1.04	84	0.95	95	0.94	101	1.03	37	1.36
35	Qatar	88.6	0.99	97.5	1.03	96	1.00	106	0.99	99	0.98	33	3.45
36	Hongrie	88	0.98	97	0.98	96	0.99	78	1.46
37	Pologne	97	1.00	98	0.99	99	0.99	74	1.41
38	Argentine	97.2	1.00	99.1	1.00	98f	0.99f	112f	0.99f	89f	1.07f	76f	1.41f
39	Emirats Arabes Unis	87.8	0.99	95.5	0.98	70	0.97	82	0.97	66	1.05	39e,f	3.24e,f
40	Chili	95.6	1.00	99.2	1.00	89e	0.98e	101	0.96	91	1.01	47	0.96
41	Bahreïn	83.6	0.94	97.3	1.00	97	1.00	104	0.99	102	1.06	50	2.23
42	Slovaquie	92e	1.01e	98	0.99	95	1.01	46	1.29
43	Lituanie	99.6	1.00	99.7	1.00	89	1.00	95	1.00	96	0.99	93	1.57
44	Estonie	99.8	1.00	99.8	1.00	95	0.99	99	0.97	101	1.01	82	1.66

Tableau 2: Indicateurs de base sur l'éducation des filles - Suite

Rang IDH		Adultes alphabétisés a		Jeunes alphabétisés a		Scolarisation primaire nette b		Scolarisation primaire nette b, d		Scolarisation secondaire nette b, d		Scolarisation tertiaire nette b, d	
		Taux femmes (% des 15 ans et plus) 1995-2005	Rapport Taux Femmes hommes 1995-2005	femmes (% âgées 15-24) 1995-2005	Rapport Taux Femmes hommes 1995-2005	femmes Ratio % 2005	Rapport Taux Femmes hommes 2005	femmes Ratio % 2005	Rapport Taux Femmes hommes 2005	femmes Ratio % 2005	Rapport Taux Femmes hommes 2005	femmes Ratio % 2005	Rapport Taux Femmes hommes 2005
DEVELOPPEMENT HUMAIN ELEVE													
45	Lettonie	99.7	1.00	99.8	1.00	89e	1.03e	90	0.96	98	1.01	96	1.79
46	Uruguay	97.3	1.01	99.0	1.01	93e,f	1.01e,f	108f	0.98f	113f	1.16f	55e,f	2.03e,f
47	Croatie	97.1	0.98	99.7	1.00	87f	0.99f	94f	0.99f	89f	1.02f	42f	1.19f
48	Costa Rica	95.1	1.00	98.0	1.01	109	0.99	82	1.06	28e	1.26e
49	Bahamas	92	1.03	101	1.00	91	1.00
50	Seychelles	92.3	1.01	99.4	1.01	100e,f	1.01e,f	116e	1.01e	105e	0.99e
51	Cuba	99.8	1.00	100.0	1.00	96	0.98	99	0.95	94	1.00	78e	1.72e
52	Mexique	90.2	0.97	97.6	1.00	98	1.00	108	0.98	83	1.07	24	0.99
53	Bulgarie	97.7	0.99	98.1	1.00	93	0.99	101	0.99	101	0.95	47	1.14
54	Saint Kitts et Nevis	96e	1.06e	102e	1.06e	93e	0.98e
55	Tonga	99.0	1.00	99.4	1.00	93e	0.96e	112e	0.95e	102e,f	1.08e,f	8e,f	1.67e,f
56	Lybie (Jamahiriya Arabe)	74.8	0.81g	96.5g	0.97g	106	0.98	107e	1.19e	59e,f	1.09e,f
57	Antigua et Barbuda
58	Oman	73.5	0.85	96.7	0.99	76	1.01	85	1.00	85	0.96	19	1.09
59	Trinidad and Tobago	97.8	0.99g	99.5g	1.00g	90e	1.00e	99e	0.97e	82e	1.04e	14e	1.27e
60	Roumanie	96.3	0.98	97.8	1.00	92	0.99	106	0.99	86	1.01	50	1.26
61	Arabie Saoudite	76.3	0.87	94.7	0.98	79	1.03	91	1.00	86	0.96	34	1.47
62	Panama	91.2	0.99	95.6	0.99	98	0.99	109	0.97	73	1.07	55	1.63
63	Malaisie	85.4	0.93	97.3	1.00	95f	1.00f	96f	1.00f	81f	1.14f	36f	1.31f
64	Belarus	99.4	1.00	99.8	1.00	88e	0.97e	100	0.97	96	1.01	72	1.37
65	Maurice	80.5	0.91	95.4	1.02	96	1.02	102	1.00	88e	0.99e	19	1.26
66	Bosnie Herzégovine	94.4	0.95	99.8	1.00
67	Fédération de Russie	99.2	1.00	99.8	1.00	93e	1.01e	128	1.00	91	0.99	82e	1.36e
68	Albanie	98.3	0.99	99.5	1.00	94f	1.00f	105f	0.99f	77f	0.96f	23f	1.57f
69	Macédoine (TFYR)	94.1	0.96	98.5	0.99	92	1.00	98	1.00	83	0.98	35	1.38
70	Brésil	88.8	1.00	97.9	1.02	95f	1.00f	135f	0.93f	111f	1.10f	27f	1.32f
DEVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN													
71	Dominique	85e	1.02e	92e	0.99e	106e	0.97e
72	Sainte Lucie	96	0.98	107	0.97	85	1.21	20	2.80
73	Kazakhstan	99.3	1.00	99.9	1.00	90	0.98	108	0.99	97	0.97	62	1.42
74	Venezuela (Rép. Boliv. du)	92.7	0.99	98.1	1.02	92	1.01	104	0.98	79	1.13	41e,f	1.08e,f
75	Colombie	92.9	1.00	98.4	1.01	87	1.00	111	0.98	82	1.11	31	1.09
76	Ukraine	99.2	0.99	99.8	1.00	83e	1.00e	107	1.00	85	0.92	75	1.20
77	Samoa	98.3	0.99g	99.4g	1.00g	91e,f	1.00e,f	100e	1.00e	85e	1.12e	7e,f	0.93e,f
78	Thaïlande	90.5	0.95	97.8	1.00	86h	0.96h	94h	0.96h	72h	1.05h	44h	1.06h
79	Rép. Dominicaine	87.2	1.00	95.4	1.03	88	1.01	110	0.95	78	1.21	41e,f	1.64e,f
80	Belize	96	1.03	125	0.96	85e	1.02e	4f	2.43f
81	Chine	86.5	0.91	98.5	0.99	112e	0.99e	74e	1.00e	20	0.95
82	Grenade	83e	0.99e	91e	0.96e	102e	1.03e
83	Arménie	99.2	0.99	99.9	1.00	81	1.05	96	1.04	89	1.03	31	1.22
84	Turquie	79.6	0.84	93.3	0.95	87	0.95	91e	0.95e	68e	0.82e	26	0.74
85	Surinam	87.2	0.95	94.1	0.98	96	1.04	120	1.00	100	1.33	15f	1.62f
86	Jordanie	87.0	0.91	99.0	1.00	90	1.02	96	1.01	88	1.02	40	1.06
87	Pérou	82.	0.88	96.3	0.98	97	1.00	112	1.00	92	1.01	34e	1.03e

Tableau 2: Indicateurs de base sur l'éducation des filles - Suite

Rang IDH	Adultes alphabétisés a		Jeunes alphabétisés a		Scolarisation primaire nette b		Scolarisation primaire nette b, d		Scolarisation secondaire nette b, d		Scolarisation tertiaire nette b, d		
	Taux femmes (% des 15 ans et plus) 1995-2005	Rapport Taux Femmes hommes 1995-2005	femmes (% âgées 15-24) 1995-2005	Rapport Taux Femmes hommes 1995-2005	femmes Ratio % 2005	Rapport Taux Femmes hommes 2005	femmes Ratio % 2005	Rapport Taux Femmes hommes 2005	femmes Ratio % 2005	Rapport Taux Femmes hommes 2005	femmes Ratio % 2005	Rapport Taux Femmes hommes 2005	
DEVELOPPEMENT HUMAIN ELEVE													
88	Liban	92	0.99	105	0.97	93	1.10	54	1.15	
89	Equateur	89.7	0.97	96.5	1.00	98e,f	1.01e,f	117e	1.00e	61e	1.00e
90	Philippine	93.6	1.02	96.6	1.03	95	1.02	112	0.99	90	1.12	31	1.23
91	Tunisie	65.3	0.78	92.2	0.96	97	1.01	108	0.97	88	1.09	35	1.40
92	Fidji	96e	0.99e	105e	0.98e	91e	1.07e	17e	1.20e
93	S. Vincent et Grenadine	88	0.95	105	0.90	83	1.24
94	Iran (Rép. Isl. d')	76.8	0.87	96.7	0.99	100	1.10	122	1.22	78	0.94	25	1.09
95	Paraguay	92.7g	0.98g	96.1g	1.00g	88f	1.00f	103f	0.97f	64f	1.02f	28e,f	1.34e,f
96	Géorgie	92f	0.99f	94	1.01	83	1.01	47	1.04
97	Guyana	131	0.98	103	1.02	13	2.13
98	Azerbaïdjan	98.2	0.99	99.9	1.00	84	0.98	95	0.98	81	0.96	14	0.90
99	Sri Lanka	89.1	0.97	96.1	1.01	98e,f	1.00e,f	101e,f	0.99e,f	83e,f	1.00e,f
100	Maldives	96.4	1.00	98.3	1.00	79	1.00	93	0.98	78e,f	1.14e,f	(.)e,f	2.37e,f
101	Jamaïque	85.9	1.16	90e	1.00e	94	1.00	89	1.03	26e,f	2.29e,f
102	Cap Vert	75.5g	0.86g	96.7g	1.01g	89	0.98	105	0.95	70	1.07	7	1.04
103	Salvador	79.2g	0.96g	90.3g	1.04g	93	1.00	111	0.96	64	1.03	21	1.23
104	Algérie	60.1	0.76	86.1	0.92	95	0.98	107	0.93	86e	1.07e	24	1.37
105	Vietnam	86.9	0.93	93.6	0.99	91	0.94	75	0.97	13	0.71
106	Terr. Palestiniens Occ.Indonesia	88.0	0.91	98.8	1.00	80	0.99	88	0.99	102	1.07	39e	1.04e
107	Indonésie	86.8	0.92	98.5	1.00	94e	0.96e	115e	0.96e	63e	0.99e	15e	0.79e
108	Syrie (Rép. Arabe de)	73.6	0.84	90.2	0.95	121	0.95	65	0.94
109	Turkménistan	98.3	0.99	99.8	1.00
110	Nicaragua	76.6	1.00	88.8	1.06	86	0.98	110	0.97	71	1.15	19e,f	1.11e,f
111	Moldavie	98.6g	0.99g	99.7g	1.00g	86e	0.99e	92e	0.99e	83e	1.03e	41e	1.48e
112	Egypte	59.4	0.71	78.9	0.88	91e	0.95e	97	0.94	82	0.92
113	Ouzbékistan	99e,f	0.99e,f	93e,f	0.97e,f	14e,f	0.80e,f
114	Mongolie	97.5	1.00	98.4	1.01	85	1.03	94	1.02	98	1.13	54	1.62
115	Honduras	80.2	1.01	90.9	1.05	92e	1.02e	113e	1.00e	73e	1.24e	20e,f	1.46e,f
116	Kirghizstan	98.1	0.99	99.7	1.00	86	0.99	97	0.99	87	1.01	46	1.25
117	Bolivie	80.7	0.87	96.1	0.98	96e,f	1.01e,f	113e,f	1.00e,f	87f	0.97f
118	Guatemala	63.3	0.84	78.4	0.91	92	0.95	109	0.92	49	0.91	8e,f	0.72e,f
119	Gabon	79.7g	0.90g	95.1g	0.98g	129e,f	0.99e,f	42e,f	0.86e,f
120	Vanuatu	93e	0.98e	116e	0.97e	38f	0.86f	4e,f	0.58e,f
121	Afrique du Sud	80.9	0.96	94.3	1.01	87f	1.00f	102f	0.96f	97f	1.07f	17	1.22
122	Tadjikistan	99.2	1.00	99.8	1.00	96	0.96	99	0.96	74	0.83	9	0.35
123	Sao tome et Principe	77.9	0.85	94.9	0.99	96	0.99	132	0.98	46	1.08
124	Botswana	81.8	1.02	95.6	1.04	84e	1.00e	105	0.98	75e	1.05e	5	1.00
125	Namibie	83.5	0.96	93.5	1.03	74	1.07	100	1.01	60	1.15	7f	1.15f
126	Maroc	39.6	0.60	60.5	0.75	83	0.94	99	0.89	46e	0.85e	10	0.85
127	Guinée Equatoriale	80.5	0.86	94.9	1.00	111	0.95	22e,f	0.57e,f	2f	0.43f
128	Inde	47.8	0.65	67.7	0.80	85e	0.93e	116e	0.94e	50	0.80	9	0.70
129	Iles Salomon	94	0.95	27	0.83

Tableau 2: Indicateurs de base sur l'éducation des filles - Suite

Rang IDH	Adultes alphabétisés a		Jeunes alphabétisés a		Scolarisation primaire nette b		Scolarisation primaire nette b, d		Scolarisation secondaire nette b, d		Scolarisation tertiaire nette b, d		
	Taux femmes (% des 15 ans et plus) 1995-2005	Rapport Taux Femmes hommes 1995-2005	femmes (% âgées 15-24) 1995-2005	Rapport Taux Femmes hommes 1995-2005	femmes Ratio % 2005	Rapport Taux Femmes hommes 2005	femmes Ratio % 2005	Rapport Taux Femmes hommes 2005	femmes Ratio % 2005	Rapport Taux Femmes hommes 2005	femmes Ratio % 2005	Rapport Taux Femmes hommes 2005	
DEVELOPPEMENT HUMAIN ELEVE													
130	Rép. Dém. du Laos	60.9	0.79	74.7	0.90	81	0.95	108	0.88	40	0.76	7	0.72
131	Cambodge	64.1	0.76	78.9	0.90	98	0.98	129	0.92	24e,f	0.69e,f	2	0.46
132	Myanmar	86.4	0.92	93.4	0.98	91	1.02	101	1.02	40	0.99
133	Bhoutan
134	Comores	80e	0.88e	30e	0.76e	2e,f	0.77e,f
135	Ghana	49.8	0.75	65.5	0.86	65	0.99	87	0.96	40e	0.85e	4	0.56
136	Pakistan	35.4	0.55	53.1	0.69	59	0.76	75	0.76	23	0.74	4	0.88
137	Mauritanie	43.4	0.73	55.5	0.82	72	1.00	94	1.01	19	0.85	2	0.33
138	Lesotho	90.3	1.23	89	1.06	131	1.00	43	1.26	4	1.27
139	Congo	79.0g	0.87g	96.5g	0.98g	48	1.20	84	0.92	35e,f	0.84e,f	1e,f	0.19e,f
140	Bengladesh	40.8	0.76	60.	0.90	96e,f	1.03e,f	111f	1.03f	48f	1.03f	4	0.53
141	Swaziland	78.3	0.97	89.8	1.03	80e	1.01e	104e	0.93e	44e	0.96e	5	1.06
142	Népal	34.9	0.56	60.1	0.75	74e,f	0.87e,f	108	0.91	42e	0.86e	3f	0.40f
143	Madagascar	65.3	0.85	68.2	0.94	92	1.00	136	0.96	2	0.89
144	Cameroun	59.8	0.78	107e	0.85e	39e	0.80e	5e	0.66e
145	Papouasie Nouvelle Guinée	50.9	0.80	64.1	0.93	70e,f	0.88e,f	23e,f	0.79e,f
146	Haïti
147	Soudan	51.8	0.73	71.4	0.84	56	0.87	33	0.94
148	Kenya	70.2	0.90	80.7	1.01	79	1.01	110	0.96	48e	0.95e	2f	0.60f
149	Djibouti	30	0.81	36	0.82	19	0.66	2	0.73
150	Timor-Leste	145	0.92	52	1.00	12e,f	1.48e,f
151	Zimbabwe	86.2g	0.93g	97.9g	1.00g	82f	1.01f	95f	0.98f	35f	0.91f	3e,f	0.63e,f
152	Togo	38.5	0.56	63.6	0.76	72	0.86	92	0.85	27e	0.51e	1e,f	0.20e,f
153	Yémen	34.7g	0.47g	58.9g	0.65g	63e,f	0.73e,f	75	0.74	31	0.49	5	0.37
154	Ouganda	57.7	0.75	71.2	0.86	119	1.00	17e	0.81e	3f	0.62f
155	Gambie	77e,f	0.99e,f	84f	1.06f	42f	0.82f	(.)f	0.23f
DEVELOPPEMENT HUMAIN FAIBLE													
156	Sénégal	29.2	0.57	41.0	0.70	67	0.97	77	0.97	18	0.75
157	Erythrée	43	0.86	57	0.81	23	0.59	(.)f	0.15f
158	Nigeria	60.1g	0.77g	81.3g	0.94g	64e	0.88e	95	0.86	31	0.84	7f	0.55f
159	Tanzanie (Rép. Unie)	62.2	0.80	76.2	0.94	91	0.98	104	0.96	1e	0.48e
160	Guinée	18.1	0.43	33.7	0.57	61	0.87	74	0.84	21e	0.53e	1	0.24
161	Rwanda	59.8	0.84	76.9	0.98	75e	1.04e	121e	1.02e	13e	0.89e	2e	0.62e
162	Angola	54.2	0.65	63.2	0.75	15f	0.78f	1e,f	0.66e,f
163	Bénin	23.3	0.49	33.2	0.56	70	0.81	85	0.80	23e	0.57e	1e,f	0.25e,f
164	Malawi	54.0	0.72	70.7	0.86	97	1.05	124	1.02	25	0.81	(.)f	0.54f
165	Zambia	59.8	0.78	66.2	0.91	89	1.00	108	0.95	25e	0.82e
166	Côte d'Ivoire	38.6	0.63	52.1	0.74	50e,f	0.80e,f	63e,f	0.79e,f	18e,f	0.55e,f
167	Burundi	52.2	0.78	70.4	0.92	58	0.91	78	0.86	11e	0.74e	1e	0.38e
168	Congo (Rép. Dem. du)	54.1	0.67	63.1	0.81	54e,f	0.78e,f	16e,f	0.58e,f
169	Ethiopie	22.8	0.46	38.5	0.62	59	0.92	86	0.86	24	0.65	1	0.32
170	Tchad	12.8	0.31	23.2	0.42	62	0.67	8e	0.33e	(.)e	0.14e

Tableau 2: Indicateurs de base sur l'éducation des filles - Suite

Rang IDH	Adultes alphabétisés a		Jeunes alphabétisés a		Scolarisation primaire nette b		Scolarisation primaire nette b, d		Scolarisation secondaire nette b, d		Scolarisation tertiaire nette b, d	
	Taux femmes (% des 15 ans et plus) 1995-2005	Rapport Taux Femmes hommes 1995-2005	femmes (% âgées 15-24) 1995-2005	Rapport Taux Femmes hommes 1995-2005	femmes Ratio % 2005	Rapport Taux Femmes hommes 2005	femmes Ratio % 2005	Rapport Taux Femmes hommes 2005	femmes Ratio % 2005	Rapport Taux Femmes hommes 2005	femmes Ratio % 2005	Rapport Taux Femmes hommes 2005
DEVELOPPEMENT HUMAIN ELEVE												
171	Rép. Centrafricaine	33.5	0.52	46.9	0.67	44e	0.66e
172	Mozambique	25.0	0.46	36.6	0.61	74	0.91	94	0.85	11	0.69	1
173	Mali	15.9	0.49	16.9	0.52	45	0.81	59	0.80	18e	0.62e	2e
174	Niger	15.1	0.35	23.2	0.44	33	0.73	39	0.73	7	0.68	1
175	Guinée Bissau	37e,f	0.71e,f	56e,f	0.67e,f	13e,f	0.54e,f	(.)e,f
176	Burkina Faso	16.6	0.53	26.5	0.66	40	0.79	51	0.80	12	0.70	1
177	Sierra Leone	24.2	0.52	37.4	0.63	65f	0.71f	22e,f	0.71e,f	1e,f
Pays en développement		69.9	0.91	81.4	0.91	83i	0.95i	104i	0.94i	58i	0.93i	16i
Pays les moins développés		44.3	0.80	58.0	0.80	70i	0.92i	90i	0.89i	28i	0.81i	3i
Etats arabes		59.4	0.88	79.5	0.88	77i	0.92i	88i	0.90i	65i	0.92i	21i
Asie de l'Est et Pacifique		86.7	0.99	97.5	0.99	93i	0.99i	110i	0.98i	72i	1.00i	21i
Amérique latine et les Caraïbes		89.7	1.01	97.0	1.01	95i	1.00i	115i	0.96i	91i	1.08i	32i
Asie du Sud		47.4	0.81	66.6	0.81	82i	0.92i	109i	0.93i	48i	0.83i	9i
Afrique sub-saharienne		51.2	0.84	65.1	0.84	68i	0.93i	92i	0.89i	28i	0.79i	4i
Europe orientale et centrale et CEI		98.7	1.00	99.6	1.00	91i	1.00i	107i	0.99i	90i	0.98i	63i
OCDE		96i	1.00i	101i	0.99i	98i	1.00i	65i
OCDE à haut revenu		96i	1.01i	102i	0.99i	103i	1.00i	76i
Développement humain élevé		93.6	1.01	98.4	1.01
Développement humain moyen		71.2	0.92	83.2	0.92
Développement humain faible		43.8	0.80	58.9	0.80
Revenu élevé		95i	1.01i	101i	0.99i	102i	1.00i	73i
Revenu moyen		86.5	0.99	96.2	0.99	92i	0.99i	110i	0.97i	78i	1.01i	28i
Revenu faible		48.8	0.82	65.8	0.82	76i	0.92i	99i	0.91i	41i	0.82i	7i
Monde		72.7	0.92	82.5	0.92	85i	0.96i	104i	0.95i	64i	0.94i	25i

1. PNUD, Rapport du Développement Humain 2007, 2007. reproduit avec la permission de Palgrave Macmillan.

- a. Ces données concernent des estimations d'alphabétisation nationale à partir de recensements et d'enquêtes réalisés entre 1995 et 2005, sauf précision particulière. En raison de différences de la méthodologie et d'actualité des données, des comparaisons par pays et dans le temps doivent être envisagées avec précaution. Pour plus ample détail voir <http://www.uis.unesco.org/>
- b. Les données relatives à certains pays peuvent se référer à des estimations nationales ou à l'Institut Statistique de l'UNESCO. Pour plus ample détail voir <http://www.uis.unesco.org/>.
- c. Le taux de scolarisation nette est le nombre d'élèves d'un groupe d'âge scolaire théorique pour un niveau d'éducation donné scolarisé à ce niveau, exprimé en tant que pourcentage de la population totale de ce groupe d'âge.
- d. Le taux de scolarisation brut est le nombre total d'élèves ou d'étudiants scolarisés à un niveau d'éducation donné, sans considération d'âge, exprimé en tant que pourcentage de la population d'un groupe d'âge théorique pour ce même niveau d'éducation. Pour le niveau tertiaire, la population utilisée est un groupe d'âge des cinq ans qui suivent l'âge de sortie du secondaire. Les taux de scolarisation bruts dépassant le chiffre 100 indiquent qu'il y a des élèves ou des étudiants en-dehors du groupe d'âge théorique scolarisé dans ce niveau d'éducation.

- e. Estimation de l'Institut Statistique de l'UNESCO ou National
- f. Ces données concernent une année précédant celle qui est spécifiée
- g. Estimation de l'Institut Statistique de l'UNESCO basée sur son modèle de projection d'alphabétisation globale spécifique à l'âge
- h. Ces données concernent l'année scolaire 2006.
- i. Ces données concernent des agrégats calculés par l'Institut Statistique de l'UNESCO.

Tableau 3: Mortalité maternelle dans une sélection de pays

Pays et territoires	†Ratio de mortalité maternelle		Risque de décès maternel pour toute la durée de vie. 1sur:
	1990-2004* déclaré	2000 ajusté	
Afghanistan	1600	1900	6
Angola	-	1700	7
Azerbaïdjan	25	94	520
Burundi	-	1000	12
Cambodge	440	450	36
Cameroun	430	730	23
République Centrafricaine	1100	1100	15
Tchad	830	1100	11
Colombie	78	130	240
Comores	520	x 480	33
Congo	-	510	26
Congo, République Démocratique du	1300	990	13
Côte d'Ivoire	600	690	25
Chypre	0	47	890
Djibouti	74	730	19
Salvador	170	150	180
Erythrée	1000	630	24
Ethiopie	870	850	14
Fidji	38	75	360
Gambie	730	540	31
Géorgie	52	32	1700
Guatemala	150	240	74
Guinée	530	740	18
Guinée-Bissau	910	1100	13
Haïti	520	680	29
Inde	540	540	48
Indonésie	310	230	150
Irak	290	250	65
Kenya	410	1000	19
Corée, République de	20	20	2800
Laos, République Démocratique Populaire du	530	650	25
Liban	100	x 150	240
Liberia	580	x 760	16
Mali	580	1200	10
Myanmar	230	360	75
Népal	540	740	24
Nicaragua	83	230	88
Niger	590	1600	7
Nigéria	-	800	18
Territoires. Palestiniens occupés.	-	100	140
Papouasie Nvelle Guinée	370	x 300	62
Philippines	170	200	120
Rwanda	1100	1400	10
Sao Tome et Principe	100	-	-
Sierra Leone	1800	2000	6
Iles Salomon	550	x 130	120
Somalie	-	1100	10
Sri Lanka	92	92	430

Tableau 3: Mortalité maternelle dans une sélection de pays - suite

Pays et territoires	†Ratio de mortalité maternelle		Risque de décès maternel pour toute la durée de vie. 1sur:
	1990-2004* déclaré	2000 ajusté	
Soudan	550	590	30
Tadjikistan	45	100	250
Timor-Leste	-	660	30
Togo	480	570	26
Ouganda	510	880	13
Ouzbékistan	34	24	1300
Vanuatu	68	130	140
Zimbabwe	700	1100	16
INDICATEURS SOMMAIRES			
Afrique Sub-Saharienne	-	940	16
Afrique de l'Est et du Sud	-	980	15
Afrique Occidentale et Centrale	-	900	16
Moyen-Orient et Afrique du Nord	-	220	100
Asie du Sud	-	560	43
Asie de l'Est et Pacifique	-	110	360
Amérique latine et Caraïbes	-	190	160
EEEC /CEI	-	64	770
Pays industrialisés	-	13	4000
Pays en développement	-	440	61
Pays les moins développés	-	890	17
Monde	-	400	74

Le ratio de mortalité maternelle est le nombre de femmes qui meurent d'une cause quelconque, liée à, ou aggravée par la grossesse, ou par sa prise en charge (à l'exclusion de causes accidentelles incidentes) pendant la grossesse ou l'accouchement ou dans les 42 jours qui suivent la fin de la grossesse, quelque soit la durée ou le site de la grossesse, pour 100 000 naissances viables.

Reproduit avec l'aimable autorisation de l'UNICEF. UNICEF, 2007, Etat des Enfants du Monde 2007.

Tableau 4 : Taux d'infection VIH dans une sélection de pays

	Jeunes femmes (15 à 24) Taux (%) 2005		Jeunes hommes (15 à 24) Taux (%) 2005	
	Estimation	[estimation basse – estimation haute]	Estimation	[estimation basse – estimation haute]
AFRIQUE OCCIDENTALE	—	—	—	—
Côte d'Ivoire	5.1	[2.6 - 7.9]	1.7	[0.9 - 2.7]
Gambie	1.7	[0.7 - 2.9]	0.6	[0.2 - 1.0]
Guinée	1.4	[1.1 - 1.6]	0.5	[0.4 - 0.5]
Guinée-Bissau	2.5	[1.1 - 4.3]	0.9	[0.4 - 1.5]
Liberia	—	—	—	—
Mali	1.2	[0.9 - 1.5]	0.4	[0.3 - 0.5]
Niger	0.8	[0.3 - 1.4]	0.2	[0.1 - 0.4]
Nigeria	2.7	[1.3 - 4.4]	0.9	[0.4 - 1.5]
Sierra Leone	1.1	[0.6 - 1.7]	0.4	[0.2 - 0.6]
Togo	2.2	[1.0 - 3.6]	0.8	[0.4 - 1.2]
AFRIQUE ORIENTALE				
Burundi	2.3	[2.0 - 2.7]	0.8	[0.7 - 0.9]
Comores	<0.1	[<0.2]	<0.1	[<0.2]
Djibouti	2.1	[0.5 - 4.6]	0.7	[0.2 - 1.6]
Erythrée	1.6	[0.7 - 2.7]	0.6	[0.3 - 1.0]
Ethiopie	— ^a	[0.5 - 2.3]	—	[0.2 - 0.8]
Kenya	5.2	[4.5 - 6.0]	1.0	[0.9 - 1.2]
Mozambique	10.7	[6.0 - 15.8]	3.6	[2.0 - 5.3]
Rwanda	1.9	[1.9 - 2.0]	0.8	[0.7 - 0.8]
Somalie	0.6	[0.3 - 1.1]	0.2	[0.1 - 0.4]
Ouganda	5.0	[4.2 - 5.7]	2.3	[1.9 - 2.6]
Zambie	12.7	[11.9 - 13.6]	3.8	[3.6 - 4.0]
Zimbabwe	14.7	[7.7 - 23.2]	4.4	[2.3 - 6.9]
AFRIQUE CENTRALE				
Angola	2.5	[1.2 - 4.2]	0.9	[0.4 - 1.4]
Cameroun	4.9	[4.4 - 5.3]	1.4	[1.3 - 1.6]
Rép. Centrafricaine	7.3	[2.7 - 13.1]	2.5	[0.9 - 4.5]
Tchad	2.2	[0.9 - 3.9]	0.9	[0.4 - 1.6]
Congo (Rép. Dém. du)	2.2	[1.0 - 3.8]	0.8	[0.3 - 1.3]
Congo, Rép. du	3.7	[1.9 - 5.7]	1.2	[0.6 - 1.9]
Gabon	5.4	[2.7 - 8.7]	1.8	[0.9 - 3.0]

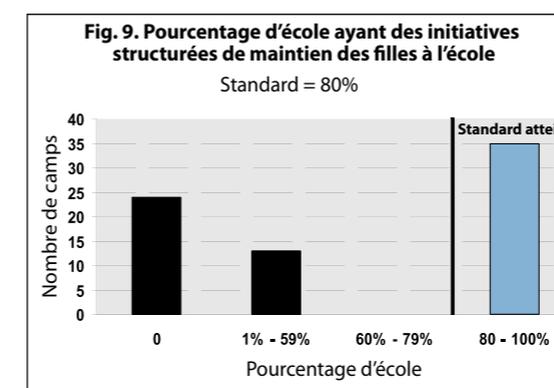
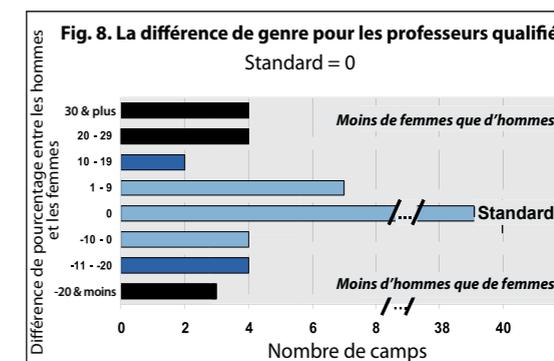
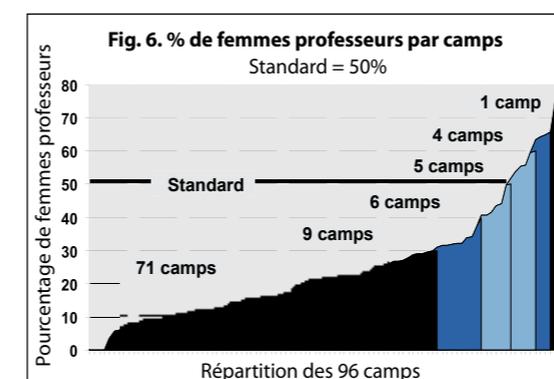
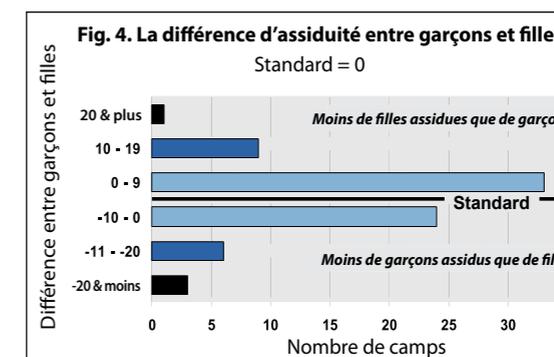
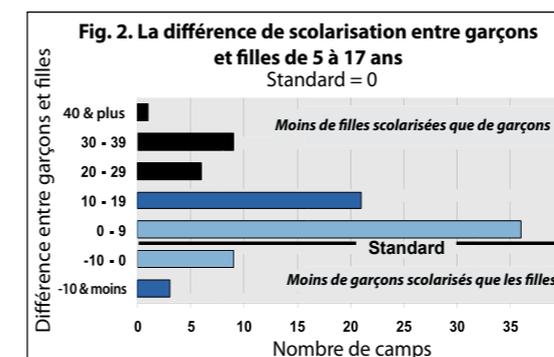
²SOURCE, 2006. Rapport sur l'épidémie globale de sida (ONUSIDA), disponible sur : http://data.unaids.org/pub/GlobalReport/2006/2006_GR_ANN2_en.pdf (accès 4/12/06)

Clé

— Données indisponibles ou inapplicables

Information tirée de et reproduite avec l'aimable autorisation de ONUSIDA. ONUSIDA, 2006, Rapport 2006 sur l'épidémie globale du sida

Tableau 5: Filles réfugiées



Reproduit avec l'aimable autorisation du HCR, UNHCR, 2004, Réfugiés Indicateur de l'Education 2003.

Glossaire

Violence sexiste: (ou violence fondée sur le genre) selon le HCR ce terme est utilisé pour distinguer la violence qui vise des individus ou des groupes sur la base de leur genre, à la différence des autres formes de violence. La VS comprend des actes violents tels la torture, le viol, l'imprégnation forcée, la mutilation et l'asservissement sexuel.²³⁸ L'UNIFEM considère le terme VS comme un outil analytique important reflétant l'inégalité des relations de pouvoir entre les hommes et les femmes dans la société.²³⁹

Indicateur de développement

sexo-spécifique: (ou indicateur de développement de genre) Chaque année depuis 1990, le Rapport sur le Développement Humain publie un Indicateur de développement humain (IDH) qui recherche, au-delà du PIB national d'un pays, une définition plus large du bien-être. L'IDH fournit une mesure tridimensionnelle du développement humain: vivre longtemps et en bonne santé (mesurée par l'espérance de vie), être éduqué (mesuré par l'alphabétisation et la scolarisation au niveau primaire, secondaire et tertiaire et avoir un niveau de vie décent (mesuré par la parité du pouvoir d'achat (PPA), le revenu). L'indice de développement sexo-spécifique fournit les mêmes mesures ventilées par sexe. Plus la disparité de genre est grande dans le développement humain de base, et plus l'IDS d'un pays sera faible par rapport à son IDH.²⁴⁰

Discrimination de genre:

selon l'Organisation Mondiale de la Santé, le terme discrimination de genre se réfère à 'toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur les rôles et les normes socialement définies que l'on assigne à l'un ou à l'autre sexe' qui empêche une personne de jouir pleinement de ses droits humains.²⁴¹

Division du travail de genre:

L'Organisation Internationale du Travail définit la 'division du travail' comme le "processus par lequel les travailleurs sont affectés à l'activité dans laquelle ils sont les plus productifs". Une division du travail par genre se référerait donc à une affectation

d'activités entre les hommes et les femmes conformément aux "perceptions culturelles ou traditionnelles ou à l'aptitude des uns ou des autres à les exécuter".²⁴²

Normes de genre: Ce terme se réfère aux caractéristiques que l'on tend à 'attribuer' aux hommes et aux femmes conformément à leur sexe biologique. Dans le domaine du développement, une politique de 'transformation de genre' tente de redéfinir les rôles et les relations de genre des hommes et des femmes afin de promouvoir "le partage de pouvoir, le contrôle des ressources, la prise de décisions et le soutien à l'autonomisation des femmes".²⁴³

Rôles de genre: L'Organisation Internationale du Travail entend ce terme comme "les attentes et les comportements acquis qui, dans une société, une communauté ou un groupe social donnés, déterminent le type d'activités considérées 'masculines' ou 'féminines'".²⁴⁴

Moyens d'existence: au sens large, ce terme décrit la manière dont les gens gagnent leur vie. Toutefois, des organisations de développement, telles l'Oxfam, estiment que ce terme signifie davantage. "Il s'agit de sources fiables et permanentes de nourriture, de revenu et d'emploi". Ainsi les projets de 'moyens d'existence' ont pour but de donner des ressources durables aux communautés pauvres.²⁴⁵

Psychosocial: se réfère à la relation dynamique qui existe entre les effets psychologiques et sociaux dans une interaction et une influence mutuelles et réciproques.

Les 'effets psychosociaux' sont ceux qui affectent différents niveaux de fonctionnement cognitifs (perceptions et mémoire en tant que fondement des pensées et de l'apprentissage), affectifs (émotions) et comportementaux. Les 'effets sociaux' se rapportent à des relations altérées, aux réseaux familiaux et communautaires et au statut économique.²⁴⁶

Sexe transactionnel: également appelé 'troc sexuel', se définit au sens large par "un échange d'argent ou de biens pour des services sexuels". La pauvreté et l'absence de ressources qui sévissent dans les périodes de reconstruction d'après-conflit peuvent conduire les filles et les femmes à échanger des faveurs sexuelles pour de la nourriture ou un abri.¹¹

1 OCHA IRIN, IRIN in Depth: 'Our bodies. Their Battle Ground: Gender based Violence in Conflict Zones' (IRIN en profondeur: Nos corps leurs champs de bataille. Violence sexiste dans les zones de conflit). Septembre 2004: <http://www.irinnews.org/1ndepthMain.aspx?InDepth=20&ReportId=6281>

2 UNIFEM, Gender Fact Sheet No. 5: Masculinity and Gender based violence (Masculinité et violence sexiste). <http://www.unifem.eseasia.org/resources/factsheets/UNIFEMSheet5.pdf>

3 PNUD Rapports de développement humain 'Construire les capacités des femmes' (accès le 16 novembre 2008) http://hdrstats.undp.org/countries/country_fact_sheets/cty_fs_USA.html

4 OMS Genre et droits reproductifs : Glossaire. Accès le 16 janvier, 2008. <http://www.who.int/reproductive-health/gender/glossary.html>

5 ILO, INFORM Bureau of Library and Information services, Department of Communications and Public Information, ILO Thesaurus 2005. <http://www.ilo.org/public/libdoc/ILO-Thesaurus/english/tr2743.html>

6 UN INSTRAW, Glossary of Gender-related Terms and Concepts (accessed January 16, 2008) <http://www.un-instraw.org/en/index.php?option=content&task=view&id=37&Itemid=>

7 ILO, INFORM Bureau of Library and Information Service, Department of Communication and Public Information, ILO Thesaurus 2005. <http://www.ilo.org/public/libdoc/ILO-Thesaurus/english/tr3012.html>

8 Oxfam G.B. Trade and Livelihoods (Accessed January 16, 2008) (Commerce et moyens d'existence) <http://www.oxfam.org.uk/resources/issues/trade/introduction.html>

9 IRC, Psychosocial Guidelines and Principles, 2006. (Lignes Directrices et Principes psychosociaux, 2006) <http://www.theirc.org/resources/IRCPsychosocial-Guidelines-and-Principles-Maries-rev-may-06.pdf>

10 UNFPA, UN Inter-Agency Task Team on Gender and HIV/AIDS, 'HIV/AIDS, Gender and Sex Work' (VIH/SIDA, Genre et travail du sexe) (accessed January 16, 2008) : http://www.unfpa.org/hiv/docs/factsheet_genderwork.pdf

11 Bowcott, Owen "Sexual Abuse by soldiers must be punished", (Les abus sexuels par les soldats doivent être punis). March 25, 2005. http://www.guardian.co.uk/international/story/0,3604,1445537,00.html#article_continue

Pour de plus amples informations sur les droits des filles

Organisations régionales

Forum of African Women's Educationalists (FAWE)

PO Box 21394 00505
Ngong Road
Nairobi, Kenya
+254 20 38 731 31
www.fawe.org

Inter-African Committee on Traditional Practices Affecting the Health of Women and Children

C/o ECA P.O. Box 3001, Addis Ababa, Ethiopia
+251 115 51 57 93
<http://www.iac-ciaf.com/>

European Women's Lobby

+32 (0)2 217 90 20
www.womenlobby.org

International Women's Rights Action Watch (IWRAP) Asia Pacific

80-B Jalan Bangsar 59200,
Kuala Lumpur
Malaysia
+60 (3) 2282 2255
www.iwraw-ap.org/

Asia Pacific Women's Watch

C/o Women and Gender Institute,
Miriam College, Loyola Heights, Diliman,
Quezon City, Philippines 1101
+632 426 0169
<http://apww.isiswomen.org/>

Organisations internationales de femmes et de filles

World Association of Girl Guides and Girl Scouts

World Bureau, Olave Centre, 12c Lyndhurst Road,
London, NW3 5PQ, UK
+44 (0)20 7794 1181
<http://www.wagggsworld.org/en/home>

YWCA

World YWCA, 16 Ancienne Route,
1218 Grand Saconnex, Geneva, Switzerland
+41(0) 22 929 6040
http://www.worldywca.info/index.php/ywca/world_ywca

Association for Women's Rights in Development

215 Spadina Ave., Suite 150, Toronto, Ontario,
M5T 2C7, Canada
+1 416 594 3773
<http://www.awid.org/index.php>

Soroptimist International

87 Glisson Road, Cambridge, CB1 2HG,
United Kingdom
<http://www.soroptimistinternational.org/index.html>

ONGs

Amnesty International (Stop Violence Against Women)

1 Easton Street, London, WC1X 0DW, UK
+44(0) 20 7413 5476
<http://web.amnesty.org/actforwomen/index-eng>

Campaign for Female Education (CAMFED)

22 Millers Yard, Mill Lane, Cambridge,
CB2 1RQ, UK
www.camfed.org

Defence for Children International

International Secretariat, 1 Rue de Varembe,
PO Box 88, CH 1211 Geneva 20, Switzerland
+41(0) 22 734 05 58
<http://www.dci-is.org/>

Human Rights Watch (Children's Rights Division)

350 Fifth Avenue, 34th Floor,
New York, NY 10118-3299 USA
+1 212 290 4700
<http://www.hrw.org/children/>

(Children's Rights Division and Women's Right Division)

<http://www.hrw.org/children/>

Ipas

PO Box 5027, Chapel Hill, NC 27514, USA
+1 919 967 7052
<http://www.ipas.org/english/>

International Save the Children Alliance

Second Floor, Cambridge House,
100 Cambridge Grove, London W6 0LE,
United Kingdom
+44 (0) 20 8748 2554
<http://www.savethechildren.net/alliance/index.html>

NGO Working Group on Girls' Rights

c/o UNICEF, UNICEF House,
3 United Nations Plaza,
New York, New York 10017, USA
+1 212 326 7000
www.girlsrights.org

Women's World Summit Foundation

P.O. Box 143, 1211 Geneva 20,
Switzerland
+41(0) 22 738 66 19
<http://www.woman.ch/home.php>

Womankind Worldwide

2nd Floor, Development House,
56-64 Leonard Street, London EC2A 4LT,
United Kingdom
+44 (0) 20 7549 0360
<http://www.womankind.org.uk/index.html>

World Vision International

34834 Weyerhaeuser Way So., Federal Way,
WA 98001, USA
+1 253 815 1000
<http://www.worldvision.org/>

Plan International Headquarters

Christchurch Way
Woking, Surrey
GU21 6JG
United Kingdom
+ 44 (0)1483 755 155
www.plan-international.org

Pour plus amples informations sur les droits des filles

Agences des Nations-Unies

International Research and Training Institute for the Advancement of Women (INSTRAW)

Calle César Nicolás Penson 102-A,
Santo Domingo, DN, Dominican Republic
+1 809 685-2111
<http://www.un-instraw.org/en/>

Office of the Special Adviser on Gender Issues and Advancement of Women (OSAGI)

Department of Economic and Social Affairs,
Two United Nations Plaza, 12th Floor,
New York, NY 10017, USA
<http://www.un.org/womenwatch/osagi/>

UNICEF

UNICEF House, 3 United Nations Plaza,
New York, New York 10017, USA
+1 212 326 700
<http://www.unicef.org/>

UNIFEM

304 East 45th Street, 15th Floor,
New York, NY 10017, USA
+1 212 906 6400
<http://www.unifem.org/>

UNFPA

United Nations Population Fund,
220 East 42nd St.,
New York, NY 10017, USA
+1 212 297 5000
<http://www.unfpa.org/>

United Nations Division for the Advancement of Women (UNDAW)

2 UN Plaza
DC2-12th Floor
New York, NY 10017
USA
+1 212 963 3463
www.un.org/daw

International Labour Office

4, route des Morillons
CH-1211 Geneva 22
Switzerland
www.ilo.org/dyn/gender/gender.home

Office of the Special Rapporteur on Violence Against Women

UN High Commissioner on Human Rights
2 UN Plaza
New York, NY 10017
USA
www.ohchr.org

Bureaux de Plan International

Plan International: Siège
Christchurch Way
Woking - GU21 6JG
United Kingdom
+44 (0) 1483 755 155
www.plan-international.org

Plan Asia Regional Office
Ocean Tower 2 Building, 18th Floor
75/24 Sukhumvit Road, sol 19
Khlongtoey Nua, Wattana
Bangkok 10110
Thailand
+662-2042630 /1/2/3/4
aro.ro@plan-international.org

Plan East and South Africa Regional Office
Sandton PO Box 55569
Northlands 2116
South Africa
+27-11-666-8400
resa.ro@plan-international.org

Plan Regional Office of the Americas
Cuidad del Saber
PO Box 0819-05571
Panama
Republic of Panama
+507-3171700
roa.ro@plan-international.org

Plan West Africa Regional Office
BP 21121
Dakar – Ponty
Senegal
+221-33-8697430
waro.ro@plan-international.org

Plan Australie
1/533 Little Lonsdale Street
Melbourne
Victoria 3000
Australia
+61-3-9-672-3600
info@plan.org.au

Plan Belgium
Galerie Ravenstein 3
Boite 5
1000 Bruxelles
Belgium
+32-(0)2-504 60 00
info@plan-belgium.org

Plan Canada
95 St. Clair Avenue West, Suite 1001
Toronto
Ontario
M4V 3B5
Canada
+1-416-920 1654
info@plancanada.ca

Plan Danemark
Rosenoerns Allé 18, 2.sal
1634 Copenhagen V
Denmark
+45-35-300800
dno.no@plan-int.org

Plan Finlande
Pasilanraitio 5
2nd Floor
00240 Helsinki
Finland
+358-9-68698000
info@plan.fi

Plan France
11 rue de Cambrai
75019
Paris
France
+33-144-899090
fino.office@plan-international.org

Plan Allemagne
Bramfelder Strasse 70
D-22305 Hamburg
Germany
+49-40-611400
gno_info@plan-international.org

Plan Irlande
126 Lower Baggot Street
Dublin 2
Ireland
+353-1-6599601

Plan Japon
11F Sun Towers, Centre Building
2-11-22
Sangenjaya, Setagaya-Ku
Tokyo 154-8545
Japan
+81-3-5481-3511
jno.no@plan-international.org

Plan Corée
Room B-1503, Richensia 72-1
Hannam-Dong
Yongsan-Gu Seoul
Korea 140-210
+82-2-790-5436
korea.no@plan-international.org

Plan Pays-Bas
Van Boshuizenstraat 12
1083 BA, Amsterdam
Netherlands
+31-20-549-5555
info@plannederland.nl

Plan Norvège
Gresen 5-7
0159 Oslo
Norway
+47-22-007600
info@plan-norge.no

Plan Espagne
C/ Pantoja No 6
28002 Madrid
Spain
+34-91-5241222
info@planespana.org

Plan Suède
Textilgatan 43
120 08, Stockholm
Sweden
+46-8-58775500
plan@plansverige.org

Plan Suisse
Toedistrasse 51
CH-8002 Zurich
Switzerland
+41-44-288-9050
info@plan-schweiz.ch

Plan Royaume Uni
5-6 Underhill Street
London, NW1 7HS
United Kingdom
+44 (0) 207 482 9777
mail@plan-international.org.uk

Plan USA
155 Plan Way
Warwick
Rhode Island
02886-1099 USA
+1-401-7385600
info@plan-usa.org

Plan Europe Liaison Office
Galerie Ravenstein 27/5
1000 Bruxelles
Belgium
+32-(0)2-504 60 50
info.eu@plan-international.org